Carl A. Rudisill Library
0 1978 0034510 6

CARL A. RUDISILL
LIBRARY

The Walker Lyerly
Memorial Collection

F B
B38L
30305

Beaumarchais
by Lafon

WITHDRAWN
L. R. COLLEGE LIBRARY

This book may be kept

FOURTEEN DAYS

A fine of TWO CENTS will be charged for each day the book is kept over time.

Dec 12'62			

BEAUMARCHAIS

LE BRILLANT ARMATEUR

DU MÊME AUTEUR

Coup d'œil sur la liquidation de la Flotte d'État. (Sous le pseudonyme de JEAN LE PROYER.) Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales. 1926.

A l'Appel des S. O. S. — Paris, Les Éditions de la Marine Marchande.

Sous le titre *Les années d'activité maritime de Beaumarchais*, l'auteur a publié le 15 mai 1928, dans le « Mercure de France », une sélection du présent ouvrage, étoffée d'une partie des citations inédites qui s'y trouvent reproduites.

ROGER LAFON

BEAUMARCHAIS

LE BRILLANT ARMATEUR

Dans un métier dont les détails me sont moins familiers que les principes, je prends conseil de tout le monde et j'agis ensuite d'après mes propres résultats.

BEAUMARCHAIS.

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS
GÉOGRAPHIQUES, MARITIMES ET COLONIALES
184, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VI^e^)

1928

Carl A. Rudisill Library
LENOIR RHYNE COLLEGE

FB
B384
30305
FEB. 1952

Copyright
by Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales.
Paris, 1928.
Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

A mon ami

HENRI CANGARDEL

Membre de l'Académie de Marine,
devenu sous le signe de la guerre, à la manière
de Beaumarchais, un des grands animateurs
de la Marine Marchande,
en reconnaissance du parrainage qu'il a spontanément
accordé à cet essai de reconstitution historique
et de vulgarisation.

R. L.

Mars 1928.

BEAUMARCHAIS

LE BRILLANT ARMATEUR

I

DE LA BOUTIQUE D'HORLOGER A LA MAISON D'ARMEMENT

Caron de Beaumarchais. — Ses antécédents à ses débuts dans l'armement : l'ouvrier horloger — le contrôleur de la Maison du Roi — le professeur de musique de Mesdames — le conseiller anobli — le lieutenant général des chasses — le brasseur d'affaires, associé de Pâris-Duverney, et sa tentative de spéculation sur la traite des nègres — l'auteur dramatique — le polémiste — l'émissaire secret du roi.

L'épisode de la vie de Beaumarchais qui fait le sujet de cet ouvrage est aujourd'hui si bien oublié que l'accouplement inattendu de la qualité d'armateur au nom du célèbre écrivain risque d'être accueilli, en dehors des milieux littéraires, comme le prélude d'un de ces paradoxes dont les personnages illustres ont, à peine entrés dans l'histoire, le privilège de faire les frais. Rien ne serait cependant plus injustifié qu'un pareil soupçon.

L'auteur acclamé du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, des *Mémoires à consulter dans l'affaire Goezmann* n'était pas seulement un homme de lettres, auteur dramatique par goût, polémiste par nécessité, bien qu'il ne soit plus guère connu du public que sous cet aspect, c'était surtout un homme d'affaires, armé de toutes les séductions mais aussi de toutes les audaces de son siècle, un mélange de Law, moins la virtuosité financière, moins aussi la passion du jeu, et de Casanova, moins l'obsession sensuelle, mais, à l'encontre de l'un et de l'autre, un franc produit du terroir, réfractaire à toute imprégnation de cosmopolitisme, rebelle même à l'étude des langues étrangères.

Il avait besoin de gagner sa vie et même de la gagner largement, car il aimait naturellement le faste en dépit de la modestie de son origine et ce ne sont ni ses fonctions officielles ni même le théâtre qui pouvaient lui procurer les moyens de satisfaire ses goûts.

Dans sa course à la fortune, il devait être infailliblement attiré par toutes les perspectives de spéculation qu'offrait le négoce maritime. Toutefois, malgré le désir qu'il en pouvait avoir, il n'aurait probablement jamais abordé cette profession si, devant les complications de la situation internationale, il n'avait, sous l'impulsion des sentiments les plus nobles et les plus généreux, pris spontanément la résolution d'

consacrer une partie des instants de sa vie mouvementée.

Conduit par les circonstances et la confiance du Gouvernement de Louis XVI à exploiter temporairement une flotte importante, il se comporta, pour ainsi dire, d'emblée, non comme un armateur inexpérimenté, mais comme le plus averti des professionnels.

Il est de tradition courante, dans le monde des affaires maritimes, d'affirmer qu'on ne s'improvise pas armateur. Beaumarchais va, par sa correspondance et ses instructions, nous administrer lui-même, pour le plus grand agrément du lecteur, la preuve du contraire.

Et qu'on ne se figure pas qu'il se contentât de diriger de haut les opérations de sa maison, se réservant plus particulièrement la partie diplomatique et commerciale de son affaire. Qu'il s'agisse d'armement, d'exploitation, d'affrètement, Beaumarchais s'occupe, dans les moindres détails, de toutes les branches du métier, et il acquiert une autorité telle que, lorsque par la suite une question d'intérêt général se posera, il interviendra auprès du Gouvernement au nom de l'Armement tout entier, constituant à lui seul une anticipation du Comité Central des Armateurs de France.

Rien ne le préparait cependant à cette spécialisation.

Il s'était initié, il est vrai, à la conduite des

affaires sous la direction du financier Pâris-Duve
ney et s'était lancé dans diverses entreprise
toutes d'ailleurs exclusivement terrestres ; mais
parfaite que soit une éducation commerciale, el
n'a jamais suffi à faire un armateur. Il y faut ur
technicité qui, pour le commun des mortels,
besoin d'être guidée par l'expérience pour a
teindre son complet développement.

Seul Beaumarchais, avec sa nature intuitive,
prodigieuse faculté d'assimilation et son activi
inlassable, pouvait réussir cette gageure d'arm
une flotte et de l'exploiter au pied levé, comn
s'il n'avait jamais fait autre chose de son exi
tence.

Le secret de son merveilleux succès tient to
entier dans la déclaration, extraite de sa corre
pondance, qui sert d'épigraphe à ce livre :

« Dans un métier dont les détails me so
moins familiers que les principes, je prends co
seil de tout le monde et j'agis ensuite d'après m
propres résultats. »

C'est, semble-t-il, une règle banale comme
bon sens, dont tout le monde a pu tôt ou ta
éprouver l'efficacité. Et cependant, rares sont ce
qui n'étant ni présomptueux, ni influençabl
sont capables d'en faire leur profit.

Docile aux suggestions de la raison, Beauma
chais est, en outre, servi par un tempérame
d'homme d'action. Il est *net et prompt dans*
décisions et quand il a pris un parti, il l'a bi

ris. C'est un précurseur des brasseurs d'affaires outre-mer qui ont forgé la fameuse devise : *Time is money* ». Lui s'intitule moins laconiquement mais aussi plus énergiquement : *le plus cruel ennemi de tout ce qu'on nomme le temps perdu.*

L'ascendant qu'il exerce sur son entourage, c'est d'abord à son physique qu'il le doit. Peu d'hommes ont été plus favorisés de la nature, constate La Harpe au début du portrait qu'il trace du personnage.

« Il avait une physionomie et une élocution également vives, animées par des yeux pleins de feu, autant d'expression dans l'accent et le regard que de finesse dans le sourire et surtout d'espèce d'assurance que lui inspirait la conscience de ses moyens et qu'il savait communiquer aux autres. »

Gudin de la Brenellerie, qui vécut dans l'intimité du modèle, ajoute au tableau quelques touches séduisantes, bien faites pour charmer un œil féminin.

« Dès que Beaumarchais parut à Versailles, les femmes furent frappées de sa haute stature, de sa taille svelte et bien prise, de la régularité de ses traits, de son teint vif et animé, de son regard assuré, de cet air dominant qui semblait l'élever au-dessus de tout ce qui l'environnait et enfin de cette ardeur involontaire qui s'allumait en lui à leur aspect. »

Je ne me donnerai pas le ridicule de découvri
à 150 ans de distance, que Beaumarchais a fa
de l'armement pendant la guerre d'Indépendanc
de l'Amérique, exactement de 1776 à 1783. S
aucun de ses biographes ne s'est préoccupé d'ap
profondir le sujet, quelques-uns d'entre eux
comme Edouard Fournier dans sa notice, Gudi
dans son *Histoire de Beaumarchais* publiée pa
Maurice Tourneux, Lintilhac dans *Beaumarchai
et ses œuvres* et surtout L. de Loménie dans *Beau
marchais et son temps*, ont apporté à la questio
une contribution tantôt succincte, tantôt abon
dante, mais toujours précieuse en raison des texte
inédits qui s'y trouvent recueillis et qui on
pour ainsi dire, constitué les assises de mo
étude.

Plus récemment, en 1921, M. Jules Marsan
publié, sous le titre *Beaumarchais et les affair
d'Amérique*, trente lettres inédites de l'auteur d
Barbier de Séville, toutes relatives au négoce mar
time et présentant presque toutes un intérêt s
voureux comme on pourra en juger par l
nombreux extraits que j'en cite.

Mais rares sont actuellement les lecteurs qui o
eu l'occasion de parcourir ces pages, d'abo
parce qu'il s'agit d'ouvrages soit épuisés, soit
tirage très limité et surtout — les deux chos
sont en dépendance — parce que Beaumarchai
par un retour de fortune inexplicable comme to
les caprices de la vogue, a, jusqu'à ces dernie

emps du moins, cessé d'intéresser l'opinion.

Est-il cependant roman plus passionnant que a vie combattive de l'homme qui avait précisément pris pour devise cet hémistiche de Voltaire : « Ma vie est un combat » ?

Qu'on en juge par ce rapide aperçu des antécédents du futur armateur, et notamment par l'enchaînement des événements singuliers — véritable scénario d'un film policier à épisodes — qui ont orienté vers sa nouvelle et passagère profession.

Pierre-Augustin Caron qui, plus tard, en signant Caron de Beaumarchais, se flattera d'avoir acquis une noblesse d'origine d'autant moins discutable qu'il *en a la quittance en poche*, naquit à Paris le 24 janvier 1732, dans la rue Saint-Denis, où son père tenait boutique d'horloger, « presque en face de la rue de la Ferronnerie, tout près de cette maison du pilier des halles où l'on a cru longtemps, à tort, que Molière avait reçu le jour[1] ».

Resté le seul garçon de la famille, après le décès en bas âge de deux frères aînés, le jeune Caron, encadré de sept sœurs, quatre plus âgées et trois plus jeunes que lui[2], vécut dans un milieu presque exclusivement féminin où l'on se

1. L. de Loménie : *Beaumarchais et son temps.*

2. A l'encontre de Gudin et de Loménie, Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, compte dans la famille Caron 10 enfants au lieu de 6.

disputait à l'envi le privilège de choyer so
enfance.

Son père le retira de l'école à l'âge de 13 an
et le prit comme apprenti dans le dessein d'e
faire son successeur. La distinction avec laquell
l'adolescent exerçait son métier, tout en cultivan
en famille la versification et la musique, éta
bien faite pour justifier un projet aussi raison
nable. Pierre-Augustin était non seulement d'un
habileté professionnelle peu commune, mais en
core d'un génie précoce qui se révélait par le
qualités inventives de son esprit. C'est ainsi qu'
réussit à construire un nouvel échappement pe
mettant la fabrication de montres plates et mêm
minuscules. Par une heureuse fortune, il se v
contester le mérite de l'invention par le célèb
horloger Lepaute, querelle à laquelle il sut no
seulement intéresser l'Académie des Sciences q
se prononça en sa faveur, mais, déjà, l'opinio
publique saisie de la question par d'adroites info
mations publiées dans le *Mercure de France*.

Il n'en fallait pas davantage pour attirer sur l
l'attention de la Cour. Louis XV et madame
Pompadour s'intéressèrent à ce jeune artisa
bien fait de sa personne, d'une physionomie
jouer les Chérubins à la Ville et qui joignait a
grâces naturelles de son âge la séduction d'
esprit toujours en éveil et l'habileté d'un vie
praticien. Ils lui témoignèrent leur bienveillan
de la façon la plus flatteuse pour son amour-prop

professionnel, en multipliant les commandes. Ces succès inspirèrent à leur protégé le désir, auquel se bornait en 1754 son ambition, de briguer le titre d'agrégé de la Société Royale de Londres.

Une femme devait bouleverser une existence qui paraissait vouée à la pratique d'un art mécanique essentiellement pacifique. Les femmes ont toujours joué, aux titres les plus divers, un rôle prépondérant dans la vie de Beaumarchais. Il est rare qu'on n'en voie pas surgir quelqu'une à l'origine de ses vicissitudes.

Le jeune prodige de la corporation de l'horlogerie fait brusquement la conquête d'une prétendue cliente prise au piège de sa curiosité. C'était la belle madame Franquet, dans tout l'éclat de la trentaine. Elle était mariée à un contrôleur clerc d'office de la Maison du Roi et de l'Extraordinaire des guerres, autrement dit, par abréviation familière, à un *contrôleur de la bouche*. Cédant à l'impulsion traditionnelle, le mari prend en affection l'amant de sa femme au point qu'étant par surcroît fort âgé, il se décide bien vite à lui céder sa charge contre une pension viagère, puis, comme pour mettre le comble à ses bontés, il ne tarde pas à mourir. Onze mois après, Pierre-Augustin, à peine âgé de vingt-deux ans, épousait sa maîtresse.

Pour un agent de la Maison du Roi, le patronyme de Caron sonnait mal à l'oreille dans sa brièveté roturière. « Un tout petit fief » que pos-

sédait sa femme dans la Brie fournit au nouveau contrôleur le nom de Beaumarchais qui n'allait pas tarder à remplir la Cour et la Ville, puis la Province, et jusqu'aux pays d'outre-mer, de sa bruyante renommée, acclamé par les uns, honni par les autres, mais échappant toujours à l'indifférence.

Au bout d'un an de mariage, Beaumarchais était veuf. Lorsque, douze ans plus tard, il se décidera à se remarier, sa nouvelle union sera, par une atroce fatalité, tout aussi éphémère que la première. Pour comble d'infortune, après la mort de sa seconde femme, ses ennemis, stimulés par les circonstances, exploiteront les trois décès jalonnant sa vie conjugale pour répandre sur son compte les pires calomnies en l'accusant d'être un empoisonneur. C'est un terrain sur lequel ils pourront s'aventurer d'autant plus hardiment que leur époque vivait dans la hantise du poison.

Pour le moment, Beaumarchais est encore un trop mince personnage pour susciter des envieux et des jaloux.

Faute d'avoir pris les précautions nécessaires pour sauvegarder ses intérêts dans la succession de sa femme, décédée après une maladie longue et coûteuse, il se trouve « nu dans la rigueur du terme, accablé de dettes ». Sa charge de contrôleur clerc-d'office de la Maison du Roi n'était guère lucrative, mais il lui restait la précieuse protection de Mesdames, filles de Louis XV, dont il était

devenu gracieusement le professeur de harpe et l'organisateur des concerts privés.

Son crédit à la Cour lui permet de rendre service à Pâris-Duverney. Le puissant financier, qui avait enrichi Voltaire en l'associant à la fourniture des vivres de l'armée, entreprit de faire la fortune de Beaumarchais qu'il intéressa dans diverses affaires tout en lui avançant les fonds nécessaires à l'acquisition d'une charge plus importante.

Le protégé de Mesdames convoitait celle de grand-maître des eaux et forêts ; il dut se contenter du brevet de conseiller-secrétaire du Roi, titre honorifique qui, moyennant quatre-vingt-cinq mille livres, lui conférait la noblesse, et de la charge de lieutenant-général des chasses au Bailliage et Capitainerie royale de la varenne du Louvre, grande vénerie et fauconnerie de France.

En 1764, il part pour l'Espagne avec le souci de sauvegarder l'honneur d'une de ses sœurs et le dessein d'y monter quelques affaires lucratives avec les capitaux de Pâris-Duverney. S'il ne réalisa que la première partie de son programme, il n'aura plus tard qu'à se féliciter de ce voyage qui devait faire sa fortune littéraire en le mettant sur la piste du personnage de Figaro.

Mais il faudra dix ans pour que ses impressions d'Espagne finissent par se coordonner dans son cerveau toujours en ébullition.

Parmi tous les projets conçus et abandonnés

dans la péninsule ibérique, il en est un qui mérite de retenir quelques instants notre attention. C'est, en effet, la première tentative faite par Beaumarchais pour aborder les affaires maritimes. Le genre de négoce qu'il avait en vue était d'ailleurs assez fâcheux et le choix en était bien inattendu chez un futur champion de la liberté, mais il faut faire la part des préjugés du temps en matière de colonisation ; bref il s'agissait de la *traite des nègres*. S'inspirant des résultats obtenus par l'ancienne Compagnie des Indes qui était, au début de la guerre de Sept Ans, en pleine prospérité grâce surtout à l'importation des noirs aux Antilles françaises, Beaumarchais voulait constituer une société française qui aurait eu pour objet apparent la mise en valeur de la Louisiane, que l'Espagne venait de recevoir de la France en échange de la Floride, et pour but effectif l'exercice du monopole de la traite dans les colonies espagnoles.

« Mon projet, écrit-il à un correspondant parisien, non désigné, peut-être à Pâris-Duverney lui-même [1], mon projet est de proposer un gouverneur français à la nomination de la compagnie et d'amuser le Ministre par des vues que nous ne devons jamais remplir, de promettre d'approvisionner et de fortifier la Nouvelle-Orléans et

1. *Instructions secrettes* (sic) *sur le Ministère d'Espagne relativement à la concession de la Louisiane*. Archives de la Comédie-Française. Manuscrits de Beaumarchais. Tome III. Diplomatie.

autres lieux de la colonie pourvu que le ministère abandonne à la Compagnie le choix des sujets qui doivent remplir les postes militaires ou domestiques sans qu'aucun Espagnol puisse y être nommé. Mon intention est de lui prouver qu'il n'y a que ce moyen d'arrêter les Anglais et d'empêcher la contrebande que nous faisons envisager comme aussi contraire aux intérêts de la Compagnie qu'à ceux du Gouvernement et, sous ces prétextes, nous demandons le commerce exclusif des nègres dans tout le Golfe et autres possessions. »

A la suite de l'examen que le conseil des Indes fit, par ordre du roi d'Espagne, Charles III, de la proposition « brillante » présentée au nom d'une compagnie de négociants français par Beaumarchais, celui-ci est conduit à rédiger un mémoire anonyme en usurpant, pour la circonstance, la nationalité espagnole [1] et il en explique la raison dans l'avertissement inédit placé en tête de la minute.

« ... M. de Grimaldi, ministre assez éclairé, mais de peu de crédit, déplorait, en m'en parlant (de la proposition des négociants français), qu'il n'y eut pas un Espagnol en état de traiter la question en grand et d'éclairer l'ignorant conseil des Indes sur le véritable intérêt qu'avait la nation

1. *Réflexions patriotiques sur la Louisiane par un citoyen espagnol.* Archives de la Comédie-Française. Manuscrits de Beaumarchais. Tome III. Diplomatie.

d'accepter la proposition des Français. Je lui offris d'être cet Espagnol. Je lui promis de dépouiller le caractère français et de discuter en vrai sujet du roi d'Espagne une affaire aussi simple qu'importante. Je fis ce mémoire qu'il montra secrètement au roi. Le roi le fit traduire secrètement en espagnol et me fit défendre de m'en avouer l'auteur afin que ma qualité de Français n'affaiblît pas, à des yeux prévenus, la force de mes raisons. Sa Majesté, qui m'avait rendu une justice éclatante en une affaire où mon honneur et ma sensibilité étaient également intéressés [1], ne dédaigna pas de me témoigner combien cette preuve de ma reconnaissance lui était agréable. »

Malgré le plaidoyer du faux Espagnol, « le conseil des Indes persista dans le refus des offres de la Compagnie à cause de sa qualité de française ». Ce furent les Anglais qui enlevèrent, sous le nom des Cadiciens, la fourniture des nègres.

De retour en France, en 1765, Beaumarchais se consacre à la littérature théâtrale. Sous l'influence des doctrines de Diderot, il compose des drames, suivant l'heureuse expression dont il a imaginé de caractériser les pièces écrites dans le goût du *Fils naturel* et du *Père de Famille*. En 1767 *Eugénie* connaît à la Comédie-Française

1. L'affaire Clavijo, qui se traduisit, au détriment de la sœur de Beaumarchais, par la rupture d'une promesse de mariage après publication des bans.

un succès des plus médiocres. En 1770, sa nouvelle pièce, *Les Deux Amis ou le Négociant de Lyon*, tombe à plat sur la même scène.

Entre temps, en 1768, Beaumarchais s'était remarié. Cette fois encore il avait épousé une veuve, fort riche elle aussi, mais dont la fortune, il convient de le signaler, était tout entière en viager. C'est après ce mariage qu'il avait écrit son drame des *Deux Amis* alors qu'il exploitait, de compte à demi avec Pâris-Duverney, la forêt de Chinon.

L'année 1770 devait être néfaste à ses ambitions littéraires, à ses affections, et à sa situation matérielle. En janvier, il assiste à l'échec de sa pièce, en juillet il perd son protecteur, en novembre il perd sa femme. Le fils qu'il avait eu de son second mariage mourut deux ans plus tard. Il ne lui resta donc rien des biens de la défunte. Quant à Pâris-Duverney, il avait légué toute sa fortune à son petit-neveu, le Comte de la Blache, qui se flattait de haïr Beaumarchais « comme on aime une maîtresse » et qui s'empressa d'attaquer le règlement de comptes intervenu peu de temps avant la mort du financier entre les deux associés.

Beaumarchais gagne son procès en première instance, devant la Chambre des requêtes, les 22 février et 14 mars 1772, mais, tandis qu'il était détenu au For-l'Evêque à la suite d'une altercation avec le Duc de Chaulnes, il le perd en appel

devant le Parlement Maupeou qu'il devait à jamais discréditer, après cette affaire, par ses fameux Mémoires justificatifs.

Il avait dû, en effet, pour obtenir une audience de son juge rapporteur Goezmann, en soudoyer la femme. C'est encore une femme qu'on retrouve à l'origine de l'affaire formidable où Beaumarchais risqua les galères et où son inconsciente adversaire perdit la liberté.

Après la perte de son procès, il avait obtenu la restitution de tous ses présents, sauf toutefois de quinze louis soi-disant destinés au secrétaire et que celui-ci se défendait d'ailleurs d'avoir jamais reçus. Pour mettre fin aux réclamations du plaideur incommode qui outrepassait le délai normalement accordé pour maudire ses juges, le conseiller Goezmann eut une inspiration aussi fâcheuse pour lui-même qu'heureuse pour les belles-lettres, il l'attaqua devant la Grand'Chambre, dont les sentiments à son égard ne pouvaient être douteux, en tentative de corruption d'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Beaumarchais riposte par ses immortels Mémoires qui enthousiasmèrent ses contemporains, Voltaire en tête, mais n'influèrent que médiocrement sur ses juges qui défendaient leur propre cause dans celle de leur collègue. Le jugement, rendu le 26 février 1774, mettait Goezmann hors de cour et déclarant également coupables madame Goezmann et Beaumarchais, les condamnait l'un

et l'autre au blâme qui entraînait la dégradation civique.

Malgré l'iniquité du jugement qui ameuta l'opinion publique, Beaumarchais pouvait s'estimer heureux de s'en tirer à si bon compte. Il s'en était fallu de six voix qu'il ne fût condamné au carcan, à la marque et aux galères.

Toutefois, sa situation financière était compromise et sa carrière littéraire entravée.

Les répétitions du *Barbier de Séville*, sur la scène de la Comédie-Française, avaient été interrompues par la malencontreuse querelle avec le Duc de Chaulnes ; après l'arrêt du Parlement, la pièce fut frappée d'interdiction sans qu'aucune limite fût fixée à la durée de cette mesure.

Beaumarchais ne pouvait compter sur aucune amélioration de sa situation tant qu'il n'aurait pas réussi à faire réformer le jugement qui le condamnait. Mais avant de faire appel et de demander au Parlement de se déjuger, avant d'engager la partie suprême, il importait de mettre le Roi dans son jeu et de donner aux passions le temps de s'apaiser, au risque de laisser expirer les délais légaux. La bienveillance du roi une fois acquise, il devenait d'ailleurs facile de parer le coup en obtenant « des lettres de relief du temps », qui infirmaient la forclusion et accordaient de nouveaux délais d'appel.

Beaumarchais demanda et obtint d'être chargé d'une mission secrète, particulièrement délicate.

Il s'agissait de se rendre à Londres pour y retirer de la circulation un pamphlet publié contre madame du Barry sous ce titre qui suffit à en souligner le caractère graveleux : *Mémoires secrets d'une femme publique.*

Beaumarchais réussit, en ne ménageant ni son or ni sa peine, à faire incinérer le tirage entier du libelle, mais ne retira aucun bénéfice immédiat du succès de sa mission.

Lorsqu'il rentra en France au début du mois de mai 1774, « la bourse aplatie et les jambes enflées », le Roi se débattait dans les affres de la maladie qui devait l'emporter le 10 de ce même mois. Louis XVI, dont le premier acte d'autorité avait été de disgrâcier la du Barry, se souciait peu de récompenser le service rendu à la favorite détestée de son grand-père. Mais il ne tarda pas à avoir besoin à son tour, pour le compte de sa royale épouse, d'un émissaire capable d'exécuter avec succès une besogne identique.

Il venait d'être informé que l'auteur d'un libelle diffamatoire, écrit contre Marie-Antoinette, alors dauphine, sous le titre : *Avis à la branche espagnole sur ses droits à la couronne de France à défaut d'héritier*, allait, avec un sens très sûr de l'actualité, le faire imprimer simultanément à Londres et à Amsterdam.

Beaumarchais, fort de ses références, offre ses services et les fait accepter. Sous le pseudonyme de Ronac, anagramme de Caron, dont il avait déjà

sé dans son expédition précédente, il part à la onquête des deux manuscrits signalés, se rend ucessivement à Londres et Amsterdam, et réus- it à faire détruire un exemplaire dans chacune de es villes. Mais il a, paraît-il, été berné ; il reste n troisième manuscrit que le maître-chanteur mporte à franc-étrier à travers l'Allemagne. eaumarchais se jette à sa poursuite et arrive riomphalement à Vienne en racontant une in- raisemblable histoire de brigands, ce qui lui aut d'être traité en suspect et d'être consigné à a chambre pendant trente et un jours, jusqu'à 'arrivée des renseignements demandés à la Cour le France.

Du coup, le délai de six mois que lui accor- laient les lettres de relief du temps avait expiré avant d'avoir pu être mis à profit ; mais, chance favorable cette fois, la Grand'Chambre qui l'avait condamné était à la veille de disparaître sous le mépris public, et d'être remplacée par l'ancien Parlement qui fut, en effet, rappelé par l'édit du 12 novembre 1774. Détail savoureux, ce fut Beau- marchais qui fut officiellement chargé de rédiger un mémoire pour justifier ce rappel. Il obtint presque immédiatement après cette mesure une première satisfaction : l'interdiction de jouer le *Barbier de Séville* fut levée. La pièce représentée pour la première fois au Français, le 23 février 1775, ne triompha aux représentations suivantes qu'après allègement et remaniement partiel.

Si Beaumarchais avait gagné son procès devar
l'opinion publique dont il avait toute la faveu
il lui restait à triompher devant la justice. Pou
acquérir de nouveaux titres à la protection royal
il accepte, à la demande de M. de Sartine, un
nouvelle mission secrète et se rend pour la troi
sième fois en Angleterre afin d'y négocier l
suppression des exemplaires d'un nouveau pam
phlet mis en circulation contre la Reine. L
hasard, peut-être prémédité, d'une rencontre l
met en relations avec l'énigmatique Chevalie
d'Eon qui, détenteur d'une correspondance clan
destine de Louis XV dont il avait été l'agent secr
en Angleterre, menaçait le Gouvernement françai
de la publier intégralement. Par ce chantage,
s'efforçait d'en tirer quelques subsides et un sau
conduit pour rentrer sans être inquiété en Franc
où il avait laissé de solides inimitiés.

Beaumarchais parvint non seulement à prendr
possession de cette correspondance, mais enco
à régler, sans trop de ridicule, une grave questio
vestimentaire à laquelle la pruderie royale, dou
blée, en la circonstance, d'une sage prévoyanc
attachait une importance capitale.

Le Chevalier d'Eon affirmait qu'il avait dro
en réalité au titre de Demoiselle.

Devant un tel aveu, il fallait le décider à n
porter désormais — et c'était la condition fo
melle mise à la délivrance du sauf-conduit so
licité — que les vêtements du sexe qu'il reve

iquait et auquel, comme le remarquait madame ampan, on pardonne tout en France.

Dès son arrivée à Paris, en mars 1776, Beaumarchais entame une vigoureuse action en réhabilitation après avoir obtenu le 12 août de nouvelles lettres de relief du temps. Elles interrompaient la prescription dont étaient frappées les remières. Le 6 septembre, le Parlement, toutes hambres réunies, casse, aux acclamations de la oule, l'arrêt du Parlement Maupeou, rend au equérant son état civil et le réintègre dans ses onctions de lieutenant général des chasses à la arenne du Louvre.

C'est en cette même année 1776, parmi les préoccupations d'une action judiciaire capitale pour son avenir, que Beaumarchais conçut, mûrit, et mit à exécution un projet d'entreprise maritime destinée à procurer secrètement aux colons américains, insurgés contre leur métropole, l'aide matérielle que le Gouvernement de Louis XVI hésitait à leur donner officiellement.

Son but était, en somme, d'organiser méthodiquement la contrebande de guerre, avec la complicité secrète de l'État.

II

LE CHAMPION DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

Beaumarchais et les délégués américains à Londres. — Arthur Lee. — Campagne en faveur de l'intervention française. — Mémoires au Roi sur la nécessité de secourir les « Insurgents ». — Beaumarchais offre d'agir secrètement. — Ses projets commerciaux. — Les concours financiers. — Création de la Maison Roderigue, Hortalez et Cie.

Pendant ses divers séjours à Londres, de 1773 à 1776, Caron de Beaumarchais avait eu l'occasion d'entrer en relations avec les membres de la délégation envoyée par les « Insurgents » américains en Angleterre pour y plaider leur cause, notamment avec Arthur Lee, le plus remuant d'entre eux.

Depuis plusieurs années déjà le mécontentement couvait dans les Colonies Unies d'Amérique, provoquant çà et là quelques échauffourées locales. La comparaison avec la politique écono-

mique suivie par l'Angleterre à l'égard du Canada, qu'elle venait d'annexer en 1763, n'y était pas étrangère. Depuis lors, l'acte du timbre, l'acte de navigation, la création de nouvelles taxes, l'obligation de soumettre aux cours de justice de la métropole les jugements frappés d'appel, avaient créé une agitation que les préparatifs d'armements faits de part et d'autre, dès 1773, n'étaient pas de nature à calmer. Le mouvement d'insurrection s'annonçait déjà par l'élection d'un Congrès auquel les Colonies avaient donné pleins pouvoirs pour soutenir leurs revendications.

Lorsque Beaumarchais prit contact avec Londres, le Congrès n'avait pas encore renoncé à trouver une solution pacifique au conflit. Bien entendu, le différend s'envenimait au fur et à mesure qu'il se prolongeait, mais c'est seulement le 4 juin 1776, que le Congrès, exaspéré par l'intransigeance du Gouvernement anglais, consomma la rupture en proclamant l'indépendance de l'Amérique.

C'était le parti que Beaumarchais lui avait recommandé de prendre, quelques mois auparavant, dans un mémoire inédit intitulé « Le Sens Commun adressé aux habitants de l'Amérique[1] ».

Persuadé que « la cause de l'Amérique est, à

1. Archives de la Comédie-Française, Manuscrits de Beaumarchais. Tome III. Diplomatie.

bien des égards, la cause de l'humanité », le rédacteur du message, après s'être livré à des considérations sur l'origine et la fin du Gouvernement en général, suivies de courtes remarques sur la constitution anglaise ; après avoir traité de la Monarchie et de la succession héréditaire, exprime ses « pensées sur l'état actuel des affaires d'Amérique » ; personne n'a plus désiré que lui la réconciliation avant la journée fatale du 19 avril 1775[1], mais, désormais, « la carrière des débats est fermée, celle des armes s'ouvre » ; du moment que les Américains en sont réduits à cette extrémité, leur intérêt exige qu'ils combattent en citoyens d'un Etat libre et non en rebelles ; leur situation internationale ne peut qu'y gagner ; qu'ils se hâtent donc de proclamer leur indépendance. A la suite de ces exhortations, Beaumarchais propose à ses amis d'outre-mer, avec lesquels il s'identifie déjà, un plan de constitution où *le Roi de l'Amérique* sera *la loi ;* puis, en homme pratique, il les invite à tirer parti des ressources de leur pays pour soutenir victorieusement la guerre en construisant des vaisseaux, en fondant des canons.

Dès 1775, Beaumarchais avait prévu avec une perspicacité géniale que l'Amérique allait échapper aux Anglais en dépit de leurs efforts et contrairement à la conviction des neutres.

1. L'affaire de Lexington, près Boston.

L'opinion qui prévaut en Europe est que les Insurgés, malgré leurs succès initiaux, seront écrasés le jour où l'Angleterre sera bien pénétrée de cette vérité que pour avoir la fin, il ne faut pas ménager les moyens.

Ce n'était pas mal raisonné. Seule l'attitude de la France mit le pronostic en défaut. Quelque cent vingt-cinq ans plus tard, la guerre du Transvaal, en reproduisant dans un décor différent et malgré le perfectionnement des armements les diverses péripéties de l'insurrection américaine, provoquera des prévisions identiques, vérifiées cette fois par les événements dont aucune intervention étrangère ne sera, malheureusement pour les Boërs, venue modifier le cours.

Beaumarchais, lui, ne partage pas l'illusion générale, d'accord en cela avec quelques Anglais *sensés* qui étaient d'ailleurs l'exception, comme le prouvent les débats du Parlement de Londres en septembre 1776. Ses entretiens avec Arthur Lee lui ont permis de voir clair dans les événements d'Amérique. Dès que sa conviction est faite *il se dérobe d'Angleterre sous prétexte d'aller à la campagne*, accourt secrètement à Versailles et fait remettre au Roi, le 21 septembre 1775, par l'intermédiaire de M. de Sartine, ministre de la Marine, un mémoire cacheté où il expose son sentiment sur la situation et en prévoit la répercussion sur la politique étrangère de la France.

Voici les passages essentiels de ce mémoire pu

bolié par L. de Lomenie dans « Beaumarchais et son temps » :

Sire, l'Angleterre est dans une telle crise, un tel désordre au dedans et au dehors, qu'elle toucherait presque à sa ruine si ses voisins et ses rivaux étaient eux-mêmes en état de s'en occuper sérieusement. Voici le fidèle exposé de la situation des Anglais en Amérique ; je tiens ces détails d'un habitant de Philadelphie arrivant des colonies et sortant d'en conférer avec les ministres anglais, que son récit a jetés dans le plus grand trouble et a glacés d'effroi. Les Américains, résolus de tout souffrir plutôt que de plier, et pleins de cet enthousiasme de liberté qui a si souvent rendu la petite nation des Corses redoutables aux Génois, ont trente-huit mille hommes effectifs armés et déterminés sous les murs de Boston ; ils ont réduit l'armée anglaise à la nécessité de mourir de faim dans cette ville ou d'aller chercher ses quartiers d'hiver ailleurs, ce qu'elle va faire incessamment. Environ quarante mille hommes bien armés et aussi déterminés que les premiers défendent le reste du pays, sans que ces quatre-vingt mille hommes aient enlevé un seul cultivateur à la terre, un seul ouvrier aux manufactures. Tout ce qui travaillait à la pêche, que les Anglais ont détruite, est devenu soldat et croit avoir à venger la ruine de sa famille et la liberté de son pays ; tout ce qui avait un commerce maritime, que les Anglais ont arrêté, s'est joint aux pêcheurs pour faire la guerre à leurs communs persécuteurs ; tous les gens travaillant sur les ports ont grossi cette armée de furieux dont la vengeance et la rage animent toutes les actions.

Je dis, Sire, qu'une telle nation doit être invincible, surtout ayant derrière elle autant de pays qu'il lui en faut pour ses retraites, quand même les Anglais se seraient rendus maîtres de toutes leurs côtes, ce qui est bien loin d'arriver. Tous les gens sensés sont donc convaincus en Angleterre que les colonies anglaises sont perdues pour la métropole, et c'est aussi mon avis.

... L'Amérique échappe aux Anglais en dépit de leurs efforts ; la guerre est plus vivement allumée dans Londres qu'à Boston. La fin de cette crise amènera la guerre avec les Français, si l'opposition triomphe, soit que Chatam ou Rockingham remplace lord North. Les opposants, pour augmenter le trouble, intriguent en Portugal pour empêcher l'accommodement avec l'Espagne.

Notre ministère, mal instruit, a l'air stagnant et passif sur ces événements qui nous touchent la peau

Beaumarchais reste en France jusqu'à la fin de décembre et remet coup sur coup deux mémoires au comte de Vergennes. Le premier, daté du 7 décembre et publié, avec quelques coupures, par Eugène Lintilhac dans son ouvrage « Beaumarchais et ses œuvres », reste dans les généralités pour ne pas compromettre le secret nécessaire au succès d'un plan ne tendant à rien moins qu'à séparer l'Amérique de l'Angleterre. Il insiste surtout sur l'attitude perfide et arrogante de la Cour de Saint James, s'indignant notamment de voir « les navires marchands soumis à la visite, humiliation que les Hollandais même n'ont pas voulu souffrir et qui était réservée à la France, humiliation qui eut fait à Louis XIV plutôt *manger ses bras* que de n'en avoir pas raison ».

Dans le second mémoire, daté du 13 décembre, Beaumarchais à la veille de regagner Londres, en appelle au roi de la décision du conseil qui a écarté ses propositions, et, pour conclure, lui demande de prendre nettement ses responsabilités

Enfin, je demande, avant de partir, la réponse positive à mon dernier mémoire ; mais si jamais question a été importante, il faut convenir que c'est celle-ci. Je réponds sur ma tête, après y avoir bien réfléchi, du plus glorieux succès pour le règne de mon maître, sans que jamais sa personne, celle de ses ministres ni ses intérêts soient en rien compromis.

Aucun de ceux qui en éloignent Sa Majesté osera-t-il, de son côté, répondre également sur sa tête, au roi, de tout le mal qui doit arriver infailliblement à la France, de l'avoir fait rejeter ?

Dans le cas où nous serions assez malheureux pour que le roi refusât constamment d'adopter un plan si simple et si sage, je supplie au moins Sa Majesté *de ne permettre de prendre date auprès d'Elle* de l'époque où je lui ai ménagé cette superbe ressource, afin qu'elle rende justice un jour à la bonté de mes vues, lorsqu'il n'y aura plus qu'*à regretter amèrement de ne les avoir pas suivies.*

CARON DE BEAUMARCHAIS [1].

De retour à Versailles, au mois de février 1776, avec les papiers secrets du Chevalier ou de la Chevalière d'Eon, Beaumarchais plaide ouvertement cette fois la cause des « Insurgents », en faisant ressortir la nécessité de leur accorder l'aide qu'ils demandent. Car, affirme-t-il, la guerre avec l'Angleterre est inévitable et si nous ne nous déclarons pas en faveur des Américains, si nous les laissons réduits à leur propre force, nous les mettons dans l'obligation d'accepter les conditions de paix proposées par la métropole et nous les aurons contre nous, par rancune et par intérêt. C'est la perte

1. *Œuvres complètes.*

assurée de nos îles à sucre. Tel est le thème qui est développé dans le mémoire intitulé « La paix ou la guerre » adressé à Louis XVI sous cachet volant par l'intermédiaire de M. de Vergennes, ministre des Affaires Etrangères, le 29 février 1776.

Ce document figurant *in extenso* dans l'ouvrage de L. de Lomenie, je n'en citerai que la conclusion où se lit la phrase célèbre : « persuadé que mon zèle suppléera mieux à mon défaut d'habileté que l'habileté d'un autre ne pourrait remplacer mon zèle ».

Vous ne conserverez la paix que vous désirez, Sire, qu'en empêchant à tout prix qu'elle ne se fasse entre l'Angleterre et l'Amérique, et qu'en empêchant que l'une triomphe complètement de l'autre ; et le seul moyen d'y parvenir est de donner des secours aux Américains, qui mettront leurs forces en équilibre avec celles de l'Angleterre, mais rien au delà. Et croyez Sire, que l'épargne aujourd'hui de quelques millions peut coûter avant peu bien du sang et de l'argent à la France.

Croyez surtout, Sire, que les seuls apprêts forcés de la première campagne vous coûteront plus que tous les secours qu'on vous demande aujourd'hui, et que la triste économie de 2 ou 3 millions vous en fera perdre à coup sûr avant deux ans plus de 300.

Si l'on répond que nous ne pouvons secourir les Américains sans blesser l'Angleterre et sans attirer sur nous l'orage que je veux conjurer au loin, je répond à mon tour qu'on ne courra point ce danger, si l'on suit le plan que j'ai tant de fois proposé, de secourir secrètement les Américains sans se compromettre, en leur imposant pour première condition qu'ils n'enver ront jamais aucune prise dans nos ports et ne feron aucun acte tendant à divulguer des secours que la pre

...nière indiscrétion du Congrès leur ferait perdre à ...instant. Et si Votre Majesté n'a pas sous la main un ...lus habile homme à y employer, je me charge et ...éponds du traité, sans que personne soit compromis, ...ersuadé que mon zèle suppléera mieux à mon défaut ...habileté que l'habileté d'un autre ne pourrait rem...placer mon zèle.

Votre Majesté voit sans peine que tout le succès dé...end ici du secret et de la célérité ; mais une chose ...finiment importante à l'un et à l'autre serait de ...envoyer, s'il était possible, à Londres, lord Stormont, ...ui, par la facilité de ses liaisons en France, est à ...ortée d'instruire et instruit journellement l'Angle...erre de tout ce qui se dit et s'agite au conseil de ...Votre Majesté.

Cela est bien extraordinaire, mais cela est ; l'occasion ...u rappel de M. de Guines est on ne peut plus favo...rable.

L'Angleterre veut absolument un ambassadeur ; si Votre Majesté ne se pressait pas de nommer un suc...cesseur à M. de Guines et qu'elle envoyât en Angleterre un chargé d'affaires ou un ministre d'une capacité reconnue, à l'instant on rappellerait lord Stormont, et quelque ministre qu'ils nommassent en place de cet ambassadeur, il se passerait bien du temps avant qu'il fût en état par ses liaisons de nous faire autant de mal que nous en recevons de lord Stormont. Et la crise une fois passée, le plus futile ou le plus fastueux de nos seigneurs pourrait être envoyé sans risque en ambassade à Londres ; la besogne étant faite ou manquée, tout le reste alors serait sans importance.

Les mesures vexatoires prises par le cabinet anglais, qui prétendait poursuivre la contrebande jusque dans nos eaux territoriales et réclamait le châtiment des négociants convaincus d'avoir trafiqué avec les rebelles, les entraves que ces exigences mettaient à notre commerce finirent par

lasser le Gouvernement, obligé de lutter contre le sentiment national pour obtenir tant bien que mal l'observation de la neutralité, et le décidèrent à adopter la politique de secours secrets préconisée par Beaumarchais, sous réserve qu'elle revête le caractère d'une spéculation privée.

Le Gouvernement favorisait toutefois l'entreprise en s'engageant à verser secrètement un million et en demandant à la cour d'Espagne une subvention d'égale importance.

Avec cette première mise de fonds et les souscriptions particulières susceptibles d'être recueillies, Beaumarchais devait fonder une maison de commerce qui, agissant à ses risques et périls, aurait la faculté de se faire céder, à titre onéreux, par les Arsenaux, les armes, munitions et autres fournitures nécessaires à l'équipement des Américains. Ceux-ci les paieraient en frets de retour avec les produits de leur sol.

Le Gouvernement se réservait la faculté soit de consentir de nouvelles avances, soit même de donner quitus des premières suivant les résultats financiers de l'opération, dont il demandait à être fidèlement informé.

En exécution de cette décision, Beaumarchais crée une maison d'exportation et d'armement sous la raison « Roderigue, Hortalez et Cie », réminiscence de l'Espagne destinée à donner le change sur la nationalité de l'entreprise, et touche la première moitié de la subvention de

deux millions contre un reçu dont sept ans plus tard les Américains exploiteront l'existence pour se refuser à régler leur dette. L'encaisseur leur était-il donc comptable de ces fonds ? Qu'on en juge par le texte de la reconnaissance :

J'ai reçu de M. Duvergier, conformément aux ordres de M. le comte de Vergennes, en date du 5 courant, que je lui ai remis, la somme d'un million dont je rendrai compte à mon dit sieur comte de Vergennes.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Bon pour un million de livres tournois.

A Paris, ce 10 juin 1776.

Le fondateur de la nouvelle société s'empresse, dès le 12 juin, de mettre au courant de la situation Arthur Lee avec lequel il entretenait une correspondance chiffrée depuis son départ d'Angleterre :

Les difficultés que j'ai trouvées dans ma négociation auprès du ministre m'ont fait prendre le parti de former une compagnie qui fera passer au plus tôt les secours de munitions et de poudre, moyennant des retours en tabacs au Cap Français.

Deux mois après, Beaumarchais recevait du trésor royal le solde de la subvention constitué par le million espagnol et s'engageait à rendre compte de l'emploi de cette somme à M. de Vergennes exactement comme il l'avait fait pour le million français.

III

LE FOURNISSEUR DES INSURGÉS

Silas Deane, représentant officieux du Congrès. — Un marché de fournitures convoité. — En compétition avec un médecin — Les négociations. — Le pacte commercial.

Aussitôt après la proclamation de l'Indépendance, le Congrès américain envoya en France un représentant officieux, Silas Deane, avec pleins pouvoirs pour traiter en son nom la question de fournitures.

Silas Deane arrivait avec une lettre de recommandation que lui avait remise Franklin pour un de ses amis avec lequel il s'était lié en Angleterre, un vieux médecin nommé Dubourg, botaniste à ses heures. La similitude de professions et de goûts les avait rapprochés et ils étaient restés depuis en relations épistolaires.

Dubourg, sous l'influence de Franklin, n'avait

pas manqué de devenir un fougueux prosélyte de la cause américaine et s'agitait consciencieusement dans le dessein de la servir. Toutefois, son zèle était loin d'être pur de toute préoccupation égoïste. Comme il avait accès auprès de M. de Vergennes, il recevait parfois du ministre ce que nous appellerions irrévérencieusement aujourd'hui *de bons tuyaux*. Il avait donc pu suivre au jour le jour l'évolution des conceptions de la Cour et savait que le gouvernement, après avoir longtemps résisté, était enfin disposé non seulement à tolérer l'exportation des armes, mais encore à l'encourager en subventionnant discrètement les expéditeurs. Il forme aussitôt un petit syndicat, à l'anachronisme du mot près, pour être en mesure, dès que l'occasion favorable se présentera, d'exploiter la situation — au sens où l'entendront à leur tour les « businessmen » d'Amérique en 1914. — Il avait groupé autour de lui un certain nombre d'amis personnels et quelques négociants dont le plus important se trouvait être un représentant du haut commerce parisien, le Ray de Chaumont. Celui-ci partagera la déconvenue de ses coassociés, mais, à l'arrivée de Franklin auquel il fera, par l'entremise de Dubourg, accepter le vivre et le couvert, il prendra sa revanche et deviendra le concurrent de Beaumarchais dont il s'était déjà déclaré l'ennemi.

Les membres du groupe avaient engagé des dépenses — on ne fonde pas un syndicat, même

l'étude, sans bourse délier — ils s'étaient démenés sans ménager leur peine, mais aussi sans discernement, au point qu'ils avaient attiré sur leurs personnes l'attention de l'Ambassadeur d'Angleterre. Celui-ci n'était pas homme à hésiter devant l'intimidation pour couper court à des menées qu'il jugeait importunes, et comme le docteur et ses amis n'étaient nullement aguerris contre les artifices de l'intrigue politique, ils se persuadèrent aisément qu'ils sacrifiaient leur sécurité à leur sympathie pour un peuple opprimé.

L'arrivée de Silas Deane, en juillet 1776, donnait à Dubourg l'occasion d'entrer officiellement en scène. Il commence par chambrer l'Américain qu'il a logé à côté de chez lui, à l'hôtel Grand-Villars, et s'en va trouver directement le comte de Vergennes pour lui exposer, fort éloquemment ma foi, que l'heure des résolutions a sonné, se faisant fort, pour conclure, de mettre lui-même sur pied une combinaison qui offre toutes garanties aux Gouvernements intéressés. Mais il était trop tard. Comme nous l'avons vu, les positions étaient prises. Le ministre ne peut que lui conseiller de s'entendre avec Beaumarchais. Le docteur revient de Versailles persuadé que ce dernier n'a dans l'affaire d'autre rôle que d'*aider le ministre de ses lumières*. L'entrevue a lieu le 13 juillet. Quelle déception ! Quoi, Beaumarchais, sous prétexte de ne pas compromettre le secret de

l'entreprise, est *chargé de concentrer en lui seul l'ensemble des détails de toutes les opérations de commerce, tant en envois qu'en retours, soit des munitions de guerre, soit des marchandises ordinaires* entre *la France et les Colonies Unies, la direction de toutes les affaires, la fixation des prix, la conclusion des marchés, les engagements à prendre, les recouvrements à faire,* et bien d'autres choses encore, au détriment de gens *qui avaient fait tant de frais, essuyé tant de fatigues, couru tant de dangers depuis un an pour le service du Congrès !*

Dubourg ne peut en croire ses oreilles : Adieu, les beaux profits escomptés ! Rentré chez lui tout bouillant encore d'indignation, il se jette sur sa plume pour discréditer auprès du ministre son heureux compétiteur. Que va-t-il lui reprocher ? *D'aimer le faste, d'entretenir des demoiselles et d'avoir la réputation d'être un bourreau d'argent,* toutes considérations qui ne sont guère propres à rassurer marchands et fabricants. *Peut-être est-il cent, peut-être mille personnes en France qui avec des talents fort inférieurs aux siens pourraient mieux remplir les vues du ministre en inspirant plus de confiance à tous ceux avec lesquels elles auraient à traiter.*

L'excellent docteur aurait pu s'offrir en exemple si le respect humain ne l'avait arrêté. Mais il était prêt à citer des noms pour peu qu'on l'en priât : son ami le Ray de Chaumont, grand importateur

le sucre ; Panchaut, le banquier aux entreprises mondiales ; l'obligeant Saint James qui a déjà fait des armements ; Grandclos-Mêlé, possesseur de comptoirs au Sénégal ; Segrais de Saint-Malo, spécialisé dans le trafic avec Saint-Pierre et Miquelon et le Canada ; d'Acosta, Le Normand, Gourlade, voilà des négociants maritimes d'une capacité hautement reconnue. Pourquoi n'avoir pas choisi l'un d'eux ? Mais tout simplement parce qu'en l'occurrence la question politique prime les considérations commerciales. Le gouvernement est sans doute intéressé au bon fonctionnement du ravitaillement des insurgés, mais il lui importe encore plus de ne pas se compromettre. Il s'agit donc de berner l'Angleterre en la personne de son Ambassadeur. A qui confier ce soin si ce n'est à Figaro lui-même qui est, en chair et en os, à la dévotion des ministres ? C'est peut-être un piètre commerçant, un ignorant en matière d'armement, c'est à coup sûr un homme habile, d'une merveilleuse vivacité d'esprit, doué d'un entregent, d'une ténacité et d'une discrétion dont il a su, en maintes occasions, donner des preuves manifestes. Dans la nouvelle affaire dont il va se charger, il s'est trop engagé pour s'exposer à un échec. N'est-il pas l'apôtre de la politique de secours secrets et n'a-t-il pas répondu du succès sur sa tête, au figuré s'entend ?

L'intervention du docteur Dubourg est d'ailleurs la meilleure preuve qu'un négociant de

profession n'est nullement nécessaire à la conduite de l'opération puisqu'un médecin s'est offert à s'y employer et se dépite de son échec au point de faire usage, contre son concurrent, d'un procédé sans élégance. Le docteur était cependant un honnête homme, mais si *enflammé du désir de faire un grand bien* qu'il n'avait pas reculé devant une petite perfidie pour y parvenir, de même que les *Pères de l'Église se permettaient parfois, pour convertir les païens, des citations hasardées, de saintes calomnies qu'ils nommaient entre eux des fraudes pieuses.*

Le comte de Vergennes, bien qu'il ne fût pas d'humeur badine, s'était bien diverti à la lecture de la diatribe du docteur. Il trouve l'accusation si folâtre qu'il communique sur-le-champ la lettre à Beaumarchais. Celui-ci cingle son désobligeant adversaire d'une riposte qui allait lui valoir un ennemi implacable de plus et devait éveiller par contre-coup les préventions de Franklin appelé, cinq mois plus tard, à venir représenter le Congrès en France :

Les filles que j'entretiens depuis vingt ans, Monsieur, sont bien vos très humbles servantes, — lui écrit-il en bouffonnant à ses dépens. — Depuis trois ans, deux de ces filles entretenues sont mortes à mon grand regret. Je n'en entretiens plus que trois, deux sœurs et ma nièce, ce qui ne laisse pas d'être encore assez fastueux pour un particulier comme moi. Mais qu'auriez-vous donc pensé, si, me connaissant mieux, vous aviez su que je poussais le scandale jusqu'à entretenir aussi des hommes, deux neveux fort jeunes, assez jolis, et même

e malheureux père qui a mis au monde un aussi scandaleux entreteneur ? Pour mon faste, c'est encore bien pis. Depuis trois ans, trouvant les dentelles et les habits brodés trop mesquins pour ma vanité, n'ai-je pas affecté l'orgueil d'avoir toujours mes poignets garnis de la plus belle mousseline unie ? Le superbe drap noir n'est pas trop beau pour moi ; quelquefois même on m'a vu pousser la faquinerie jusqu'à la soie, quand il fait très chaud ; mais je vous supplie, Monsieur, de ne pas écrire ces choses à M. le comte de Vergennes ; vous finiriez par me perdre entièrement dans son esprit.

La lettre est du 16 juillet. A cette date le signataire n'avait pas encore vu Silas Deane qui, paraît-il, du moins le docteur Dubourg l'assure, *ne veut ni ne peut rien prendre sur lui avec Beaumarchais.*

Cependant l'émissaire du Congrès est reçu en audience par M. de Vergennes dont il tâche d'obtenir des canons, des munitions, des effets d'habillement, en un mot toutes les ressources nécessaires à ses concitoyens dont le dénûment s'aggrave de jour en jour. Le ministre l'écoute avec intérêt mais lui enlève tout espoir d'obtenir un appui officiel et le renvoie à Beaumarchais. L'entrevue a lieu le 19 juillet. Ce dut être un piquant spectacle que la rencontre de ces deux hommes dont l'un ne savait pas un mot de français, et dont l'autre, malgré ses nombreux séjours en Angleterre, n'avait jamais pu apprendre l'anglais, pas plus qu'il n'avait réussi à s'immuniser contre le mal de mer ; pour être en état de con-

férer avec l'américain, il avait dû faire venir un interprète de Londres.

Le premier soin de Beaumarchais est de demander à son interlocuteur des lettres de créance. Silas Deane les lui communique dès le lendemain ou plus exactement il lui fait parvenir une copie de sa commission et un extrait de ses instructions. Celles-ci lui prescrivaient de *s'adresser d'abord aux ministres afin d'obtenir par voie d'achat ou d'emprunt les fournitures dont les Américains avaient besoin et, en cas d'échec, de tâcher de se les procurer partout ailleurs.*

A l'égard du crédit que nous vous demanderons pour les fournitures et les munitions que je compte obtenir de vous, déclare Silas Deane dans sa lettre d'envoi, j'espère qu'un long crédit ne sera pas nécessaire. Un an est le crédit le plus long que mes compatriotes sont habitués à prendre, et le Congrès ayant engagé une grande quantité de tabac dans la Virginie et dans le Maryland, ainsi que d'autres articles qui seront embarqués aussitôt qu'on pourra se procurer des navires, je ne doute pas que des retours considérables en nature vous seront faits d'ici à *six mois* et que le *tout vous sera soldé d'ici un an.* C'est ce dont je presserai le Congrès dans mes lettres. Cependant les événements de la guerre sont incertains, et notre commerce est exposé à en souffrir ; mais j'espère que, quoi qu'il arrive, vous recevrez bientôt des retours assez considérables pour pouvoir attendre. Dans le cas où une somme quelconque vous resterait due après que le crédit dont nous conviendrons serait expiré, il est bien entendu que l'intérêt d'usage vous serait alloué pour cette somme.

Aussitôt engagées, les négociations relatives à

un traité dont les conditions soient honorables t avantageuses et dont l'exécution soit exacte », ont rapidement menées à bonne fin.

Par lettre du 22 juillet Beaumarchais, après voir donné son accord sur tous les points traités ar son correspondant, laisse au Congrès le choix ntre deux méthodes pour fixer la valeur de ces- ion des marchandises qu'il lui expédiera :

> Comme je crois avoir affaire à un peuple vertueux, me suffira de tenir par devers moi un compte exact e toutes mes avances. Le Congrès sera le maître ou de ayer les marchandises sur leur valeur usuelle au temps e leur arrivée au continent, ou de les recevoir suivant es prix d'achat, les retards et les assurances, avec une ommission proportionnée aux peines et soins, qu'il st impossible de fixer aujourd'hui. J'entends servir otre pays comme s'il était le mien propre et j'espère rouver dans l'amitié d'un peuple généreux la véritable écompense de mes travaux que je lui consacre avec laisir.

Dans le premier cas, les marchandises sont payées au cours du jour de la livraison ; dans le second, suivant leur prix de revient à leur arrivée à destination. Nous dirions aujourd'hui qu'elles sont, dans la seconde éventualité, vendues *cif* ou *caf*. L'une et l'autre abréviation, celle-ci d'origine française, celle-là d'origine anglaise, signifiant que le prix à payer par le destinataire comprend le *coût* de la marchandise (coast), *l'assurance* (insurance) et le *fret* (freight.)

La première méthode, seule applicable aux car-

gaisons achetées en spéculation, était jadis d'un usage courant. L'armateur n'était pas alors ce qu'il est devenu presque exclusivement depuis que le principe de la division du travail a fait son œuvre, un entrepreneur de transports maritimes ; il était très exactement un négociant maritime ou, suivant l'expression moderne, un négociant-armateur. Quiconque gérait du tonnage le faisait, en général, pour transporter ses propres marchandises et, accessoirement, celles d'autrui.

Cette méthode a cessé d'être d'un usage courant. Elle convient surtout à la contrebande qui livre la marchandise à des cours d'autant plus élevés que les risques sont plus grands. L'Amérique sèche en sait quelque chose et ses fournisseur d'alcool s'en accommodent on ne peut mieux.

Il ne faudrait cependant pas en conclure que la profession de négociant-armateur a disparu, mais elle a perdu son caractère spéculatif. Elle est exercée par des commerçants et des industriels qui trouvent plus avantageux d'être leurs propres entrepreneurs de transports en important les matières premières dont ils font le commerce ou qu'il traitent dans leurs usines.

En dehors de ce cas, les ventes ne s'opèrent que de deux façons : soit cif., — il vient d'en être question — soit fob. Cette dernière abréviation provient encore d'une expression anglaise, free on board. Elle signifie que la marchandise

est livrée à bord, libre de toute charge pour l'armateur. L'usage veut qu'en réalité elle soit livrée sur le quai sous palans d'embarquement, corde sur balles dirait Beaumarchais. Le destinataire n'a qu'à payer le fret pour en prendre livraison.

Ce mode de transaction n'est pas prévu par la lettre du 22 juillet; c'est, cependant, comme nous le verrons par la réponse de Silas Deane, celui dont les négociateurs avaient implicitement envisagé l'application, les Américains s'étant fait forts d'enlever les approvisionnements avec leur propre tonnage.

L'émissaire du Congrès aurait eu mauvaise grâce à ne pas se déclarer enchanté des propositions si accommodantes de son correspondant. C'est ce qu'il ne manquera pas de faire en lui donnant son accord :

Paris, ce 24 juillet 1776.

Monsieur, j'ai lu avec attention la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22, et je pense que vos propositions pour le règlement du prix des marchandises et fournitures sont justes et équitables. La généreuse confiance que vous placez dans la vertu et la justice de mes constituants m'inspire la plus grande joie, me donne les espérances les plus flatteuses pour le succès de l'entreprise à leur satisfaction aussi bien qu'à la vôtre, et me permet de vous assurer de nouveau que les Colonies Unies prendront les mesures les plus efficaces pour vous envoyer des retours et justifier sous tous les rapports les sentiments qui vous animent pour elles. Toutefois, comme le prix des effets d'équipement seuls s'élèvera déjà à 2 ou 3 millions et comme

les canons, les armes, les munitions, feront monter la somme beaucoup plus haut, je ne puis, à cause de l'incertitude de l'arrivée des navires pendant la guerre, aller jusqu'à vous affirmer que les retours pour la totalité vous seront faits dans les délais indiqués ; mais, dans ce cas, ainsi que je vous l'ai écrit antérieurement, je compte qu'on vous allouera pour la balance un intérêt satisfaisant. Quant aux cargaisons envoyées d'Amérique, soit en France, soit aux Indes occidentales, à titre de retours pour vos avances, je pense qu'il n'y a aucune objection à ce qu'elles soient adressées, soit à votre maison en France, soit à vos agents partout où elles pourront arriver.

Je vois ici que l'exportation des canons, armes et autres munitions de guerre est prohibée, et que par conséquent ces objets ne pourront être exportés qu'en secret. Cette circonstance me donne beaucoup d'inquiétudes, *car si je ne puis les embarquer publiquement* je ne puis aussi me les procurer ouvertement sans éveiller des alarmes qui seront peut-être fatales à nos opérations. Vous savez que l'ambassadeur d'Angleterre est attentif à tout ce que je fais, que ses espions surveillent tous mes mouvements, et surveilleront probablement de même tous les mouvements de ceux avec qui je serai en relation. Dans une telle situation, connaissant peu votre langue, je prévois bien des difficultés auxquelles je ne sais comment faire face, et qui vous embarrasseront peut-être beaucoup vous-même, malgré votre intelligence supérieure et votre habileté. Deux choses, vous en conviendrez, sont dans ce moment aussi essentielles que de se procurer les canons, les armes, etc., etc... La première c'est que les objets soient de bonne qualité ; la seconde qu'ils puissent être embarqués sans être arrêtés et retenus. La destinée de mon pays dépend en grande partie de l'arrivée de ces secours. Je ne puis donc être trop inquiet sur ce point, et il n'est pas de dangers ou de frais, si grands qu'ils soient, qui ne doivent être hasardés, si cela est nécessaire, pour un objet aussi capital et aussi important. Je vous prie de réfléchir mûrement là-dessus et de me

communiquer vos réflexions. J'ai passé chez vous ce matin avec le docteur Bancroft dans l'intention d'en conférer avec vous. Mais vous étiez parti pour Versailles. Permettez-moi d'appeler vivement votre attention sur ces derniers points, et de vous assurer que j'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre, etc...

SILAS DEANE.

L'ensemble de la correspondance échangée entre Silas Deane et Beaumarchais constitue le pacte commercial qui liait les deux parties. Bien qu'elle ait été publiée des deux côtés de l'Atlantique, j'ai tenu à la mettre presque intégralement sous les yeux du lecteur en raison de son importance. Elle domine en effet toute la question des relations entre Beaumarchais et les Etats-Unis.

Silas Deane, en rendant compte au Congrès, le 29 novembre 1774, du succès de sa mission, en reporte avec une loyauté et une modestie qui le rendent singulièrement sympathique tout le mérite sur Beaumarchais.

Je ne serais, déclare-t-il, jamais arrivé à bout de remplir ma mission sans les résultats infatigables, généreux et intelligents de M. de Beaumarchais à qui les Etats-Unis sont plus redevables sous tous les rapports qu'à toute personne de ce côté de l'Océan. Il est grandement en avance pour des munitions, des effets d'habillement, et d'autres objets, et j'ai la ferme confiance qu vous lui ferez passer le plus promptement des retours considérables.

... Je ne saurais, dans cette lettre, rendre pleine justice à M. de Beaumarchais pour son habileté et son zèle à soutenir notre cause. Tout ce que je puis dire

c'est que dans cette opération il s'est conduit d'après les principes les plus larges et les plus libéraux, et qu'il a fait de nos affaires les siennes propres. Son influence et son crédit, qui sont grands, ont été entièrement employés à servir nos intérêts, et j'espère que les résultats égaleront ses vœux.

Quatorze mois plus tard, Silas Deane, au moment de quitter la France, le 13 mars 1778, sur le vaisseau que montait le vice-amiral d'Estaing, rendit à Beaumarchais un hommage encore plus émouvant en lui adressant le billet suivant :

« J'espère que votre agent (à Philadelphie) vous fera passer des retours considérables et que le Congrès ne différera pas plus longtemps *à reconnaître les grands et importants services que vous avez rendus à la cause de la liberté de l'Amérique.* Après les scènes embarrassantes à travers lesquelles vous avez eu à passer, vous devez éprouver le plus grand plaisir *de voir enfin l'objet de vos travaux rempli* et qu'une flotte française va mettre à la voile, ce qui convaincra l'Amérique et le monde entier de la sincère amitié de la France et de l'absolue détermination où elle est de protéger la liberté, l'indépendance de l'Amérique. Je vous félicite de nouveau sur ce glorieux événement, *auquel vous avez contribué plus que tout autre* [1]. »

Après l'arrivée de Silas Deane au Continent, les Etats-Unis et leur fournisseur tombèrent d'accord

1. *Œuvres complètes.*

pour reconnaître qu'un simple échange de lettres constituait un lien trop fragile. La menace de désaveu qui avait été suspendue sur Silas Deane était singulièrement inquiétante pour l'avenir. Thevenaud de Francy, agent général de Beaumarchais en Amérique, fit accepter par le Congrès les clauses d'un contrat qui fut signé le 16 avril et dont Eugène Lintilhac, après analyse, a publié les deux principaux articles. Beaumarchais ouvrait aux Etats un crédit de 24 millions avec faculté pour eux de n'accepter les envois d'armes et de munitions qu'après contrôle. Mais ce contrat ne fut jamais mis en vigueur, Beaumarchais s'étant refusé à l'exécuter après de nouvelles difficultés soulevées par le Congrès pour le règlement des précédentes fournitures. Il n'offrirait, par suite, aucun intérêt si la clause relative au contrôle des expéditions n'était de nature à éveiller notre méfiance. Les livraisons précédentes étaient-elles donc défectueuses qu'un contrôle s'imposât ? On sait que, de divers côtés, on a violemment reproché à Beaumarchais d'avoir livré des approvisionnements de mauvaise qualité. C'est même, dans certains milieux, devenu un article de foi. Chose curieuse, jamais le Congrès n'a invoqué ce prétexte pour contester la validité de sa dette. Il serait d'ailleurs extraordinaire que, dans le nombre des fournitures livrées soit par les Arsenaux, soit par le commerce ou l'industrie privés, il ne se fût pas glissé quelques

articles douteux dont il n'était pas toujours possible, en dépit de la vigilance des agents américains, de faire le triage, au cours d'opérations de chargement hâtives et souvent nocturnes. Il est non moins certain que, dans ces conditions, les connaissements ne pouvaient guère être établis avec toute l'exactitude nécessaire. Enfin, les détours et les relâches imposés à la navigation par la nécessité de tromper la surveillance anglaise ne pouvaient qu'être défavorables à l'état de conservation des denrées périssables.

Fait significatif, c'est en France qu'a été lancée une accusation dont certains écrivains américains se sont emparés à leur tour afin de justifier leur nation contre le reproche d'ingratitude. C'est, semble-t-il, Mirabeau qui, le premier, emporté par le tumulte de ses passions, donna la consistance du texte imprimé aux rumeurs que s'efforçaient de propager les ennemis de Beaumarchais dont les envieux, les jaloux et les quémandeurs éconduits ne cessaient de grossir le nombre. Cet exemple ne sera pas perdu et désormais l'arme perfide sera ramassée par quiconque s'efforcera d'ameuter l'opinion contre l'ancien champion de l'indépendance américaine.

Vers la fin du règne de Louis XVI, Bergasse ne s'en fera pas faute à propos de l'affaire Kornman et, au début de la Révolution, les délateurs professionnels du district des Récollets encore moins. Cent libelles, pendant le procès Kornman,

ont soutenu que Beaumarchais avait envoyé aux insurgents des armes, des munitions, des marchandises détestables qu'il leur vendait comme bonnes à cent contre un, et l'ont accusé d'avoir déshonoré la France par sa cupidité et fait le malheur de l'Amérique par son avarice. Il s'est contenté de hausser les épaules. Mais, en temps de Révolution, le dédain n'est plus de saison. Dans sa *Requête à la Commune* [1], Beaumarchais se justifie pour la première fois contre ces lâches imputations. A l'accusation d'avoir livré des fournitures de mauvaise qualité, il oppose les attestations de Silas Deane, du président John-Day, du gouverneur Jefferson ; aux accusations d'avarice et de cupidité il oppose ses actes de générosité dont jadis, en Amérique, Lafayette lui-même eut l'occasion d'éprouver les effets.

« J'ai envoyé, s'écrie-t-il, dans son plaidoyer, à mes risques et périls *ce qu'il y avait de meilleur en France*, en munitions, en armes, en habits aux insurgents manquant de tout, à crédit, au prix des factures, les laissant maîtres de la commission qu'ils paieraient un jour à leur ami (car c'est ainsi qu'ils me nommaient) ».

En faisant justice de la calomnie devant la Commune de Paris, c'est devant la postérité tout entière que Beaumarchais gagnait sa cause.

1. Publiée dans les *Œuvres complètes*.

IV

EXPORTATEUR PAR RAISON D'ÉTAT

Les ressources de la Maison Roderigue, Hortalez et Cie. — Son siège social. — Organisation des bureaux. — Constitution et composition de la flotte. — Correspondants dans les ports.

La Maison que Beaumarchais venait de fonder était, jusqu'à un certain point, une société en commandite. Nous connaissons les deux principaux commanditaires, ils sont d'importance et par leur situation dans le monde, — ce ne sont rien moins que les Gouvernements français et espagnols, — et par le chiffre de leur versement, un million pour chacun d'eux.

Autour de cette souscription massive sont venus se grouper, par intermittence, des concours financiers plus ou moins substantiels apportés par les personnalités les plus diverses, depuis le spéculateur qui prend un intérêt de 12.000 livres dans l'ensemble des pacotilles jusqu'à l'armateur

qui, dédaignant de retirer par la location un revenu fixe de ses navires, trouve plus avantageux d'opérer de compte à demi. Dans le nombre, on relève des noms d'armateurs : de Montieu et Carrier de Nantes, Vincent de Bordeaux ; des négociants établis dans les ports et touchant de plus ou moins près à l'armement, devenus les correspondants de la Société précisément parce qu'ils ont placé des fonds dans l'entreprise, et même des grands seigneurs, tels que le marquis de Saint-Aignan et le marquis de l'Aubépine.

Quant au fondateur de la Compagnie, il avait engagé dans l'affaire la totalité de sa fortune, fortement ébréchée, il est vrai, par le procès La Blache et les charges qu'il avait assumées lorsque, pour obtenir un emploi à la Cour, il avait décidé son père à renoncer au commerce.

Au cours de son association avec Pâris-Duverney, il avait fait acheter pour son compte, par sa sœur Julie, une maison sise rue de Condé où elle porte actuellement le numéro 26. C'est l'immeuble, situé juste en face de l'ancien hôtel de Condé, qu'occupe, depuis le début du siècle, le Mercure de France.

C'est là qu'avec l'esprit de famille qui le caractérise et plaide en sa faveur, même dans ses pires excentricités, il a installé son père et deux de ses sœurs restées au foyer. C'est là qu'il a recueilli deux neveux et une nièce restés orphelins en bas âge. Sa sœur Julie, qui a renoncé à se marier,

tient la maison — où son frère, depuis la réalisation de l'affaire américaine, ne fait plus que de rares apparitions — jusqu'au jour où toute la famille, épouse, fille, sœur, vient habiter, sur le boulevard qui porte actuellement le nom du père de Figaro, une demeure construite sur les plans de son chef, originale et somptueuse, qu'on aurait pu surnommer la *folie* Beaumarchais.

Quelle que fût exactement la situation financière du fournisseur attitré des Colonies Unies, elle était considérablement augmentée par le crédit dont il jouissait. Heureusement, d'ailleurs, car les millions franco-espagnols furent rapidement absorbés et pour pouvoir tenir jusqu'au jour où le Gouvernement français consentira de nouvelles avances, il faudra frapper à des portes toutes disposées à s'ouvrir.

Le chiffre des dépenses dont Beaumarchais réclamera le remboursement au Gouvernement américain dans le courant de l'année 1777, dépassera cinq millions. Au bout d'un an d'exploitation il se trouvera donc à découvert de trois millions de francs.

Dans une lettre datée du 15 avril 1795, Beaumarchais déclare qu'il a rassemblé à lui tout seul plusieurs millions chez ses autres associés ; il leur aurait, dit-on, prouvé par ses calculs que le profit d'un navire sur trois couvrirait la perte des deux autres. Si l'on en juge par ses sollicitations pressantes auprès des Ministres et du Roi même, ces

millions étaient vraisemblablement versés à titre de prêts au début d'un armement, pour la durée de la campagne, et les bailleurs de fonds confiaient leur argent à l'entreprise comme à une banque, pour le faire fructifier. A l'échéance, ils réclamaient le remboursement de leurs avances sans se préoccuper de la situation de la trésorerie de la Société. Et il n'était presque jamais possible de leur donner satisfaction. Il n'y a guère qu'en 1779 que Beaumarchais non seulement ne demande pas d'argent à l'Etat mais encore refuse celui que la Cour lui propose.

Le reste du temps, et dès la première campagne il ne cessera de harceler le Gouvernement de ses demandes de subsides ou de ses revendications ainsi que nous aurons l'occasion de le constater par la suite, presque à chaque chapitre.

Pour le moment, c'est-à-dire à l'époque de la fondation de la Société, Beaumarchais dispose de fonds considérables dont l'opinion publique, toujours séduite par les solutions fabuleuses, s'empresse d'attribuer la provenance au subit enrichissement du détenteur. Celui-ci se voit forcé de mettre les choses au point pour résister aux demandes d'emprunt que lui vaut sa réputation d'opulence. C'est ce qu'il fera notamment le 23 juillet 1777 en refusant à sa maîtresse, madame de Godeville, un prêt sur la caisse de la Compagnie :

Il y a deux ans que j'étais très mal aisé dans mes moyens. Je ne suis pas devenu riche tout d'un coup, mais seulement grand administrateur des fonds d'une compagnie qui m'honore de la plus parfaite confiance et je la mérite. Mais je ne me permets pas de substituer aux fonds de ma caisse des effets de mes amis dans le besoin parce que je me suis imposé la loi d'être pur comme une vierge sur l'usage des fonds, et de n'admettre en compte que des effets de haute banque et tenant toujours lieu d'argent. Il résulte de tout cela que je puis bien obliger un ami de dix, douze ou vingt louis, quelquefois. Mais toujours en les puisant dans ma bourse personnelle, laquelle ne s'est pas enflée subitement et comme par miracle [1].

La caisse, si énergiquement défendue par Beaumarchais, renfermait au début de son fonctionnement, même sans tenir compte de l'apport imprécis des particuliers, une somme d'argent liquide assez exceptionnelle à l'époque pour exciter les convoitises et faire travailler les imaginations. Les deux millions versés par le Trésor et constituant le capital initial étaient, à eux seuls, suffisants pour impressionner le public.

Si, pour se faire une idée de la puissance financière que représentait de son temps la maison Roderigue, Hortalez et Cie, on cherche à opérer une transposition sur le plan de l'actualité, on peut admettre que cette puissance correspond à celle d'une Société constituée en 1928 au capital de 16 millions. Entre la livre de 1776 et le franc stabilisé de 1928, le coefficient d'équivalence se-

1. *Lettres à Madame de Godeville.* Paris 1928.

rait 8, ce chiffre n'ayant, je m'empresse de le reconnaître, que la valeur d'une impression personnelle étayée tout au plus par une simple déduction.

M. Marion, professeur au Collège de France, en comparant le pouvoir d'achat de la monnaie de Louis XIV à celui du franc-papier au moment de son plus grand avilissement, en juillet 1926, a estimé qu'il était vingt fois plus grand. Depuis, le franc s'étant revalorisé de 100 %, ce rapport serait automatiquement descendu à 10. Il pourrait paraître inutile de pousser plus loin la recherche d'un coefficient qui ne peut d'ailleurs avoir d'autre prétention que de déterminer grossièrement un ordre de grandeur. Mais comme, d'autre part, les expédients financiers qui se sont succédé sans interruption de Louis XIV à Louis XVI ont nécessairement déprécié la livre, le chiffre 10 m'a paru encore trop élevé, et j'ai arbitrairement adopté le chiffre 8, avec d'autant moins d'hésitations que, s'il est contestable, il échappe du moins à toute possibilité de condamnation sur preuves.

La Société Roderigue et Cie fondée, il restait à trouver un local assez vaste pour abriter tous les bureaux que comporte une maison d'exportation et d'armement.

A vrai dire, le problème était moins compliqué à cette époque que de nos jours. Depuis la faillite du Système, le vent balançait plus d'écriteaux

à louer, que d'enseignes dans le quartier des affaires où Beaumarchais avait décidé de s'installer. En plein Marais, il loue, rue Vieille-du-Temple, l'ancien hôtel de Hollande qui existe encore au numéro 47, avec sa porte en chêne sculpté, décorée de bas-reliefs représentant Romulus et Remus, et ses cadrans solaires dont, seule, la tige a disparu. Tel est l'immeuble, aux vastes dimensions, qui devient le siège social de la Société et dont Beaumarchais s'est réservé une partie pour y transporter son domicile officiel.

Il se plaît à y retrouver les joies du foyer auprès de mademoiselle Willermawlaz, qu'il désigne dans sa correspondance sous le nom plus bref et plus flatteur de madame de Willers. C'est dans cette nouvelle union, où l'on ne saurait le soupçonner cette fois d'avoir recherché le moindre avantage social, qu'il va connaître enfin un bonheur durable, protégé contre son humeur volage [1] par la tendresse d'une femme d'élite. Maîtresse de maison accomplie et collaboratrice avisée [2], madame de Willers réalise le type de l'associée en attendant de devenir légalement, le jour où les affaires seront moins absorbantes, la

1. Par exemple dans son aventure avec Mme de Godeville.

2. « Jasez de ma lettre avec ma femme afin qu'elle soit au courant de tout, écrira-t-il à Francy le 19 octobre 1782. J'ai ici tous les états-majors et plus de mouvement qu'il n'en faut pour gaspiller tout mon temps. Je ne sais si je pourrai lui écrire aujourd'hui. »

troisième et dernière madame de Beaumarchais.

Le fondateur de la maison Roderigue et Cie espérait que cette organisation mi-bourgeoise, mi-commerciale, ostensiblement située dans une rue commerçante, inspirerait moins de méfiance qu'une installation clandestine dont le redoutable ambassadeur d'Angleterre n'aurait pas tardé à découvrir l'emplacement.

Dans la partie de l'ancien hôtel réservée aux bureaux, le personnel tenait à l'aise. Il était beaucoup moins nombreux que nous ne serions tentés de l'imaginer par comparaison avec les Compagnies de navigation modernes, à égalité d'importance.

Autour du bureau directorial il faudrait aujourd'hui loger les services de secrétariat dirigés parfois par un secrétaire général, ceux de l'affrètement, de l'armement, de l'exploitation, de la comptabilité, du contentieux et des assurances.

Certaines maisons, de création ancienne, sont de véritables musées où les pièces les moins curieuses ne sont certes pas les tableaux perpétuant le souvenir des voiliers qu'elles exploitaient à leur début. Dans la première partie du siècle dernier d'excellents peintres de marines représentaient, sur commande, les bâtiments de commerce soit pacifiquement au mouillage ou sous voile, soit dans le feu d'une action où ils s'étaient particulièrement distingués.

Les armateurs pouvaient de leur fauteuil con-

templer leurs navires sous l'aspect qui convenait le mieux à leurs goûts et à leur tempérament.

De nos jours, les armateurs, non moins amis des arts mais plus économes, se contentent de photographies. Il est à peine besoin d'indiquer qu'en renonçant à la couleur ils ont également renoncé au mouvement, les photographes préférant, comme bien l'on pense, opérer dans le port, sur les assises des quais, que du pont mouvant d'un remorqueur.

Parfois, cependant, la sévérité de cette décoration est égayée par des affiches et par des gravures en couleur d'un spécialiste des sujets maritimes. Elle est plus souvent aggravée, surtout dans les services, par des graphiques : courbes des indices du fret, courbes des fluctuations du change, tableaux couverts de larges traits inégaux, alignés en tuyaux d'orgue et représentant, d'année en année, l'importance des cargaisons ou des passagers transportés.

Ce n'est pas dans les bureaux de la Maison Roderigue et Cie qu'il faudrait chercher des œuvres d'art ou même des graphiques ; rien n'y est sacrifié à l'ornementation ni même au confort. Tout y dénote l'improvisation. En dehors de quelques cartes de l'Atlantique Nord où sont tracées les routes recommandées par le savant abbé Bouguer, en dehors de quelques éphémérides aux dates apparentes, rien ne vient interrompre la monotonie des murs contre lesquels s'adossent

de place en place les casiers destinés aux dossiers qui ne vont pas tarder à s'accumuler.

Un bureau est réservé au caissier Cantini dont Beaumarchais n'aura d'ailleurs pas à se louer et qu'il remplacera par Gudin de la Ferlière. C'est le frère de son confident, de son fidèle *Achates*, Gudin de la Brunellerie, celui qui, dans toutes les circonstances difficiles, n'hésite pas à payer de sa personne, jusqu'à la prise de corps inclusivement, celui qui, après la mort de Beaumarchais, classera les documents et publiera la première édition collective, mais incomplète de la quasi totalité de la correspondance, des œuvres de son ami dont il a fait entre temps l'apologie dans des *Mémoires* destinés à rester inédits jusqu'en 1888.

Le premier service créé dans la maison, même antérieurement à la constitution officielle de la Société, est celui des envois d'or aux îles du Vent, aujourd'hui les Petites-Antilles. Après avoir été assuré au début par Cantini, il occupe maintenant un bureau spécial. Le 8 juin 1776, M. de Sartine avait associé d'office Beaumarchais au célèbre armateur bordelais Abraham Gradis qui avait été chargé par le duc de Praslin d'approvisionner en numéraire espagnol ou portugais les colonies françaises et espagnoles de l'Amérique centrale et méridionale. L'association n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère. Sur la réclamation de Gradis, la part réservée à Beaumarchais fut très rapidement réduite et ne comprit

plus que la Martinique, puis elle ne tarda pas à devenir nulle [1].

Dans une pièce communiquant avec le bureau directorial est installé le service des frets et de l'armement qui assure également le secrétariat et le dépouillement du courrier. Il est dirigé par le jeune Thévenaud de Francy [2] que Beaumarchais traite comme son fils, qu'il considère comme un autre lui-même. « Vous et moi, lui écrira-t-il, c'est la même chose. »

Pendant trois ans, Francy n'occupera guère son bureau ; il court de port en port, puis il fait un long séjour en Amérique. C'est seulement dans la dernière année de la guerre que, condamné par son état de santé à rester sédentaire, il renoncera à quitter Paris où il remplacera au fauteuil directorial Beaumarchais obligé d'entreprendre à sa place la tournée des ports. Cependant ce n'est pas dans ce poste qu'il est en mesure de rendre le plus de services ; c'est à l'extérieur que son activité a été la plus efficace. « Vous m'êtes, lui écrira Beaumarchais de Bordeaux, très agréable à Paris ; vous me seriez utile à Bordeaux ; au Port-au-Prince, très utile. »

Dans une pièce voisine s'affairent de nombreux commis. Ils centralisent les listes dressées

1. Cf. G. de Maupassant. *Un grand amateur de Bordeaux : Abraham Gradis.*

2. Frère de Thévenaud de Morande, un des pamphlétaires que Beaumarchais était allé, la bourse à la main, désarmer en Angleterre.

par les arsenaux du Roi et fournissent la nomenclature du matériel que ceux-ci sont en mesure de livrer, au total « 200 pièces de canon, des mortiers, des bombes, des boulets, 25.000 fusils, 200 milliers de poudre[1] » ; ils commandent à l'industrie privée les articles dont les arsenaux sont démunis : équipements, fournitures de campement, vivres de conserve ; ils répartissent suivant les instructions reçues tous ces approvisionnements entre les ports d'embarquement les plus proches des lieux de provenance, Dunkerque, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille ; ils établissent les demandes de cession à destination des arsenaux et les expédient aux agents locaux chargés de prendre livraison du matériel et de traiter avec les entreprises de charroi ; ils centralisent les lettres de voiture, prennent connaissance des observations formulées par les réceptionnaires des ports et procèdent, s'il y a lieu, aux réclamations nécessaires ; ils transmettent, après pointage, au service de Cantini, à la fois caissier et comptable, les états de cession établis par la guerre qui facture « *les bouches à feu sur le pied de* 40 *sous la livre de fonte, les fers coulés* 90 *fr. le millier et les fusils* 23 *fr.*[2] »

Parfois, le circuit des pièces comptables se complique d'une cession de la Guerre aux Colonies, lorsque, pour donner le change aux regards

1. L. de Loménie : *Beaumarchais et son temps.*
2. L. de Loménie : *Beaumarchais et son temps.*

indiscrets, le matériel est officiellement destiné aux îles, plus particulièrement à Saint-Domingue. Dans ce cas, le commissaire de la Marine, agissant en qualité d'ordonnateur, a fait procéder à la réception et à l'estimation de tout ce qui lui a été remis par le commissaire d'artillerie, puis il a expédié les états de cession au ministère de la Marine qui les transmet à son tour à la maison Roderigue et Cie, appelée à se substituer à la Marine pour les versements à faire à la Guerre.

Par une fâcheuse coïncidence, la plupart de ces factures sont payables à la même époque et la trésorerie de la maison se trouve à l'étroit. Il va falloir demander des délais de paiement, mais il faut également se préoccuper d'y joindre *une caution valable* car le comte de Saint-Germain entend ne rien céder sur cette formalité. Il en a averti son collègue de la Marine, M. de Sartine, lorsqu'il a fixé les conditions auxquelles son Département ferait les cessions.

Mais voici bien une autre affaire. Certaines cessions de poudre doivent être non payées en espèces mais remplacées dans un délai de trois mois. Et précisément Beaumarchais vient de trouver dans son courrier une lettre de la Guerre qu'il communique au service intéressé. Le Ministre l'informe *que la poudre qu'il aura à remplacer ne pourra être reçue qu'après qu'elle aura été éprouvée suivant les règlements.*

Dès que la maison d'armement fonctionnera,

le bureau que nous avons vu chargé de l'exportation des armes deviendra le principal rouage du service d'exploitation ; il centralisera et vérifiera toutes les factures : achats de matériel naval, de vivres, de marchandises ; réparations, primes d'assurances, avances aux capitaines, etc... qui permettront à Cantini d'établir les comptes de voyages.

C'est presqu'aussitôt après l'ouverture de la maison qu'il avait fallu chercher du tonnage.

Les Américains s'étaient flattés un peu inconsidérément de transporter par leurs propres moyens le matériel fourni par le Gouvernement français. Tout de suite, cette solution parut chimérique. La formule des transactions fob ne devait jamais entrer en application. Il n'y avait plus qu'à mettre en pratique, sans perdre une minute, celle des transactions *caf*. Pour réaliser la politique des secours secrets, Beaumarchais, tout en se substituant comme vendeur au Gouvernement français, allait être obligé de procéder lui-même aux exportations et de rechercher le tonnage nécessaire au transport des fournitures que les Américains attendaient avec angoisse.

Il ne pouvait songer, pour l'instant, à faire construire, pas plus, d'ailleurs, qu'à acheter du tonnage. La guerre de Sept Ans avait été désastreuse pour la flotte de commerce française. En attendant sa reconstitution, l'industrie maritime était devenue des plus rémunératrices, l'indice du

fret variant nécessairement en raison inverse du tonnage disponible. Les armateurs qui avaient eu la chance de conserver des navires en état de navigabilité ne tenaient naturellement pas à les vendre. Tout au plus consentaient-ils à se débarrasser de quelques mauvais bâtiments dont l'âge ou la construction défectueuse rendait l'exploitation onéreuse.

Beaumarchais n'avait d'autres ressources que d'affréter, c'est-à-dire de louer des navires en s'abouchant avec des armateurs possédant du tonnage disponible.

L'armateur, contrairement à l'opinion vulgaire, n'est pas nécessairement le propriétaire du navire. Ce nom désigne toute personne qui arme et gère un navire pour le compte d'un ou plusieurs propriétaires au nombre desquels rien ne l'empêche d'ailleurs de se trouver. Si, au lieu d'utiliser lui-même le navire, il se décide à le louer, il devient *fréteur ;* il joue alors, vis-à-vis des tiers, le rôle d'un gérant d'immeubles ; la personne qui prend le navire en location est l'*affréteur*. Dans le contrat de location qui porte le nom de *charte-partie d'affrétement*, le premier joue le rôle de bailleur, le second de preneur ; le loyer prend le nom de *prix du fret* ou *nolis*. L'affréteur qui loue le navire *à temps*, on dit aujourd'hui en *time-charter*, ou au voyage *en travers* peut, à son tour, chercher à louer tout ou partie du bâtiment. Dans ce cas, il agit exactement

comme le locataire principal d'un immeuble ou d'un appartement qui sous-loue tout ou partie des locaux dont il a la jouissance. Il devient *fréteur* et ses sous-locataires sont ses *affréteurs*.

Au cours de la guerre 1914-1918, un nouveau mode d'affrétement qui était, sinon inconnu, du moins inusité du temps de Beaumarchais, est né de la plus-value considérable acquise par le tonnage, c'est l'affrétement *coque nue* qui, en évitant les frais de premier établissement, permet d'exploiter les navires avec un faible capital. Pour poursuivre l'assimilation avec les opérations immobilières, je dirai que l'affrétement en *time-charter* est comparable à la location d'un appartement meublé, et l'affrètement *coque nue* à celle d'un appartement vide.

Ces quelques notions expliquent comment un certain Chevalier, de Bordeaux, pouvait être à la fois l'*armateur* et le *subrécargue* d'un navire appartenant à Beaumarchais, ainsi que celui-ci le mentionne dans une de ses lettres. Propriétaire du *Fier-Roderigue*, Beaumarchais avait donné le vaisseau en gérance au dit Chevalier, qui en était ainsi devenu l'armateur, puis, quand, après le chargement des marchandises, il s'était agi de mettre à bord un fondé de pouvoirs ou *subrécargue*, chargé d'intervenir dans l'intérêt de la cargaison, son choix s'était encore porté sur le même personnage.

L'affrètement à *temps* ou au *voyage en travers*

est le moyen le plus prompt de se procurer du tonnage.

Il suffit, après avoir jeté son dévolu sur un navire immédiatement disponible, de s'entendre avec l'armateur sur le prix de location qui, en 1776, se calculait au *tonneau d'affrètement*[1], pour pouvoir en disposer instantanément sans autres précautions à prendre.

Si l'affrètement est la seule ressource d'un particulier impatient d'avoir du tonnage à sa disposition, les pouvoirs publics ont un moyen encore plus rapide et plus sûr de s'en procurer : ils le réquisitionnent. Il est vrai que Louis XVI, même s'il avait eu la faculté d'appliquer cette mesure, n'aurait pu en user, quelle que fût la détresse des Américains, puisqu'officiellement il ignorait l'opération.

Beaumarchais parvient avec le concours d'un armateur nantais, M. de Montieu, à affréter dix navires dans le courant de l'automne 1776. Le chiffre est exact ; l'ambassadeur d'Angleterre, le lord Stormont, les a comptés en distinguant neuf bâtiments de charge, entre autres *le Romain*, *l'Andromède*, *l'Anonime* (*sic*), *la Seine*, *le Mer-*

1. *Le tonneau d'affrètement* représentait une balle de marchandises pesant 2.000 livres ou 979 kilos et cubant 42 pieds cubes ou 1 mc. 440. Il procédait à la fois du tonneau-poids, qui n'était autre chose que le poids de 2.000 livres, et du *tonnage d'arrimage* ou *tonneau d'encombrement*, pure mesure de capacité représentant « l'espace qu'occupent quatre barriques, ordinairement de celles dont on se sert à Bordeaux, pour mettre le vin ». (Bouguer : *Traité du Navire.*)

cure, et une frégate, *l'Amphitrite*. A ce tonnage viendront, par la suite, s'ajouter les unités suivantes que Beaumarchais affrète, achète, ou fait construire, *le Flamand*, *l'Anna*, *le Ferragus*, *la Thésée*, *l'Amélie*, *l'Heureux* qui armera à Marseille en 1777, *la Marie-Catherine*, *le Pérou*, *les Deux-Hélènes*, *la Ménagère*, gracieusement cédée par la Marine royale, *l'Aimable-Eugénie*, baptisée du nom de sa fille, *l'Alexandre*, le corsaire *le Zéphir*, *l'Hippopotame*, ancien vaisseau à trois ponts de 50 canons, mis en vente à Rochefort, après condamnation, par l'Administration de la Marine. C'est le vaisseau que Beaumarchais, après l'avoir fait radouber et transformer, baptisera du nom emphatique de *Fier-Roderigue* et qu'il armera en guerre tout en l'aménageant pour porter un millier de tonneaux. Le nom lui tient tellement à cœur que lorsque le navire sera devenu inutilisable, il fera mettre en chantier un nouveau *Fier-Roderigue*. Il achètera encore quatre bâtiments bermudiens, sortes de brigantins à voile latine, pour transporter de Saint-Domingue au continent américain les marchandises qu'il sera obligé d'entreposer au Cap Français, aujourd'hui le Cap Haïtien ou encore, comme jadis, le Cap tout court.

A la fin de l'année 1778, il fera de compte à demi avec le même de Montieu un armement de 11 bâtiments de charge dont les péripéties feront l'objet d'un prochain chapitre. Il disposera enfin

de deux ou trois flûtes qui lui serviront d'estafettes.

Tous ces navires ont des capacités de chargement très inégales mais, sauf pour le *Fier-Roderigue*, n'excédant pas 600 tonneaux. *L'Aimable-Eugénie* qui était précisément vendue pour 600 tonneaux, en porte à peine 500. Elle a coûté 300.000 livres (2.400.000 francs) et dépense 9.000 livres par mois, soit 72.000 francs, autant qu'un cargo à vapeur moderne de 3.000 tonnes. Il est vrai que le navire est percé à 32 canons et porte 160 hommes.

En ce qui concerne le prix du fret, Beaumarchais donne dans sa correspondance des indications non sur les taux auxquels il affrétait les navires d'autrui, mais sur ceux auxquels il frétait les siens.

La cotation est exprimée soit en deniers — elle s'applique alors à la livre-poids — soit en livres [1], et dans ce cas elle concerne le tonneau-poids de 2.000 livres pesant.

Le fret du Roi, taxé à 150-160 livres, correspond par suite à une cotation de 18-19 deniers. Le taux de 40 d., pratiqué par les neutres, équivaut à celui de 333 l. 6 s. 8 d.

Toutes ces cotations sont relatives à un voyage de France aux îles ou vice-versa.

Les îles dont il est fait mention à chaque ins-

1. La livre (tournois) vaut 20 sols, 240 deniers.

tant dans les écrits de Beaumarchais sont les îles françaises de la mer des Antilles ; elles englobent les îles du Vent ou petites Antilles et les îles sous le Vent comprenant la partie française de Saint-Domingue et quelques îlots environnants.

Des îles au continent, — quand on parle du continent il est toujours sous entendu qu'il s'agit de l'Amérique Septentrionale — il est, à ce qu'assure Beaumarchais, de 300 l. (2.720 francs).

Ces frets paraissent formidables, mais il ne faut pas oublier qu'ils s'appliquent à des transports effectués *en période d'hostilités*. Encore sont-ils moins élevés que pendant la précédente guerre, celle de *Sept Ans*, où le fret du Roi avait atteint 1.000 l. (au moins 8.000 francs). Comme de juste, dès la paix signée, les frets se sont effondrés. Dans l'intervalle des deux guerres, le fret du Roi se traitait couramment à 80 l. (640 francs). Ce n'est déjà pas si mal si on le compare à ce qui se pratique aujourd'hui, 115 francs pour la tonne de sucres de Cuba sur Marseille, 136 francs pour la tonne de céréales de Buenos-Ayres sur Bordeaux, et même, record de bon marché, à peine un dollar, à peine 25 francs pour la tonne de céréales du Golfe du Mexique sur l'Europe Septentrionale.

Même à l'époque de l'extrême pointe des frets, fin de 1919 — début de 1920, les taux de l'Amérique du Nord sur la France étaient à peine comparables à ceux de 1782 ; ils atteignaient, à la

tonne française, pour les céréales du Canada, 1.500 francs, pour les charbons 1.200 francs, pour les rhums 700 francs.

Beaumarchais prétend avoir eu 40 navires en même temps à la mer. Si l'on se reporte à l'énumération précédente, le compte y est ; mais que ces bâtiments aient été mis en service simultanément, c'est une autre affaire. Notre armateur serait victime de son emphase naturelle qu'il ne faudrait pas autrement s'en étonner. De toute la correspondance et de tous les documents que j'ai eus sous les yeux, il semble bien résulter qu'en réalité il n'a jamais eu plus d'une douzaine de bâtiments à entretenir à la fois. Il les remplaçait au fur et à mesure qu'ils étaient hors d'usage, perdus par fortune de mer ou pris par les Anglais, cas de beaucoup le plus fréquent.

L'organisation de la maison Roderigue et Cie était complétée, comme l'exige le fonctionnement de toute compagnie de navigation, par un réseau de correspondants et d'agents tant en France qu'à l'étranger.

J'ai relevé, dans la correspondance de Beaumarchais qui orthographie les noms propres de la façon la plus fantaisiste, les noms suivants : Emmery, père et fils, à Dunkerque ; Eyrier, Lecouvreur et Cie, au Havre ; Pelletier-Dudoyer à Nantes ; de Richemont et Garnault à La Rochelle ; Elie Thomas à Rochefort ; Testard et Gaschet à Bordeaux ; dans l'ouvrage d'Eugène Lintilhac,

celui de MM. Delahaye et Cie, commissionnaires de la maison et, pour ainsi dire, chefs de succursale au Havre.

Tous ces négociants qui, eux-mêmes, exploitent généralement un tonnage plus ou moins important, sont non seulement les consignataires des navires et de la marchandise, mais encore les approvisionneurs généraux, les avitailleurs des bords [1] et les entrepreneurs de manutention des marchandises, les grands chefs des dockers et des arrimeurs [2].

Comme consignataires, les correspondants de la maison *Roderigue et Cie* centralisent la correspondance destinée aux équipages — c'est chez eux que Beaumarchais et Francy, en déplacement, se font adresser leurs lettres — ils assistent les capitaines dans leurs opérations et représentent leur client dans tous les litiges qu'il peut avoir.

De l'autre côté de l'Atlantique ,Beaumarchais dispose de trois agents, MM. Monbos et Latil sur le continent, M. Carabosse au Cap français, et, pendant près de trois ans, il entretiendra sur le continent un agent général qui sera Francy.

1. Fonctions dévolues aujourd'hui aux *Shipshandlers*.
2. Fonctions dévolues aujourd'hui aux *Stevedores*.

V

LE FAUX DÉPART DE « L'AMPHITRITE »

Beaumarchais au Havre. — Armement de l'*Amphitrite*. — Les passagers. — La cargaison. — Le navire échappe à l'embargo. — Un commandant d'armes trop exigeant. — En relâche à Lorient. — Remontrances de l'ambassadeur d'Angleterre.

Titulaire d'un marché portant sur un tonnage considérable d'approvisionnements à transporter par mer, Beaumarchais était assuré de trouver un concours également avantageux pour les deux parties auprès des armateurs en quête de clients, notamment à Nantes, grand port d'armement où les diverses branches de l'industrie maritime avaient, en se développant, acquis une grande réputation qui s'est maintenue jusqu'à nos jours. C'est là que, récemment encore, s'apercevait la dernière flotte de voiliers long-courriers.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions,

que Beaumarchais se soit associé précisément avec un armateur nantais, M. de Montieu, dont il ne tardera d'ailleurs pas à critiquer sévèrement les méthodes, dès qu'il se sera complètement initié aux affaires maritimes.

Grâce à cet accord, il est prêt à embarquer dans les derniers mois de 1776 le matériel de guerre qu'il a concentré à Nantes et au Havre. Sa carrière d'armateur va désormais passer par deux phases nettement distinctes :

Dans la première, depuis la constitution de sa société en 1776 jusqu'à la rupture des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre, en mars 1778, il se livre presque exclusivement à la contrebande des armes sous le pseudonyme aussi compliqué qu'inutile de Roderigue, Hortalez et Cie.

Dans la seconde, de 1778 à 1783, il opère à visage découvert et, tout en continuant les livraisons de matériel de guerre au Gouvernement américain, il fait du commerce pour son propre compte et pour celui de quelques associés avec les divers Etats des Colonies Unies et même avec des particuliers. Pour protéger ses convois il arme en guerre un certain nombre d'unités.

La première de ces périodes est celle qui offre à son énergie le plus d'obstacles à surmonter tant pour l'exploitation que pour la gestion financière. Le Gouvernement français lui crée d'autant plus de difficultés qu'il tient davantage à con-

server l'apparence de la neutralité et que le vicomte Stormont bondit à Versailles dès qu'un de ses espions lui signale un mouvement suspect.

D'autre part Beaumarchais a beau se dissimuler, quand il voyage, sous le nom peu compromettant de Durand, il est trop connu pour que son incognito ne soit pas rapidement percé à jour. Précisément, par une coïncidence fâcheuse pour le secret de son déplacement, il est obligé de se rendre au Havre à la date où Franklin arrive à Nantes ; le double événement a les honneurs du rapport de police du 12 décembre 1776. « L'arrivée du docteur Franklin à Nantes a fait beaucoup de sensation, et le départ de M. de Beaumarchais, que l'on dit partout s'être rendu au Havre, n'en fait pas moins. » Le Commissaire Général de la Marine au Havre sait pertinemment à quoi s'en tenir, et il est probable que ses bureaux sont non moins bien informés que lui. Les commentaires vont leur train et n'ont qu'une porte à franchir pour se répandre en pleine ville. D'ailleurs, ce diable d'homme — c'est Beaumarchais que je veux dire — oublie, dès qu'il voit un théâtre, qu'il est dans les affaires et qu'au surplus il s'appelle Durand. Précisément on joue au Havre une de ses comédies et l'interprétation est détestable. C'est une chose qu'il ne saurait tolérer. Toute affaire cessante, il faut qu'il fasse répéter les comédiens en sa présence, pour leur apprendre à tenir correctement leur rôle et les

initier à certains jeux de scène, d'un effet irrésistible sur le public.

L'événement qui avait motivé son déplacement était cependant de nature à lui inspirer la prudence, d'autant plus qu'à l'instigation de Silas Deane, il avait, un peu à la légère, accepté d'embarquer sur le plus fort de ses navires, la frégate l'*Amphitrite*, commandée par le capitaine Nicolas Fautrel, 49 militaires de tous grades désireux de combattre sous les drapeaux des Insurgés.

A leur tête se trouvait Philippe, Charles, Jean-Baptiste Tronson du Coudray, colonel-brigadier commandant en chef de l'Artillerie des Colonies Françaises de l'Amérique, frère du célèbre avocat.

L'ordre d'embarquement remis au commandant Fautrel a été établi et signé par Jean-Louis-Roch Mistral, conseiller du roi en ses conseils, commissaire général de la Marine, ordonnateur en Normandie. Ce document, inédit comme, sauf indication contraire, tous ceux qui concernent le séjour de l'*Amphitrite* au Havre, figure dans les nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque Nationale.

Il est ordonné au capitaine Nicolas Fautrel, commandant le navire l'*Amphitrite*, actuellement sur la rade de ce port, de recevoir sur son bord, avec tous leurs effets, donner passage jusqu'à Saint-Domingue et nourrir à sa table, les officiers dénommés ci-après, destinés pour servir dans cette colonie sous les ordres de M. le comte d'Ennery, lieutenant-général des armées du Roy et gouverneur général des Isles sous le Vent,

comme également recevoir à son bord avec leurs effets, donner passage jusques à la dite colonie et nourrir à la ration les bas-officiers, soldats, ouvriers et domestiques des officiers tous dénommés ci-après.

Dans la liste qui suit, l'artillerie est représentée, outre le colonel-brigadier déjà cité, par 11 officiers subalternes ; le corps des Ingénieurs par 12 officiers subalternes ; l'infanterie par un colonel, un lieutenant-colonel et 6 officiers subalternes. Viennent ensuite un volontaire, un chirurgien-major, 9 sergents d'artillerie, 2 courriers et 5 domestiques.

Dans ses cales, l'*Amphitrite* porte :

21 pièces de 4 ;

31 pièces à la suédoise ;

20.160 boulets du calibre de 4 en fer ;

9.000 grenades non chargées ;

24 milliers pesant de balles de plomb ;

6.132 fusils ;

11 pièces de 4 en fonte nommément désignées.

La veille, 13 décembre, le capitaine Fautrel avait reçu les ordres et les instructions de ses armateurs officiels, MM. Eyrier, Lecouvreur et Cie. Pour donner le change, Beaumarchais et Montieu, qui se savaient épiés, avaient chargé le consignataire du navire d'agir en armateur.

On lira sans doute avec intérêt ce document qui montre avec quel soin minutieux l'expédition avait été camouflée.

13 décembre 1776.

Ordres et instructions donnés par nous Eyrier, Lecouvreur et Compagnie, au capitaine Fautrel, commandant notre navire l'*Amphitrite*, allant à Saint-Domingue.

ARTICLE PREMIER

Le capitaine Fautrel partira de ce port au premier vent favorable après avoir pris les ordres de M. Mistral, ordonnateur de la Marine en ce port, et signé les factures des munitions et effets chargés dans notre dit navire pour compte du Roi ; le dit capitaine Fautrel aura l'attention de prendre avec lui une des dites factures signées de M. l'Ordonnateur.

ART. 2.

Le capitaine ayant toutes les expéditions quelconques fera route pour l'isle de Saint-Domingue où il abordera au premier port, son premier soin, y étant arrivé, devant être de remettre au général de la colonie les paquets dont il est chargé pour lui. Il recevra de suite ses ordres pour la décharge de son navire qu'il sollicitera avec instance pour la plus prompte expédition.

. . . . . .

ART. 4.

Il prendra enfin un certificat de M. le Général et Intendant du nombre des passagers qu'il aura payés à Saint-Domingue pour que nous puissions également nous faire rembourser de leur passage conformément au marché ci-inclus et déposé au contrôle de la Marine.

ART. 5.

Comme il a une quantité de passagers à son bord,

nous ne saurions trop lui recommander d'avoir pour eux le plus d'égards possible et comme la plupart des officiers n'ont jamais passé la mer, ne connaissent pas, par conséquent, la police des vaisseaux, nous le prévenons qu'au cas de quelque difficulté parmi les officiers passagers, il doit tout de suite en prévenir M. du Coudray et s'en rapporter entièrement à lui pour tout ce qui ne sera pas de son équipage. Nous lui recommandons particulièrement cet officier pour lequel nous le prions d'avoir tous les égards possibles.

ART. 6.

Une fois débarrassé de tout ce qui appartient au Roi, il s'adressera à M. Bazile et Compagnie au Port-au-Prince et à MM. Horteloup, Sherday et Bruze, à Léogane, pour se procurer un fret de retour pour Marseille, duquel, pour se ménager la préférence, nous lui permettons d'en diminuer le prix du cours et faire de son mieux pour avoir son plein chargement.

ART. 7.

Son chargement fait, il se disposera à partir le plus tôt possible pour Marseille où il s'adressera au porteur d'ordres de M. de Monthieu et, en cas de guerre ou d'hostilité connu, nous l'autorisons à aller dans tel port de l'Europe où il pourra aborder.

.....

ART. 9.

En cas de mort du sieur Fautrel, il serait remplacé par le sieur Le Chevalier, son second.

13 décembre 1776.

Fait en double, au Havre.

L'*Amphitrite* sort du port le 14 décembre, mouille quelques heures sur rade pour y embarquer ses poudres et, poussée par un vent favorable d'E. S. E., fait route pour sa destination. Le Commissaire Général Mistral en informe aussitôt le ministre de la Marine.

Au Havre, le 14 décembre 1776, à 2 heures après-midi.

Monseigneur,

Pour vous seul.

Le navire l'*Amphitrite*, capitaine Nicolas Fautrel, vient de partir de ce port pour se rendre à sa destination et est actuellement en rade pour embarquer ses poudres. Après quoi il continuera sa route par un vent de E.-S.-E., petit, frais et favorable à la route qu'il a à tenir. Sur ce navire se sont embarqués 49 passagers.

Par le courrier de demain j'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous rendre compte plus en détail de l'expédition de ce bâtiment.

De son côté, le colonel-brigadier du Coudray n'a pas voulu partir sans remercier le ministre de la Marine des attentions que ses services ont eues pour lui et sans lui rappeler, par une allusion que son correspondant saisira parfaitement à demi-mots, sa véritable destination :

Le Havre, ce 14 décembre 1776.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer de notre départ, dont vous ne manquerez pas d'être instruit par M. de Mistral

les soins et des attentions de qui nous avons tous infiniment à nous louer.

Agréez, Monseigneur, les remerciements particuliers que je vous dois pour toutes les bontés dont vous m'avez honoré personnellement et pour les facilités que vous m'avez accordées dans tous les genres relativement aux choses et aux personnes dont je suis accompagné. Permettez-moi de compter sur la continuation de ces secours indispensables pour le succès d'*une opération dont la fortune doit décider en grande partie.* Si elle ne m'était pas favorable, je m'en consolerais, Monseigneur, dans l'espoir de retrouver auprès de vous un suffrage et des bontés qui sont pour moi au-dessus de tout ce dont la fortune se mêle.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre honoré et très obéissant serviteur.

DU COUDRAY.

En transmettant, le 16 décembre, à son ministre une copie des ordres remis au capitaine de l'*Amphitrite*, le Commissaire-Général Mistral laisse entendre qu'il n'est pas dupe de la comédie qui s'est jouée sous ses yeux :

« J'ai pensé, Monseigneur, dit-il en terminant sa lettre, que vous seriez bien aise de connaître les instructions que les Sieurs Eyrier et Lecouvreur, *apparents armateurs de l'Amphitrite*, ont données au capitaine Fautrel. J'en ai pris une copie que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe. J'ignore on ne peut plus parfaitement *celles, soit par écrit ou verbalement*, qu'ont pu donner à ce capitaine MM. de Beaumarchais et Monthieu.

Le premier est parti hier matin pour retourner à Paris, Le second est encore ici, et je prévois

qu'il n'en partira qu'après le départ du navire le *Romain.* »

Cette communication suit une lettre du 15 dans laquelle M. Mistral, en expédiant la facture des effets embarqués sur *l'Amphitrite* appareillée le jour même, rend compte des dispositions qu'il a prises pour ne pas ébruiter le secret de l'armement et pour dissimuler la véritable destination du navire en cas de rencontre importune. On y voit du Coudray soulever déjà des difficultés pour une question d'amour-propre :

Au Havre, le 15 décembre 1776.

Armement de l'*Amphitrite.*
Secret à *garder.*

Pour vous seul.

Monseigneur,

J'ai l'honneur, avec ma lettre de ce jour timbrée colonies, de vous envoyer la facture de généralement tous les effets, tant d'artillerie que d'autres, qui ont été embarqués sur le navire l'*Amphitrite.*

... Afin de ne pas donner trop de connaissance du contenu de cette facture, j'ay obligé les officiers de ce port de la signer sur la foy de ma signature, et n'ay fait faire, Monseigneur, au magasin général, sur les registres des recettes et des dépenses des colonies, aucune mention de tous ces effets.

... Les mêmes motifs, Monseigneur, pour empêcher autant qu'il était en mon pouvoir de multiplier les connaissances sur l'expédition de l'*Amphitrite,* m'ont déterminé à prendre sur moi de donner un ordre au capitaine Fautrel pour l'embarquement des passagers

…! et semblable à la copie que j'ay l'honneur de vous …nvoyer ci-jointe. Conformément aux ordonnances, ces …assagers auraient dû paraître au Bureau des classes, …our être portés sur le rôle d'équipage, et de là se …endre à l'Amirauté pour être enregistrés. Mon ordre a …udé ces formes et c'est par rapport à elles que j'ay …séré le mot de rade comme si le Capitaine Fautrel …'avait embarqué ces passagers que lorsqu'il y était …endu. J'ay assuré le capitaine que si, à son retour en …e port, l'Amirauté, contre toute attente, s'avisait de …inquiéter sur l'embarquement de ces passagers, vous …oudriez bien, Monseigneur, l'en remettre à couvert, en …onnant vos ordres à l'Amirauté pour faire cesser toute …oursuite contre le capitaine à cet égard.

M. du Coudray, Monseigneur, répugnait, par rapport …u grade très supérieur que le Roy a bien voulu lui …ccorder, que je porte sur mon ordre les grades qu'ont actuellement ces passagers. Mais lui ayant fait sentir combien il était important qu'en cas de rencontre mon ordre se trouvât d'accord avec les brevets dont ils étaient porteurs, il s'est rendu à mes représentations. Mais il a exigé que j'aie l'honneur de vous rendre compte de celle qu'il m'avait faite et je m'acquitte de ma promesse.

Le même motif de rencontre, qui peut très fort avoir lieu, m'a, Monseigneur, déterminé, et j'espère que vous ne me désapprouverez pas, à faire mention sur la facture d'un fret à payer et sur mon ordre des passagers d'un prix de passage à payer, conséquemment à un marché déposé au contrôle, *qui n'existe pas*. En un mot j'ai inscrit toutes les clauses que j'ay pu prévoir et que j'ay cru les plus authentiques pour ôter toute suspicion aux visiteurs et avoir tout droit et tout pouvoir de réclamations, au cas qu'ils fussent assez osés pour devenir audacieux.

Au moment où le commissaire général Mistral écrivait sa lettre, les armements du Havre n'étaient déjà plus un secret. Les précautions prises

avaient néanmoins servi à l'*Amphitrite* mais elles allaient devenir inutiles pour les autres. Lord Stormont, soigneusement tenu au courant de tous les mouvements de Beaumarchais, vient de recevoir des renseignements précis sur ce qui se passe au Havre. Du matériel de guerre s'y charge à pleines cales ; des officiers de la guerre viennent d'y arriver en nombre pour s'y embarquer aussitôt.

Il n'en fallait pas tant pour déchaîner le fougueux ambassadeur.

Pris vigoureusement à partie, le ministre de la Marine avait fait arrêter au Havre et visiter tous les vaisseaux de Beaumarchais. « Dans ce port où se trouvaient alors *l'Amphitrite*, *le Romain*, *l'Andromède*, *l'Anonime* et plusieurs autres, si le premier de ces bâtiments, déjà lancé dans la grande rade, esquiva la visite, tous les autres la subirent et si rigoureusement qu'ils furent déchargés publiquement au grand dommage de *son* entreprise. »

C'est en vain que Beaumarchais représente à M. de Vergennes « qu'être soumis à l'inspection des douaniers anglais sur mer et s'y voir exposé à tout perdre, sans espérer de réclamations si l'on est pris à l'atterrage de l'Amérique avec des marchandises prohibées par l'Angleterre, était courir assez de dangers sans que la France aidât encore à restreindre les plans de ses armateurs » le Ministre, inflexible, exigea rigoureusement que

tous les bâtiments prissent des expéditions pour nos îles et fissent leur soumission de ne point aller commercer au continent [1]. »

En réalité, comme le reconnaît Beaumarchais lui-même dans une lettre à Francy dont le texte figure plus loin, il s'agit d'une comédie faite pour apaiser le trop clairvoyant ambassadeur et se traduisant, pour l'armateur, par l'obligation de remettre à ses capitaines deux instructions concernant la route à suivre, l'une officielle, pour les croisières, l'autre secrète, ainsi que nous l'avons déjà vu pratiquer pour l'*Amphitrite*.

Mais il faut d'abord calmer lord Stormont. Aussi le commissaire général Mistral a-t-il reçu, le 16 décembre, l'ordre de suspendre le départ de *l'Amphitrite* et du *Romain*. Cet ordre auquel le premier navire a échappé de justesse va pouvoir être appliqué dans toute sa rigueur au second, *pour la plus grande satisfaction du commerce local qui avait assisté avec beaucoup d'inquiétude aux préparatifs de l'expédition*. Après la lecture de la lettre de Mistral rendant compte à son ministre de l'exécution des ordres reçus, on ne s'étonne plus de la rapidité et de la sûreté des informations de Lord Stormont. Ses espions trouvent chez les commerçants des ports autant d'informateurs inconscients.

« Le commerce, y est-il dit, ne cesse de faire

1. Réponse au mémoire justificatif de la Cour de Londres. (*Œuvres complètes.*)

des vœux pour la tranquillité des mers dont il tire toute sa prospérité. Il craignait que l'expédition ne donnât lieu aux Anglais de se porter à des extrémités qui eussent été nuisibles, sans peser ni connaître si les Anglais étaient en état de s'y déterminer, tant il est vrai que notre intérêt presque toujours nous aveugle. »

Montieu, qui était resté au Havre après le départ de Beaumarchais, et qui se proposait de ne quitter ce port pour retourner à Paris qu'après que *le Romain* en aurait fait voile, s'est, sur-le-champ, déterminé, après avoir eu connaissance des ordres du ministre, à regagner la capitale et part le 18 décembre au matin.

Pendant ce temps *l'Amphitrite*, qui avait pris le large si à propos pour échapper à l'embargo, profitait de la persistance des vents de la partie E pour sortir rapidement de la Manche. Beaumarchais ne comptait plus avoir de ses nouvelles avant plusieurs semaines. Quelle n'est pas sa surprise et son irritation d'apprendre quelques jours plus tard, que le navire est en relâche à Lorient. Le colonel-brigadier Tronson du Coudray, commandant d'armes à bord de la frégate, ne trouvant pas le navire assez confortable à son gré, avait, à la hauteur de Nantes où se trouvaient d'autres vaisseaux en partance, donné au capitaine l'ordre de gagner le port le plus proche. Le malheureux Fautrel, auquel ses instructions recommandaient pour ce passager de marque tous les égards pos-

sibles, n'avait pas cru pouvoir se dispenser d'obéir.

De Francy accourt à Lorient pour essayer de parer à la catastrophe pressentie. Il y reçoit deux lettres [1] datées du 28 janvier 1777, l'une qui lui est destinée, l'autre qu'il est chargé de remettre à M. Ducoudray :

Il faut dire comme Bartholo, *le diable est entré dans mon affaire*, et remédier comme nous pourrons au mal passé, en l'empêchant de renaître. Remettez la lettre ci-jointe à M. Ducoudray. Je vous l'envoie ouverte, afin que vous puissiez répondre à ses objections, de ma part, s'il en faisait. Exhibez au capitaine Fautrelle l'ordre que nous lui donnons ci-joint en qualité de propriétaire du vaisseau qu'il commande, et prenez sa parole d'honneur qu'il s'y conformera entièrement...

... Remettez au capitaine la règle générale et secrète de sa route, et de ce qu'il doit faire en suivant sa vraie destination. Si la force majeure des circonstances l'obligeait à relâcher à Saint-Domingue, convenez avec lui et M. de Conway de ne s'y point arrêter mais d'écrire à M. le comte d'Emery, de la rade, pour le prévenir que l'inquiétude seule des mauvaises rencontres a fait diriger l'ordre fictif de la marche de l'*Amphitrite* sur Saint-Domingue et prendre de lui un nouvel ordre fictif pour la France, afin de se mettre à l'abri par cet ordre, en cas de rencontre anglaise entre Saint-Domingue et la vraie destination du navire. Vous savez bien que toutes les précautions du ministère se prennent d'accord avec nous ; c'est là-dessus qu'on peut compter.

Aussitôt après le départ de l'*Amphitrite*, vous passerez par Nantes, où je crains pourtant que vous ne trouviez le *Mercure* parti, car il est prêt à mettre la voile.

1. Publiées par L. de Loménie.

Quant à du Coudray, il est averti que le capitaine Fautrel exercera désormais à bord « l'*autorité sans partage* » ; s'il n'est pas satisfait, il n'a qu'à débarquer ; en tout cas, il remettra au capitaine tous les papiers de bord qui lui ont été confiés, et à Francy *un compte en règle de tout l'argent qu'il a dépensé dans ses courses aussi étonnantes que peu nécessaires.*

Je laisse à penser le tapage qu'avait dû faire le Lord Stormont en recueillant la preuve manifeste qu'une expédition destinée, à n'en plus douter, au continent avait été préparée par le Gouvernement lui-même, et la colère que dut éprouver M. de Vergennes de se voir ainsi compromis. La Cour envoie aussitôt à du Coudray l'ordre de débarquer et de rejoindre à l'instant son corps à Metz pour y rendre compte de sa conduite. En apprenant que l'officier ne s'empressait pas d'obéir, elle fait dépêcher un courrier spécial à Lorient « avec ordre de l'arrêter, de le casser, et de l'enfermer pour le reste de ses jours au Château de Nantes, rigueur à laquelle il n'échappa qu'en se sauvant seul et presque nu, sans reparaître au vaisseau ». Cela n'empêcha d'ailleurs pas du Coudray de gagner par une autre occasion, et sous le pavillon d'un autre armateur, l'Amérique où il ne cessa de mener contre Beaumarchais la plus calomnieuse des campagnes.

Conformément aux ordres reçus, de Francy passe à Nantes où il trouve chez M. Pelletier-Du-

doyer, une lettre du 10 février [1] qui le met au courant du départ furtif de du Coudray.

Si vous avez fini avec les affaires que je vous ai recommandées par ma dernière, mon cher Francy, partez et venez ici. Je voudrais bien être sûr que M. Ducoudray a emporté ou a laissé à quelqu'un les commissions de ses officiers et leur argent. Car d'être parti en gardant le bien et l'état de tout le monde est une si grande audace ou folie que rien ne pourrait l'excuser. On dit ici que, fuyant la colère des ministres, il est parti furtivement de Paris pour Bordeaux à dessein de s'y embarquer sous un nom inconnu. Il pourrait bien ne pas mieux réussir dans ce plan que dans tous les autres.

... Nous nous occupons de procurer aux gens de bonne volonté leur passage, mais sans bruit. Pour les gens bruyants et indiscrets, nous ne les regretterons pas s'ils restent en France.

Pendant que du Coudray courait à Bordeaux en quête d'une occasion pour passer en Amérique, l'*Amphitrite*, que la ridicule conduite de son commandant d'armes avait jetée dans la gueule du loup, restait immobilisée en port français. Le ministre ne devait lui rendre la liberté de partir « qu'après avoir exigé du capitaine une soumission positive et par écrit qu'il n'irait qu'à Saint-Domingue sous toutes les peines qu'il lui plairait de lui infliger à son retour s'il y manquait. »

1. Publiée par Jules Marsan.

VI

SOUS L'ŒIL DE L'ANGLAIS

Vicissitudes des armements à Dunkerque, Nantes, Rochefort, Marseille. — Premières expéditions. — Le *Fier-Roderigue*, ex-*Hippopotame*. — Lettres au ministre de la Marine. — Désarroi financier. — Thévenaud de Francy en Amérique.

Ce n'est qu'aux mois d'avril, mai et juin 1777, que quelques-uns des navires armés par Beaumarchais peuvent quitter les ports où les maintenait la vigilance de Lord Stormont. Encore a-t-il fallu changer leur nom, leur chargement, et donner l'assurance qu'ils n'iraient qu'aux Antilles. Ce changement de destination ne suffit cependant pas à les faire respecter de la croisière anglaise. La *Seine* est enlevée à la Pointe des Prêcheurs, atterrage de la Martinique, et conduite à la Dominique « où, sans autre forme de procès, le pavillon anglais y fut arboré sur-le-champ et le nôtre jeté dans la mer avec de grands cris d'*huzza*, et les plus tristes feux de joie ».

Carl A. Rudisill Library
LENOIR RHYNE COLLEGE

Il faut ajouter, pour être juste, que cette prise suivie d'amarinage est due à une maladresse, comme Beaumarchais le reconnaît lui-même dans sa correspondance avec Francy.

Dans tous les ports de France les départs ne s'effectuent qu'au prix des pires difficultés. A Dunkerque, l'administration, toujours aussi sévère à l'égard de Beaumarchais qu'attentive aux plaintes de l'ambassadeur d'Angleterre, « donne l'ordre exprès de visiter tous les vaisseaux annotés par l'inquisition *Stormonienne*, et de les décharger sans pitié s'ils ont à bord des munitions de guerre ». Beaumarchais réussit cependant à faire partir pour la Martinique la *Marie-Catherine*, après avoir imaginé, pour dégager sa responsabilité, une comédie mélodramatique à trois personnages où il se propose de jouer la victime. C'est ce qu'il explique à Francy en le mettant au courant, le 12 juin 1777, de la distribution des rôles : lui, Beaumarchais, est censé avoir donné l'ordre d'expédier la *Marie-Catherine* à Brest, mais déjà Silas Deane, prudemment désigné dans la lettre par la seule initiale de son nom, avait, de sa propre initiative, et par un étrange abus de leurs relations, fait charger le navire pour la Martinique ; quant à Francy, il a, dès réception, fait exécuter l'ordre de Deane, persuadé qu'il était rédigé en plein accord avec Beaumarchais dont le contre-ordre est arrivé trop tard.

Il est une heure. Je reçois votre lettre des mains de Vaillant. Il repartira cette nuit. Vous me demandez des explications ! Eh ! ne voyez-vous pas, d'où vous êtes, que l'on est furieux là-haut de notre corvée ? J'en reçus l'avis certain par un bon ami. Je le trouvai chez moi dimanche passé en arrivant de campagne. On ne vous pardonnera pas, me dit-on, d'avoir outrepassé les ordres, etc., etc. Dans l'instant, je vois que l'on a écrit à Versailles et que le secret est éventé... Pendant qu'il (Vaillant) porte cet ordre, vos lettres arrivent successivement et m'apprennent qu'il n'est plus temps et que le vaisseau sera parti avant l'arrivée de mon courrier. Je me désole et le chagrin m'inspirant tout à coup, je vais voir M. D... Je lui expose l'extrême embarras où mon attachement pour eux me jette. Je lui propose de prendre tout sur mon compte. Il réfléchit. Il accepte. Nous convenons de tout et je lui écris ostensiblement pour lui reprocher qu'après avoir donné des ordres positifs à mon agent *pour Brest*, j'apprends par la poste qu'on a chargé *pour la Martinique*. Je lui demande d'où peut venir un tel changement et qui a pu se donner une pareille liberté.

Il me répond ostensiblement que c'est lui qui a envoyé un ordre exprès à *Hodge et à vous* d'expédier pour la Martinique, aussi bien port de France que l'autre ; que je me dis leur ami et retarde, sous toute sorte de prétextes, l'envoi des choses sans lesquelles le succès de la campagne est incertain, etc., etc., la lettre est nette et fière, elle est bonne. J'écris en conséquence là-haut, je me plains de D..., de ses libertés et de sa lettre ; je rends le ministre juge entre lui et moi ; au milieu de ce débat, Vaillant arrive.

Je le renvoie à vous. Filez sur cette corde, vous voilà instruit. C'est D... qui a tout fait ; il vous a écrit à tous deux qu'il était d'accord avec moi, quoiqu'il n'en fut rien, et, à cela près des criailleries moins redoutables qu'une disgrâce funeste, la *Marie-Catherine* peut s'aller faire f... à la Martinique. Le diable est cause qu'elle n'était pas partie à l'arrivée de Vaillant. Cependant, je ne vous dissimule pas mes frayeurs. L'avis d'en haut

reçu dimanche portait : *Je souhaite que vous n'ayez nulle part à cette belle expédition ; ceux qui la font n'ont pas besoin de charger de vivres, leur vaisseau n'ira pas loin.* Cependant, la forme sous laquelle l'expédition est faite me tranquillise un peu sur l'événement de la prise. Mais jugez de mon angoisse, sachant que les Anglais croisent devant votre port, d'avoir imaginé qu'avant peu de jours nous recevrions la nouvelle de la prise de ce vaisseau et qu'alors, la colère étant à son comble, je me verrai perdu sans ressource. Calculez, je vous prie, la phrase soulignée plus haut et, puisque le vaisseau n'est pas parti, voyez en secret s'il n'y a rien à joindre à l'expédition pour qu'il ne coure aucun danger en route.

Le décharger est le pire de tout. Je voudrais maintenant qu'il fût parti. Au reste, il faut que tout ce qui n'est pas dans celui-ci soit chargé dans un autre et ne le destinez pour un lieu et l'autre que lorsque je vous le manderai. Je le ferai obscurément parce que c'est la poste qui vous en portera l'avis. Ayez soin qu'en cas de prise de celui-ci, le ministre le puisse hautement réclamer ; voilà le grand point ; vous savez qu'une imprudence fait la difficulté de *la Seine*... Quel état est le mien ! N'imaginez pas au moins que je puisse rien demander au ministre aujourd'hui pour le second vaisseau ; il faut en prendre un plus petit ou ne charger celui-ci qu'à moitié. Si je puis pourtant avoir du vieux cuivre, je vous le manderai.

Comme l'*Amphitrite*, la *Marie-Catherine* n'avait échappé à la visite que parce qu'elle se trouvait sur rade au moment où l'ordre d'y procéder parvint aux autorités ; elle put ainsi se rendre à la Martinique *avec un chargement d'artillerie assuré à Londres même*. Mais les autres bâtiments furent visités, déchargés et forcés d'aller sur lest chercher du fret en Amérique sans que Beaumarchais ait pu, depuis, *trouver une autre occasion*

de rembarquer ses cargaisons militaires, tant la vigilance du gouvernement *fut sévère et continuelle.*

A Nantes, la *Thérèse*, immobilisée par l'embargo, ne peut partir qu'en juin 1777, après la plus rigoureuse visite, et à la condition formelle de relever sur Saint-Domingue où elle reste immobilisée plus d'un an, ainsi que l'*Amélie*, pour le plus grand dommage de son armateur. Le préjudice est d'autant plus considérable que les quatre petits bâtiments bermudiens, achetés pour transporter au continent américain les cargaisons des deux vaisseaux, ont tous été pris soit à l'aller soit au retour. A Marseille, l'*Heureux*, « le plus malheureux des vaisseaux », reste immobilisé pendant dix mois au port « équipé, chargé, prêt à partir, puis arrêté à la sollicitation du vicomte, enfin déchargé publiquement par ordre du ministre ». Ce n'est qu'après avoir ruiné son armateur par un si long séjour et des dépenses si énormes qu'il obtient en septembre 1777 la liberté de sortir du port avec des comestibles seulement et sans aucunes munitions de guerre. Encore fallut-il que Beaumarchais qui, à cette époque, se trouvait en tournée d'inspection à Bordeaux vînt, toujours escorté de Gudin, en toute hâte à Marseille pour assurer le départ du navire. Il ne manqua d'ailleurs pas de profiter de son séjour dans la cité phocéenne pour combiner une relâche en Espagne où l'*Heureux* prit un complément de fret

comprenant uniquement du matériel militaire.

A Rochefort, l'armement de l'*Hippopotame* subit de non moins cruelles traverses. C'est en avril 1777 que Beaumarchais avait fait acheter par un tiers ce vieux vaisseau de ligne vendu à l'encan par l'Etat. Il se proposait, comme je l'ai dit, de l'armer en guerre et marchandises et en avait fait, dans ce dessein, transporter à Rochefort l'artillerie, tout en bronze, pour gagner du poids, et « l'entière cargaison, d'une valeur d'un million (8 millions de francs), consistant en vin, eau-de-vie, marchandises sèches et sans une seule arme, une seule caisse de munitions. »

Malheureusement Lord Stormont n'était pas aussi convaincu que Beaumarchais de l'innocence de cette cargaison. Ne prétend-il pas savoir de bonne source qu'elle dissimule *quatorze mille fusils et autre munitions de guerre à l'usage des rebelles ?*

« ... Ce fatal ambassadeur, écrit Beaumarchais, dont la grande affaire était de désoler notre commerce sur terre pendant que les corsaires de sa nation l'outrageaient et le pillaient sur mer ; ce profond politique, qui partageait son temps entre le plaisir d'impatienter nos ministres de France et celui de les calomnier en Angleterre, s'en vint faire à Versailles des lamentations si lamentables sur ce navire, en disant que je feignais d'équiper un bâtiment pour le commerce et ne faisais qu'armer un vaisseau de

erre pour le service du Congrès, que la Cour fut ébranlée. »

Le ministère fait une enquête, apprend que le vire appartient à un armateur dont la personlité est inconnue, et charge les commandant intendant de la Marine à Rochefort de décour le nom et les intentions du véritable propriéire.

Beaumarchais, dans l'espoir de dépister les rerches, adresse au ministre de la Marine, sous signature d'un tiers, le mémoire suivant :

Monseigneur,

Sur les interrogations faites à notre commissaire de ochefort par le Commandant de la Marine, nous penns qu'il n'y a qu'un de ces Anglais inquiets et rôdeurs, nt nos ports sont remplis, qui ait pu semer l'alarme si al à propos sur nous, et fait inspirer à Votre Granur, par des voies qui leur sont familières, le dessein porter une inquisition inconnue jusqu'ici sur le binet et les spéculations des négociants français.

Monseigneur, le vaisseau du roi l'*Hippopotame* était vendre ; apparemment que c'était pour que quelqu'un chetât. Nous l'avons bien acheté, bien payé ; nous le sons radouber à grands frais, et nous ne croyons pas u'il y ait rien là de contraire aux lois du commerce, qui nous doive exposer au soupçon de vouloir conrarier les vues pacifiques du Gouvernement.

Mais si un vaisseau d'un tel gabarit ne peut être stiné qu'à de hautes spéculations, n'est-il pas naturel, onseigneur, que nous mettions ce navire en état de ne s craindre, en pleine paix, de se voir harcelé, canonné, sité, fouillé, insulté, dépouillé, peut-être emmené et nfisqué malgré la régularité de nos expéditions (comme la est arrivé à tant d'autres) s'il se trouve une aune étoffe dans nos cargaisons, dont la couleur ou la qua-

lité déplaise au premier malhonnête Anglais qui nous rencontrera.

Lorsqu'il nous aurait bien outragés et fait perdre le fruit d'un bon voyage, peut-être il en serait quitte pour vous faire répondre par le ministère anglais, *que le capitaine était ivre ou que c'est un malentendu.* Mais Votre Grandeur sait bien que si cette excuse banale et triviale suffit pour apaiser la vindicte du Gouvernement français, l'utile négociant dont le métier est de confier sa fortune aux flots, sur la foi des traités, n'en reste pas moins ruiné, malgré les dédommagements promis dont on sait toujours trop bien éluder l'accomplissement.

Cependant, Monseigneur, le négociant maritime étant de tous les sujets du Roi celui que les traités doivent le plus envisager, est aussi celui qui a besoin d'une protection plus immédiate. Jetez un coup d'œil sur tous les états de la société, Monseigneur, et vous verrez que l'administration, le fisc, le militaire, le clergé, la robe, la terrible finance et même la classe utile des laboureurs tirent leur subistance et leur fortune de l'intérieur du royaume ; tous vivent à ses dépens. Le négociant seul, pour en augmenter les richesses ou les jouissances, met à contribution les quatre parties du monde ; et vous débarrassant utilement d'un superflu inutile, il va l'échanger au loin, et vous enrichit en retour des dépouilles de l'univers entier. Lui seul est le lien qui rapproche et réunit tous les peuples, que la différence des mœurs, des cultes et des Gouvernements tend à isoler ou à mettre en guerre.

Si donc le négociant se voit désormais obligé de rendre compte d'avance de ses spéculations, dont la réussite dépend toujours de la diligence et du secret, et qui sont soumises à des variations dépendantes de tous les événements politiques, il n'y a plus pour lui ni liberté, ni sûreté, ni succès, et la chaîne universelle est rompue...

Je ne sais si Beaumarchais se faisait illusion sur le succès de son stratagème, ce serait alors faute d'avoir médité la maxime de son célèbre contem-

brain M. de Buffon : « Le style c'est l'homme ». a tout cas, cette lettre n'égare personne sur la rsonnalité du rédacteur. Tout le monde, Stor- ront en tête, est unanime à déclarer qu'elle est e Beaumarchais auquel je laisse le soin de faire u-même le récit de sa déconvenue.

Ce mémoire, fait pour fixer la vraie destination du *ier-Roderigue* et désarmer la Cour, produisit un effet out contraire en me décelant. On crut m'y reconnaître, t les cris de l'ambassadeur continuant ainsi sans re- âche, et contre mon navire et contre ma personne, le inistère, à l'instant qu'il levait l'embargo momentané mis sur tous les autres vaisseaux du commerce, or- lonna durement d'arrêter le mien dans le port, sans lui laisser l'espoir de partir en aucun temps.

Ayant eu dessein de l'armer en pièces de bronze pour qu'il fut léger à la marche, en guerre et marchandises, j'avais fait acheter et transporter à grands frais de ces canons la quantité qui m'était nécessaire. Un nouvel ordre, arraché par mon Euménide, arriva, qui me força de revendre mon artillerie à toute perte, et n'en laissa pas moins subsister l'embargo mis sur mon navire.

En vain j'offris personnellement au ministère d'em- barquer des troupes du roi pour Saint-Domingue, afin qu'on fût bien sûr de sa destination ; en vain je pro- posai de soumettre ma cargaison à la visite la plus rigoureuse, pour qu'on fût certain qu'aucunes munitions n'entraient dans le chargement du *Fier-Roderigue ;* en vain je déposai ma soumission de faire rentrer ce vais- seau dans six mois, avec expédition et denrées de Saint- Domingue, sous peine de la perte entière et du navire et de la cargaison si j'y manquais. Le ministère fut inexorable ; et malgré les plaintes qu'une telle rigueur m'arracha, malgré la dépense énorme d'un double achat, double transport et dispendieux chargement d'artillerie ; malgré la perte résultant d'une cargaison d'un million retenue une année entière au lieu de son départ ; malgré

la mise continuelle et ruineuse de l'équipement d vaisseau de cette force, arrêté dans le port le mê temps d'une année ; enfin, malgré les protestations q le désespoir me fit faire de rendre l'administrat garante de mes pertes devant le roi même, et p lesquelles aujourd'hui je suis en instance aux pieds Sa Majesté, les ministres, fidèles à je ne sais qu parole arrachée par l'ambassadeur anglais, ne voulur jamais consentir à lever l'embargo de mon navire ; je déclare avec douleur que je n'ai obtenu cette tard justice qu'après la notification du traité de comme entre la France et l'Amérique, faite à Londres par marquis de Noailles, et la brusque retraite de l'amb sadeur d'Angleterre, c'est-à-dire, plus d'un an après chargement du *Fier-Roderigue* [1].

Si Beaumarchais n'exagère pas pour les l soins de la cause, le *Fier-Roderigue* n'aurait a pareillé que postérieurement au 6 février 17 Cependant, depuis le 20 décembre 1777, il ét en instance d'appareillage. Son propriétaire av obtenu la levée de l'embargo moyennant l'eng gement de faire exécuter au vaisseau le voyage Saint-Domingue sans toucher le continent an ricain.

C'est à cette condition seulement que le m nistre de la Marine avait autorisé le départ, ap la lettre fortement motivée que lui avait adres Beaumarchais le 19 septembre. Cette lettre figu *in-extenso* dans les œuvres complètes.

En vous répondant sur le triste désarmement pro do mon vaisseau de Rochefort, je ne veux ni ne

1. Réponse au mémoire justificatif de la Cour de Londre

rien vous dissimuler, puisque dans cette affaire il s'agit autant des intérêts de l'Etat que des miens.

Lord Stormont s'est plaint, dit-on, qu'un vaisseau que le Roi vient de vendre est destiné pour les Américains. D'où le sait-il ? Quelques rapprochements hasardés le lui font seulement présumer. Mais le comble de l'audace n'est-il pas d'oser l'affirmer aux ministres du Roi, qui savent tous, par mon aveu secret, que jamais ce vaisseau ne fut destiné pour les Américains, qu'il est plutôt armé contre eux, puisque je le destine à m'aller chercher promptement et d'autorité des retours que l'indolence ou la pénurie de mes débiteurs me retiennent trop longtemps ? Voici le fait, Monsieur, et comment j'ai raisonné.

L'Amérique aujourd'hui me doit cinq millions. Par mes derniers essais, je vois que les seuls retours qui puissent me convenir en ce moment sont le tabac. Or, un navire ordinaire ne peut m'en rapporter au plus que trois cents boucauts [1], lesquels, tous frais d'armement et désarmement prélevés, me rendraient à peine, en France, cent cinquante mille livres. D'après ce calcul exact, pour parvenir à recouvrer ici la somme de cinq millions en tabac, je devrais armer trente-deux vaisseaux, courir trente-deux fois le danger d'être pris en allant, autant en revenant, et perdre au moins trois ans d'attente, sans compter les mille et une contradictions que j'éprouverais en faisant ces trente-deux périlleux armements.

Il m'a donc fallu chercher un autre moyen de remplir honorablement mes vues... C'est ce que je tente aujourd'hui en armant un vaisseau de mille tonneaux avec lequel je dois, en un voyage, aller chercher et rapporter le cinquième et peut-être le tiers de ce qui m'est dû, sans craindre qu'il soit pris en route, car ce navire est un bon porte-respect. Or, s'il convient aux vues pacifiques du Gouvernement qu'aucun vaisseau français ne

1. Nom donné à certaines futailles destinées à contenir des marchandises sèches, telles que sucre, tabac, etc. Leur contenance était d'environ 800 kilos.

cherche noise à personne, ce même intérêt n'exige-t-i pas aussi que les plus importants vaisseaux de son com merce aient si bonne mine, que tout brutal Anglais regarde à quatre fois avant d'oser les insulter ?

... A l'instant où la mer cessera d'être tenable au croiseurs anglais, mon vaisseau de Rochefort y entrer pour convoyer tous mes navires, et m'en rapporter le cargaisons. Or, me laisser suivre un plan aussi savam ment combiné depuis six mois, ou le déranger d'u coup de plume, est la différence de ma ruine entière mon succès le plus brillant.

Si mon vaisseau reste au port, où trouverai-je de secours pour en équiper d'autres ? Qui me rendra di mille louis que celui-ci me coûte ? Qui me rembourser de l'achat et des transports des ballots que j'y ai ramene de tous les pays pour faire son chargement ? Qui m rendra les quinze mille louis que je paye aujourd'hu pour quinze mille fusils que je viens d'envoyer et les frais de mon dernier armement ? et mes acha de Virginie, qui s'y gâteront sur les ports, faute de l avoir enlevés à temps ? et mes faibles vaisseaux, qu seront pris au retour, parce que, comptant leur donne un formidable convoyeur, j'ai négligé de les mettre e état de défense ? Un million ! Monsieur, oui, un millio ne pourrait pas réparer un tel désordre, comme je vo l'écrivis la semaine passée. Est-ce le lord Stormont q me payera ce dédommagement ?

Vous voyez bien qu'en tout ceci les Américains n sont pour rien, mais moi, qui ne puis envoyer de contr ordre nulle part, j'y suis tellement pour tout que, vous arrêtez mon vaisseau, je me vois sur-le-cham ruiné, déshonoré, bon seulement à pendre ou à noye je donne le choix pour une épingle.

Après vous avoir parlé sans déguisement, comm chargé d'affaires secrètes, je dois, en ma qualité négociant français, assurer les ministres du R qu'avant de sortir mon vaisseau de Rochefort, ses arm teurs connus feront leur soumission, si on l'exige, rentrer sous six mois dans les ports de France avec marchandises bien et dûment expédiées de Saint-D

mingue, auquel endroit ce vaisseau va porter les troupes qu'on lui a promises. Les rapports secrets de cette opération de haut commerce avec la politique sont si masqués, Monsieur, qu'on peut bien les regarder comme nuls et n'avoir égard aux fausses alarmes du plus indiscret des ambassadeurs. De plus, les armateurs s'engageront à se tenir tellement sur la réserve, que si dans les traversées ce navire était obligé d'en venir à bien rosser ceux qui voudraient l'insulter, il le fera si légalement que ses armateurs se croiront encore le droit de vous demander vengeance, en arrivant, de l'insulte qu'ils auront reçue.

... Si par respect pour vos traités, ou par égard pour vos voisins en guerre, vous voulez bien prohiber les armes et munitions des vaisseaux qui vont de vos ports en Amérique, si vous faites plus, si vous permettez même aux Anglais d'être les précepteurs des négociants qu'ils prendront en faute à cet égard, il ne me convient point d'entrer dans les motifs de cette condescendance inimitable, mais le riz, le tabac et l'indigo ne sont point des munitions et des armes. Par quelle étrange subversion de principe ose-t-on vous forcer de les confondre en une même prohibition avec elles ? Et comment votre état de puissance libre et neutre, le besoin que vous avez de ces denrées, et le droit reconnu de les acheter partout où vous les trouvez à vendre ne sont-ils pas l'unique réponse à toutes les objections de l'Angleterre contre les armements de vos négociants ?

En dépit de la vigilance anglaise, Beaumarchais avait réussi à jeter avant la campagne de 1777 plus de cinq millions de matériel sur la côte américaine et avait ainsi grandement contribué au succès des insurgés. Les trois premiers navires qui eussent réussi à quitter la France avaient, après une heureuse traversée, mouillé sur la rade de Portsmouth d'Amérique aux acclamations des

populations accourues pour assister au débarquement des cargaisons. Deux autres vaisseaux étaient peu de temps après arrivés à bon port. Mais les retours promis n'arrivaient pas. Les navires revenaient sur lest sans avoir chargé les denrées et notamment le tabac impatiemment attendus. Quand par hasard ils en embarquaient, c'était si peu que rien. En deux ans, deux cargaisons seulement d'une valeur de 150.000 livres chacune (1.200.000 francs), dont l'une exclusivement composée d'indigo et de riz, avaient été rapportées en France par la fameuse *Amphitrite*. Encore ces expéditions donnèrent-elles lieu à des contestations avec la délégation américaine qui prétendait qu'elles leur étaient destinées. Il faut dire, à la décharge de la mission, qu'elle resta longtemps sans ressources et qu'elle fut obligée de vivre d'emprunts jusqu'au jour où le gouvernement français se décida à subvenir à ses besoins.

C'est en vain que Beaumarchais écrit au Congrès en décembre 1777 :

> Je suis épuisé d'argent et de crédit. Comptant trop sur les retours tant de fois promis, j'ai de beaucoup outrepassé mes fonds, ceux de mes amis ; j'ai même épuisé d'autres secours puissants que je m'étais d'abord procurés sous ma promesse expresse de rendre avant peu.

Le Congrès, à l'instigation d'Arthur Lee, dont nous aurons à examiner le rôle plus en détail

lorsqu'il sera question du règlement de comptes, reste sourd à ses appels. Pour que Beaumarchais ne soit pas obligé de suspendre ses opérations, M. de Vergennes lui a versé 400.000 livres le 31 mai, 200.000 livres le 16 juin, 474.496 livres le 3 juillet 1777, en tout plus d'un million de livres, soit un peu plus de huit millions de francs

Beaumarchais, ne comprenant rien à l'attitude du Congrès, se décide à envoyer Francy en Amérique, tant pour se renseigner sur ce qui s'y passe que pour y contrôler ses agents.

Il traverse maintenant les heures les plus angoissantes de sa carrière d'armateur. Non seulement il doit continuer à tromper la surveillance infatigable de son vieil ennemi Stormont, mais encore il se débat contre des difficultés de trésorerie que vient aggraver l'hostilité de la délégation américaine.

Il se trouve dans une situation dont la lettre suivante [1], datée du 20 décembre, permettra d'apprécier le caractère critique.

Je profite, mon cher Francy, de toutes les occasions pour vous donner de mes nouvelles ; qu'il en soit ainsi de vous, je vous en prie.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui le 20 décembre 1777 mon grand vaisseau n'est pas encore parti ; mais c'est un sort à peu près commun à tous les navires marchands destinés à l'Amérique. Le ministère a craint que le commerce n'enlevât à la fois trop de matelots dans un temps où il peut en avoir besoin d'un moment à l'autre,

1. Publiée *in extenso* par L. de Loménie.

Les ordres les plus rigoureux ont été donnés dans les ports, mais surtout dans celui où j'arme. Il paraît que la force et la capacité de mon navire ont fait faire au lord Stormont quelques levées de boucliers sur lesquelles le ministère a craint qu'on ne le soupçonnât de favoriser une opération qui, dans le vrai, se fait sans lui et même malgré lui. Prêt à mettre la voile, mon artillerie m'a été enlevée, et l'embarras de la ravoir ou d'en former une autre est ce qui me retient au port. Je lutte contre les obstacles de toute nature, mais je lutte de toutes mes forces, et j'espère vaincre avec de la patience, du courage et de l'argent. Les pertes énormes que cela me cause ne paraissent toucher personne ; le ministre est inflexible ; il n'y a pas jusqu'à MM. les députés de Passy qui ne prétendent aussi à l'honneur de me contrarier, moi, le meilleur ami de leur pays ! A l'arrivée de l'*Amphitrite* qui enfin a débarqué à Lorient un faible chargement de riz et d'indigo, ils ont eu l'injustice de s'emparer de la cargaison, en disant qu'elle leur était adressée, et non à moi ; mais, comme dit fort bien M. de Voltaire :

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

On avait probablement pris ma patience pour de la faiblesse et ma générosité pour de la sottise. Autant je suis attaché aux intérêts de l'Amérique, autant je me suis tenu offensé des libertés peu honnêtes que les députés de Passy ont voulu prendre avec moi. Je leur ai écrit la lettre dont je vous envoie copie, et qu'ils ont laissée sans réponse jusqu'à ce moment. En attendant, j'ai fait arrêter la cargaison entre les mains de MM. Bérard frères, de Lorient, et en cela je n'ai pas cru déroger à ma conduite franche et généreuse envers le Congrès, mais seulement user du droit le plus légitime sur le premier et très faible retour d'une avance énorme : cette cargaison ne vaut que 150.000 livres. Vous voyez qu'il y a bien loin de cette goutte d'eau à l'océan de mes créances.

... Je ne sais si je me flatte, mais je compte sur

l'honnêteté, sur l'équité du Congrès comme sur la mienne et la vôtre. Ses députés ici ne sont pas à leur aise, et le besoin rend souvent les hommes peu délicats : voilà comment j'explique l'injustice qu'ils ont essayé de me faire. Je ne désespère pas même de les ramener à moi par la douceur de mes représentations et la fermeté de ma conduite. Il est bien malheureux, mon ami, pour cette cause, que ses intérêts en France aient été confiés à plusieurs personnes à la fois ; un seul eût bien mieux réussi, et pour ce qui me regarde, je dois à M. Deane la justice qu'il est honteux et chagrin tout à la fois de la conduite de ses collègues avec moi, dont le tort appartient tout entier à M. Lee.

J'éprouve aussi des désagréments de la part du Congrès provincial de la South-Caroline, et j'écris par M. L'Estargette à M. le Président Rutledge pour demander justice de lui-même à lui-même. L'Estargette, qui correspond avec vous, vous apprendra quel succès aura ma juste représentation.

A travers tous ces désagréments, les nouvelles d'Amérique me comblent de joie. Brave, brave peuple ! dont la conduite militaire justifie mon estime et le bel enthousiasme que l'on a pour lui en France Enfin, mon ami, je ne veux les retours que pour être en état de le servir de nouveau, pour faire face à mes engagements, de façon à pouvoir en contracter d'autres en sa faveur.

Il me semble, si j'en crois les nouvelles, que nos Français ont fait merveille dans toutes les batailles de Pensylvanie. Il eût été bien honteux pour moi, pour mon pays, pour le nom français, que leur conduite n'eût pas répondu à la noblesse de la cause qu'ils ont épousée, aux efforts que j'ai faits pour procurer de l'emploi à la plupart d'entre eux, enfin à la réputation des corps militaires dont ils ont été tirés.

La ville de Londres est dans une combustion épouvantable ; le ministère est aux abois. L'opposition triomphe, et même avec dureté. Et le roi de France, comme un aigle puissant qui plane sur tous ces événements, se réserve encore un moment le plaisir de voir les deux parties flottant entre la crainte et l'espérance

de sa décision, qui doit être d'un si grand poids dans la querelle des deux hémisphères.

Vous prescrire pédantesquement votre conduite à deux mille lieues de moi, mon cher ami, serait imiter la sottise du ministre anglais qui a voulu faire la guerre et dessiner la campagne de son cabinet ! Je mets à profit sa leçon. Servez-moi de votre mieux, c'est le seul moyen de vous rendre utile à moi, à vous, et de devenir intéressant à l'Amérique elle-même.

Faites comme moi ; méprisez les petites considérations, les petites mesures et les petits ressentiments. Je vous ai affilié à une cause magnifique ; vous êtes l'agent d'un homme juste et généreux. Souvenez-vous que les succès sont à la fortune, que l'argent qui m'est dû est au hasard d'un grand concours d'événements, mais que ma réputation est à moi, comme vous êtes aujourd'hui l'artisan de la vôtre. Qu'elle soit toujours bonne, mon ami, et tout ne sera pas perdu quand tout le reste le serait. Je vous salue comme je vous estime et vous aime.

RODERIGUE, HORTALEZ ET Cie.

Le *Fier-Roderigue* appareille au début de 1778 pour transporter 7 à 800 hommes à Saint-Domingue. Beaumarchais a donné sa parole à M. de Maurepas que son vaisseau ne ferait pas d'autre opération et ne toucherait pas au continent. Le ministre connaissait trop bien la subtilité de son interlocuteur pour être bien persuadé que la promesse serait tenue. Il aurait même été convaincu du contraire s'il avait su que le *Fier-Roderigue* enfermait dans ses cales une cargaison qui devait l'attirer irrésistiblement vers le continent : des effets d'habillement militaires, du matériel de couchage, de campement, et, surtout, une artillerie de cent canons en bronze de divers calibres.

Avant le départ du navire, Beaumarchais a pris d'ingénieuses dispositions pour concilier ses engagements avec ses intérêts. Francy a été invité à se mettre en rapport avec le Comité secret du Congrès pour lui suggérer l'idée d'envoyer un ou deux corsaires américains croiser en temps opportun à la hauteur de Saint-Domingue. « L'un d'eux enverra sa chaloupe au cap Français ou bien il fera le signal convenu depuis longtemps pour tous les navires américains qui viennent au Cap, *de mettre une flamme blanche, d'arborer pavillon hollandais au grand mât* et de tirer trois coups de canon. » Carabasse, l'agent local, et Montaut, le commandant du *Fier-Roderigue*, se rendront aussitôt à bord où ils s'entendront avec le capitaine pour qu'au sortir du Cap le vaisseau soit capturé par le corsaire et conduit dans un port américain au choix de Francy. Montaut protestera comme un beau diable, adressera une plainte au Congrès qui relâchera le navire avec force excuses particulièrement obligeantes pour le pavillon français, mais pas si rapidement cependant que Francy n'ait le temps de faire débarquer la cargaison et de remplir les cales de tabacs et de toutes les marchandises qu'il sera possible d'y joindre.

Cette comédie, si bien machinée, n'eut pas besoin d'être jouée. Avant que le *Fier-Roderigue* ne fût arrivé à destination, les relations diplomatiques étaient rompues entre la France et l'Angleterre.

VII

LES DÉBOIRES D'UN FORCEUR DE BLOCUS

Préparatifs d'expédition. — La question du ravitaillement des îles. — L'attente onéreuse. — Le départ sous la conduite de Lamotte-Picquet.

Les succès remportés par les « Insurgents » grâce aux efforts « infatigables, généreux et intelligents » de Beaumarchais, avaient, en enthousiasmant l'opinion publique, décidé le Gouvernement indécis de Louis XVI à sortir de l'expectative, à reconnaître le 6 février 1778 l'indépendance de l'Amérique, « le seul acte qui ait honoré à cette époque la politique française [1] », à notifier le 13 mars suivant ses décisions à Londres, à accréditer enfin un ministre plénipotentiaire auprès du Congrès, avec mission de conclure un traité d'alliance, dont les négociations étaient amorcées.

1. Mignet. *Histoire de la Révolution française.*

L'Angleterre rappelle son ambassadeur dès la notification de l'accord franco-américain. C'est officiellement la guerre après deux années d'une lutte sournoise. Les hostilités commencent le 18 juin 1778, par le combat héroïque soutenu par la *Belle-Poule*, commandée par Chaudun de la Clocheterie, contre la frégate anglaise l'*Arethuse*, en présence de l'escadre de l'amiral Keppel.

Beaumarchais prend ses dispositions pour ouvrir à sa flotte marchande un chemin à coups de canon au travers du blocus anglais. Il achète un corsaire, le *Zéphyr* et réalise enfin son projet d'armer en guerre le *Fier-Roderigue* sur lequel il fait monter entre 52 et 60 canons, le chiffre variant d'une de ses lettres à l'autre. Officiellement le *Fier-Roderigue* porte 50 canons et 350 hommes d'équipage.

Au mois de juillet Beaumarchais se disposait à expédier au continent, sous l'escorte de son vaisseau, une flottille de 12 voiles représentant une *misc-hors* de plus de 3 millions (24 millions de francs) lorsque MM. de Maurepas et de Vergennes l'invitèrent, en faisant appel à son patriotisme, à changer la destination de son convoi pour approvisionner les îles qui manquaient de vivres. Beaumarchais fait débarquer de ses navires marchands les marchandises sèches qui les remplissaient et *sans examiner les pertes énormes* qu'il essuierait *en laissant en souffrance des cargaisons dans les ports où elles se trouvaient encore, en majeur*

partie, dans le courant de l'année 1782 ; sans *se laisser arrêter par l'achat* qu'il était obligé de faire de *nouvelles denrées pour les îles*, il parvient *à augmenter ses forces en les réunissant à celles de quelques amis pour mieux servir les vues du ministre.*

L'expédition est prête à partir au mois d'octobre. Mais M. de Sartine hésite à laisser appareiller un convoi aussi important non seulement par son tonnage, mais surtout par son objectif, sous l'escorte d'un seul vaisseau, fût-il le *Fier-Roderigue*. Cependant au mois de décembre, le départ paraît décidé.

Dans l'acte de société passé entre Beaumarchais et Montieu, on trouve qu'à cette époque les navires ont dû effectivement partir de la rade de l'île d'Aix. D'ailleurs une lettre [1] adressée le 6 décembre à Francy, toujours en Amérique, annonce leur départ :

Je vous dépêche en avant le corsaire *Le Zéphyr*, pour vous prévenir que je suis prêt à mettre à la mer une flotte de plus de douze voiles à la tête desquelles est le *Fier-Roderigue*, que vous m'avez renvoyé et qui m'est arrivé à Rochefort le 1er octobre en bon état. Cette flotte peut contenir de cinq à six mille tonneaux, et elle est armée absolument en guerre. Arrangez-vous en conséquence. Si mon navire le *Ferragus*, parti de Rochefort en septembre, vous est parvenu, gardez-le pour le joindre à ma flotte en retour. Ceci est un armement commun entre M. de Montieu et moi. Nous avons composé les

1. Publiée *in extenso* par L. de Lomélie.

cargaisons sur l'état des marchandises que vous m'avez envoyé par le *Fier-Roderigue*, quoique à dire vrai je me sois plus essentiellement occupé des moyens de ravoir mes fonds que de les accumuler sans cesse. La plus forte partie du chargement sera donc de tafia, sucre et d'un peu de café. Ayant beaucoup de place en allant, nous avons même pris le fret que nous avons trouvé ; mais nous ne reporterons rien à personne en revenant.

Ainsi, quincaillerie anglaise, drap, gazes, rubans, étoffes de soie, clous, toiles, agrès, des essais dans plusieurs genres de toiles peintes, papier, livres, brosses, et généralement tous les articles que vous avez préférés, nous vous les envoyons. Faites en sorte que cette flotte reste à la planche le moins possible ; car, quoiqu'elle soit forte et très bien armée, il ne faut pas que les avis que l'on aura de son séjour où vous êtes donnent le temps à nos ennemis de se disposer à barrer notre séjour. 1° le commerce ; 2° la guerre.

Elle vous arrivera au plus tôt dans le cours de février, étant destinée à faire un détour en allant pour approvisionner nos colonies de farines et salaisons dont elles ont grand besoin, et dont le produit, nous rentrant en lettres de change sur nos trésoriers avant le retour de la flotte, nous mettra en état de faire face, en l'attendant, à la terrible mise-hors que cet armement nous coûte. Elle ne doit mettre à la voile que dans les premiers jours de janvier.

Vous recevrez par le *Fier-Roderigue* tous mes comptes avec le Congrès bien en règle, l'assurance comprise, et sans polices fournies, parce que j'ai été moi-même mon assureur, et que c'est une chose hors de doute, à la décision de tout le commerce d'Europe, qu'assurer ou courir les risques d'assurance donne un droit incontestable au payement. Il en résulte seulement que le Congrès ne payera point les cargaisons qu'il n'aura pas reçues et qui auront été raflées en route sur les vaisseaux envoyés d'Europe. Je joindrai à mes comptes l'état exact de ce que j'ai reçu du Congrès malgré l'infidèle députation de Passy, qui m'a disputé chaque cargaison de retour, et qui m'aurait encore arraché celle de la

Thérèse si M. Pelletier, bien instruit par moi, ne l'avait pas vendue d'autorité. Cette injure perpétuelle est indigne de mon cœur et m'a fait prendre l'irrévocable résolution de n'avoir plus aucune relation avec la députation tant que ce fripon de Lee en sera. Il faut que les Américains entendent bien mal leurs intérêts pour laisser à notre Cour un homme aussi suspect et surtout aussi malhonnête.

L'on m'a promis, mon cher, votre commission de capitaine. J'espère être assez heureux pour vous l'envoyer par le *Fier-Roderigue ;* mais pourtant n'y comptez que quand vous la tiendrez dans vos mains. Vous connaissez notre pays, il est si grand qu'il y a toujours bien loin de l'endroit où l'on promet à celui où l'on donne. Bref, je ne l'ai pas encore quoiqu'elle soit promise.

... J'approuve ce que vous avez fait pour M. Lafayette. Brave jeune homme qu'il est ! C'est me servir à ma guise que d'obliger des hommes de ce caractère. Je ne suis pas encore payé des avances que vous lui avez faites ; mais je suis sans inquiétudes. Il en est ainsi de M. de la Rouërie.

... J'ai reçu une lettre de M. Deane et une de M. Carmichael ; assurez-les de ma tendre pitié. Ce sont là deux braves républicains, et qui seraient autant utiles ici à la cause de leur pays que ce bas intrigant de Lee lui est funeste. Ils m'ont flatté l'un et l'autre du plaisir de les embrasser bientôt à Paris, ce qui ne m'empêchera pas de leur écrire par le *Fier-Roderigue*, bien fier de se voir à la tête d'une petite escadre, qui, je l'espère, ne se laissera pas couper les moustaches. Elle a promis, au contraire, de m'en rapporter quelques-unes.

Mais Beaumarchais s'était trop hâté dans ses prévisions, il avait compté sans la mauvaise volonté des bureaux qui, à cette époque comme de nos jours, ne s'inquiétaient guère de favoriser les initiatives privées. L'équipage du *Fier-Rode-*

rigue avait débarqué à son retour de campagne et l'intendant de la Marine Marchais *jure ses grands dieux* qu'il ne donnera pas un homme pour réarmer le navire. L'armateur en est réduit, le 12 décembre, à s'adresser directement au ministre [1]

J'ai l'honneur de vous demander une nouvelle lettre à M. de Marchais, sans laquelle il jure ses grands dieux qu'il ne donnera pas un seul homme au *Fier-Roderigue* qui deviendrait bientôt l'*Humble-Roderigue*, car il ne peut être fier que par vos bontés ; plus l'ordre de me livrer les canons, boulets, etc., etc..., par voie de compensation, au lieu de ce mot si dur, argent comptant qu'on nous jette à la tête pendant que nous avons les mains pleines de réclamations légitimes et que nous demandons à être payés d'avances faites et de nos fournitures pour la marine, les plus claires possibles ?

Je ne puis croire, Monsieur, que je suis plus maltraité que le dernier des corsaires, parce qu'en suis le plus audacieux. Je vais croiser à travers l'océan, convoyer, attaquer, brûler ou prendre des écumeurs, et parce que j'ai 60 canons et 160 pieds de quille, je me verrai moins bien accueilli que ceux qui ne nous vont pas à la jarretière ! J'ai trop confiance en votre équité pour la craindre. Mon *Fier-Roderigue* est absolument en guerre et sans aucune cargaison. Pendant que les autres se videront et se rempliront, *lui croisera fièrement et balayera les mers d'Amérique*. Voilà, Monsieur, sa vraie destination. Voyez vous-même si votre sage ordonnance est moins applicable à lui qu'à tous les projets de frégate qui ne sont encore que dans les espaces de l'imagination, pendant que le *Fier-Roderigue* est prêt à labourer l'Atlantique aussitôt que vous lui permettrez d'avoir des matelots.

Si je me présentais aujourd'hui devant vous et que j'eusse l'honneur de vous proposer de construire et d'a

1. Lettre publiée *in extenso* par L. de Loménie.

mer un vaisseau de cette importance, et toujours propre à tenir lieu d'un vaisseau du roi partout où je l'enverrai, croyez-vous, Monsieur, que vous lui refuseriez des canons et le titre de capitaine de brûlot pour son commandant ? D'aussi faibles encouragements pour d'aussi grands objets ne seraient rien à vos yeux ? Comment donc vous est-il moins précieux étant tout fait que s'il était à faire ?

Je vous demande bien pardon ; mais la multiplicité des objets qui vous occupent a pu vous dérober une partie de l'importance de mon armement, consacré au triple emploi d'encourager le commerce de France par mon exemple et mes succès, d'approvisionner les îles sur ou sous le vent qui en ont le plus grand besoin, et de conduire au continent de l'Amérique, dans le temps le plus orageux, une flotte française marchande si considérable que les nouveaux Etats puissent juger par cet effort du vif désir que la France a de soutenir nos nouvelles liaisons de commerce avec eux.

Le ministre de la Marine ne pouvait rester insensible à une protestation d'allure aussi martiale. Il donne des ordres pour que le *Fier-Roderigue* justifie son qualificatif, tout en regrettant, sans doute, de mettre fin à une situation qui, à ses yeux, présentait bien des avantages. L'intendant Marchais n'a certainement pas obéi à des ordres secrets. Tant de machiavélisme ne saurait germer dans l'âme d'un ministre. Mais enfin M. de Sartine est fort perplexe. D'un côté il craint de compromettre le ravitaillement des îles, s'il laisse partir le convoi sans une escorte suffisante, de l'autre, il se trouve en présence de négociants qui sauront chiffrer les pertes qu'une immobilisation dans les ports de France leur fait

éprouver. Pour mettre sa responsabilité à couvert il écrit le 13 mars 1779 aux armateurs, en l'es pèce à Montieu, pour leur laisser la liberté en tière de partir seuls pour Saint-Domingue, en leu déclarant qu'il n'est pas juste de les gêner et d contrarier leurs spéculations et qu'il les prie d l'instruire du parti qu'ils auront pris. Mai comme, à l'époque où son associé recevait cett lettre, Beaumarchais savait de bonne source qu l'armement de l'escadre destinée à se rendre e Amérique sous le commandement de M. de La motte-Picquet serait terminé sous quelques se maines, il estima, d'accord sans doute avec l désir secret du ministre, qu'ayant patienté pen dant six mois il pouvait bien attendre un ou deu mois encore. Pour alléger les pertes des arma teurs, ou plus simplement parce qu'il en a besoin le ministre utilise le tonnage rassemblé à l'Il d'Aix, ce qui rapportera à l'association un somme de plus de 423.000 l. (près de 3.400.00 francs). Il emploie le *Fier-Roderigue* à convoye 33 vaisseaux de Rochefort à Brest ; il embarqu des troupes sur les autres bâtiments qu'il pro mène de Nantes et Bordeaux à Rochefort, de Ro chefort à Brest et de Brest à La Rochelle, en u mot agit, aux dires de Beaumarchais, comme s véritablement, il en était le propriétaire. Cett navigation, quoique côtière, ne va d'ailleurs pa sans risques et la flottille, avant même de quitte les côtes de France, a perdu un tiers de son effe

tif. Il est vrai qu'un navire, la *Victoire*, ne l'avait jamais rejointe. Parti de Marseille au mois de juillet 1778, ce bâtiment avait été enlevé en cours de route par une frégate anglaise.

A cette perte initiale étaient venues s'en ajouter trois autres au cours de l'hiver. La *Belette*, hors de service, avait été condamnée et vendue à Rochefort ; le *Hardy*, séparé de la flottille en cours de navigation, avait été pris par l'ennemi ; le *Duc-de-Chatelet* avait sauté au bas de la rivière de Nantes. Sur 12 bâtiments, il n'en restait que huit, et comme un des navires, le *Duc-de-Sabran*, était en chargement à Marseille, la flottille concentrée sur rade de l'Ile d'Aix et destinée à faire un détour par les îles en se rendant en Virginie, ne comptait plus que sept voiles : le *Fier-Roderigue*, commandé par Montaut, qui exerçait les fonctions de commandant supérieur de cette force navale mixte, le *Zéphyr*, l'*Aimable-Suzanne*, le *Bonhomme-Richard*, la *Thérèse*, les *Deux-Hélènes*. Telles étaient les unités auxquelles était réduite l'expédition lorsque les circonstances lui permirent enfin de faire route pour sa destination. L'escadre rassemblée sous le commandement de Lamotte-Picquet était, en effet, prête à prendre la mer et la flotte de Beaumarchais rallie à Brest la marque du commandant en chef.

L'escadre quitte Brest au début de mai et vient mouiller le 6 mai sur rade des Barques, à l'embouchure de la Charente, pour y chercher un

convoi qui l'attendait sous l'île d'Aix. En cours de route, Montaut s'était imaginé qu'il conservait son indépendance et qu'il était simplement tenu de naviguer de conserve avec l'escadre. Il ne fut pas long à être détrompé. A peine avait-il fait rompre du poste de mouillage qu'il reçoit l'ordre [1] suivant l'incorporant lui et sa flottille dans l'armée navale.

6 mai 1779.

Ordre de M. de La Motte-Picquet.

Jean-Baptiste de La Motte-Picquet, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, commandant l'escadre du Roy.

Il est ordonné à M. de Montaut, commandant le *Fier-Roderigue*, de ne plus faire aucun signal sous quelque prétexte que ce soit, excepté les signaux qu'il est autorisé de faire comme vaisseau particulier, faisant partie du convoi sous les ordres de M. de La Motte-Picquet.

Il est absolument déchargé de la conduite du convoi qu'il avait avant d'arriver à Brest.

A bord de l'*Amiral*, le 6 mai 1779.

Pour copie, *signé :* Le Chevalier du Lon.

Avisé de cet ordre, Beaumarchais, qui se trouvait à Bordeaux avec le fidèle Gudin de la Brenellerie, se précipite à Port-des-Barques pour essayer d'obtenir que sa flottille fût autorisée à se séparer de l'escadre après avoir traversé la zone dange

1. Cet ordre est inédit sauf la dernière phrase reproduite par Gudin dans son *Histoire de Beaumarchais.*

reuse. Son ami, curieux d'assister à l'appareillage d'une force navale, spectacle qu'il n'avait jamais eu l'occasion d'admirer, s'était empressé de l'accompagner. Quand, en arrivant à destination, le 11 mai, à la fin de la matinée, les deux voyageurs découvrirent la rade des hauteurs qui cernent au sud l'embouchure de la Charente, ils poussèrent l'un et l'autre une exclamation de désappointement : l'armée navale avait disparu. A 3 heures du matin Lamotte-Picquet avait fait mettre sous voiles.

VIII

A LA MANIÈRE D'UN SOUVERAIN

Combat de la Grenade. — Le *Fier-Roderigue* au feu. — Félicitations de l'amiral d'Estaing. — La gloire en chanson. — Le prix de la célébrité. — La revanche du *Fier-Roderigue*.

La flotte de Beaumarchais, partie de la rade des Barques le 11 mai 1779, se dirigeait vers la Martinique sous la conduite de M. de Lamotte-Picquet, lorsqu'en approchant des parages où l'armée risquait de rencontrer d'autres vaisseaux du Roi, le commandant en chef jugea prudent de faire remettre au capitaine du *Fier-Roderigue* un tableau des signaux de reconnaissance. La chose n'aurait rien qui justifiât une mention spéciale si l'Officier chargé de la délivrance du document secret n'était l'illustre La Pérouse auquel avait été adressé l'ordre inédit suivant :

Il est ordonné à M. de la Pérouse, lieutenant de vaisseau (*sic*) commandant la frégate du Roi l'*Amazone*, de

donner à M. de Montault, commandant le *Fier-Rodrigue* (*sic*) les signaux de reconnaissance donnés par la Cour avec les vaisseaux et les côtes et d'en prendre un reçu.

A bord de l'*Annibal*, le 20 juin 1779.

Pour copie, *signé* : Le Chevalier du Lon.

A hauteur de l'île de la Grenade, l'armée passe à portée de signaux du vice-amiral comte d'Estaing. Celui-ci estime que le renfort du *Fier-Roderigue* n'est pas à dédaigner ; il réquisitionne le navire, le conduit au feu contre l'escadre de l'amiral Biron et, après le combat qui a coûté la vie au capitaine, félicite l'armateur de la vaillante attitude de sa « Marine » par ce billet écrit à bord du *Languedoc*, sur rade de Saint-George (Ile de la Grenade), le 12 juillet 1779.

Je n'ai, Monsieur, que le temps de vous écrire que le *Fier-Roderigue* a bien tenu son poste en ligne et a contribué au succès des armes du Roi. Vous me pardonnerez d'autant plus de l'avoir employé aussi bien que vos intérêts n'en souffriront pas, soyez-en certain. Le brave M. de Montaut a malheureusement été tué. J'adresserai très incessamment l'état des grâces au ministre et j'espère que vous m'aiderez à solliciter celles que votre Marine a très justement méritées.

C'est par l'intermédiaire du ministre de la Marine que Beaumarchais avait reçu ces lignes au début de septembre. Il répond sur-le-champ par un accusé de réception où l'allégresse patriotique du triomphateur se manifeste d'autant plus librement que l'amiral avait eu soin d'apaiser

par avance les appréhensions du commerçant :

Je vous rends grâce de m'avoir fait passer la lettre de M. le comte d'Estaing. Il est bien noble à lui, dans le moment de son triomphe, d'avoir pensé qu'un mot de sa main me serait très agréable. Je prends la liberté de vous envoyer copie de sa courte lettre, dont je m'honore comme un bon Français que je suis, et dont je me réjouis comme l'amant passionné de ma patrie contre cette orgueilleuse Angleterre.

Le brave Montaut a cru ne pouvoir mieux faire, pour me prouver qu'il n'était pas indigne du poste dont on l'honorait, que de se faire tuer, quoiqu'il puisse en résulter pour mes affaires. Mon pauvre ami Montaut est mort au lit d'honneur et je ressens une joie d'enfant d'être certain que ces Anglais, qui m'ont tant déchiré dans leurs papiers depuis quatre ans, y liront qu'un de mes vaisseaux a contribué à leur enlever la plus fertile de leurs possessions.

Et les ennemis de M. d'Estaing, et surtout les vôtres, Monsieur, je les vois ronger leurs ongles, et mon cœur saute de plaisir !

Les grâces auxquelles faisait allusion l'amiral d'Estaing ne furent pas refusées aux sollicitations de Beaumarchais.

Le capitaine en second du *Fier-Roderigue*, qui en avait pris le commandement après la mort de Montaut dont il se trouvait être le frère cadet, reçut la croix de Saint-Louis. Un officier du bord, qui avait débuté comme simple matelot dans la flotte de la Compagnie, obtint de passer avec son grade dans la marine de guerre. C'était le futur amiral Ganteaume.

Dans le même temps, Beaumarchais connaissait

à la Cour d'autres satisfactions, sans doute moins nobles, mais singulièrement flatteuses pour son double amour-propre d'auteur et de courtisan. On y chante, on y danse une ronde dont on lui attribue les paroles et dont l'adversaire malheureux du comte d'Estaing fait les frais :

Quand Biron voulut danser (*bis*)
Sitôt il court s'adresser (*bis*)
A d'Estaing, bon maître de danse,
Afin d'apprendre la cadence.
Au bruit du canon
Vous danserez Biron.

.....

Lorsque Biron eut dansé (*bis*)
Il s'enfuit tout harrassé (*bis*).
Il s'était fait enfler la rate,
Il s'était rompu l'omoplate.
Au bruit du canon
Ne dansez plus, Biron.

.....

Dans les rues de la capitale, la ronde est devenue chanson, sans cesser de faire fureur : « Demandez le *Bal donné à l'amiral Biron par le comte d'Estaing après la prise de la Grenade* » crient les colporteurs. Et clients d'affluer comme moineaux à la distribution de miettes, et chacun, en s'éloignant avec le texte convoité, de fredonner un dernier couplet :

Quand Biron voulut danser (*bis*)
D'Estaing le fit trémousser (*bis*),
Mousquetade
Grande aubade,
Dans les hunes,
Force prunes,
Mais la poudre
C'est la foudre.
De leurs noces
Les carrosses,
Tout nous prouve
Que l'on trouve
Notre bal trop long.
Allez coucher, Biron.

Beaumarchais, qui ne perd jamais une occasion de se faire valoir, ayant appris le succès de ses couplets à la Cour, va se placer comme par mégarde sur le passage du Roi, tout en feignant d'être absorbé par sa conversation avec le docteur Franklin. Il est honoré par Sa Majesté d'un signe de tête qui lui paraît de bon augure et, sans désemparer, pousse son avantage en improvisant en l'honneur de son auguste Maître deux couplets sur un air à la mode :

Toujours, toujours le sort me fut prospère,
Quand vous dansez
Mes vœux sont exaucés.
Vous me récompensez
Par un trop bon salaire.
Mais le bal d'Estaing,
Du soir jusqu'au matin
Occupe encor beaucoup plus l'Angleterre.

Jamais, jamais on ne verra la France
Au fier Anglais
Accorder du succès,
Croyez-en les progrès
Qu'il fait dans la cadence.
Mais à qui les doit-il ?
Mon prince est trop subtil
Pour ne pas être un bon maître de danse [1].

Beaumarchais avait d'excellentes raisons d
faire sa Cour au Monarque, sa caisse était vide
l'échéance de fin septembre exigeait 400.000
Seul le Roi peut le tirer d'affaire en lui consen
tant un prêt immédiat. L'occasion est propice
le lui demander. La lettre du 11 septembre est u
appel angoissé à la générosité de Sa Majesté. I
signataire « ne demande point le prix de la cam
pagne du *Fier-Roderigue*, trop honoré qu'un vai
seau à *lui* ait mérité l'éloge de l'amiral en com
battant en ligne dans une escadre conquérante.

Mais, Sire, poursuit-il, la guerre est un jeu de ro
qui écrase les particuliers et les balaye comme la pou
sière.

Le *Fier-Roderigue* convoyait dix autres navires destin
à des opérations de commerce également utiles à l'E
sous une autre forme.

... La mort de mon premier capitaine, 35 hommes ho
de service, le délabrement de mon vaisseau le plus m
traité de l'escadre (ayant eu trois boulets dans le flan
quatre à la flottaison, dont deux ont percé à jour, ci
dans les mâtures qui les ont très offensées, un dans
grande pompe qui me l'a mise en pièces, quarante da

1. Correspondance secrète.

les voiles qui les ont criblées, et le reste dans les gréements qui les ont hâchés) ; l'épuisement total des matelots où l'on a mis mes autres navires à leur arrivée au Fort-Royal pour compléter les équipages de l'escadre ; l'ordre donné au *Fier-Roderigue* de se réparer et de suivre l'escadre ; l'obligation où je suis d'envoyer de nouvelles instructions au nouveau chef de ma flotte, et l'impossibilité que de plus de trois mois cette flotte marchande, qui en a déjà perdu onze, parte sous convoi du *Fier-Roderigue* pour sa vraie destination : tout cela, Sire, ruinant ma campagne dont les avances ont été énormes, et jetant loin les rentrées de fonds qui devraient être faites à présent, me force d'implorer les bontés de Votre Majesté.

Que je ne périsse point, Sire, et je suis content. Le service que je demande est de peu d'importance.

On me mande de la Grenade que l'on tire à vue sur moi 90.000 livres pour les réparations urgentes du *Fier-Roderigue*. Sur plus de 2 millions que j'ai avancés cette année à ma flotte, il ne me reste plus à payer que cent mille écus, moitié le 25 de ce mois, et moitié le 10 octobre.

... Ce n'est qu'après un calcul, inappréciable aujourd'hui, qui aura mis sous les yeux des ministres mes pertes réelles, que j'invoquerai la justice de Votre Majesté pour le remboursement, mais c'est à titre de grâce que je demande le prêt momentané de 400.000 livres, que le désordre de cette campagne rend indispensables pour empêcher de périr un des plus fidèles sujets de Votre Majesté dont la perte entraînerait un découragement général [1].

Dès le retour du comte d'Estaing, au mois de décembre 1779, Beaumarchais s'empresse de lui rendre visite à son domicile de Passy. L'amiral avait condamné sa porte et s'excuse incontinent

1. Lettre publiée *in extenso* par L. de Loménie.

de n'avoir pas reçu la visite de son *souverain* après en avoir abusivement réquisitionné les *forces navales*. Je renvoie à l'ouvrage de M. de Loménie le lecteur curieux de savoir comment un vice-amiral maniait la facétie.

C'est un délassement que Beaumarchais appréciait trop lui-même pour qu'il s'asbtînt de répondre sur le même ton. En cette occasion, il ne s'en fit pas faute, mais cependant avec une certaine réserve, tout à l'honneur de son tact.

Très digne et très respectable amiral, qui pouvez bien être attaqué, mais jamais discrédité, — comme vous n'avez usé de la marine de moi souverain que pour le service d'un autre aussi puissant qu'équitable, — espérons qu'il fera justice à tous deux en vous comblant d'honneurs et en réparant mes pertes.

Vous recevrez, quand vous pourrez, l'hommage de moi, souverain, votre serviteur, qui n'a pas attendu vos grands exploits pour vous apprécier, et qui me suis battu cent fois de la langue contre l'armée de coquins qui vous faisait injure, pendant que vous frappiez si fièrement de l'épée contre les ennemis de l'Etat. Le plus pressant est de rétablir votre santé, dont nous avons grand besoin, et si, par hasard, vous formiez le projet de faire par écrit l'apologie de votre conduite militaire, comme on cherche à l'insinuer, je vous supplie de rejeter cette idée avec un grand signe de croix comme une tentation du démon. Je vous en conjure, et cela de la part de tout ce qui vous honore et nommément de la part d'un vieillard célèbre[1], qui vous aime et qui brûle de vous voir assis à côté de lui un bâton à la main au grand tribunal de l'honneur dont vous remplissez si glorieusement les devoirs.

1. Le comte de Maurepas.

Je prends la liberté, *pour vous désopiler la rate*, de vous adresser mon dernier opuscule politique, lequel n'a pas le bonheur de plaire à tout le monde [1].

L'opuscule dont il s'agit n'a rien de *désopilant* et, vraisemblablement, l'expression triviale n'apparaît ici que pour évoquer la fameuse ronde par une allusion qui, beaucoup plus sûrement que la lecture du mémoire joint à la lettre, devait provoquer le sourire flatté de l'amiral.

Cette brochure intitulée *Réponse au mémoire justificatif de la Cour d'Angleterre*, et rédigée à l'instigation de la Cour, venait à peine de paraître et elle valut à son auteur de sérieux désagréments pour avoir, par une allégation erronée, aggravé le caractère humiliant du traité imposé par l'Angleterre en 1763. Beaumarchais en fut quitte toutefois pour la suppression pure et simple du passage incriminé.

Pendant ce temps, la flottille de Beaumarchais, privée de son convoyeur, est obligée de suivre l'armée à la Martinique où elle séjourne trois semaines, à Saint-Domingue où elle ne relâche que pendant quinze jours, enfin à Savannah. Les départs précipités des îles ne lui permettent de charger en tout et pour tout que 150 tonneaux de denrées au lieu de 600, contrairement aux prévisions de Beaumarchais et aux dispositions prises par son agent ; ils empêchent celui-ci d'affréter

1. Lettre publiée *in extenso* par L. de Loménie.

le reste du tonnage disponible représentan 2.000 tonneaux. Et le fret des îles au Continen est de 340 l. au tonneau !

A partir de son arrivée à Savannah, la flottill s'effrite sous les coups répétés de la fortune con traire.

Elle essuie au mouillage une série de mauvai temps qui lui cause des dommages considérables L'*Aimable-Suzanne* dérade, tombe au pouvoir de ennemis et s'échoue ensuite à l'entrée de la Che sapeake. Les autres navires se réfugient à Char lestown sauf le *Fier-Roderigue* qui, toujours dé tenu au service du Roi mais bien déchu de so ancien prestige d'unité combattante, sert de na vire-hôpital sur rade de Savannah.

Les bâtiments réfugiés à Charlestown étaien prêts à partir le 15 octobre lorsque de nouveau ordres les retiennent. Le *Zéphyr* est employé à ravitailler l'escadre en eau et en vivres ; le autres bâtiments sont obligés de lui prêter de futailles pour la corvée d'eau après en avoir préa lablement jeté le contenu de tafia à la mer.

Le *Fier-Roderigue*, rendu à lui-même le 24 oc tobre, part aussitôt pour Charlestown afin d'y rallier les 5 navires de sa Compagnie et de le conduire en France. Un ouragan furieux le jett hors de sa route et l'oblige à se rendre seul dan la baie de la Chesapeake. Les vents étant favo rables et la côte purgée d'ennemis, il espère être rejoint par son convoi qui n'est qu'

00 lieues de lui. La malchance en décide autre-ment.

Le *Comte-de-Sabran*, ne voyant pas arriver le *ier-Roderigue*, part seul le 28 novembre et ombre sur la barre. Les quatre bâtiments res-nts sortent pour se réunir au comte de Grasse et ie le rencontrent pas. La *Thérèse* et le *Zéphyr* ont pris par l'ennemi, les deux autres peuvent regagner la Chesapeake où ils retrouvent le *Fier-Roderigue* et où ils sont obligés tous trois d'at-endre le printemps suivant pour rentrer en France.

Au cours de ce voyage de retour, le capitaine Montaut, qui a repris ses fonctions de chef de convoi, a cependant la satisfaction de venger la *Thérèse* et le *Zéphyr* malgré que son *Fier-Roderigue* soit bien affaibli. Le vaisseau a perdu la majeure partie de son équipage, ce qui a obligé son commandant à descendre en cale, faute de servants, une partie de son artillerie.

Pendant son séjour sur rade de la Chesapeake, deux bâtiments appartenant à un autre armement, l'*Harmonie*, de 18 canons, commandée par le capitaine Adelon, et la *Félicité*, de 16 canons, commandée par le capitaine Brisson, étaient venus mouiller dans la baie. Nous aurons l'occasion de retrouver ces deux capitaines au service de Beaumarchais en qualité, celui-là de capitaine, celui-ci de second de la *Ménagère*.

Au mois de mai, le capitaine Adelon écrit à

Montaut pour lui demander la date de son dépa
et la permission de se joindre à son convoi, c
qui lui est aussitôt accordé.

Le *Fier-Roderigue* appareille de Yorktown l
14 juin, escortant 34 navires marchands au nom
bre desquels se trouvaient le *Pérou*, armé e
guerre et commandé par le capitaine Ducasse, u
nom qui fut fameux dans la flibuste, et les *Deux*
Hélènes de 14 canons et de 50 hommes d'équ
page. Montaut, qui commandait cette flotte im
portante, renforcée de l'*Harmonie* et de la *Félicité*, donnait les ordres de route et de comba

Le 30 juin, cinq voiles suspectes sont en vu
Montaut ordonne aussitôt le branlebas de comb
et, signaux battants, appuyés d'un coup d
semonce, enjoint aux bâtiments rencontrés d
mettre en panne et de hisser leurs couleurs. Pr
caution superflue ! Point n'est besoin d'ét
mine [1] pour être fixé sur leur nationalité ! A
façon dont ils manœuvrent, aucune hésitatio
n'est possible : ce sont des Anglais. Ils laisse
arriver [2], se couvrent de toute la toile qu'ils pe
vent porter et ne songent qu'à la fuite. Chacu
pour soi et tant pis pour les mauvais marcheurs
Déjà trois d'entre eux vont être hors d'atteint
Montaut et ses compagnons appuient la chasse
forçant de voiles. La *Félicité*, plus rapide,
trouve la première à portée de canon, mais a

1. Etoffe légère dont on fait le matériel de pavillonnerie.
2. Modifier la route pour recevoir le vent plus de l'arriè

cueillie par une bordée bien ajustée et ne se sentant pas assez forte, elle se retire et cède la place au *Fier-Roderigue* que suivent l'*Harmonie* et le *Pérou*.

Le *Marlborough*, de 16 canons et de 38 hommes d'équipage, canonné de quelque 150 coups, amène le premier son pavillon, après avoir vaillamment riposté. Montaut s'occupe aussitôt d'amariner sa prise ; il fait passer à son bord le capitaine, les officiers et une partie de l'équipage de l'anglais, en disperse l'autre sur la *Félicité* et l'*Harmonie* et désigne un chef de prise avec 25 hommes tirés tant du *Fier-Roderigue* que des deux conserves [1].

Pendant cette opération, Ducasse s'est retourné contre le senau la *Nelly* qui s'empresse d'amener à la première salve. Il procède à son tour aux opérations d'amarinage après transbordement de l'équipage.

Les deux prises sont conduites à Bordeaux où leur situation est légalisée séance tenante. Le Conseil des prises adjuge le 30 août 1780, le *Marlborough aux preneurs* et la *Nelly au preneur*.

Malheureusement pour les finances de Beaumarchais, Adelon et Brisson interviennent pour réclamer leur part de prise sur la *Nelly* et font opposition au second jugement qui a adjugé au seul *Pérou* une prise faite en commun. A quoi

1. Se dit de deux bâtiments qui font route ensemble en se tenant prêts à se secourir mutuellement.

Beaumarchais riposte en soutenant que ses adversaires non seulement n'ont aucun droit sur la *Nelly*, mais qu'ils n'en ont pas davantage sur le *Marlborough*. Le Conseil des prises donne gain de cause aux demandeurs et condamne la partie adverse aux dépens.

Le Conseil du Roi, statuant en appel, confirme purement et simplement les jugements du Conseil des prises du 30 août 1780 et du 4 juillet 1784.

En apprenant les pertes qu'il a subies, Beaumarchais trouve que c'est payer bien cher la gloire d'avoir été traité de souverain et d'avoir reçu des ministres les lettres les plus flatteuses du monde. M. de Sartine ne lui a-t-il pas écrit le 7 septembre 1779, aussitôt reçu le rapport de l'amiral : « Votre vaisseau a rendu de bons services et ils ont été agréables au Roi », et M. de Maurepas n'a-t-il pas ajouté cette consolante promesse : « Le Roi trouve juste d'accorder aux armateurs du *Fier-Roderigue* et de la flotte marchande tous les dédommagements de leurs pertes et le radoub du *Fier-Roderigue* aux dépens de l'Etat » ?

Maintenant Beaumarchais a perdu son bel enthousiasme, et lorsqu'il fait ses doléances à Francy [1], c'est l'armateur qui parle en homme instruit à ses dépens de l'excellence de son ancien principe : « 1° le commerce, 2° la guerre. »

1. Lettre datée du 26 février 1780 et publiée *in extenso* par Jules Marsan.

... Quelle complication de maux et de pertes ! Il y a de quoi devenir fou. Mais si l'honneur ou la tête étaient aliénés, cela serait sans remède. Souffrons donc et travaillons sur nouveaux frais. Aussitôt que les résultats exacts auront pu soumettre toutes mes pertes à des calculs certains, je demanderai au Roi et à ses ministres qu'ils daignent ne pas oublier l'engagement qu'ils ont pris de me dédommager équitablement.

Mais toutes ces indemnités, ne pouvant jamais porter que sur ce qu'on appelle pertes fixées, laissent tous les avantages qui seraient résultés d'une bonne opération en arrière. Un an perdu, les besoins renaissants, les fonds qui ne rentrent point, l'impossibilité de redoubler les apprêts d'un nouveau voyage ou la gêne excessive de ces nouveaux apprêts et toutes les pertes incommensurables qu'une campagne aussi funeste entraîne, tout cela fait frémir. Cependant l'honneur et la tête sont entiers, travaillons sur nouveaux frais. *Courage* et *vérité*, vous savez que c'est ma devise.

Vous vous bercez pour moi d'une fausse espérance en croyant que les lettres de change du Congrès se négocieront en Europe ; quand elles seraient aussi assurées qu'on les croit ici incertaines, trois ans de délai leur ôtent tout crédit en Europe. Ainsi après trois ans d'attente je reçois pour tout paiement un acompte de trois nouveaux ans de terme ! Quelle Société, quelle Compagnie peut supporter sans périr de pareilles attentes ?

Il me faut donc toujours songer à de nouvelles ressources d'Europe puisqu'il en vient aussi peu d'Amérique. Il n'y a que vous qui sachiez ce que je souffre.

Vous me mandez que le nouvel ambassadeur auprès du Congrès m'est contraire ; je n'étais pas à Paris quand il est parti pour Philadelphie. Je ne le connais pas même de vue.

... Vous n'êtes chargé que de solliciter des choses justes et honorables et, si M. le Chevalier [1] portait les

1. Le Chevalier de la Luzerne qui avait remplacé Gérard de Rayneval devenu Secrétaire de Conseil d'Etat et chef du bureau de la correspondance politique.

choses au point de nuire à mes intérêts, votre devoir e de le bien constater, de m'en envoyer les preuves ; sera mon ouvrage à moi de demander et d'obten justice à Versailles.

... Soyez donc toujours ce que vous êtes. Mes intérê en souffrance depuis si longtemps sont la premiè chose qui doit vous occuper. Mon amour pour les succ de la Patrie ne me quittera qu'au dernier souffle ; t que vous me l'avez vu, tel il existe encore. Tout not commerce découragé refuse d'armer et de charger po l'Amérique ; mais si l'on n'y voit jamais un pavill français sur la côte, le peuple américain regardera traité de commerce comme illusoire avec la France, et nécessité de tirer d'Europe les objets indispensables ramènera insensiblement à l'Angleterre et nous serons pour tous nos frais. Voilà ce qui me rend si arde à encourager, et par mes conseils, et par mes associ tions, et par mon exemple, tous ceux que je crois avo assez d'âme et de courage pour en profiter ou du moi pour servir la patrie.

Je joins à cette lettre une réponse imprimée que l'ind gnation m'a arrachée contre le manifeste ou *Mémoi justificatif que la Cour de Londres a donné de sa co duite.*

IX

L'ENVERS DE LA CÉLÉBRITÉ MARITIME

Beaumarchais chef d'armement. — Ses relations avec le personnel navigant. — Difficultés de recrutement des équipages. — Les exigences des constructeurs. — Une acquisition désavantageuse.

Au printemps 1780 Francy est rentré en France, atteint d'une maladie de poitrine qui, à partir de 1782, l'oblige à renoncer à toute mission dans les ports et l'emportera en 1783.

Beaumarchais ne songera pas à remplacer dans ses fonctions d'émissaire cet excellent collaborateur. Tout en exerçant avec un soin méticuleux les prérogatives essentielles du négociant-armateur qui choisit personnellement et, s'il en est besoin, débarque subrécargues et capitaines, il dirige tout par lui-même, incarnant tour à tour le *service de l'armement*, où il cumule les fonctions du technicien chargé des achats, des construc-

tions neuves et des réparations, et celles du capi
taine d'armement, — il visite ses navires à l'ar
rivée et au départ, veille au bon état du gréement
recrute les équipages ; — le *service des affrète
ments* — il discute au denier près le taux des
affrètements et combine ses voyages suivant l'éta
du marché des frets ; — *le service d'exploitation*
— il se préoccupe d'utiliser ses vaisseaux au
mieux de leur capacité cubique et de leur portée
— *le service des assurances* — quand il n'est pa
son propre assureur, il hésite d'autant moins à
assurer ses marchandises à Londres, qu'il est tou
prêt à commercer avec l'Angleterre sous pavillon
neutre ; — *le service du contentieux* — il a de
démêlés avec ses capitaines, ses fournisseurs, se
associés, et, chose normale pour un armateur
avec l'administration.

Tous ces problèmes complexes, il les résout
non dans son bureau, mais sur place, dans le
ports où il n'hésite pas à se rendre et où il sé
journe aussi longtemps que sa présence y es
nécessaire. Là, non seulement il gourmande se
capitaines, épluche leurs comptes, enquête su
les manquants, mais encore il reproche aux four
nisseurs la mauvaise qualité de leurs marchan
dises, il prend à partie le commissaire de la Ma
rine qui lui refuse du personnel et contrôle lui
même l'arrimage des cargaisons.

C'est sous cette diversité d'aspects que l
montre la correspondance qu'il entretient ave

Francy, tant en Amérique qu'en France. Pour achever de le dépeindre, elle le révèle soucieux de sauvegarder, en toutes circonstances, l'autorité de son collaborateur.

Au mois de septembre 1780, il adresse à Francy, alors à Bordeaux, la copie d'une réclamation d'un de ses subrécargues, le sieur Chevalier. « Le fier subrécargue demande impérieusement, mais, ajoute-t-il, je ne lui dois que justice et veux la lui faire bonne, rien de plus. » Après avoir bien étudié la clause de la sentence arbitrale inscrite dans le contrat du subrécargue, il fera parvenir sa décision à son correspondant par un prochain courrier. En attendant Francy, pour affirmer son autorité, est invité à écrire au « *fier Chevalier* » qu'aussitôt de retour à Paris il prendra une connaissance exacte de ses demandes et que le chef de la Maison *y fera droit avec la rigueur de l'équité.*

Ce Chevalier avait, à n'en pas douter, la tête près du bonnet. Capitaines et subrécargues sont d'ailleurs appelés par leurs fonctions à ne pas faire très bon ménage, et c'est ce qui s'était déjà produit sur le *Fier-Roderigue* comme nous l'apprend une lettre publiée dans les archives du département de la Gironde et reproduite par Paul Bonnefon.

Pour empêcher le conflit d'avoir des suites judiciaires, Beaumarchais, de passage à Bordeaux, décide les deux antagonistes à accepter l'arbitrage

des syndics de cette ville. Le compromis a été signé chez Lannes, traiteur, place Puy-Paulin, et le propriétaire du *Fier-Roderigue*, qui avait précisément eu l'occasion d'écrire à ces magistrats, ajoute, après le repas, un post-scriptum à sa lettre pour les informer de la mission qui va leur être confiée.

P. C. — Un différend élevé entre M. Montaud (*sic*) l'aîné, mon capitaine du *Fier-Roderigue*, arrivé de la Virginie à Rochefort, et M. Chevallie (*sic*), négociant en cette ville, mon armateur et supercargue de ce même navire, allait peut-être exciter entre eux un procès long et dispendieux ; mais moi, qui suis payé pour en être l'ennemi juré, je les ai engagés à s'en rapporter entièrement à vous, Messieurs, sur le point de leur discussion et j'aurai l'honneur, pendant mon séjour en cette ville, de vous remettre le compromis pacifique que je leur ai fait faire et les pièces de chacun à l'appui de leurs prétentions.

La lettre est, par suite d'une erreur d'impression sans doute, datée du 16 octobre 1779. C'est 1778 qu'il faut lire. Nous savons, en effet, par la lettre du 6 décembre 1778 adressée à Francy, que le *Fier-Roderigue* était arrivé à Rochefort le 1er octobre.

Sur la question du choix des capitaines, Beaumarchais, dès ses débuts dans l'armement, a formulé son opinion avec une telle sûreté d'expressions que tout armateur moderne s'empresserait de la contresigner sans y changer un seul mot : « Ce n'est pas assez que de choisir des capi-

aines marins et braves, il faut encore qu'ils ient douées de prudence, d'intelligence et qu'ils oignent à une bonne conduite les connaissances t les lumières du commerce puisqu'ils doivent tre chargés de la gestion de leurs cargaisons [1]. »

C'est fort bien dit, mais nous n'allons pas tarer à voir qu'il y a loin du principe à son applitation.

En tout cas, pour que ce capitaine idéal puisse faire de la bonne besogne, il doit avoir sous les pieds un navire pourvu de toute l'artillerie compatible avec son tonnage et autour de lui « un quipage complet pour suffire à la manœuvre et au combat qu'il ne doit cependant soutenir qu'en retraite. »

Un effectif nombreux est, en outre, indispensable pour empêcher, en cas de visite, toute arrestation à bord.

Pendant la période de la contrebande, Beaumarchais rédige à l'intention de ses capitaines des instructions où il les initie à l'art délicat de fabriquer de faux papiers de bord pour le retour en France [1].

Afin de dissimuler la véritable destination du

1. « Projets pour commercer dans la Nouvelle-Angleterre, dans la supposition de la continuité de paix entre la France et l'Angleterre Européenne. » Arch. de la Comédie française. Manuscrits de Beaumarchais. Tome III. Diplomatie. *Mémoire inédit.*

1. « Notes sur le commerce des Français avec les Américains. » Archives de la Comédie-Française. Manuscrits de Beaumarchais. Tome III. Diplomatie. *Mémoire inédit.*

voyage d'aller et d'échapper, par suite, au soup
çon d'avoir pratiqué la contrebande, il est indis
pensable, lorsqu'on envoie un navire au Nord d
l'Amérique, à Boston par exemple, « d'expédie
pour Saint-Pierre-et-Miquelon ; lorsque l'on en
voie au Sud, comme la Géorgie, la Caroline,
faut expédier pour le Mississipi ». Mais au retou
le navire doit être en état de faire, en cours d
route, la preuve qu'il revient effectivement so
de la possession française, soit de la Louisian
espagnole.

A cet effet, le capitaine devra « se munir en pa
tant d'un congé de l'amiral et d'un rôle d'équ
page en blanc avec signature, au bas, du commi
saire de la Marine de Saint-Pierre-et-Miquelo
pour les navires supposés venir de ce port,
connaître la signature du commissaire du R
d'Espagne à la Nouvelle Orléans pour la mett
au bas de l'acquit des droits supposés payés da
ce port et au bas du vu du congé ; le tout
langue espagnole pour les navires supposés ven
du Mississipi. »

« L'acquit se met au bas du nouveau rôle d'
quipage que l'on remplit ainsi et de la mêm
façon qu'était l'expédition française que l'
avait et que l'on a soin ou de jeter à la mer,
de cacher bien soigneusement. »

« Le vu se met au bas du congé de l'amiral.

Le capitaine se procurera, ce qui doit êt
aisé, « une expédition d'un navire qui vien

réellement du Mississipi pour se modeler dessus ».

Dans le cas où il est nécessaire de truquer le *journal de bord*, les instructions de Beaumarchais sont non moins précises, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater au chapitre XI.

En cas de visite, le capitaine doit imposer le silence absolu à tous, officiers et équipages, et répondre seul aux questions concernant les expéditions qu'il montre. Il n'est pas obligé de répondre aux autres et on ne saurait trop lui recommander de s'abstenir. Si on répondait à toutes les interrogations, « il faudrait être bien fin pour se tirer des pattes de ceux qui visitent le navire ».

Aux vertus que Beaumarchais exigeait théoriquement dans ses capitaines, il risquait fort d'être obligé de désarmer la majeure partie de sa flotte, si, en pratique, il s'était attaché à rechercher la perfection. Les sujets d'élite ne courent pas les bureaux d'embarquement et les armateurs qui ont la chance de les posséder les conservent. D'autre part, les apparences sont parfois trompeuses et Figaro, malgré toute sa finesse, fait bien parfois quelques écoles.

Montaut le cadet, qui vient de ramener le *Fier-Roderigue* à Rochefort, s'est attiré, malgré sa croix de Saint-Louis, *les justes ressentiments* de son armateur. Les lettres à Francy, du moins celles qui ont été publiées, n'en mentionnent pas le motif, mais elles donnent sur d'autres cas des détails assez abondants pour satisfaire notre cu-

riosité stimulée par la perspective de voir l'insinuant Beaumarchais au contact de la rudesse professionnelle des officiers de sa marine.

Ce savoureux spectacle s'offre d'autant plus fréquemment que les déplacements de Francy deviennent plus rares, et c'est l'exploitation de la *Ménagère* qui va provoquer les incidents les plus violents.

Au moment d'armer cette flûte, dont la cession va faire l'objet du chapitre suivant, Beaumarchais avait pensé au sieur Adelon. Après l'affaire du *Marlborough* et de la *Nelly*, il avait apprécié la combativité et la ténacité dont ce capitaine avait fait preuve non seulement comme marin, mais aussi comme plaideur. Brisson ne s'était guère moins distingué. Il ne faut pas les laisser échapper. Beaumarchais embarque donc les deux officiers sur la *Ménagère*, Adelon en qualité de capitaine, Brisson en qualité de second.

A cette époque Francy est obligé, par son état de santé, d'aller faire une cure de repos dans sa famille, en province. Beaumarchais le tient au courant des affaires et s'inquiète de son retour. Adelon est excellent marin, très brave au feu, mais ce n'est pas un organisateur, encore moins un débrouillard, et les questions commerciales ne paraissent pas être son fort. La *Ménagère* va être en état de partir sans que le chargement de la cargaison ait commencé. Beaumarchais est appelé d'urgence à Rochefort, mais il ne voudrait

pas quitter son poste au siège social sans avoir été relevé. Cependant, déclare-t-il, le 28 mai 1781, à son correspondant, « tout devient si pressant à Rochefort que je ne pourrai m'empêcher d'y aller moi-même. La flûte finit son chargement pour le Roi. On va me la livrer en rade et tout alors courra sur mon compte sans que ni vivres ni cargaison y soient.

« ... Je suis moins malheureux que je ne croyais. M. Carrier, arrivé de Nantes, consent de partir tout à l'heure pour Rochefort ou plutôt pour La Rochelle, à notre défaut. Nous venons d'arranger la cargaison de la *Ménagère* entre MM. de Monthieu, Carrier et moi.

« Je laisse à M. Carrier la liberté de l'augmenter de comestibles s'il trouve qu'il ait de la place, le fret du Roi placé. Au lieu de 300 hommes nous n'en mettons que 200. Vous sentez que je ne suis plus sûr d'Adelon, tout cela est bien affligeant ; c'est la suite de l'inconstance funeste de M. de Monthieu. »

Le 9 août, Adelon appareille, mais il avait bien failli partir avec un équipage déplorablement recruté.

La *Ménagère* est enfin partie, mais avec le convoi. Sans mon voyage de Bordeaux et sans des cris de l'autre monde, Adelon partait sans avoir vingt bons hommes à bord. Tout ce qu'on a pu pour éluder de m'en donner a été mis en usage. Enfin, je lui en ai envoyé seize excellents de Bordeaux que Dubourg a conduits au bas de la rivière, avec mon neveu qui a bien manqué de ne pas

partir, car on était à la voile quand Dubourg et lui et mes seize hommes sont arrivés. On a jeté mon neveu et les matelots dans un navire à M. Gaschet qui a dû, le lendemain, les verser tous en pleine mer, dans le *Ménagère*, où je me figure qu'Adelon était bien inquiet. Tout est hors de danger et bien loin.

Pendant les premiers mois de 1782, Francy est en tournée dans les ports. Au mois de mars il se trouve à Nantes. Beaumarchais, qui vient d'accepter les services d'un lieutenant de la Marine américaine, Grégory, donne à Francy des instructions pour l'utilisation de cet officier en attendant qu'on puisse lui confier un commandement :

Sachez si Grégory se ferait bien un équipage américain ; je ne puis faire un armement uniquement pour l'occuper ; je puis l'employer dans les miens si le cas lui échet. En attendant, employez-le aux travaux du *Fier-Roderigue* puisque je suis en avance avec lui.

Beaumarchais pense à Grégory dès qu'il est mis au courant par Francy des pourparlers entamés pour l'acquisition d'un nouveau navire

J'approuve l'achat du navire, et vous avez dit son vrai nom. Dites-moi quelque chose sur cette corvette projetée, et, en attendant, mettez Grégory à la suite du *Fier-R.*

Grégory a pris le commandement de l'*Alexandre*, mais la nationalité du nouveau capitaine, si elle présente des avantages, ne va pas sans quel

ques inconvénients. Une frégate américaine, l'*Alliance*, vient d'arriver à Lorient. Le second débarque et Grégory craint de recevoir l'ordre de le remplacer. Beaumarchais risque de se trouver sans capitaine *avec un équipage américain sur le corps*. Comme à cette époque il se trouve à Bordeaux, il charge le fidèle Francy d'intervenir auprès de Franklin :

S'il (Grégory) reçoit de pareils ordres, il faudra bien que vous vous chargiez d'obtenir de M. Franklin qu'on me laisse un capitaine qui est en plein voyage. Alors, il faudrait que vous écrivissiez à votre ami Moriss au continent, pour lui faire approuver la conduite de Grégory et qu'elle ne lui fît pas de tort ; c'est ce qu'il me demande à l'instant où je fais cette note.

Mais ce n'est pas tout. Grégory a laissé en gage sa commission de lieutenant.

Grégory vous prie d'aller chez M. Labit, marchand drapier, rue Saint-Honoré, entre la rue des Prouvaires et celle de Grenelle ; ce marchand a sa commission de lieutenant de marine américain, qu'il avait laissée en dépôt à M. L'Amoureux, chirurgien-major du régiment de Wald..., à Cherbourg, pour dix louis qu'il lui a prêtés. Il s'agit de payer ces dix louis, de m'envoyer la commission qui est nécessaire au capitaine Grégory pour son embarquement.

Pendant son séjour à Nantes, Francy a accordé au neveu de M. Pelletier le commandement d'un navire que sa maison vient d'acheter. Beaumarchais discute ce choix avec la compétence d'un

homme du métier. En même temps il envisag l'éventualité de remplacer Adelon au retour d la *Ménagère*, mais il se refuse à lui désigner u successeur à l'avance, ne voulant pas se mettr dans le cas de l'armateur Montieu *qui arrête d capitaines et les laisse là sans pudeur.*

Je vois, écrit-il à Francy, qu'on est toujours entraîn par quelque considération à faire ce qui convient au autres et rarement à soi-même, et c'est ce qui vou arrive. Ce neveu est un jeune homme assez étourdi, c'est nous qui allons user sa jeunesse à nos risque Voilà ce que je vous observe ; cependant, je ne pu diminuer votre juste influence, au lieu où vous êtes, e changeant ce que vous avez fait ; je ne puis qu'e charger votre dos et vous dire : m'en répondez-vous Quant à M. de Foligné, il me semble qu'il serait prude d'attendre le retour de la *Ménagère* pour savoir si c'e ce vaisseau ou le jeune *Fier-Roderigue* qu'il convient d lui donner. Tout cela ne dépend-il pas des notions qu nous recevrons sur Adelon et son voyage ? Je ne veu pas me mettre dans le cas de M. de M..., qui arrête d capitaines et qui les laisse là sans pudeur.

Vous avez sur la *Ménagère* Adelon et Brisson ; n faut-il pas voir, avant de donner une grande et de nière décision de commandement, ce que nous pens rons d'eux en arrivant ? Pesez cela... Je ne fais aucu tort à M. de Foligné, en ne l'arrêtant pas encore. Et vous me dites que je ne le retrouverai plus, à cela ne sais pas d'autre réponse, sinon que nous en che cherons un autre et qu'il est peut-être prématuré d'avo un capitaine nommé un an avant que le vaisseau so construit. Voilà ce que je pense.

La *Ménagère* est arrivée à Bordeaux. Pour ra sons de santé, Francy est obligé de renoncer au déplacements dans les ports. Il vient à Paris o

cuper le fauteuil directorial et Beaumarchais le remplace dans ses pérégrinations.

Celui-ci gagne La Rochelle le 9 août 1782 par un temps épouvantable et arrive à Rochefort *bien crotté et percé jusqu'aux os*, dans la nuit du 10.

La tempête fait rage. En traversant La Rochelle, il a entendu les coups de canon de détresse *d'un convoi de plus de 200 voiles qui avait appareillé de l'île d'Aix, même avec vent contraire* et qui, à peine engagé dans le pertuis d'Antioche, avait été rejeté sur rade de La Rochelle par un ouragan inattendu. *Presque tous les navires ont perdu leurs ancres ; des chaloupes et des canots remplis sont perdus corps et biens. La frégate* Andromaque *s'est ouverte à la côte et fait douze pouces d'eau par heure.* « C'est, note le voyageur, une désolation. Jamais, dans cette saison, on n'a vu temps si horrible. Et quand le beau temps sera revenu, on ne sait plus combien on restera à remettre cette malheureuse flotte en état de reprendre la mer. »

A Rochefort, Beaumarchais *se hâte d'y faire les choses les plus indispensables pour se rendre au plus tôt à Bordeaux où des nouvelles reçues en route l'ont déterminé à se rendre sur-le-champ, sauf à revenir à Nantes si il y est indispensable.*

C'est ce qu'il explique le soir même à Francy en lui communiquant les renseignements qu'il a trouvés à son arrivé sur M. Adelon, prévenu de la mesure décidée contre lui : « Le sieur Adelon,

qui sait déjà qu'il ne commandera plus, fait du pis qu'il peut. Partie des rechanges et effets du Roi [1] ont été soustraits et vendus ; je suis forcé de courir au plus pressé, car les fripons espèrent m'échapper. »

Nouvelle lettre plus détaillée, sur ce sujet, à la date du 13 août :

Je pars de Rochefort dans deux heures pour Bordeaux. M. Adelon, forcé de se justifier sur de nouvelles plaintes renvoyées par le ministre au conseil de Rochefort, a paru pressé de s'y rendre et s'y est en effet rendu, sous l'espoir qu'il serait ici pendant que je serais là. Il est arrivé avant-hier au soir ; mais j'ai obtenu que le conseil qui doit le juger sur les nouveaux points qui lui sont imputés serait retardé jusqu'à ce que j'eusse envoyé toutes les autres inculpations à Bordeaux. M. de Trévillo lui a ordonné de se rendre tout de suite en cette ville quoiqu'il ne fît qu'en arriver. Forcé de repartir, il est venu à justification auprès de moi. Je l'ai remis à Bordeaux, où toutes les preuves pour et contre sont rassemblées.

Foligné arrive ce soir et a l'ordre de me suivre à Bordeaux. Il vient de Nantes et me mettra au cours de cette ville où je remonterai, si j'y suis nécessaire, après avoir eu le cœur net à Bordeaux, car on y congédie sans cesse tout ce qui peut servir de preuves. Cependant M. Adelon a l'air assez inquiet.

Bonjour. J'écris à Bayonne de ne pas cesser de correspondre avec vous, mais de me répondre à Bordeaux.

Aussitôt arrivé à Bordeaux, Beaumarchais débarque Adelon, le remplace par Foligné et pour

1. *La Ménagère* avait été mise tout armée à la disposition de Beaumarchais par le ministre de la Marine.

suit son enquête qu'entrave la difficulté d'obtenir des preuves décisives[1] :

Enfin, je tiens rassemblés MM. Adelon, Pelletier, Thomas. Il ne me manque que Fiovelina qui eût bien dû partir, ainsi que je lui avais prescrit, presque aussitôt que moi. Il nous prive par son retard des preuves de tous les chefs d'accusation et Adelon triomphe en prétendant qu'il n'ose pas venir. Nous commençons aujourd'hui l'examen de tous les comptes. Foligné prend possession du bord.

... La cargaison de la flûte sera toute *en vin ;* mais il sera bon. Quand l'*Eugénie* arrivera, on y en versera de celui-ci pour l'assortir, et on lui prendra autant de farine pour assortir la *Ménagère* à son tour, afin de parer aux accidents qui pourraient séparer les navires. Quant aux autres objets de la cargaison de la flûte, il me paraît que Foligné et Gaschet sont bien d'accord. Aucun fret pour l'*Alexandre*. On s'en occupe ; mais rien pour le Roi.

Voilà notre état. On jauge aujourd'hui la *Ménagère* et on lui ôte bien des soutes inutiles pour un marchand. J'y gagnerai bien de la place.

C'est aujourd'hui seulement que je puis dire que l'on travaille.

L'enquête au sujet des agissements d'Adelon piétine sur place. La responsabilité du capitaine est difficile à dégager en raison des libertés que les chargeurs ont prises à l'insu de l'armateur. Ne voilà-t-il pas que le 24 août Beaumarchais est avisé par son représentant Gaschet que Pelletier-Dudoyer vient de lui faire une nouvelle expédi-

1. Lettre publiée par Jules Marzan ainsi que toutes les autres citations du chapitre, sauf indication contraire.

tion de 27 ballots de toiles. « Qu'est-ce que cette augmentation de cargaison ? Pourquoi envoie-t-on de Nantes ce qui devait sans doute entrer dans l'*Aimable-Eugénie* ? » Il n'a reçu d'aucune part aucune explication à ce sujet. Si ce sont des objets qui lui soient étrangers, qui soient destinés à un autre armateur, à Carrier par exemple dont le nom figure sur la lettre d'expédition, Francy est prié d'y mettre bon ordre. En tout cas, *son premier voyage est flambé.*

Adelon s'empresse naturellement de rejeter les torts sur les chargeurs. Comment discerner la vérité dans un pareil désordre ? Il est probable que capitaine et chargeurs ont tous fait leurs affaires aux dépens du malheureux armateur, et le seul résultat certain, c'est que celui-ci est en perte.

Quant à récupérer quoi que ce soit, c'est ce qui paraît de plus en plus improbable.

La vente de la cargaison de la *Ménagère* a été faite dans des conditions déplorables. Non seulement certains articles n'ont pas été vendus, mais les autres ont encore été cédés à des prix ridicules. Le capitaine, il est vrai, se défend vigoureusement et même il contre-attaque.

Beaumarchais prétend, sur la foi des affirmations de son correspondant bordelais Gaschet, que deux ballots de lainage embarqués à son insu et qui sont restés invendus, excepté six pièces, lui appartiennent. Ils auraient été laissés à Bordeaux

par un jeune homme dont l'armateur croit se rappeler le nom, un certain Raguet ou Roguet, qui, faute d'espèces, a payé en marchandises son passage pour l'Amérique sur le *Fier-Roderigue*. Toutefois, cette allégation demanderait à être confirmée par M. Carrier, seul exactement informé de l'affaire.

Adelon soutient qu'il s'agit de marchandises appartenant à M. de Montieu, qui seul est en droit de lui demander des comptes.

D'une façon générale, ajoute-t-il, la cargaison était en partie de mauvaise qualité, en partie mal composée. A l'appui de son dire il exhibe la lettre d'un fournisseur où celui-ci met en cause Beaumarchais qui ne lui aurait pas laissé le temps de se procurer des marchandises de meilleure qualité et à meilleur compte. D'autre part, à côté de denrées marchandes mais dépréciées, il y avait pour 6.000 livres de rubans, y compris les padoues qui sont encore des rubans, mais confectionnés en bourre de soie.

Il faut en prendre son parti. Beaumarchais perdra les padoues, mais au moins les lainages resteront pour compte à Montieu. De guerre lasse, Beaumarchais remet son pouvoir à son correspondant bordelais, M. Gaschet, comme il l'aurait fait s'il était resté à Paris. C'est ce qu'il explique dans sa lettre du 24 septembre :

Je n'ai rien fini avec Adelon ; tout se passe en fuite et en évasions de sa part ; puis la colère me prend, puis

il s'en va. J'ai remis mon pouvoir à M. Gaschet, comme je l'aurais fait de Paris. Ce dernier prétend qu'il faut en finir et perdre plutôt que de plaider ; car, dit-il, Adelon vous mettra sur le corps tous les recouvrements à faire en Amérique et qu'il a pris pour compte de sa maison. Alors, mon cher, je deviendrais son débiteur de toutes ces sommes qu'il me passe en compte. Voilà l'état des choses. C'est un dératé fripon et il me tient par là.

... Il voulait me faire assigner et donner cette déclaration juridique ; M. Gaschet l'en a empêché et a pris sa déclaration sous-seing privé pour bonne.

Ici se terminent les démêlés du sieur Adelon avec son armateur. Le dénouement importe peu du moment que Beaumarchais a cessé de s'occuper lui-même de l'affaire et a passé la main à un tiers.

Par ricochet, Beaumarchais est sur le point de se fâcher avec Foligné, le successeur d'Adelon. Il a fait appel au concours du capitaine de l'*Aimable-Eugénie*, le sieur le Vaigneur, pour inspecter la *Ménagère* afin de régler les conditions de l'engagement de Foligné. Celui-ci *ne peut dévorer le chagrin que lui cause Le Vaigneur*. « J'ai beau lui dire, écrit le 27 août Beaumarchais à Francy, *que si ce n'eût pas été lui ç'aurait été vous*, parce que votre santé vous l'aurait permis ; je ne sais si c'est vanité ou cupidité, ou tous les deux ensemble, mais nous avons été prêts à nous séparer hier au soir. Ce point nettoyé, c'est son port permis qui l'afflige. Nous en avons retourné le calcul avec Gaschet. Je consens que son voyage en entier lui vaille 18.000 l. et jusqu'à 20.000

par le bénéfice des passagers, mais pas au delà. Il a écrit à Nantes pour savoir de Pelletier quel était le sort de Baudin [1].

« A lettre vue, mandez-moi tout ce qui est réglé, tant pour celui-là que pour ses officiers et le capitaine de Bayonne. Vous nous auriez épargné deux ou trois reprises un peu vives ici si vous aviez prévenu Foligné de mes intentions. Adelon est de retour. Giovelina est ici ; tout marche à la fois. »

Cependant l'affaire Adelon, dont il n'a retiré d'autre bénéfice que de se débarrasser d'un capitaine dans lequel il n'avait plus confiance, le rend méfiant et il est décidé dorénavant à *brider* tous ses capitaines *de manière qu'ils obéiront et lui donneront un peu de profit.* Il les juge d'ailleurs avec la sûreté de coup d'œil d'un capitaine d'armement rompu au métier et l'impression que laissent ses appréciations sur le personnel est encore accentuée par ses observations sur le matériel :

Bordeaux, ce 19 octobre 1782.

Maintenant, mon Francy, je sais tout ce qui regarde mon armement ; mais je ne saurais rien, si j'étais parti avant d'avoir vu. La *Ménagère* sera parfaitement gérée ; Foligné, à quelques lubies près, est un excellent homme; son état-major est charmant, et son équipage a la meilleure volonté. Voilà pour un. L'*Aimable-Eugénie,* au lieu d'être de 600 tonneaux de port, est à peine de 500.

1. Autre capitaine de Beaumarchais.

Son capitaine est un homme indicible, volontaire et peu soigneux. Sans me rien dire, on a mis 32 canons, 160 hommes et tout ce qu'ils entraînent, de façon qu'au retour ce navire qui fait 9.000 livres de dépenses par mois et m'a coûté 300.000 livres ne peut donner que de la perte. Ils n'ont pris que 1.000 barils de farine faisant 125 tonneaux, 105 milliers de *poudre au roi* faisant à peine 50 tonneaux, ma cargaison, qui n'en fait pas tant, et le navire est si fort au comble qu'ils ont laissé à Nantes du feuillard que j'avais demandé pour la *Ménagère* et pour lequel ils n'ont pas trouvé de place.

Pour faire tenir la voile à ce navire, ils ont mis 76 milliers de briques inutiles en lest, au lieu de prendre du charbon qui se fût bien vendu à Saint-Domingue. En outre, ils ont 30 tonneaux de fer en lest, et leur arrimage est si mal fait qu'il leur a fallu glisser d'ici 25 tonneaux de fer pour que le navire ne retombât pas sur sa quille avec saccades dans les forts temps ; mais je remédie autant qu'il est en moi à tous ces maux par la nature des instructions que je donne à Levaigneur et au papa Foligné. Voilà pour deux.

L'*Alexandre* marche comme un *panier percé ;* c'est l'expression de Grégory ; mais il tient en cale beaucoup plus que l'*Eugénie ;* il arrive demain de la Rochelle en rivière. Il n'a rien dans ses bois, mais ses agrès, voiles et mâtures sont très endommagés. Il s'est battu six heures (le croiriez-vous ?) à la vue de quatre frégates françaises et d'un vaisseau de 64 qui n'ont pas fait le moindre mouvement pour le secourir. Quand il s'en est plaint à Rochefort, on lui a dit qu'il aurait dû faire des signaux. Le capitaine a répondu très bien que le bruit et le feu des canons était le meilleur signal qu'il eût pu faire. Il va rester à Souillac sans monter à Bordeaux, et j'espère qu'il partira avec les deux autres. Il ne marche pas assez pour l'envoyer seul nulle part. Nous ne le neutraliserons point, et je compte sur le fret du roi. Grégory lui-même a la tête assez chaude ; il s'entendrait assez mal avec Baudin plus volontaire et despote que lui. Je vais les brider tous, de manière qu'ils obéiront et me donneront un peu de profit, car j'en espère fort peu.

a le dernier prix des denrées d'Europe aux îles, l'abaissement du fret et l'avilissement du prix des denrées des îles en Europe.

Donc me voilà cloué jusqu'au départ à l'endroit où je ne devais rester que trois semaines. Rien ne se ferait, je le vois, et tout irait encore une fois au diable.

.. Je puis maintenant tout finir ici sous quinze jours ; ainsi voilà le terme à peu près de mon voyage. Bonjour, mon Francy [1].

Une des principales préoccupations de Beaumarchais est le recrutement des équipages. La Marine de Guerre est une grande consommatrice de personnel et elle ne consent à mettre des marins à la disposition du commerce qu'en faveur des *négociants qui arment pour le Roi.* Encore dans ce cas, n'accorde-t-elle *qu'un homme des classes par canon et le reste en novices.*

Beaumarchais n'échappe pas à la règle. Nous avons vu que pour armer l'*Alexandre* il avait été obligé de recruter un équipage américain. Mais c'est un moyen de fortune qui n'est pas toujours applicable. Faute de personnel, les opérations de chargement restent en souffrance. C'est le cas de la *Ménagère :*

Il n'y a que les équipages qui nous retiennent pour charger. Il ne reste plus que quatre-vingts hommes à la flûte et, depuis trois jours, après vingt démarches, je n'ai pas encore tiré au clair à qui la faute d'une pareille désertion. Je vois bien qu'elle vient du commissaire qui nous a joués pour avoir nos hommes.

1. Lettre publiée *in extenso* par L. de Loménie.

Mais je n'ai pas encore la preuve assez faite pour use de tout le droit d'un homme vexé et exiger fortement remplacement qui est bien difficile.

D'autres extraits de lettres de Beaumarchai achèveront de faire ressortir l'étendue de sa com pétence dans tout ce qui touche à l'armement.

Le voici en janvier 1782 discutant, de Paris les conditions d'achat, de réparation, de cons truction et de démolition des navires :

Venons à nous. M. Pelletier m'écrit qu'il n'est poin du tout certain de la livraison promise par M. Bour nant et qu'il a trouvé un autre constructeur, celui d l'*Apollon*, moins occupé ou plus exact ; mais est-il aus bon ? Je ne puis décider cette question, mais vous êt sur les lieux à la débattre. Il me demande deux lettre une qui confirme le marché et une qui l'annule ; vou avez emporté celle qui le confirme, je joins ici celle qu l'annule. Lisez, je vous prie, la lettre de Montaut qu je joins ici ; elle est digne d'attention. Et que les resse timents justes que vous avez contre l'écrivain se taise devant notre vrai intérêt ; ce serait une cruelle ve geance que d'être dans le cas de faire quelque cho qui obligeât ce capitaine. Je ne vous prescris rien l dessus. Examinez seulement avec attention, vous êt sur les lieux, si la coque de 160.000 l. n'est que le tie de ma mise-hors ; voyez encore, avec la jouissance d'un forme, si cette même dépense ne ferait pas du *Roderigu* un excellent objet. Ou plutôt repassez tout dans vot tête, lisez ce que dit Montaut sur le vaisseau de M. Vi cent, une des plus fortes coques qui existent, mais q n'a que 600 tonneaux de calc. Prenez garde que Nant ne nous fasse une légère construction ; c'est un bon fort vaisseau qu'il nous faut, non une coque forain Mais, quelque parti que vous préfériez, je l'approuv parce que vous y aurez bien réfléchi.

31 janvier. — Francy, pour vous seul : Je trouve l

nditions de la construction diablement dures ; essayez les faire adoucir. Portez toutes les parties d'argent mptant à 3 us.[1] et les lettres à 3 us. sur Paris à atre et cinq mois si vous pouvez. Nul n'a construit vec des moyens si rapprochés. Dans les quatre paiements à faire, il y a 80.000 l. d'argent comptant à nner en quatre fois. Cela est trop dur.

Si vous faisiez donner par M. Vincent de Bordeaux un vis bien exact de la forme de ses bois, puisqu'on dit ue son navire est si solide, vous pourriez comparer les evis de Nantes à 1.200 tonneaux avec celui de Vincent , gardant les proportions d'après les grandeurs différentes, vous feriez la loi sur celui de Nantes avec autorité n poche.

Cette idée me paraît si bonne que je vais écrire à Montaut, pour qu'il vous envoie le devis détaillé à Rochefort. Ecrivez de votre côté à M. Vincent sur le même objet, en disant qu'une erreur désobligeante de Montaut à votre égard vous empêche de vous adresser à lui-même. Donnez-leur quelque espoir de vendre leur oque d'après le devis exact qu'ils en fourniront, ou plutôt arrangez-vous aussi de manière que le double d'ordres contradictoires que je donne sur Bourenand ne reste qu'entre vos mains jusqu'à la conclusion. Alors, vous déchirerez ou plutôt vous me rapporterez l'ordre qui n'aura pas servi.

16 février. — ... Quant à la vieille coque, vous prendrez avis des circonstances. Mais soit qu'on la dépèce à Rochefort, soit qu'on la conduise à Nantes pour la dépecer, pourvu que les pièces probantes en manifestent l'emploi dans l'une ou l'autre ville, cela suffira ; et pourvu aussi que Pelletier n'entende pas l'acheter pour la faire resservir au vaisseau ; cela serait contradictoire avec les procès-verbaux de condamnation.

1. Usance, terme de trente jours en parlant des lettres de change. Lettre à 2 usances, à 60 jours ; lettre à 3 usances, à 90 jours. La date à partir de laquelle court l'usance varie suivant les usages locaux.

Entre M. Pelletier et Elie Thomas, vous serez ass
instruit du meilleur parti à prendre, pour ne p
craindre de vous tromper.

Ce n'est pas seulement en France qu'il cherch
à se procurer du tonnage. Il convoite le *Fa*
tasque, vaisseau que commandait Suffren da
l'escadre d'Estaing et qui est désarmé dans la ba
de la Chesapeake. A cet effet, il expédie en dro
ture à la Baie un petit bâtiment avec mission
prévenir ses agents de l'arrivée de l'*Alexand*
et de l'*Eugénie* qui, chargés en tafia et en siro
ont un tel équipage chacun qu'avec celui du pe
navire ils pourront mettre sur pied le Fantasq
en cas qu'il serait encore temps de se le procure

L'*Alexandre*, ce vaisseau qui marche *comm*
un panier percé, arrive à Bordeaux avec de
mâts à changer. Beaumarchais, qui vient de l'
cheter à Montieu, se demande s'il n'a pas fait u
mauvaise affaire. Son neveu d'Epigné qui a p
passage à bord assure, en effet, qu'*il est mauv*
marcheur.

Le nouveau propriétaire, qui s'est donné tr
jours *pour savoir qu'en dire* et prendre son par
réclame à Francy l'acte de vente du navire.

Il me faut, courrier par courrier, le marché
l'*Alexandre* fait par vous et moi avec Montieu. Le nav
arrive, il n'a pas la moitié de ses gréements ; et
mémoire que Foligné a fait lui-même de ce qu'il faut,
en coûtera 50.000 l. pour mettre ce navire en état
mettre à la voile. Cet agent de Bayonne, cet Alexand

m'envoie aucun état détaillé de l'état du navire ; je lui demande afin de comparer l'état avec mon marché me pourvoir contre le vendeur ; tout cela est horole. *Mon marché je vous prie ;* c'est vous qui l'avez.

Les relations avec Montieu sont d'ailleurs tenues depuis longtemps. Déjà, en mai 1781, Beaumarchais avait été obligé d'envoyer chercher armateur nantais qui, après une *belle déclaration de principe, n'avait plus mis les pieds chez son associé.*

L'affaire Adelon *est la suite de l'inconstance funeste de M. de Montieu.* « Que Dieu me préserve, s'écrie Beaumarchais en constatant le fait, de jamais compter sur lui pour rien... C'est un étrange ami que notre ami ! »

En septembre 1782, les reproches se précisent à propos de l'*Alexandre* : « Il en sera de l'*Alexandre* comme de tout ce que M. Montieu fait faire, que tout va de travers dès qu'il y touche... Ce Montieu est un étrange homme avec son ignorance crasse et son air capable... *Ce que j'ignore, je ne me pique pas au moins de le savoir.* Pour lui tout est bon. »

Beaumarchais qui n'a pas l'habitude de mâcher ses mots n'hésiterait pas à tenir en face de son associé des propos au moins aussi vifs, mais il a beau faire, il ne peut le rejoindre. Montieu se dérobe. Sa répugnance à faire des affaires avec l'armateur nantais se trouve soudain justifiée. Celui-ci risque de l'entraîner dans un désastre.

Que Francy consulte le conseil juridique de
Société et prenne immédiatement toutes les m
sures préventives que la situation exige !

Ce que vous mandez du duc est très effrayant et r
confirme que j'ai eu raison de ne point vouloir d
contrats Montieu sans sa garantie. Cette affaire devena
très importante, joignez-vous à Cantini. Voyez ensemb
mon notaire. Mettez-moi en règle de ce côté. C'est bi
assez que je courre risque pour ce qu'on me d
personnellement, sans entrer pour une autre somm
aussi forte dans le risque d'autrui. Vous voyez si j'ai
cœur et la tête chargés. Si le concours de M. Genée
nécessaire, soit pour le conseil, soit pour l'action, il se
de bonne volonté. Mais je ne dois pas, dans tous l
points par où je touche à ce Monthieu, me voir misér
blement égorgé. Voilà encore de la besogne pour vou
suivez-la fort et ferme, je vous en prie.

X

LA CESSION DE LA « MÉNAGÈRE »

Retour du *Fier-Roderigue*. — Son désarmement à Rochefort. — L'impossible radoub. — Les conditions de la cession de la *Ménagère*. — Le fin du *Fier-Roderigue*.

Après l'affaire de la *Grenade*, Beaumarchais avait reçu de M. de Maurepas, l'assurance qu'il serait dédommagé de ses pertes. Fort de cette promesse, il réclame, dès le retour du *Fier-Roderigue* à Rochefort, en juillet 1780, que son vaisseau soit radoubé aux frais de l'Etat. Le navire obtient le 2 septembre *les honneurs du bassin ;* mais on se contente de le calfater et de lui faire subir un simple carénage. La Marine avait, à cette époque, assez de travail avec la remise en état de son propre matériel sans s'occuper encore des intérêts d'un particulier, quels que fussent les engagements pris à cet égard. Il est d'ailleurs possible que, sur ce point, un certain flottement se soit

produit au ministère de la Marine, après la chu
de M. de Sartine, que la Reine, après l'avoir lon
temps soutenu, avait pris en aversion, ne l'app
lant plus que *l'avocat patelin, le doucereux me*
teur [1].

Quoiqu'il en soit, le propriétaire du *Fier-Rod*
rigue avait le légitime souci d'obliger la Mari
à lui remettre le navire dans l'état où elle l'ava
réquisitionné par la plume de l'amiral d'Estain
Ses protestations réitérées sont d'autant plus int
ressantes qu'elles se rattachent au problème gén
ral de la déréquisition, mis à l'ordre du jour p
la dernière guerre qui lui a donné un dévelo
pement et une importance à son échelle.

La question du radoub du *Fier-Roderigue*
désormais occuper Beaumarchais pendant de
ans en l'obligeant à faire *pour cet objet seul qu*
tre voyages de Paris à Rochefort et soixante
Paris à Versailles.

Il essaie tout d'abord d'obtenir de la Mari
un tour de faveur pour son vaisseau. Sa lett
inédite au marquis de Castries qui avait succé
quatre mois auparavant à M. de Sartine, est cara
téristique de sa manière à la fois gaie, souple
logique :

Paris, ce 16 février 1781

Monsieur le Marquis,

Après que vous avez mis tant de grâce à nous acc

1. *Correspondance secrète.*

ter une chose juste, ne serais-je pas bien malheureux qu'elle ne nous profite pas ? Le brave et fier *Roderigue* qui s'est si bien montré, languit dans l'attente de se montrer encore.

Mettez le comble à vos bontés en permettant qu'un homme à moi, que j'envoie exprès à Rochefort pour veiller à l'exécution de vos ordres, soit porteur d'une nouvelle recommandation de votre part en faveur de ce pauvre *Roderigue*. Il a convoyé des flottes en Europe, en Amérique. Il a fait partout la petite et la grande guerre pour le Roi. Le seul endroit du monde où il soit inutile à tout bien n'est-ce pas à Rochefort ? Qu'il vous ait donc, Monsieur le Marquis, l'obligation d'en sortir bien vite. Et si quelque Anglais vient lui crier : « *Roderigue*, as-tu du cœur ? » et qu'il ne le rosse pas en réponse, enfin si l'on vous apprend que quelqu'un a mieux fait que lui dans la campagne prochaine, j'y mets le feu à son retour par forme d'expiation.

Je sais bien, Monsieur le Marquis, que les vaisseaux du Roi méritent toujours la préférence. Mais est-il bien vrai qu'ils doivent l'obtenir dans le cas présent ?

Le Roi a cent vaisseaux de ligne et moi, chétif, je n'en ai qu'un. Si l'une des frégates de S. M. reste en arrière, il n'en souffrira que très peu pendant que je suis une seconde fois ruiné si mon vaisseau n'est pas radoubé tout à l'heure.

C'est pour le service du Roi, non pour le mien, que ce vaisseau a été détenu six mois et deux fois brisé, que mon premier capitaine a été tué, que sept navires à nous ont été pris ou naufragés. Si je n'ai pas eu la vanité de chercher cet honneur destructif, si je n'ai pas murmuré des désastres qui en ont été la suite, n'ai-je pas mérité que le Roi rendît de préférence à la veuve le denier qu'elle lui a offert de si bonne grâce.

Un bassin du Roi ou le radoub du Roi fait à la cabane quarrée (*sic*) voilà, Monsieur le Marquis, ma demande instante, l'objet dont je vous supplie de permettre que mon secrétaire porte à Rochefort un ordre pressant de vous.

J'acquitte ici la dette de ma reconnaissance en vous

offrant un court exposé de ce que je crois le plus int
ressant à faire [1].

En l'examinant avec attention, sous le rapport de
finance et de la politique, peut-être trouverez-vous qu'o
eût dû ne jamais s'écarter de cette méthode que je n'
pas cessé de proposer depuis que j'ai l'Amérique
cervelle ou ma cervelle en Amérique. Car, malgré to
les dégoûts attachés au soutien de cette partie d
monde, ma profession de foi c'est que je tiendrais
France pour dégradée aux yeux de l'Univers si l'Am
rique ne restait pas libre ou cessait d'être alliée de
France, faute d'avoir été noblement secourue par el
après en avoir été reconnue indépendante.

Je suis, etc...

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Devant la perspective d'être privé du *Fier-R*
derigue pour la prochaine campagne, Beauma
chais envisage une combinaison immédiatemer
réalisable qui lui permettra d'échapper à cet
désastreuse éventualité. Il a jeté son dévolu su
la *Ménagère*, flûte appartenant à l'Etat et prête
partir sous un mois avec un chargement de bo
et de munitions à destination de Saint-Domingu
Pour en obtenir la libre disposition, à titre gr
cieux, il engage avec les personnages qualifi
une correspondance restée inédite comme, sa
indication contraire, tous les documents do
j'ai fait usage dans ce chapitre.

Dans les bureaux, il a affaire à M. de la Port
qui vient d'être nommé intendant général de
Marine, ayant l'inspection et l'administration d

1. Voir annexe II.

ports et arsenaux, des approvisionnements et chiourmes et des fonds de la Marine, des Colonies et des Finances. En avisant ce haut fonctionnaire, le 6 mars 1781, de ses visées sur la *Ménagère*, il signale, en parlant au nom de sa Société, que les armateurs du *Fier-Roderigue* « *offrent d'en soudoyer les équipages et de faire à leurs frais* tous les approvisionnements nécessaires à son voyage, *de conduire cette flûte chargée pour le Roi* à Saint-Domingue sans rien demander au Roi *pour le fret* des bois et des munitions dont elle sera chargée, ce qui fera une économie de plus de 100.000 francs pour Sa Majesté. Ce n'est que cette mission remplie qu'ils se serviront de la *Ménagère* pour une campagne de course contre les ennemis de l'Etat. »

Pour enlever l'acquiescement du ministre, il écrit à M. de la Croix, chef du Secrétariat particulier, ce billet, d'une verve endiablée, qu'on croirait échappé de la plume de Figaro :

Paris, le 6 mars 1781.

Monsieur,

Prendre un ministre à la botte de sa voiture, lui demander une décision importante et la saisir au vol, c'est le tour d'adresse ou plutôt le tour de force que je vous prie de faire pour moi. Que dis-je tour de force ? C'est ma foi le *saut du tremplain* (*sic*) en affaires ; car il s'agit de sauter par-dessus vingt autres demandeurs. Mais, Monsieur, nous ne sommes tous que des marchands de temps, et quinze jours de retard dans la décision que je sollicite est la perte d'une année.

Si vous me rendez ce service, je dirai toute ma vie en votre honneur : heureuses les mamelles qui vous ont allaitées ! (*sic*) et en celui de M. le Marquis [1], que béni soit le jour où je le vis si bon !

Je vous salue, vous honore, vous aime et vous remercie.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le ministre de la Marine met à son consentement des conditions que Beaumarchais juge inacceptables ; celui-ci en avise le 29 mars son correspondant habituel, M. de la Porte, et revient à la charge en liant, cette fois, l'opération à la réparation du *Fier-Roderigue :*

Monsieur,

Le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous laisser exige si peu de travail pour être répondu, que je vous supplie de vouloir bien le mettre sous les yeux de M. le Marquis de Castries. Mon observation sur la loi proposée par le Ministre au sujet de la *Ménagère* est purement arithmétique ; et c'est en lui rendant de très humbles actions de grâces de sa bienveillante attention, que je vous ai démontré l'impossibilité de mon acceptation.

Ou prêtez-moi la *Ménagère*, pendant qu'on raccommode le *Fier-Roderigue ;* je porterai vos munitions à mes frais, je payerai l'armement et le désarmement du navire, et s'il reste du bon sur le fret de retour, j'en tiendrai compte au Roi ; ne me réservant que la chance des prises que je ferai en courant la mer ; ou donnez-moi tout à l'heure la *Ménagère* en échange du *Fier-Roderigue*, et vous me payerez le fret de tout ce que je vous porterai à Saint-Domingue, sur cette *Ménagère* devenue ma propriété.

Je supplie M. le Marquis de Castries de ne pas regarder

1. Le marquis de Castries.

une demande comme inutile au bien du service. Il peut être sûr que partout où je serai avec deux fortes frégates et deux cutters que j'arme en ce moment, je crois faire assez de diversion pour inquiéter beaucoup les ennemis. Et je n'aurai pas perdu une troisième campagne, pour l'honneur d'avoir prêté mon vaisseau à Sa Majesté en 1779.

Je suis, en attendant l'honneur de vos ordres, avec le plus respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le plus grand ennemi de tout ce qu'on nomme *le temps perdu.*

Notre armateur tenace revient à la charge le lendemain en insistant pour qu'on lui prête la *Ménagère* pendant qu'on radoube le *Fier-Roderigue.*

Au-dessous de cette requête, le marquis de Castries écrit de sa main :

« Accorder la *Ménagère* pour l'aller et le retour des Iles aux conditions proposées par lui, sans prendre d'engagements pour les réparations du *Fier-Roderigue.*

La décision, du moins en ce qui concerne la *Ménagère,* était favorable. Beaumarchais s'empresse de rédiger, avec une précision à laquelle le juriste le plus subtil n'aurait rien à reprendre, une soumission « concernant l'armement de la flûte qui lui est prêtée pour un an [1] ».

En adressant cette pièce à M. de la Porte,

1. Voir annexe III.

Beaumarchais songe avec tristesse à son *Fier-Roderigue* qui reste à l'abandon :

Paris, ce 4 avril 1781.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser les trois exemplaires de ma soumission envers M. le Marquis de Castries, quelque rigoureux que soit l'engagement que je contracte. Les lettres que je reçois journellement de Rochefort me le rendent infiniment nécessaire. On semble user en ce port de tous les prétextes pour ne pas toucher au *Fier-Roderigue* qui n'a pas encore un seul ouvrier. Et si je ne savais pas bien certainement avec quelle généreuse franchise M. le Marquis de Castries engage sa parole, si l'expérience de toute ma vie ne m'avait pas appris que les ministres les plus vertueux sont encore loin de pouvoir tout le bien qu'ils désirent, je me croirais la victime de la plus cruelle moquerie au sujet de ce vaisseau.

Quoi qu'il puisse arriver, Monsieur, toutes mes forces se portent en ce moment sur l'expédition des trois navires en Société dont la *Ménagère* est un, je vous supplie de vouloir bien faire approuver ma soumission au Ministre et de m'en envoyer un exemplaire signé de lui. Et vous, digne intermédiaire entre celui qui demande et celui qui accorde, recevez mes plus sincères remerciements ; ma reconnaissance est égale à la considération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le ministre de la Marine ne demande pas mieux que d'accepter un arrangement qui mette fin à une situation fausse, mais il tient avant tout à ne plus entendre parler du *Fier-Roderigue*. Habilement, il subordonne l'accord apostillé sur le texte

de la soumission à cette condition que le fret en retour soit considéré comme une indemnité qui dispense le Roi de faire radouber le vaisseau.

Les armateurs du *Fier-Roderigue* font leur calcul sous la plume de Beaumarchais : la *Ménagère* rend à peu près 600 tonneaux de poids, soit 1.200.000 livres pesant. En comptant le fret à 72 deniers, cotation optimiste, le voyage de retour rapporterait 360.000 livres. Voilà pour la recette et voici pour les dépenses : l'armement, l'équipement, l'intérêt du capital investi, les assurances porteraient la première mise-hors, au moins à ..... 130.000 l.

Tel est le chiffre de la perte si le navire est pris. Pour couvrir ce risque, il faut donc faire assurer le fret sur bonne arrivée jusqu'à concurrence de 130.000 l. Les assurances, la prime de la prime, forment un total de ..... 45.000 l.

En supposant le bâtiment de retour, il sera nécessaire de débourser encore pour le désarmement approximativement ..... 100.000 l.

Soit pour le total des dépenses.. 275.000 l.

laissant 65.000 l. (680.000 fr.) de bénéfice sur le fret. Mais ce maigre bénéfice décroît encore si, ne se contentant pas de réaliser une opération blanche en cas de perte du navire, les armateurs

veulent assurer leur bénéfice et, pour cela, assu-
rer le fret en totalité et non plus partiellement.

L'assurance complémentaire du fret pour une valeur de 230.000 francs, représentant la marge de bénéfices, correspond à un accroissement de dépenses de 7.500 l. et réduisant le bénéfice de l'opération de 27.500 l., le ramène à 30.000 l. (240.000 fr.) au maximum.

Ainsi le *Fier-Roderigue* aurait perdu les trois campagnes de 1778, de 1780 et de 1781, faute d'être remis assez tôt en état de tenir la mer ; il ne serait pas radoubé ; et pour dédommager les armateurs on leur prêterait la *Ménagère* qui, après 8 ou 10 mois de campagne, pourrait rapporter éventuellement 30.000 l. au maximum ! Il suffit de chiffrer les conséquences de la proposition du ministre pour établir qu'elle est inacceptable. Continuant à chercher un terrain d'entente, les armateurs du *Fier-Roderigue* offrent d'abandonner leur vaisseau au Roi si Sa Majesté veut bien leur donner en échange en toute propriété la flûte la *Ménagère* prête à entrer en armement ; ils ne gagneraient certes pas au change, mais ils ne perdraient pas la campagne de 1781. Quant aux munitions qu'ils se sont engagés à porter à Saint-Domingue, le Roi devrait accepter de leur en payer le fret.

En transmettant ce mémoire à M. de Castries, M. de la Porte fait assez justement observer que le *Fier-Roderigue* appartenait précédemment

a Majesté sous le nom d'*Hippopotame*, et que il a été vendu, c'est qu'apparemment il n'avait as été jugé propre à être mis en ligne ; que, 'autre part, les armateurs ont un peu forcé tous urs calculs à leur avantage. Cependant tout s'ar- nge et Beaumarchais parvient à obtenir la *Mé- agère* tout en réservant la question du radoub du aisseau. Le 23 mai il a pris possession de la ûte comme en témoigne cette note de service pprouvée de la main du ministre :

23 mai 1781.

Artillerie de la flûte la Ménagère.

La flûte la *Ménagère* n'ayant qu'une artillerie très aible, M. de Beaumarchais l'arme avec les canons de 12 de la seconde batterie du *Fier-Roderigue*, mais il demande que les affûts et canons soient radoubés aux frais du Roi. M. de Beaumarchais représente que le radoub de ces affûts doit entrer dans celui que le Roi s'est engagé à faire au vaisseau.

Approuvé :

Marquis de Castries.

Le mémoire qu'il a envoyé à Versailles pour justifier, chiffres sur table, son attitude et qu'il qualifie lui-même de très fort dans une lettre écrite de La Rochelle le 9 août [1], à l'adresse de Francy, lui a, dit-il, valu en réponse, du ministre, l'offre de *lui* donner en toute propriété la *Ména-*

1. Publiée par Jules Marsan.

gère, et de *lui* payer le fret du Roi à 160 l. dan
le cours de l'année actuelle. « J'ai répondu
ajoute-t-il, que la *Ménagère*, que je connais mieu
depuis que je l'ai vue, n'étant qu'un navire d
port, mais sans force puisqu'il porte 24 canon
de 8 et qu'on a cru le sacrifier en tolérant que j'
misse du 12, ne pouvait me dédommager d'u
vaisseau de 54 canons portant du 24 ; que
radoub et les agrès à refaire étant estimés à R
chefort à 360 m. l. (à 375.000 en réalité) je n
pouvais qu'offrir de mon côté, un calcul jus
de compensation, suivant l'âge et les six can
pagnes de la *Ménagère ;* que, quant au paieme
du fret que je porte, il faudrait que je l'en
ployasse à assurer la *Ménagère* et au delà, sit
qu'elle serait à moi, et qu'ainsi cet objet ne con
pensait rien. J'ai réussi à traiter l'affaire à Ve
sailles et je vous en manderai le résultat ; mais
vaut mieux avoir la *Ménagère* un an pour rie
que de l'acheter aujourd'hui. »

La question de la *Ménagère* est réglée — à
date du 9 août, Beaumarchais annonce que
flûte est enfin partie, — mais celle du *Fier-Rod
rigue* n'a pas avancé d'un pas. Le ministre s'éta
cependant engagé à la résoudre soit par la remi
en état du navire, soit par une compensation
espèces et avait donné au port de Rochefort d
ordres en conséquence.

Le 28 avril, le chevalier d'Isle, lieutenant d
vaisseaux du Roi, employé à la direction des co

tions en qualité d'ingénieur constructeur ant fonction d'ingénieur en chef, s'était transté à bord pour en faire la visite. Ses constatas ne sont pas brillantes : toutes les pièces de struction qui servent à la liaison de la coque, grage, porques, varangues, genoux, barrots, t avariés, pourris, échauffés ou cassés ; l'ébot est pourri ; seuls les gaillards sont en bon t.

À la suite de cette expertise, une commission t procéder à une étude des travaux que le port en mesure d'exécuter sur le vaisseau. Beauchais, averti en mai que tout devient si pres- à Rochefort qu'il ne pourra s'empêcher d'y er lui-même, malgré qu'il soit seul pour diger la maison, arrive au port au mois de juillet s l'intention d'assister aux travaux de la comission.

C'est un contre-ordre qui l'attend au débotté. r décision du ministre, on réserve à l'*Amphion* seule forme qui pût convenir au *Fier-Rodegue*. Dans la protestation qu'il adresse à M. de Porte, le 12 juillet , Beaumarchais, si respeceux d'ordinaire, laisse transparaître l'indignaon qui l'agite :

Rochefort, le 12 juillet 1781.

Monsieur,

Je ne puis vous exprimer dans quel étonnement je is tombé en arrivant à Rochefort, de voir deux lettres ques du Ministre, de la même date, par l'une des-

quelles il invite les commandant et intendant de v
avec moi quelles sont les possibilités de ce port pour
radoub du *Fier-Roderigue*, ou pour un accommodem
en argent, mais *beaucoup moindre que les dépenses*
ce radoub, ce qui suppose au moins qu'on leur perm
de délibérer et de choisir entre ces deux partis ce
qu'ils penseront être le plus avantageux aux intérêts
Roi. Mais par la seconde lettre de même date, le Minis
ferme impérieusement la voie à toute délibération
le radoub, en ordonnant que l'*Amphion*, vaisseau pou
condamné, qu'on voulait vendre, entre à la premi
marée dans la seule forme qu'on peut destiner au *F*
Roderigue, si l'on se décidait pour son radoub, d'ap
l'avis des commandant et intendant. Je vous avo
Monsieur, que d'être arrivé de Paris, pour me voir ferm
la bouche avec de tels ordres, m'a mis au désespoir
voulais repartir sur-le-champ ; mais M. de Tréville ay
quelque compassion de ma douleur, m'a invité d
tendre la réponse à la lettre qu'il doit écrire lui-mê
au Ministre par ce courrier. Je vous demande en gr
et comme à un homme aussi juste qu'éclairé, de f
prendre en considération à M. le Marquis de Castries
grands motifs qui me forcent à demander sans c
mon vaisseau, motifs fortement expliqués dans le
moire que j'ai remis à M. de Tréville et dont je v
envoie le double.

Dites-lui, je vous prie, que quelque radoub qu'il f
donner à l'*Amphion*, c'est de l'argent perdu ; p
qu'il faudra toujours le dépecer à son arrivée dans
îles ; je l'ai vu, c'est une mauvaise caffetière (*sic*) qu
ne peut tenir contre les eaux chaudes des tropiques
que la considération de quelques écus que ce rad
économiserait peut-être au Roi, dans le premier et
transport qu'il ferait à nos îles, déjà surpayé par 50
écus de radoub, ne peut être mise en balance avec le
horrible qu'on nous fait, en préférant le radoub d
chétif transport à celui d'un vaisseau qui brise la fort
de vingt personnes en restant au port du Roi ; ce qu
Ministre doit préférer à tout c'est la justice ; je
qu'il voudrait nous la faire ; mais il hésite et le te

. et les millions se perdent et il se trouvera sur les
: vingt désespérés qui ne retiennent leurs cris au-
rd'hui que parce qu'ils comptent sur la vivacité, la
ce et le succès de mes démarches.
h ! nous servirons de transports nous-mêmes ! Se-
is-nous malheureux aujourd'hui si résistant aux de-
ndes que MM. les comtes de Maurepas et de Vergennes
firent en 1778, lorsque mes navires chargés de mar-
ndises sèches allaient partir pour le continent ; *si,*
je, je n'avais pas obéi au désir qu'ils montraient que
me dérangeasse de ma route pour porter des vivres à
îles ? Je sacrifiai tout à leur désir. Je débarquai mes
raisons, mes marchandises, elles sont encore en
nce, je chargeai mes navires de comestibles ; alors on
arrêta sous prétexte de me convoyer ; ensuite on
mpara de mon vaisseau ; j'en ai perdu sept sur les
ze qu'il devait convoyer lui-même et depuis trois ans
ne puis recevoir ni vaisseau ni indemnité, il y a de
roi devenir fou.
Plaidez ma cause, Monsieur, je vous supplie ; le Roi
peut gagner 30.000 francs sur l'*Amphion,* et pour
la il détruit la première société marchande et la plus
nde comme la plus utile affaire de l'Europe. Qu'est-ce
i s'est montré comme moi ? qui a approvisionné le
ntinent ? qui a échauffé des intéressés pour aider à
s grandes opérations ? qui a convoyé en Europe, en
mérique ? qui s'est sacrifié lui et ses amis pour le
en de l'Etat vingt fois de suite ? qui a perdu plus de
ngt vaisseaux sans proférer une plainte ? qui a enfin
ontré le courage d'esprit qu'exigeait cette longue suite
travaux sans aide ? c'est celui à qui la tête échappe
jourd'hui de douleur et qui va mettre enfin la clef
us la porte s'il n'obtient pas le radoub qu'il demande.
ors on verra si j'étais digne ou non d'être secondé.
Je n'ajouterai à tout ceci que les assurances de respec-
eux attachement avec lequel je suis, en attendant le
n effet de vos soins, etc...

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Sur les instances de M. de la Porte, le m
nistre, revenant une fois encore sur sa décisior
laisse prendre toutes les dispositions permettar
d'évaluer les dépenses du radoub, tant pour l
coque que pour les remplacements de mâture
d'agrès et d'ustensiles. Le devis estimatif s'élèv
à 375.000 l. mais le port de Rochefort était sar
doute trop engorgé pour pouvoir mettre le trava
en main. Le 2 décembre trouve le *Fier-Roderigu*
au même poste d'amarrage, mais naturellemer
en pire état ; le vaisseau a déjà plus de deu
pieds d'eau dans sa cale, ses pompes sont hors c
service et si on ne se décide pas promptement
y travailler, il ne tardera pas à être entièreme
perdu. Les correspondants de l'armateur, MM. c
Richemont et Garnault, avisent leur client qu'
est essentiel à ses intérêts de ne pas laisser sc
navire passer l'hiver en cet état.

Dès réception de cette fâcheuse nouvelle, Bea
marchais fait de nouvelles représentations au m
nistre. Lorsque les dépenses du radoub fure
estimées à 375.000 l., le navire pouvait être r
paré à flot. Mais depuis neuf mois il s'est rom
au point de ne plus pouvoir être viré en quille
Le propriétaire demande, en conséquence, s
qu'on lui rembourse le prix que lui a coûté s
navire pour le mettre en mer en 1778, soit qu'
lui accorde le vaisseau l'*Amphion* — on pe

1. Faire incliner le bateau sur le côté jusqu'à ce que
quille émerge.

donc tirer parti de cette mauvaise cafetière ? — pour l'armer en flûte au cours de deux voyages à l'Amérique Septentrionale.

Les bureaux sont d'autant plus perplexes que le raisonnement de Beaumarchais paraît irréfutable. Peut-être pourrait-on se débarrasser du solliciteur en lui versant 375.000 l. (3.000.000 de francs) et en lui laissant le soin de faire réparer lui-même son navire. Cette opération à retardement sera sans doute onéreuse pour lui, mais le ministre pourrait lui en dissimuler l'amertume en lui accordant telle compensation qu'il jugera convenable.

M. de Castries, en adoptant cette proposition, décide d'accorder à Beaumarchais une des formes de Rochefort pour y radouber son vaisseau, à charge par lui de supporter les dépenses de la refonte en payant comptant toutes les délivrances du port.

Cette décision, comme toutes les précédentes, était destinée à rester lettre morte. Mais cette fois ni le ministre ni Beaumarchais n'y pouvaient rien. Trois mois plus tard, en mars 1782, le port de Rochefort allait condamner l'objet du litige. La refonte générale du navire aurait à cette époque coûté 400.000 l. (3.200.000 francs) et elle aurait rencontré les plus grandes difficultés par le manque d'ouvriers. Le port propose de mettre fin à la carrière du vaisseau en le transformant en ponton. Au vu de ce document, Beaumarchais dénonce l'accord auquel il avait souscrit ; l'es-

timation de 375.000 l. correspondait à l'état du navire au mois d'avril 1781 ; huit mois après on lui offre cette somme à condition qu'il se charge du radoub. Il accepte pour en finir et ne pas laisser son vaisseau se détériorer plus longtemps. Au moment où il va pouvoir disposer d'une forme il apprend que le radoub coûtera plus de 400.000 francs et qu'au surplus les réparations ne seront pas achevées en deux ans.

Pratiquement, il ne peut plus réparer son vaisseau, il faut qu'il en construise un neuf. *Ce n'est donc plus l'estimation du* Fier-Roderigue *que le Roi doit lui payer, c'est la valeur d'un vaisseau tout neuf.*

Dans le mémoire qu'il adresse à ce sujet au marquis de Castries, le 14 mars 1782, Beaumarchais, en suppliant le ministre de se faire présenter le procès-verbal de condamnation venu de Rochefort et remis à M. de la Porte, conclut sur cette constatation décevante :

« ... depuis l'instant où le Roi s'est emparé du *Fier-Roderigue* jusqu'au moment où il est bien prouvé que Sa Majesté ne peut plus le restituer, il s'est passé près de quatre ans d'une privation ruineuse pour les armateurs, et j'ai fait quatre voyages de Paris à Rochefort et soixante de Paris à Versailles, ce qui compose la fatigue et les frais de plus de 800 lieues inutilement parcourues pour obtenir seulement une restitution de la plus rigoureuse justice. »

Il fait plus ; il se rend à Versailles le 21 mars pour voir le marquis de Castries. Le ministre « est fort en colère de ce qu'on ait fait à Rochefort un procès-verbal au lieu de donner une forme » ; excédé, il finit par déclarer que l'affaire rentrera dans le règlement général des répétitions à exercer par Beaumarchais sur le Roi et lui verse un à-compte qui lui permet de faire mettre en chantier, à Nantes, un vaisseau de pareille force et destiné à porter le même nom. A la date du 28 mars, il est déjà question du jeune *Fier-Roderigue* dans la correspondance avec Francy. Quant au vieux *Fier-Roderigue* il achève de pourrir dans le fond du port de Rochefort, amarré à couple d'une frégate qui lui sert de soutien.

Le commandant de la Marine, Latouche de Tréville, lieutenant général des armées navales, l'oncle de l'illustre marin qui fut amiral sous l'Empire, avait songé, le 23 décembre 1783, à le faire conduire au port marchand de la « *cabane quarrée* ». Mais le correspondant de Beaumarchais, Elie Thomas, lui avait fait observer que le navire risquait beaucoup plus de couler à ce nouveau poste qu'à l'ancien, sous le poids des ancres, des câbles et des amarres que nécessiterait son affourchage. Latouche Tréville prend alors la décision de faire placer le vaisseau dans le canal de Fichemore, tout en demandant à son ministre, auquel il rend compte de la situation, d'inviter Beaumarchais à faire dépecer son bâtiment le

plus tôt possible. Le *Fier-Roderigue* a-t-il fini sous les coups des démolisseurs ? C'est probable. En tout cas, il résulte du compte établi par la Commission des négociants chargés d'évaluer les pertes subies par Beaumarchais, au cours de la campagne manquée de 1779, que le vaisseau a été démantelé. La vente des objets retirés du navire a rapporté 46.695 l. 14 s. Celle de la coque 4.400 l. Si on en défalque le montant des comptes produits par Elie Thomas fils aîné et Cie, de Rochefort, d'une part, par MM. Pelletier, Carrie et Cie, de Nantes, d'autre part, on constate que le produit net s'élève à 41.638 l. 11 s. 3 d (330.000 fr.), alors que le navire était estimé à 300.000 l. (2.400.000 fr.) à son départ de France

XI

. UN NÉGOCIANT BIEN AFFAIRÉ

. conflit pour la qualité des fournitures. — Un achat de thé malencontreux. — La question des pacotilles. — La cotation du fret. — Etude préliminaires des résultats des voyages.

Ce n'est guère qu'au début de la première campagne que Beaumarchais avait ravitaillé exclusivement l'armée américaine. Dès 1777, soit parce que le Congrès ne lui expédiait aucun retour, soit pour déférer aux désirs du Gouvernement français, soit enfin pour augmenter son chiffre d'affaires, il étendit son commerce aux Etats particuliers de l'Union, notamment à la Caroline du Sud et à la Virginie, ainsi qu'aux îles françaises, traitant tantôt avec les Services publics, tantôt avec les particuliers [1].

1. Cf. John Bigelow, *Beaumarchais the merchant*. New-York. 1870.

Le mémoire intitulé « Projets pour comme
cer dans la Nouvelle Angleterre » est exclusiv
ment consacré au négoce avec ces deux Eta
Ceux-ci offrent en effet des débouchés particuli
rement intéressants. « Les marchandises
vendent communément à 300 % de bénéfice et
paient en papier-monnaie. »

La cargaison devra comprendre un assor
ment des articles les plus recherchés : en premi
lieu de l'eau-de-vie en barriques cerclées de fe
puis du plomb en saumon et laminé embarq
comme lest ; viennent ensuite des couvertur
de laine, des draps d'Elbeuf, du velours de coto
un assortiment d'étoffes et de toiles, des bas, d
cordages de deuxième qualité, du fer-blanc,
plomb à giboyer, du verre à vitre, des bouteill
des gobelets et des carafes en verre, du fer ca
et plat, du charbon de terre, de la mercerie, d
« couvertures et des chapeaux à nègres ».

Pour diminuer les risques de sortie, toutes
marchandises seront enfermées dans des futail
de France dans lesquelles on logera les retours

Ceux-ci consistent, pour la Caroline, en r
indigo, pelleteries, huile de baleine, huile
morue, blanc et côtes (fanons) de baleine ; po
la Virginie, surtout en tabac mais aussi en pel
teries.

Dans les ports, « les droits d'entrée et de sor
sont légers mais le pilotage est un peu coûteu

Beaumarchais se garde bien d'y expédier

navires en droiture. Ce serait la pire des imprudences. L'opération, pour présenter le maximum de sécurité, doit se faire en deux temps, avec escale à Saint-Domingue.

Le navire est muni au départ d'expéditions directes pour cette île, sans désignation de port, pour laisser au capitaine la faculté de le choisir au gré des circonstances.

Cet officier, après avoir déchargé ses expéditions de France, en prendra de nouvelles comme pour faire son retour en Europe, « afin de mieux masquer son opération, et même, pour couvrir le chargement en cas de visite, il embarquera des tafias, des sucres bruts, des cafés en quart ».

Ces mouvements de marchandises doivent être terminés en temps opportun pour ne pas compromettre l'expédition au continent. Le temps le plus favorable pour aborder aux Colonies anglaises est en effet octobre, novembre et décembre.

« Le chargement fait, le capitaine devra faire route pour le débouquement, mais après l'avoir passé, il tiendra pendant le jour la route du N.-N.-O., même du N.-O., suivant les circonstances, afin de tomber à l'ouest, en observant de faire, sur son journal, varier les vents du N.-E. à l'E.-N.-E., temps orageux, nébuleux et brumeux, et pourtant quelquefois calme. En observant cette manœuvre, on est certain de se soustraire à l'inquisition d'un vaisseau anglais de force qui ne pourrait arrêter un navire français

quand bien même il en rencontrerait sur les fon
de la côte de la Caroline, ou sur les côtes de
Virginie. »

Il importe de « laisser un peu de liberté a
capitaines pour décider, suivant les circonstanc
de la côte qu'ils doivent préférer ; et comme
a requis pour leur choix des qualités essentiell
il est probable qu'ils feront pour le mieux ai
que pour leur vente ».

Pour le retour, on peut écourter le voyage
faisant revenir le navire en droiture du contine
mais il est plus lucratif de l'allonger en p
voyant une escale soit à Saint-Domingue soit à
Martinique.

Dans ce cas, il sera nécessaire de modifier
composition de la cargaison et de substituer a
indigos et aux tabacs du bois en madriers et
planches et des morues pour la Martinique «
ce comestible, servant à l'aliment des nègres,
très recherché ; il en faut bien peu à Saint-
mingue où les noirs ont une autre nourriture

« Huile de baleine, morue, riz, font de b
articles de retour quand bien même ils ne se
boucheraient (*sic*) pas entièrement dans ces co
nies françaises ; la vente en France, malgré c
escale, offrirait encore un bénéfice honnête

M. L. de Loménie a eu sous les yeux un
récapitulatif des comptes, d'où il résulte que
1er octobre 1776 au 30 septembre 1783, Beaum
chais avait réalisé un total de 21.092.515 l.

recettes contre 21.044.191 l. de dépenses. Le solde créditeur n'était donc que de 48.324 l. (386.500 francs). Mais la maison Roderigue et Cie ayant étendu son activité à maintes spéculations étrangères au commerce maritime, le chiffre des dépenses porterait sur diverses opérations qui, par la suite, n'auraient plus produit que des recettes.

Quoi qu'il en soit, si, dans ce bilan, on s'est borné à comptabiliser les recettes effectives, le chiffre d'affaires de la Société a sensiblement dépassé 21 millions (168.000.000 de francs), car les recouvrements sur l'Amérique officielle, qu'il s'agisse du Congrès général ou des Etats particuliers, ont toujours connu le plus étrange destin.

C'est ainsi que l'Etat de Virginie, à court d'argent, décide tout à coup, en 1779, de déprécier son papier-monnaie de 50 %, amputant de 3 millions le montant de la créance de Beaumarchais.

Jefferson, gouverneur de l'Etat, a beau déclarer à la date du 15 décembre, qu'il est bien mortifié que la malheureuse dépréciation du papier-monnaie ait enveloppé dans la perte commune M. de Beaumarchais qui a si bien mérité des Américains, celui-ci n'en reste pas moins menacé d'une perte considérable s'il veut réaliser. Mais pourquoi exigerait-il ses fonds ? Qu'il laisse au papier virginien le temps de se revaloriser, ce que cette monnaie ne peut manquer de faire après une paix victorieuse ; il a tout à gagner à laisser le temps travailler pour lui.

Ah ! l'excellent conseil qu'il vient de recevoir ! Il le verra bien six ans plus tard, en apprenant le nouvel expédient imaginé par les autorités de la Virginie que les scrupules ne troublaient guère, si l'on en juge par le passage suivant d'une lettre inédite adressée par Beaumarchais le 30 décembre 1785 à M. de Calonne :

Mes dernières lettres d'Amérique m'apprennent que les Virginiens, au trésor desquels j'ai consenti de laisser en 1778 près de six millions, qu'ils ne pouvaient alors me payer, viennent, après huit ans, de déclarer lâchement qu'ils déprécient leur propre argent de 5 *pour* 1 en remontant jusqu'à mon dépôt en 1778. Ils réduiraient ainsi la créance la plus sacrée à moins d'un million si je ne protestais pas hautement contre cette iniquité ce que je vais faire.

Ce sont uniquement les transactions avec les particuliers qui ont permis à Beaumarchais d'encaisser des recettes et de réaliser des gains substantiels. C'est ainsi que la cargaison du *Fier-Roderigue* a été vendue à quatre cents pour cent de bénéfice en Virginie, » celle de la *Pallas* « de huit à neuf contre un... en North-Caroline ». La marge de bénéfices paraît excessive, mais que les moralistes se rassurent, elle était fortement entamée par les pertes subies sur les retours.

Parfois notre armateur était son propre chargeur, achetant des marchandises qu'il faisait revendre au cours de la place, soit sur le continent soit aux îles, notamment à Saint-Domingue où les ports les plus fréquentés après le Cap Fran-

çais étaient Port-au-Prince, Saint-Marc et les Cayes-Saint-Louis.

Comme nous l'avons vu par ses démêlés avec le capitaine de la *Ménagère*, ces spéculations, indépendamment des risques de capture, n'étaient pas toujours heureuses et le recours que l'armateur lésé pouvait avoir contre les fournisseurs était aussi précaire que celui qu'il avait cherché à exercer contre le capitaine.

La seule satisfaction bien platonique que puisse s'accorder Beaumarchais, c'est d'adresser à ses peu consciencieux mandataires des reproches véhéments dont nous trouvons l'écho dans la correspondance avec Francy.

« Je suis bien outré, lui déclare-t-il, contre Garnaux et Rochemont », négociants qui ont acheté pour son compte des farines et des vins.

« Vous verrez, écrit-il ailleurs, combien j'ai été trompé dans l'achat des vins et des farines par nos amis de La Rochelle et Rochefort, quoique cette maudite cargaison me coûte 10 % au moins de plus qu'elle ne devrait. Les deux lettres des Cayes-Saint-Louis vous en diront assez là-dessus. »

Beaumarchais revient encore sur ce sujet après avoir entendu contradictoirement Adelon et Garnaux :

Je suis bien mécontent de Garnaux qui s'est disculpé envers moi en me disant que les marchandises et farines ainsi que les vins étaient d'une très bonne qualité. Sur

quoi il a pris tous les négociants de la Rochelle à témoin des mille et une manières dont les meilleures fournitures se gâtaient en route, et Adelon me montrait hier une lettre de lui où, le plaignant beaucoup des tracasseries qu'il éprouve, il lui remarque que si les fournitures qu'il a faites pour la *Ménagère* étaient chères et de mauvaise qualité, c'est que je ne lui avais point donné le temps d'en choisir de meilleures ; ainsi voilà le chaud et le froid bien soufflés et M. Adelon se couvre de cette lettre pour défendre ses mauvaises ventes. J'avais dit à Garnaux de venir à Rochefort m'apporter les états de vivres très exacts et éclaicir ce qui tient à l'armement. Il me l'avait promis pour le lendemain, mais une fièvre habilement survenue l'a tiré d'affaire. Heureusement que j'ai trouvé ici le véritable ouvrier de cet armement et sur lequel Garnaux s'est reposé de tout. C'est Elie Thomes, lequel, assez mécontent de tous, m'a déjà fort bien éclairci ce qu'on avait obscurci. Je l'emmène à Bordeaux comme le plus instruit de tous sur cet armement, et c'est par son travail qui déjà marche fort bien que j'aurai bientôt le cœur net sur chaque objet. Il réduit tous les vivres en rations et, calculant les désertions, les maladies, les morts, les séjours, il obtient un état juste de la dépense qu'on a dû faire et de ce qui a dû rester. Ce procédé est épineux mais excellent et comme il a ses vengeances à exercer sur la mauvaise gestion du second qui avait sa pacotille sur laquelle il perd 30 o/o, je ne crains point de connivence [1].

Francy a fait un important achat de thé à Morlaix. Ici ce n'est pas la qualité de la marchandise qui est en cause, mais la quantité. Beaumarchais ne sait comment écouler un pareil stock. Dans toute une série de lettres il insiste pou

1. Extrait du recueil de lettres publié par Jules Marsa comme, sauf indication contraire, toutes les citations du préser chapitre.

que Francy l'en délivre au moins en partie :

Reste un vif regret sur les achats de Morlaix, car si j'avais eu sous les yeux le rapport net des deux opérations pour le continent que vous m'envoyez, je me serais bien gardé de songer à faire une course quelconque au continent pour en tirer aussi peu de fruits, forcé que je suis de remettre à des temps plus heureux le retour de mes fonds puisque vous en faites porter, et avec justice, le chargement en tabac de retour. Que sera le prix de la vente d'une cargaison portée sur ces mêmes navires ? Et tout cela ne rend pas assez pour compenser les mises et les risques. Restent donc les opérations qui se dirigent à nos îles, et voilà ce qui me paraît le plus utile à combiner ; puis revendre une partie assez forte du thé de Morlaix, puisque l'opération du continent rend si peu, de quelque manière qu'on la retourne.

Beaumarchais reçoit la facture : 86.000 livres (688.000 fr.) *seulement en thé ! Cela le dérange.* Cela *le contrarie à l'excès* et il presse Francy de le *tirer de Morlaix le plus qu'il pourra.*

En général la composition de la cargaison est mixte, une partie appartient à l'armateur et à ses associés, l'autre constitue le fret. C'est tantôt l'une tantôt l'autre de ces deux parties qui prédomine. C'est ainsi que Beaumarchais, après avoir arrangé la cargaison de la *Ménagère* entre MM. de Montieu, Carrier et lui-même *laisse à M. Carrier la liberté de l'augmenter de comestibles s'il trouve qu'il y ait de la place, le fret du Roi placé.*

Outre la cargaison proprement dite, tous les navires transportent sous le nom de pacotille des

articles destinés à être vendus au détail et ne payant aucun frais de transport. Ces marchandises appartiennent soit à l'armateur lui-même, soit à ses employés ou associés, soit à toute autre personne à laquelle le propriétaire du navire se soucie de rendre service. La pacotille joue à cette époque un rôle considérable, et cela se comprend. Tous ceux qui se livrent au trafic maritime étaient, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, des négociants-armateurs. Dans le transport des cargaisons, l'armateur se double généralement d'un négociant en gros, mais dans celui des pacotilles, c'est le négociant détaillant qui entre en scène.

La pratique de la pacotille donne lieu à des abus ; les bénéficiaires de cette faveur sont d'autant plus tentés d'en abuser qu'ils approchent de plus près l'armateur. Pendant le chargement de la *Ménagère*, de l'*Alexandre*, et de l'*Aimable-Eugénie* dans le port de Bordeaux, arrivent un grand nombre de ballots et de caisses appartenant à Francy. Beaumarchais voit d'un œil soucieux *tous ces objets qui devaient ou pouvaient contrarier ses opérations. Ce n'est pas par humeur mais par raison d'équité. Comme il tâche de faire rendre justice à tout le monde il est naturel qu'il se la fasse aussi.* C'est que cette pacotille contient des articles capables de faire concurrence à ceux qu'il achète pour son propre compte. Le voici obligé d'ordonner à son fournisseur Gaschet d'in-

terrompre des achats. Il faut attendre le retour du capitaine de l'*Aimable-Eugénie* pour rapprocher les factures de Francy de celles de Beaumarchais, puis tenir conseil avec le capitaine de la *Ménagère pour trouver son bien en faisant le moins de mal possible à autrui*. On reprend sur Francy *le peu d'objets de concurrence qui peuvent se vendre corde sur balle en cargaisons*, on laisse tout le reste aux pacotilles.

Par l'adresse de notre arrimeur, tout restera sur la *Ménagère*, ce que la masse des balles de toiles à voiles du Roi ne nous permettait pas d'espérer. Convenu que rien n'arrêtera le départ de mes vaisseaux quand mes affaires seront faites, parce que ces retards étrangers ont en partie causé la ruine du premier voyage.

A ces conditions bien arrêtées avec le Vaigneur et Foligné, tout reprend le train que vous avez désiré et nul ne doit me blâmer, quand je fais des sacrifices très forts pour qu'aucun officier n'ait de prétextes à retarder, ni gâter mes affaires, qu'aucun étranger à cet armement ne puisse y nuire ou en fournir les moyens.

La solution adoptée ne satisfait pas Francy qui revient à plusieurs reprises sur la question. Ce ne sont dans ses lettres que rabâchages et même *radotages*, ainsi que Beaumarchais le lui déclare tout net.

Quant aux pacotilles, tout ce que vous me dites n'est qu'un radotage qui n'est pas fait pour nous deux. Je ne vois personne de trop dans ces intérêts mercantiles ; ce n'est point par humeur que j'observe, mais par calcul, et je trouve bon que Carrier, l'Ecluse et tous autres fassent leurs affaires pourvu qu'elles ne nuisent pas aux

miennes. Dans un temps où les colonies crèvent de marchandises d'Europe, irai-je voiturer des objets de concurrence qui me nuiraient à moi-même ? Cela n'est ni juste ni raisonnable.

Voilà ce que j'ai consulté, puis exécuté, parce que la cargaison de celui qui fait toutes les dépenses doit avoir la préférence et tout raisonnement là-dessus me paraît, comme je vous le dis, un radotage.

... Je n'ai pas touché à celles (aux pacotilles) de l'*Eugénie*. Elle est tout entière aux pacotilleurs sans désassortiment. Mais je n'ai été satisfait que lorsque j'en ai connu la facture et que j'ai reconnu qu'elle ne me nuirait pas, comme je l'avais craint, par une concurrence des mêmes choses.

Si la question des pacotilles provoque quelques dissensions intestines, celle du fret est soumise à la loi de l'offre et de la demande et ne peut donner matière à discussion qu'avec la clientèle. Le but que se propose toute maison d'armement est, bien entendu, de traiter au taux le plus avantageux, et ce n'est pas une raison parce que le Roi fait appliquer une cotation à son fret pour qu'on s'empresse d'accepter son chiffre. On l'a bien vu dans l'affaire de la *Ménagère !* Ce n'est pas davantage un motif parce que l'affréteur est Franklin pour renoncer à se défendre énergiquement.

Le représentant des Etats-Unis à 1.000 tonneaux de marchandises à transporter au continent, Beaumarchais demande *cent mille écus* [1] à forfait (2.400.000 francs).

1. L'écu, sans autre qualificatif, est l'écu de trois livres.

Pour comparer cette cotation à la recette à prévoir pour le même voyage, s'il était exécuté pour le compte de l'Etat français, il faut ajouter au fret du Roi les indemnités allouées pour les prolongations du temps de planche, ce qu'aujourd'hui l'on nomme *surestaries*.

Le Roi, comme nous l'avons vu, n'offre, pour le transport aux îles, que 160 l. (1.280 fr.) par tonneau — on se rattrape sur le fret des îles au continent. — Mais en outre, il paie 20 l. (160 fr.) *par mois et par tonneau pour les retards antérieurs et autant pour les postérieurs à la course, trente jours accordés pour la planche de débarquement*. Il n'est pas encore question de l'indemnité, très élevée dans certains ports bien outillés, que l'armateur est actuellement obligé de verser sous le nom de dispatche aux entreprises de chargement et de déchargement pour le gain réalisé sur un temps de planche fixé d'après des usages locaux datant souvent d'une époque où l'outillage était rudimentaire.

Pour en revenir à Beaumarchais, sa cotation est jugée raisonnable par M. de la Porte, un peu élevée par M. de Chaumont ; bref, la moyenne des appréciations est plutôt favorable. Pour plus de sûreté, Franklin déclare qu'il s'en rapportera au ministre de la Marine, M. de Castries. Beaumarchais a également prévu le cas où il rassemblerait plus de 1.000 tonneaux en contenance de vaisseaux : M. de Ségur prendrait tout ce que

Franklin laisserait. On voit avec quel soin il dresse ses prévisions de voyage. Pour la même expédition il fait établir deux devis par Francy, de telle sorte que si le premier voyage est rompu faute d'accord sur le taux du fret, il peut immédiatement faire entreprendre le second. Il discute le pour et le contre d'une expédition avec la compétence d'un armateur rompu au métier.

S'il a fait des offres de service à Franklin pour le transport des 1.000 tonneaux de marchandises destinées au Gouvernement américain, il ne le regrette pas, même si les pourparlers n'aboutissent pas. *Ce zèle a toujours bonne grâce.* Il est convaincu que Franklin, *n'étant point pressé par la nécessité d'un prompt départ*, nous dirions aujourd'hui qu'il ne cherchait pas du tonnage *prompt*, ne voudra rien forcer sur les prix. Les tableaux des recettes et des dépenses du voyage dressés par Francy établissent qu'il ne peut être rien rabattu sur le prix demandé et permettront aux deux parties *de se délier sans fâcherie.*

Par ailleurs, la démarche de Beaumarchais aura cet avantage de lui procurer du personnel. *Bien certain maintenant de pouvoir rompre le marché du fret* le jour où il comparera chez le *Docteur Franklin la dépense au prix demandé*, il va se servir des pourparlers entamés pour se procurer à Versailles au moins *ce qu'il lui faut de personnel pour avancer l'*Aimable-Eugénie, *comme si le fret du Congrès devait sûrement avoir lieu.* Il s'en

servira aussi à l'arrivée de la *Ménagère pour obtenir le remplacement des équipages au prix du premier voyage. Donc ou l'acceptation du prix du fret par Franklin engagera le voyage au continent ou sa discussion le rompra.* « Que Francy fasse son travail sur les colonies, comme il l'a fait sur le continent, c'est encore ce qu'il y a de plus sûr. »

Il ne croit pas, en effet, que le marché du fret pour le continent ait lieu, et cela pour les raisons qu'il a déjà exposées. Mais il ne continue pas moins à le proposer, sans cela il n'obtiendrait rien en haut lieu et il aurait même beaucoup de peine à obtenir quelque chose.

Il reçoit de Francy un dernier travail sur le voyage des îles ; il l'estime préférable de toute façon, et décide de s'y tenir jusqu'à nouvel ordre. Cependant, comme il vient d'être saisi d'un nouveau projet et qu'il ne veut pas laisser échapper la chance d'utiliser son tonnage pour le mieux, il envoie à son collaborateur une copie du *prospectus d'opération* qu'on lui propose, en l'invitant à le lire et à lui dire s'il pense qu'on puisse *faire pis ou mieux* sur cet objet.

Pendant sa tournée de quatre mois dans les ports de l'Ouest, en 1782, il demande à Francy, resté à Paris, de s'aboucher avec les négociants de la place qui peuvent lui procurer du fret.

Ce que je désire de vous en ce moment, mon cher Francy, c'est que vous demandiez un rendez-vous à

M. Emangard, intendant de Caen, rue du Bacq, près celle de l'Université, et à M. de la Borde, ancien banquier de la Cour, Grange-Batelière, pour savoir des deux ensemble ou d'un seul pour les deux, quelle est la quantité de fret de retour qu'ils peuvent m'assurer aux Cayes et surtout à quel prix, parce que je vois ici toutes les données changées. En comparant le prix du fret avec celui de la vente actuelle en France, avec tous les frais ajoutés, les propriétaires des sucres ne retirent pas même leur prix.

Ils ont tous écrit pour qu'on ne frétât plus et qu'on vendît là-bas ou qu'on emmagasinât. Les neutres d'ailleurs prennent le fret à 40 deniers, ce qui leur donnera toute préférence. Si ces messieurs m'assurent un fret de retour au prix du dernier et que je voie possibilité d'aller aux Cayes, je réglerai cela à Bordeaux, mais il me faut cette dernière donnée. Gardez l'instruction pour vous et faites la démarche avec intelligence.

Foligné, le capitaine de la *Ménagère*, assure qu'il trouvera du fret au Port-au-Prince. Beaumarchais « décidera sur ce port pour la vente des cargaisons si la négociation Emangard et La Borde n'offre rien de positif ou d'avantageux aux Cayes ».

Les immobilisations prolongées des navires en attente de chargement le ruinent. En Gironde ses deux frégates lui mangent mille louis [1] (192.000 francs) par mois. Aussi envisage-t-il de faire quelques voyages en Angleterre sous pavillon neutre et il demande à Francy de se procurer des renseignements sur la facilité avec laquelle on pourrait obtenir le pavillon impérial :

1. Le louis vaut 24 livres.

Sachez subtilement, soit d'Ostende, soit d'où vous tes, si l'on pourrait obtenir facilement le pavillon impérial. Je vous donnerai de plus amples instructions près. Sachez si, par Ostende, on peut s'ouvrir une route Londres, sous ce pavillon, pour les vins de Bordeaux. uelqu'un de riche et qui se chargerait des achats à ordeaux, en prenant un fort intérêt dans l'affaire, m'a ecommandé de m'en occuper sérieusement. Mais sachez rtout ce qui peut concerner le pavillon impérial, parce u'il y aura de bonnes choses à faire avec.

L'affaire a failli se réaliser avec l'*Alexandre*, u'il fut à la veille de fréter *sous pavillon neutre à ustatat pour* 150 *l.*

Les navires qui ont poussé jusqu'au continent t même ceux qui se sont arrêtés aux îles pratiquent au retour le fret à la cueillette et sont, par suite, exposés à revenir sur lest. Beaumarchais avait ceci de commun avec tous les négociants naritimes qu'il exploitait son tonnage en faisant e que nous appelons aujourd'hui du *tramping*. Ce mode d'exploitation qui est celui de toutes les compagnies de navigation ne desservant pas de lignes régulières est le plus difficile qui soit, celui qui exige de l'armateur le plus d'initiative et l'expérience.

Et cela se conçoit fort bien. Les armateurs voués aux lignes régulières attendent les clients derrière leur bureau. Les armateurs au *tramping* sont obligés de courir à leur recherche. Là les capitaines n'ont d'autres fonctions que de conduire leur navire sur des mers familières, ici, tout en parcourant les routes les plus diverses de l'Océan,

ils jouent un rôle prépondérant dans l'exploitation commerciale.

Bien qu'il fût absorbé, comme nous l'avons vu, par les multiples exigences de son métier, Beaumarchais, doué d'un caractère naturellement obligeant, trouvait encore le temps de s'intéresser à ses parents et à ses amis. Il écrit à Francy, en tournée dans les ports, pour le prier de placer chez quelque négociant maritime, Pelletier, de Richemont, Gaschet ou tel autre, son neveu d'Epigné qu'il avait casé dans son imprimerie de Kehl et qui est revenu « mortellement dégoûté de ce genre d'occupation ».

Il envisage une combinaison pour venir en aide à la veuve de M. de la Touche, frère de Latouche-Tréville, ancien commandant de la Marine à Rochefort, mort à Paris en 1781 avec le grade de lieutenant général. Le Roi donnerait à madame de la Touche le vaisseau *Le Fier*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Fier-Roderigue*, et Beaumarchais le lui achèterait avec le concours de quelques amis.

Il s'agit d'obtenir du ministre un des vaisseaux du Roi et l'on pense au *Fier* qui arrive. On le demandera au ministre pour aider à payer les dettes de M. de la Touche, et si le Roi accorde le *Fier*, les amis de M. de la Touche feront le reste. Le tout dépend d'une bonne dénonciation du désastreux état où l'on doit supposer à Rochefort qu'arrive le *Fier*. Il faut qu'on le donne comme incapable désormais de servir, *de manière que le ministre ne croie pas faire à cette malheureuse veuve un grand présent.* C'est à son beau-frère à arranger tou

cela ; vous voilà déjà un peu instruit. Vous pouvez en jaser avec lui. Je vous salue.

Et voici la combinaison imaginée par Beaumarchais pour payer les dettes de M. de la Touche et procurer à sa flottille un convoyeur aussi fort que ceux dont dispose le Roi.

Mais voici comment je puis être aussi fort qu'un convoi : la *Ménagère*, notre vaisseau de Nantes de 600 tonneaux et vingt-deux canons, et le *Fier* que je demande au Roi pour payer les dettes de feu M. de La Touche qui sont de 260 m. l.[1]. Je propose, si le Roi donne le *Fier*, d'acquitter en quatre ans le mémoire de M. de La Touche, à 65 m. l. par an. Nous pressons M. de Castries qui, touché de mon offre pour la mémoire de M. de La Touche, est bien tenté d'en parler au Roi ; cela ne sera décidé que lundi. En jugeant que nous aurons de Rochefort toutes les facilités que la reconnaissance de M. de Tréville doit à mes offres, ne pensez-vous pas que je puis rendre ce service à une famille honorable et trouver encore mes longueurs pour faire un objet utile de ce vaisseau réuni aux autres, soit pour le continent, soit pour un prompt voyage à Saint-Domingue. On m'a promis de plus de me laisser l'équipage de la *Ménagère* sans y toucher. J'offre à M. de Castries de traiter de cette flûte et je lui demande la corvette *Lively*.

Malheureusement la combinaison échoue. Beaumarchais vient d'apprendre que le *Fier* est manqué et il en instruit Francy dès le lendemain :

Je n'aurai pas le *Fier* pour M. de La Touche. Le jeune

1. m. l. abréviation de mille livres.

Clonard vient de le prendre en compensation de l'*Aigle* qu'il a cédé au Roi. Ainsi ne comptons que sur nos forces propres : la *Ménagère*, le vaisseau que vous venez d'acheter et que nous nommerons l'*Aimable-Eugénie*, car cela rit à mon cœur, avec ce que nous pourrons y joindre, si toutefois nous le pouvons.

Mais, direz-vous, vos exemples ne sont pas si favorables à Beaumarchais que vous voudriez le laisser supposer. Là, votre héros favorise sa famille, quoi de plus naturel ? Ici, tout en faisant le bien, il n'oublie pas de soigner ses intérêts.

Alors, voici un autre cas où la générosité de Beaumarchais est indiscutablement pure de tout alliage mercantile. On ne peut qu'admirer sans restriction les sentiments qui l'animent et dont l'expression, réservée au seul Francy, n'est évidemment destinée ni à ses concitoyens, ni à la postérité.

Parmi les nombreux volontaires auxquels il a donné les moyens de se rendre en Amérique, leur ouvrant largement sa bourse avant, pendant, et après la traversée, figure le baron de Steuben qui a, du premier coup, conquis sa sympathie. Steuben est passé en Amérique comme les Lafayette et les La Rouërie, et Beaumarchais ne cesse de s'intéresser à sa carrière :

Rappelez-moi souvent au souvenir et à l'amitié de M. le baron de Steuben, écrit-il à Francy, nouvellement arrivé en Amérique. Je me félicite bien, d'après ce que j'apprends de lui, d'avoir donné un aussi grand officier à mes amis les hommes libres et de l'avoir en quelque

façon forcé de suivre cette noble carrière. Je ne suis nullement inquiet de l'argent que je lui ai prêté pour partir. Jamais je n'ai fait un emploi de fonds dont le placement me soit aussi agréable puisque j'ai mis un homme d'honneur à sa vraie place. J'apprends qu'il est inspecteur général de toutes les troupes américaines : bravo ! dites-lui que sa gloire est l'intérêt de mon argent et que je ne doute pas qu'à ce titre il ne me paye avec usure[1].

Eloigné de Paris, et en dépit des mille soucis qui l'assaillent dans les ports, il ne cesse de s'intéresser à la tenue de la comptabilité et à la mise à jour de l'inventaire.

« Travaille-t-on sérieusement à l'inventaire ? écrit-il de Rochefort à Francy. Etant plus libre par mon absence, étudiez ce travail, enfin prenez quelque soin pour m'en épargner. »

Il fait la même recommandation à son caissier Cantini, dont il vient de recevoir une lettre *apologétique*. Il y répond de Bordeaux par l'intermédiaire de madame de Willers et en prévient Francy : « Je désire que cette réponse soit lue, *commentée, et traitée intimement entre Cantini*, elle et vous, et que je trouve la besogne achevée à mon retour. » Cette idée le préoccupe. Il y revient dans la lettre suivante : « Donnez un coup d'œil de temps en temps à l'ouvrage de Cantini afin que je le trouve achevé à mon retour. »

Et surtout qu'on le tienne au courant : « Dites

1 Extrait d'une lettre publiée par L. de Loménie.

à Cantini que j'ai reçu sa dernière lettre avec celles qu'elle contenait. Je le prie de m'envoyer un mot tous les courriers, soit que je lui écrive ou non. »

C'est que les échéances de fin de mois sont singulièrement lourdes et il est rare que ses lettres à Francy ne portent la trace de quelque souci financier. » Ne partez pas sans m'avoir assuré les fonds pour la fin de mois, écrit-il ici, envoyez-moi 200.000 l. (1.600.000 fr.), réclame-t-il là. »

Cependant des rumeurs commencent à circuler au sujet de la signature de la paix, juste au moment où les trois navires, dont Beaumarchais a pressé le chargement à Bordeaux, sont prêts à prendre la mer. Francy en informe son patron, mais il est trop tard pour que celui-ci arrête l'expédition

Les lettres des 7 et 17 décembre 1782, datées de Bordeaux, ne sont qu'une paraphrase de l'antique exclamation : le sort en est jeté !

7 décembre. — Je réponds en quatre mots, mon Francy, à votre lettre du 30 novembre que j'ai trouvée à mon retour de Pauillac.

Je n'ai rien à changer à une opération ruineuse, mais achevée. Tout ce que je puis est de me tenir aux écoutes et d'écrire au Port-au-Prince par toutes les occasions possibles l'ordre de désarmer si la paix nous surprend ce dont je doute fort.

17 décembre. — Tous mes efforts les plus prompts pour arrêter mes navires n'ont servi qu'à les manquer de quatre heures, après les avoir en vain poussés par

.e cul pendant quatre mois ; laissons-les donc courir. 'e suis comme l'architecte d'Athènes : tout ce que dit Francy, je le ferai ou plutôt je l'ai fait. Les partants ont l'ordre, en cas de mauvaises affaires aux îles, d'aller avec des sirops et tafias dans la Baie et même d'acheter un ou deux vaisseaux, s'ils en trouvent à bon compte, et d'y jeter le superflu des trois équipages, etc. Thomas n'écrit de Rochefort qu'il y a une prise anglaise de 160 tonneaux à vendre à Morlaix, dont le coffre est bon. Je vous envoie sa lettre et si vous et le sieur David, que je suppose à Morlaix, jugiez, l'un après l'autre, qu'il y a du bon à faire cette emplette pour écouler mes cargaisons de lainage et de thé au continent, sous pavillon neutre en temps de guerre et français en temps de paix, *bene sit*. Mais il se vend le 2 janvier. Chaque neutre qui part pour Port-au-Prince est chargé d'une de mes lettres, où je dis tout ce que je sais, crains, espère ou présume.

Et j'attends le oui ou le non du grand événement pour envoyer mon ultimatum à MM. le Vaigneur et Foligné ; c'est le seul point aujourd'hui qui m'arrête et de là je cours me réchauffer à Paris, car l'auberge à Bordeaux est à la glace.

D'après Gudin de la Brenellerie, la *Ménagère*, l'*Alexandre* et l'*Aimable-Eugénie* que Beaumarchais avait eu la malchance de ne pouvoir arrêter, furent enlevés par un corsaire qui croisait à l'entrée de la Gironde. Beaumarchais affirmera, dans un de ses mémoires, qu'ils furent pris sur la lâche dénonciation d'un neutre, exprès sorti de Bordeaux. Pour être arrivé quatre heures trop tard il perdait 1.800.000 livres (14.400.000 francs).

XII

LE PORTE-PAROLE DES ARMATEURS

Aux prises avec la ferme des tabacs. — L'intervention en faveur des négociants protestants. — La souscription pour la flotte royale. — L'organisation du corps des *officiers bleus*.

Beaumarchais, dès le début de sa carrière, a été conduit à s'occuper des intérêts généraux de l'armement. Il se préparait d'ailleurs à exercer une profession où il est impossible de s'abstraire dans un splendide isolement. Qu'on le veuille ou non, la solidarité est une nécessité qui s'impose à tous les armateurs. L'associé de Montieu l'avait immédiatement compris et l'on peut affirmer que, pendant sept ans, rien de ce qui touche à la Marine ne lui restera étranger.

La lettre qu'il a écrite à Francy après les affaires de la Grenade et de Savannah nous l'a déjà montré soucieux du découragement de l'armement et de la répercussion qui pouvait en

résulter sur les rapports commerciaux avec les Etats-Unis.

Dès ses premières opérations maritimes, il a réclamé l'organisation de convois, demandant que la marine Royale jouât son rôle de protection à l'égard de la flotte commerciale. Après avoir, dans ses « Projets pour commercer avec la nouvelle Angleterre », exposé la conduite que doivent tenir les négociants, il ajoute : « La France devra protéger les entreprises des négociants et conséquemment, donner à leurs navires de bons et sûrs convois. » Il en résultera un grand abaissement des primes d'assurances qui « sont énormes pour couvrir des risques très étendus et très multipliés à cause du masque et des escales. »

Lorsqu'au cours de la guerre la concurrence des neutres eut pour effet d'avilir le fret et que le Gouvernement, pour protéger la marine de commerce, prit la décision de mettre l'embargo sur les neutres, Beaumarchais, tout en constatant que la mesure peut remonter les armateurs français, ajoute, sans grande confiance : Mais cela durera-t-il ?

La négoce maritime souffre non seulement de la compétition étrangère et de l'engorgement du marché des colonies, mais, dès le début des hostilités, il a dû lutter contre la concurrence déloyale que lui faisait dans son propre pays, la ferme générale. Il faut renoncer aux retours en tabacs

on seulement à ceux que le Congrès a promis et qu'il s'abstient de livrer, mais encore à ceux qu'on pourrait obtenir, contre espèces, des négociants du continent. Toutes les cargaisons de cette nature, enlevées par les Anglais, sont achetées à Londres par la ferme générale qui s'arrange pour les faire passer en France et s'approvisionne ainsi chez l'ennemi à des prix ruineux pour les importateurs français. Beaumarchais s'élève contre ces pratiques immorales dans une lettre[1] adressée le 17 janvier 1779 au fermier général Paulze :

Une foule de lettres, Monsieur, que j'ai reçues de différents ports de l'Océan, m'engagent à faire encore une démarche auprès de vous, à répondre à votre dernière, qui n'exigeait point d'autre importunité de ma part. Mais les *armateurs français qui me font la justice et l'honneur de me regarder comme un de leurs plus zelés défenseurs auprès des ministres*, s'adressent tous à moi pour savoir s'ils doivent abandonner absolument le commerce de l'Amérique, ou si l'on peut espérer que la ferme générale, seul acheteur des tabacs pour le royaume, cessera d'opposer à ce que vous nommez dans votre lettre « la ruse mercantile », ce qu'ils appellent, eux, « la ruse fiscale » et qui ne devrait exister de part ni d'autre en ce moment.

De toutes ces ruses, la plus étrange et la plus funeste sans doute est celle par laquelle les fermiers généraux achèteraient sourdement des tabacs que les Anglais nous enlèvent sur mer. J'eus l'honneur de vous mander qu'on me l'avait écrit de Londres. Vous m'avez répondu que c'était un faux avis, que ce marché n'existait pas, qu'il était même impossible, puisque les Anglais n'avaient pas chez eux de quoi suffire à leur consommation. A la

1. *Œuvres complètes.*

rigueur cela se peut, mais au témoignage d'un Anglais, rejeté par M. Paulze, je pouvais en ajouter un que M. Paulze n'eût pas récusé, c'est une lettre de la main de M. Paulze lui-même, écrite à l'un des préposés de la ferme pour les achats de tabac, et cette lettre je l'ai vue à Bordeaux, et j'y ai lu en substance : « Ne payez pas les tabacs plus de 80 livres, parce que j'en attends quatre mille boucauts d'Angleterre venant de New-York avec le premier convoi, et que les Anglais m'en font offrir (ou espérer) dix mille boucauts d'ici à un an, à meilleur prix que les Français ne peuvent donner. » D'un pareil fait à la possibilité du contrat, vous savez, Monsieur, si la conséquence est bonne ou vicieuse.

... Or est-il raisonnable qu'une compagnie puissante, et qui de temps immémorial a le bonheur de décimer en paix, au sein de l'Etat, sur tous les trésors qu'on y amène, écrase et sacrifie à l'intérêt d'un moment les utiles citoyens qui vont chercher au loin ces trésors avec des périls sans nombre ? Est-il juste que ce fermier qui, sans aucun danger, remet au roi, d'une main, portion de ce qu'il exige de l'autre, avec des bénéfices immenses, accroisse encore ses gains aux dépens du négociant, qui seul est chargé de rendre à ses périls la vigueur à ce corps *d'où le fisc a toujours pompé la substance de ses richesses ?* Laissons donc de côté, Monsieur, les « ruses mercantiles ou fiscales », pour traiter simplement la plus importante question qu'on puisse agiter devant les ministres.

... Il s'en faut de beaucoup, Monsieur, que les négociants français aient du bénéfice au prix même où ils vous abandonnent leurs tabacs en France, et cela est si certain, que les propriétaires du tabac arrivé par *La Pallas,* quoiqu'ils aient vendu en Amérique à près de dix pour un, vous ont offert de vous remettre toute leur cargaison de retour pour rien, si vous vouliez les rembourser des frais de celle qu'ils ont portée d'Europe. Il n'y a peut-être pas un négociant français qui n'en fît autant. Si vous ne l'avez pas accepté, c'est que vous savez aussi bien qu'eux qu'ils sont loin de bénéficier sur les retours.

... Il faut le dire hautement, et mon devoir est de le
péter, tous les capitaux sont tellement compromis
ns les spéculations du continent, et le dégoût devient
général en tous nos ports, que personne ne doit plus,
peut plus, n'ira plus chercher à sa perte du tabac en
nerique s'il faut encore le tenir en France à la dispo-
tion arbitraire et ruineuse du fermier, seul acheteur,
l vendeur et seul maître en cette partie.
Alors, par une contradiction exclusivement propre à
royaume, on pourra voir la sage administration sou-
nir au loin une guerre dispendieuse, encourager ses
rmateurs à chercher les ports d'Amérique, employer
us les moyens possibles pour augmenter l'émulation
la prospérité de son commerce, et dans le même
mps le monopole et la gêne s'établir, arrêter, garrotter
s négociants français au retour et s'armer intérieure-
ent contre la faveur et la liberté que le gouvernement
ur avait promises.

Cette éloquente protestation reste sans effet. « Rien à faire avec la ferme générale, reconnaît Beaumarchais qui, pour une fois, est obligé d'encaisser un échec, ce sont des cancres ignorants et avides, voilà tout. »

Une autre circonstance plus grave se présente pour lui de défendre les intérêts généraux de l'armement. En cette même année 1779, le commerce découragé s'abstenait d'envoyer des marchandises en Amérique, aucun corsaire n'armait ; les eaux territoriales étaient infestées d'ennemis.

Le Gouvernement demande à Beaumarchais s'il n'aperçoit pas quelque moyen de rendre la vigueur au négoce maritime. A cette question notre armateur se rappelle que, dans son dernier

voyage à Bordeaux, les négociants protestants lu
ont parlé avec une grande amertume de leu
odieuse exclusion de la Chambre de Commerce
Il est persuadé qu'au prix d'une grâce légère o
pourrait bien les engager à mettre des navires
la mer. Il développe aussitôt cette idée dans u
mémoire assez bref qu'il intitule *Observation d'u*
citoyen [1] et qu'il adresse, le 26 février 1779, à cha
que ministre du Roi, après l'avoir communiqu
le 19 février à MM. de Sartine et de Maurepas

L'administration la plus active et la plus éclairée n
pouvant, y déclare-t-il, tout voir, moins encore devine
ce qu'on a souvent intérêt à lui cacher, ne saura pa
mauvais gré au citoyen voyageur qui aperçoit quelque
abus, de les lui mettre sous les yeux, lorsqu'ils son
aussi faciles à réprimer que pernicieux au bien na
tional.

De tous les abus, celui qui m'a le plus indigné dan
mes voyages par son injustice et le mal qu'il apporte au
affaires, est l'usage absurde par lequel un négocian
protestant, quelles que soient sa fortune et sa considéra
tion, n'est jamais appelé ni admis dans les chambres d
commerce.

... De même qu'on ne s'informe pas, en les sacrant,
nos prélats sont calculateurs, ne peut-on pas ignorer e
les nommant aux chambres, si nos armateurs sont orth
doxes, et garder pour les synodes théologiques ces di
tinctions de catholiques et de protestants qui diviser
tout dans les affaires ?

Quand il ne serait pas manifeste que dans le
ports les maisons protestantes sont les plus riches

1. Publié dans les *œuvres complètes*.

es plus charitables, donnant à tous l'exemple du dévouement et du patriotisme, il suffit de raisonner pour se convaincre que la différence de culte, en leur interdisant les rêves ambitieux, les oblige à consacrer leur activité de père en fils aux travaux du commerce au lieu que les maisons catholiques ont à peine acquis quelque fortune qu'elles songent à retirer les enfants du négoce qui les enrichit pour les attacher aux emplois, les élever aux charges et leur assigner sottement un milieu presque nul *entre la classe honorable des utiles commerçants et la classe honorée des nobles inutiles.* »

Que Sa Majesté décide donc « que tous les hommes reconnus pour honorables dans le haut négoce puissent jouir désormais de l'admission dans les chambres de commerce sans autre distinction que celle qui naît de la considération que chacun s'acquiert dans la partie qu'il a embrassée. » Elle peut être assurée « que cette légère faveur va devenir un puissant aiguillon dans nos ports, et qu'elle suffit, quant à présent, pour porter les maisons protestantes à seconder avec joie les vues du Gouvernement par des équipements pour l'Amérique ou des armements de corsaires contre nos ennemis, ce qui est fort à considérer et ce qu'il importait de dire en cet instant marqué de découragement général. »

Des événements plus tragiques fournissent à Beaumarchais l'occasion, en contribuant à la re-

constitution de la flotte royale, d'intervenir indirectement en faveur de l'armement privé dont, de tout temps, les intérêts ont été solidaires de ceux de la Marine de Guerre.

Le 17 février 1781, l'infatigable écrivain avait remis au marquis de Castries un important mémoire inédit et reproduit en annexe où, sous le titre de « Réflexions sur les secours à donner à l'Amérique », il se livrait, après avoir raisonné en économiste remarquablement averti, à des considérations d'une étonnante justesse sur la stratégie navale et préconisait, comme moyens les plus efficaces de venir en aide aux Américains, l'intensification du ravitaillement, non seulement en matériel de guerre mais encore en marchandises de toute espèce, et le renforcement de nos escadres sur la côte septentrionale de l'Amérique.

Ce mémoire n'avait peut-être pas été étranger à la décision que prit le ministre, l'année suivante, d'armer une nouvelle et magnifique escadre dont le commandement fut confié au comte de Grasse. Malheureusement, les résultats ne répondirent ni à l'effort accompli ni aux espérances conçues. Le 12 avril 1782, cette force navale était écrasée au large des Saintes.

Lorsqu'au mois de mai on reçut à Versailles des précisions sur l'étendue du désastre, l'amiral prisonnier, son vaisseau *La Ville de Paris* et quatre bâtiments de ligne tombés aux mains de l'ennemi, la consternation régna à la Cour. Le

Roi surtout était mortellement affligé. Beaumarchais cherche aussitôt « comment on pourrait tourner cet échec au bien de la nation en inspirant au Roi une très haute idée de l'attachement de son peuple ». Il « imagine que si chaque ville offrait un vaisseau à Sa Majesté, ce généreux patriotisme ferait une diversion salutaire au désastre de la journée. »

Moyennant quelques louis, il fait crier Souscription ! Souscription ! dans divers cafés de Paris. Il donne l'exemple en envoyant cent louis à l'un des clubs de la capitale. Il adresse à chacune des sept Chambres de Commerce des ports, Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes, La Rochelle, Bordeaux et Marseille, une lettre circulaire accompagnée d'un engagement de souscription de cent louis.

Au mois de novembre 1782 le comte d'Estaing, chargé par le Roi d'une mission tendant à recruter une partie des officiers de la Marine Royale dans les cadres de la Marine Marchande et, sinon à fusionner, du moins à rapprocher, par la création d'un corps d'officiers bleus, les Etats-Majors des deux organisations, suivant l'excellent système anglais, demande à Beaumarchais, qu'il doit rejoindre à Bordeaux, de lui prêter son concours.

Déjà, dès le début de la guerre, M. de Sartine avait dû, pour compléter les états-majors, embarquer côte à côte des officiers de l'une ou l'autre

provenance, mais une antipathie dangereuse n'avait pas tardé à se manifester entre les deux clans. Le duc de Chartres, en venant prendre son commandement à Brest, n'avait rien eu de plus pressé que d'inviter à sa table tous les officiers, sans distinction d'origine, dans l'espoir de rétablir la concorde en proposant à leurs méditations les exemples de Duguay-Trouin et de Jean-Bart, issus tous deux des rangs de la marine de commerce. Toutefois cette double manifestation oratoire et gastronomique n'avait eu qu'un médiocre effet et d'Estaing avait été chargé de codifier une mesure qui avait conservé, jusque là, le caractère d'une improvisation.

Bien entendu, rien ne pouvait se faire sans le concours de l'armement et l'amiral désigné pour suivre les opérations entreprises sur les côtes d'Espagne avait reçu du Roi des instructions contresignées de Castries pour commencer sa propagande par Bordeaux.

Monsieur le comte d'Estaing, je vous ai choisi pour aller faire entendre en mon nom, à la place de commerce de Bordeaux, la satisfaction que j'ai de la fidélité et de l'attachement que les négociants de mon royaume se sont empressés de me donner. J'attends d'eux une nouvelle marque de leur zèle. Vous leur demanderez de vous indiquer ceux d'entre les officiers marchands employés sur leurs bâtiments qui leur paraîtront pouvoir contribuer à soutenir la dignité de mon pavillon et la prospérité de mes armes dans une guerre dont l'avantage de mes sujets et la liberté du commerce sont l'unique objet. Je vous autorise à promettre en mon

nom, à tous les officiers marchands qui vous seront présentés et que vous reconnaîtrez susceptibles des fonctions auxquelles je les destine, un état permanent honorable et tous les avantages de distinction que doivent attendre de leur patrie ceux qui se sacrifient pour elle.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le comte d'Estaing, en sa sainte garde.

Écrit à Versailles, ce 20 octobre 1782 [1].

L'amiral part donc pour Bordeaux et, pour se dérober aux ovations des habitants, s'arrête à Cubzac, n'arrive dans la capitale de la Guyenne qu'à la nuit close et vient s'enfermer dans une assez vilaine chambre de l'auberge où logeait Beaumarchais depuis quelques jours. Il communique ses instructions, expose son plan, en explique la portée et, s'animant lui-même, enflamme son auditeur qui, sans perdre un instant, rassemble l'élite des négociants, leur propose une souscription pour commencer cette grande entreprise, y met le premier 500 louis et recueille en deux heures trente signatures et cent mille écus, soit une souscription égale à la sienne par signataire.

Forcé de se rendre à Cadix, d'Estaing laisse Beaumarchais à la besogne et lui écrit du bout de l'Espagne un billet des plus flatteurs en lui communiquant un extrait, rédigé en termes plus élogieux encore, de sa lettre au marquis de Castries :

1. Gudin. *Histoire de Beaumarchais.*

A Saint-Vincent, ce 12 novembre 1782.

Vous n'êtes pas du nombre de ceux qui rendent la reconnaissance pénible. Trouvez bon que je vous témoigne en partie ce que la chose vous doit, en vous envoyant l'extrait copié mot à mot de ce que je mande à M. le Marquis de Castries ; ce sera un fardeau que j'aurai de moins. Je sais très bien que la réussite de l'objet vous plaira encore davantage ; mais m'en acquitter avec vous me portera bonheur... Allez de l'avant, ma plume n'y va plus ; le courrier part et je ne puis que vous assurer que j'ai l'honneur d'être, avec tous les mêmes sentiments que vous avez la bonté d'avoir pour moi, Monsieur, votre

ESTAING.

Au dos de cette lettre se lisaient les lignes suivantes :

Le bonheur que j'ai, Monsieur, de vous dépeindre un mouvement de patriotisme aussi louable, a été occasionné par les sentiments que renouvelle dans le cœur de tous les Français le prochain passage du frère du Roi ; il a été dû aussi aux soins de M. de Beaumarchais : son exemple, soutenu par les charmes de la persuasion qu'il sait employer, est si communicatif, que s'il avait existé des cœurs froids, il les aurait échauffés. *Je vous supplie de ne pas laisser ignorer sa conduite à Sa Majesté.* Je souhaiterais que ceux qui seront chargés auprès des places de commerce d'une commission aussi flatteuse que celle que je viens de remplir, trouvassent les mêmes secours et eussent les mêmes facilités.

ESTAING [1].

Le projet de statuts élaboré par l'amiral fut

1. Publiée dans les *Œuvres complètes*, ainsi que la lettre qui précède.

d'ailleurs fort mal accueilli dans la Marine. Il provoqua une protestation collective des enseignes de vaisseau dont Lamotte-Picquet épousa la querelle et une réaction non moins énergique de d'Estaing.

Beaumarchais n'eut pas de nouvelle occasion de justifier la confiance que lui témoignait le vainqueur de la Grenade. Au moment où il s'apprêtait à quitter Bordeaux, après y avoir donné la mesure de son zèle patriotique et de son influence persuasive, il n'était bruit que de préliminaires de paix. La conclusion du traité de Versailles met fin, trois mois plus tard, à son activité d'armateur. Mais il conserve de son passage dans l'armement le goût des questions maritimes, et lorsque M. de Calonne crée, en 1785, la *Compagnie Nouvelle des Indes*, qui, malgré l'opposition du Parlement, hérita, le 15 avril, du privilège accordé à l'ancienne compagnie et suspendu depuis quinze ans, Beaumarchais ne manque pas de s'intéresser à la question, dresse dans divers mémoires destinés au Contrôleur Général des Finances un plan général d'armement pour la nouvelle société en signalant le type de navires qu'à son avis il y aurait intérêt à fréter.

Ces propositions, transmises pour examen aux administrateurs de la Compagnie, n'ont d'ailleurs aucun succès. Une note inédite, conservée aux Archives Nationales, rend compte au Con-

trôleur Général, au-dessus d'une signature illisible, du résultat négatif de cette communication.

Paris, 17 juillet 1785.

J'ai été à l'assemblée de la Compagnie ; je venais de recevoir réponse au premier mémoire de Beaumarchais que vous m'aviez communiqué et que j'avais fait passer aux administrateurs. Les nouvelles propositions de Beaumarchais n'ont pas eu plus de succès ; ils ne peuvent s'engager à fréter les navires d'un port aussi considérable sans s'exposer à de trop grandes dépenses ; un des premiers inconvénients serait d'abord celui de ne pouvoir faire assurer en entier la mise dehors de si grands navires, le second serait que ces vaisseaux tireraient trop d'eau pour la navigation du Gange et le troisième que le séjour dans l'Inde pour compléter leur cargaison serait trop long.

Quant aux raisons politiques dont vous m'avez parlé, on pourrait soupçonner qu'on les a mises en avant pour conduire à l'acceptation des propositions. Pourquoi n'achèterait-on pas des vaisseaux de la compagnie de Trieste qui n'ont plus de mission ? Il y en a plusieurs de 1.000 à 1.200 tx et entre autres l'*Aigle-Impérial*. Il est de 1.200 tx et doublé en cuivre. Il a été construit à Trieste et est actuellement à Cadix où la compagnie qui est détruite va le faire vendre. Au surplus, dans les dernières propositions qui ont été faites, la compagnie a dû être effrayée d'un fret de 19, 18 à 25.000 l. par mois. Voilà ce que je pense et ce que j'ai recueilli des différents avis des administrateurs.

XIII

LES STUDIEUX LOISIRS D'UN ARMATEUR

La défaite du Comte de La Blanche. — Le *Mariage de Figaro*. — Fondation de la Société des Auteurs dramatiques. — Polémique avec Mirabeau. — Edition des œuvres de Voltaire.

Dans les rares loisirs que lui laissent les soucis du négoce maritime, ou qu'il réussit par je ne sais quel miracle à se créer, Beaumarchais mène de front les occupations et les opérations les plus disparates.

Il lui reste d'abord à liquider l'affaire La Blache qui était loin d'être terminée lorsqu'il avait abordé l'armement.

On se souvient que Beaumarchais, réhabilité le 6 septembre 1776, au moment où il ouvrait sa maison d'exportation, avait interjeté appel devant le Parlement d'Aix du jugement qui l'avait condamné le 6 avril 1773 au profit de l'héritier de Pâris-Duverney.

C'est à l'époque où il prépare une expéditio de onze navires au continent, sous l'escorte d *Fier-Roderigue*, que la rupture avec l'Angleterr va permettre, enfin, de doter de son artillerie c'est en mai 1778 qu'il part pour Aix défendr lui-même sa cause. Celle-ci ne l'absorbe cepen dant pas au point de l'empêcher de pousser jus qu'à Marseille et Toulon où l'appelle le souc d'activer ses armements.

Toujours soucieux de se concilier l'opinion pu blique, il compose au cours de ses déplacement et publie à Aix deux mémoires, la « Répons ingénue » à la consultation injurieuse que l comte Joseph-Alexandre Falcoz de la Blache répandue dans la ville et le « Tartare à la Lé gion ». Puis, pendant cinq heures trois-quart il plaide devant *les magistrats assemblés* en au dience privée, les pièces du *procès sur le bureau* pour que tous puissent en l'écoutant *juger à fois l'homme et la chose, se concerter ensuite former l'opinion générale d'après l'effet que plaidoyer à huis clos aurait produit sur chacu d'eux.*

Le Parlement, après avoir consacré au proc 59 *séances sans intervalle*, rend le 21 juillet so arrêt dont le *prononcé, tout d'une voix, débou le comte de la Blache de l'entérinement de s lettres de rescision, de ses appels, de toutes s demandes et prétentions contre Beaumarchai ordonne l'exécution de l'acte du* 1er *avril* 17

ions toutes ses parties, le condamne aux frais et dépends et à 12.000 l. (96.000 francs) de dommages-intérêts envers le demandeur. Celui-ci, d'un geste fastueux, emploie intégralement cette somme à doter quelques jeunes filles pauvres de la ville, mais il encaisse 70.625 l. (560.000 fr.) que lui règle La Blache en deux billets à ordre payables *l'un par tout le mois d'octobre* 1778, *l'autre par tout le mois de janvier suivant.*

Pour se délasser, Beaumarchais compose deux pièces de théâtre auxquelles il songeait depuis 1775 : une comédie, le *Mariage de Figaro*, et, en collaboration avec le musicien Salieri, un opéra, *Tarare*, qui ne sera représenté pour la première fois sur la scène de l'Académie Royale de musique que le 8 juin 1787. Le *Mariage de Figaro*, dont l'achèvement suit de près le dénouement du procès La Blache, est reçu d'emblée à la Comédie-Française en 1761, bien qu'à cette époque Beaumarchais fût au fort de sa querelle avec les comédiens. Ce différend est trop important par ses conséquences — il aboutira à la fondation de la Société des Auteurs dramatiques et à la reconnaissance de la propriété littéraire — pour ne pas mériter d'arrêter quelques instants nos regards dans ce coup d'œil jeté sur les intermèdes dont Beaumarchais coupait ses occupations d'armateur.

En 1776, un certain Louvray de la Saussaye, auteur dramatique, avait publié un mémoire où

il se plaignait de la façon dont les comédie
français calculaient les droits d'auteur. Le comp
qui lui avait été fourni pour la représentation
sa pièce aboutissait à une conclusion aussi ina
tendue qu'humoristiquement rédigée :

« Partant, *pour son droit acquis du douzièn*
de la recette des cinq représentations de sa pièc
l'auteur *redoit* la somme de 101 l. 8 sols 8 denie
à la comédie. » En outre les comédiens « avaie
cessé de jouer sa pièce avant qu'elle fût da
l'état fâcheux qu'on nomme à la comédie *tomb*
dans les règles, c'est-à-dire, en français, ava
qu'elle fût tombée à une certaine somme de
cette au-dessous de laquelle les comédiens
croient en droit d'hériter des auteurs vivants
de s'emparer de la propriété de leurs ouvrage
procédé qui n'est pas tout à fait dans les règl
ordinaires. »

Cette publication avive instantanément le m
contentement qui couvait depuis près de trer
ans dans le monde des lettres. Il n'y avait p
un seul auteur dramatique qui n'eût à se plaind
de quelque règlement de même acabit, peut-êt
moins choquant dans la forme, mais tout au
arbitraire dans le fond. Le bruit en vint a
oreilles du Maréchal de Richelieu, un des qua
gentilshommes de la Chambre chargés de la ha
direction des comédiens du Roi. Le Maréchal i
vite Beaumarchais à étudier la question, à r
sembler tous les éclaircissements nécessaires e

proposer quelques mesures propres à terminer le débat.

Les comédiens commencent par refuser tout net la communication de leurs livres de recettes et de dépenses théâtrales et Beaumarchais doit renoncer à son enquête avant même de l'avoir commencée ; mais il se propose de saisir la première occasion que ses *ouvrages lui donneront de compter avec les comédiens*, pour réouvrir le débat. Précisément, on vient de jouer trente-deux fois le *Barbier de Séville*, et l'auteur en profite pour demander, au mois de novembre 1776, un compte exact aux comédiens.

A l'instigation du Maréchal de Duras, autre gentilhomme de la Chambre, il convoque ce que Chamfort appelle plaisamment les *états généraux de l'art dramatique*. Mais ces états se tiendront à table, tout en festoyant, car Beaumarchais a demandé à tous les *auteurs du théâtre français de lui faire l'honneur d'agréer sa soupe*. Vingt-trois d'entre eux répondent à son appel. Ils se réunissent chez lui le 3 juillet et nomment quatre commissaires, y compris Beaumarchais, chargés de les représenter et *de porter le vœu général des gens de lettres partout où leurs intérêts l'exigeront*. Un projet d'arrêté réglementant les relations entre auteurs et comédiens est aussitôt rédigé par les commissaires et soumis à l'approbation des gentilshommes de la Chambre. Les comédiens intriguent et cabalent pour faire rejeter ce

projet, dont ils réussissent pendant trois ans
écarter la menace.

Lorsque enfin, le 4 septembre 1779, le Maréch
de Duras réunit les délégués des auteurs, c'es
pour leur faire connaître que *le Roi n'approu*
vait point qu'on s'occupât d'un projet de règle
ment et qu'il fallait s'en tenir à l'objet pécuniair
du droit des auteurs.

Il serait oiseux d'entrer dans le détail des dis
cussions interminables qui suivirent cette réu
nion. Il suffit de savoir que, le 11 mars 1780, l
comédie adopte un plan d'arrangement où se
frais journaliers et ordinaires sont fixés forfai
tairement une fois pour toutes ; que le débat, qu
paraissait terminé, rebondit sur la question d
savoir au-dessous de quels chiffres de recette un
pièce pourrait être soit retirée de l'affiche et ins
crite au répertoire *sans pour cela que l'auteu*
perdît son droit d'auteur en cas de reprise, so
considérée comme tombée dans les règles.

Les deux gentilshommes de la Chambre, qu
s'intéressent à l'affaire, secrètement sollicités, n
savent plus quelle contenance garder entre leur
convictions et leurs sentiments et se renvoient d
l'un à l'autre les délégués des auteurs.

Les comédiens surprennent la signature d
Conseil d'Etat en substituant un article, que leu
avocat a rédigé lui-même, à la minute du règl
ment auquel ils avaient feint d'acquiescer. Beau
marchais réussit à faire révoquer cet arrêt, ma

Il est accusé à son tour d'avoir *modifié, en les faisant signifier aux comédiens, les minutes des arrêts et règlements signés* des Ducs de Richelieu et de Duras. Il se justifie sans peine en présence du Duc de Richelieu lui-même et rend compte de l'incident à l'assemblée générale des auteurs qu'il réunit le 26 avril 1780.

Le débat fut provisoirement assoupi le 9 décembre 1780, par un arrêt du Conseil qui constituait une *cote très mal taillée*, ne satisfaisait personne et finalement ne fut pas appliqué.

Le différend ne fut définitivement réglé que sous l'Assemblée Nationale qui abolit les privilèges de la Comédie-Française à la suite d'une délibération prise par la Société des Auteurs dramatiques assemblés au Louvre le 12 août 1791, et reconnut le droit de propriété aux auteurs à la suite d'une pétition de Beaumarchais, en date du 23 septembre 1791, contre l'usurpation de cette propriété par les directeurs de théâtre.

Entre deux affrétements notre armateur suit, en qualité d'administrateur et de principal actionnaire, les opérations de la Compagnie des Eaux de Paris et ses fonctions lui vaudront, en 1784, d'engager avec Mirabeau une polémique où, pour la première fois, il joutera contre un adversaire à sa taille et sera réduit au silence ; il établit en 1779, sur la demande de M. de Maurepas, un plan de réorganisation de la ferme générale ; il élabore un projet de statuts d'une caisse d'escompte;

il répond aux solliciteurs des deux sexes, de tout âge et de toute qualité qui font appel à son crédit et encore plus à sa bourse — son caissier trouve chaque jour dans son courrier une vingtaine de demandes de secours, plus ou moins mal déguisées sous la désignation d'emprunts, — il encourage de son argent et de sa plume les inventeurs attachés à la solution de la « navigation aérienne » ; il prend, en 1781, le parti de Madame Kornman qu'il n'a jamais vue, contre son époux un banquier alsacien qu'il ne connaît pas davantage. Mais on lui a dit qu'il s'agissait d'une malheureuse jeune femme, mère de deux enfants enceinte d'un troisième, d'une orpheline enfin tenue depuis six mois enfermée dans une maison de force à la requête de son mari, qui, menacé d'une séparation de biens, a obtenu contre elle une lettre de cachet en l'accusant d'adultère.

Il n'en faut pas davantage pour qu'il parte en guerre comme Don Quichotte, mais avec plus de succès, car il obtient le transfert de son invisible protégée dans une maison de santé où elle pourra faire ses couches et recevoir les hommes d'affaires chargés de défendre ses intérêts. Toutefois tout comme Don Quichotte, il est destiné à ne sortir de l'aventure, quelque huit ans plus tard, qu'après avoir reçu force horions et pour faire lâcher prise à son adversaire il sera obligé à son tour d'avoir recours aux tribunaux.

Ce ne sont, à tout prendre, que des divertiss

ments de l'esprit et du cœur. Aucune des innombrables affaires qui viennent d'être énumérées n'a un caractère véritablement mercantile. Il me reste à dire un mot d'une entreprise essentiellement commerciale que Beaumarchais créera au moment où le *Fier-Roderigue* se couvrait d'une gloire coûteuse dans l'escadre de l'amiral d'Estaing. Il s'agit de l'édition des œuvres complètes de Voltaire.

Cette édition ne pouvait être imprimée en France où Voltaire était à l'index ; mais il fallait qu'elle le fût à proximité du royaume pour pouvoir y pénétrer aisément. Les difficultés étaient assez grandes pour avoir fait reculer l'éditeur Panckouke, acquéreur des manuscrits. Des bruits circulaient qui prêtaient à la Grande Catherine l'intention de se charger elle-même de l'entreprise à Saint-Pétersbourg. Beaumarchais ne veut pas laisser à la Russie la gloire, ni peut-être aussi le profit, d'éditer les *ouvrages de l'homme qui avait le plus illustré la littérature française* et se met à l'œuvre avec cette fougue et cette puissance d'imagination tempérée de réalisme qu'il apportait dans tous ses actes et qu'il conservera, à dose à peine atténuée, jusqu'à la fin de ses jours.

Il achète pour 200.000 l. le fonds Panckouke et les manuscrits de madame Denys. Il se procure en Angleterre les poinçons et matrices des caractères de Baskerville. Il envoie des spécialistes en Hollande pour y étudier la fabrication du papier des-

tiné à l'édition ; il fait reconstruire dans les Vosges d'anciennes papeteries où ses ouvriers travaillent nuit et jour ; enfin, il acquiert un vaste emplacement à proximité de Strasbourg, exactement au fort de Kehl, alors abandonné, où il établit une imprimerie.

C'est là que s'imprime en deux éditions la collection complète des œuvres de Voltaire : une édition in-8° en 71 volumes et une édition in-12 à meilleur marché en 92 volumes.

L'appel aux souscripteurs est lancé en 1780, mais les premiers volumes ne sortent qu'en 1783 tandis que les derniers n'étaient pas encore livrés au mois d'août 1789.

Beaumarchais a mis à Kehl un agent dont le caractère intraitable lui attire les pires ennuis et l'oblige à venir en personne apaiser les conflits, quel que soit le point de la France ou l'aient appelé ses affaires maritimes. C'est ainsi que le 22 septembre 1782, il attend avec impatience à Bordeaux l'arrivée de deux bâtiments de Nantes et de Bayonne pour pouvoir descendre à Pauillac et prendre de là *sa volée vers Strasbourg*.

L'affaire fut désastreuse malgré la publicité faite par Beaumarchais qui, là encore, se révèle un précurseur. Il ne se borne pas à faire insérer dans les gazettes étrangères des communiqués dithyrambiques, il crée le système des primes gratuites qui depuis... !

Toute souscription donnait droit à une mé-

daille et à un billet de loterie qui permettait aux 4.000 souscripteurs de participer au tirage au sort des lots en argent — leur total s'élevait à 200.000 l. — et en nature annoncés par les prospectus. La loterie fut maintenue bien que le nombre des souscripteurs atteignît à peine 2.000. Beaumarchais, qui avait tiré à 15.000 exemplaires, fut obligé d'en stocker la plus grande partie dans les bureaux désormais vides du vieil hôtel de Hollande.

En achevant le tour des occupations auxquelles se livrait, durant ses loisirs, l'armateur Beaumarchais, n'oublions pas que celui-ci était également magistrat — on n'y penserait guère si M. Charles de Valles ne venait très agréablement de nous le rappeler [1] —. Quand il n'était ni à Versailles en solliciteur, ni dans les ports en armateur, ni à Strasbourg en imprimeur, quand il séjournait à Paris mais n'avait, à l'heure de l'audience, ni répétition théâtrale, ni rendez-vous d'affaire en perspective, Beaumarchais se rendait au vieux Louvre pour y présider le tribunal chargé de réprimer les délits de chasse sur toute l'étendue de la Varenne du Louvre. Aussitôt revêtu de sa robe, il devenait un magistrat d'une impressionnante dignité, toujours impartial et souvent indulgent. Ce qui le caractérise d'ailleurs, c'est une étonnante plasticité de sentiments, fort dange-

1. *Beaumarchais magistrat*. Paris, 1928.

reuse, il est vrai, pour sa réputation, mais qui lui permettait de s'adapter sans efforts à tous les rôles qu'il se proposait d'incarner. Il fut le plus consciencieux des juges aussi naturellement qu'il s'était montré le plus astucieux des contrebandiers.

XIV

EN COMPTE AVEC LE ROI

Les réclamations de Beaumarchais. — La commission des conseillers d'Etat. — La commission des négociants maritimes. — La liquidation de l'indemnité de déréquisition. — La munificence du Roi.

Le ministre de la Marine et Beaumarchais n'ayant pu se mettre d'accord sur les conditions de la refonte du *Fier-Roderigue*, la question devait être reprise dans la réclamation générale que l'armateur du navire avait à soumettre au Roi pour l'ensemble de son expédition. Toute la flottille avait été bel et bien réquisitionnée à diverses reprises, d'abord en attendant la formation de l'escadre de La Motte-Picquet, puis dans les mers d'Amérique lorsque le *Fier-Roderigue* avait été promu au rang de vaisseau de ligne, enfin à Charlestown lorsque ce qu'il en restait avait été

affecté au ravitaillement de l'armée. A défaut du mot, l'administration connaissait, de longue date, le procédé. Les pièces officielles parlent de *détention pour le service du Roi*. On ne peut plus clairement et plus énergiquement définir la réquisition.

Maintenant que le Roi se trouve en face de la carte à payer, il estime que rien ne presse ; si ce n'est lui, c'est son administration aussi temporisatrice que si elle était déjà au service de la République. En tout cas, et c'est son droit et même son devoir, elle exige que les comptes soient vérifiés de très près.

Les démarches que Beaumarchais a dû faire, les mémoires et les réclamations qu'il a dû produire, et que je vais exposer ou résumer d'après des documents inédits déposés aux Archives Nationales, sont sans doute une des premières manifestations des difficultés soulevées par le problème de la réquisition. Il a fallu sept ans pour que l'affaire de Beaumarchais soit liquidée. Il n'est pas certain que tous les procès issus de la réquisition générale, décrétée le 15 février 1918, soient terminés à l'heure actuelle.

Après l'affaire de la Grenade, exactement le 11 septembre 1779, Beaumarchais avait demandé au Roi de lui prêter 400.000 l. Le Roi avait bien signé un bon pour la somme demandée mais ni les fonds du trésor royal ni ceux de la régie n'avaient été mis à contribution. M. de Maurepas

avait pris le bon de Sa Majesté et, pour aller plus vite, avait écrit au Sieur D'Harvelay, garde du trésor royal, d'avancer la somme en question. Beaumarchais la rembourserait quand ses vaisseaux seraient de retour et après apurement du compte des pertes et indemnités qui lui seraient dues par le Roi.

D'Harvelay rend immédiatement le service demandé, non comme une anticipation sur une redevance du Roi, mais sous forme de prêt personnel, producteur d'un intérêt de 5 % l'an. A partir de 1780, son débiteur lui versera régulièrement 20.000 l. chaque année.

Beaumarchais avait fait, dès 1779, un grand mémoire, annoncé par sa lettre du 11 septembre, sur les pertes énormes qu'il avait subies et qu'il évaluait, avec pièces justificatives à l'appui, à 4.122.384 l. 19 s. 9 d. (33 millions de francs, un peu moins que l'indemnité réclamée en 1918, pour des motifs analogues, par une Société nantaise exploitant une flotte de voiliers, indemnité réduite de 40 % en 1925 par le Conseil d'Etat).

Mais, après avoir encaissé les 400 m. l., d'Harvelay, il avait refusé l'offre d'un autre acompte *parce qu'à ce moment il n'en avait pas besoin.* En rappelant le fait un an plus tard, exactement le 18 juillet 1780, lorsque les embarras financiers ont commencé, il demande à Necker de lui faire connaître si quelques éclaircissements sont nécessaires pour hâter la justice du Roi. Le *Fier-*

Roderigue n'est pas encore rentré en France avec les débris de la flottille. Il n'est cependant pas loin, mais Beaumarchais n'avait aucun moyen de le savoir. Ce retard inouï, qui laisse craindre la perte de tous les bâtiments, a bouleversé l'état de ses affaires et l'oblige aujourd'hui à solliciter instamment de Sa Majesté ce qu'il a refusé l'année précédente. « Je suis, ajoute-t-il [1] de tous les sujets du Roi, le moins à charge de l'Etat, je n'ai demandé ni fortune, ni honneurs, ni emploi, ni traitement et je n'ai jamais désiré d'autre récompense de mes travaux que de n'être jugé sur rien sans être entendu : jusqu'à présent, j'ai obtenu des Ministres du Roi ce premier des biens pour celui qui marche à travers une foule d'ennemis et je me trouve heureux que leur justice m'ait toujours mis à la portée de me défendre quand on m'a calomnié. » Mais ce n'est pas une grâce qu'il demande, *quoiqu'il soit disposé à recevoir à ce titre la justice rigoureuse* qui lui est due, et l'acompte qu'il sollicite ne peut gêner les finances du royaume, car, « de ce que ses vaisseaux ont fait à ses dépens, on en eût payé à leur place qui eussent coûté au Roi bien davantage ».

Les embarras continuels de la guerre avaient sans doute empêché le Département des Finances d'examiner les réclamations de Beaumarchais, de même qu'ils avaient empêché la Marine de faire

1. Lettre publiée *in extenso* dans les *Œuvres complètes*.

radouber le *Fier-Roderigue* qui, du coup, n'avait pu aller en Amérique chercher les tabacs emmagasinés à grands frais au nombre de 5.000 boucauts ; pour comble de malchance, les Anglais, en s'emparant de la Virginie, avaient brûlé cet approvisionnement de grande valeur, et voilà une nouvelle perte à ajouter à toutes celles de la campagne.

Toutefois, l'hostilité que le solliciteur témoignait au Directeur général des Finances n'était pas de nature à hâter la solution de l'affaire. A la Cour, Beaumarchais ne dissimulait pas son inimitié et passait même pour être le chef d'une cabale montée contre le Ministre, ce qui n'empêcha pas celui-ci de lui rendre indirectement un de ces services qui tout de même comptent dans l'existence d'un commerçant. Au mois d'octobre, Beaumarchais avait failli être entraîné dans la débâcle qui guettait le Ray de Chaumont, devenu le grand manutentionnaire de l'armée américaine. Ce négociant avait suspendu ses paiements pendant 24 heures et aurait déposé son bilan si Necker, estimant qu'il était de bonne politique vis-à-vis du Congrès d'éviter cette faillite, ne lui avait pas fait fournir des secours par le Roi.

La question de l'indemnisation des pertes subies par Beaumarchais pendant la campagne de d'Estaing ne fut reprise qu'au début de 1783, sous le successeur de Necker, Joly de Fleury, qui,

en occupant le poste, avait repris le titre d
Contrôleur général des Finances.

En outre, la signature des préliminaires d
paix laissait espérer que la situation serait plu
favorable aux règlements de comptes.

Le 17 janvier Beaumarchais rédige un nouvea
mémoire où, après avoir récapitulé toutes se
pertes, il expose que l'état de ses affaires, déj
fort compromis, est devenu tout à fait précair
par la capture tout récente de ses trois bâtiments
la *Ménagère*, l'*Alexandre* et l'*Aimable-Eugénie*.
adresse le document à M. de Vergennes, seu
Ministre encore en fonctions de tous ceux qu
étaient au pouvoir à l'époque où se sont déroulé
les événements en question.

Paris, ce 17 janvier 1783.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous adresser mon mémoire pour
Roi. La première réflexion de M. le ministre de Castrie
après en avoir pris lecture, a été, Monsieur le Comte, qu
de tous les Ministres d'alors, M. de Vergennes étant
seul qui reste aujourd'hui, je devais obtenir de lui qu'
se chargeât de présenter mon mémoire et d'en appuye
le bon droit, son témoignage ayant beaucoup plus
force que celui d'un ministre qui n'existait pas alors.

Ainsi, me voilà rendu aux plus chers désirs de mo
cœur. Homme sensible et généreux, vous ne souffrire
pas qu'un bon citoyen périsse et vous serez mon avoc
auprès du Roi.

M. de Castries croit que la liquidation totale de
compte regardera plutôt la Finance que la Marine

de l'apurement, avant de liquider, sera mieux fait devant vous que devant tout autre. J'ai répondu que, de quelque manière que le Roi l'ordonnât, le travail d'apurement était fait de la façon la plus lucide, et que mon grand désir étant de verser une clarté pure sur mes affaires, j'avais pris beaucoup de peine en celle-ci, pour en épargner au Ministre qui se chargerait de l'examen, et qu'un mémoire historique fort exact, et toutes les pièces originales rangées à leur date, ne laisseront à vérifier que les calculs arithmétiques. Homme juste, comme éclairé, soyez aussi mon juge, et j'aurai obtenu tout ce qui peut tranquilliser un cœur honnête, un sujet du Roi qui n'a pas mérité d'être sacrifié à des haines ou à des préventions injustes.

Mais soit pour un acompte qui m'est nécessaire en cet instant comme l'air de mes poumons, soit pour la totalité de la liquidation, je ne demande pas un écu des fonds du trésor.

Des effets de trésorier à long terme et dont je n'userai qu'avec la discrétion qui ne saurait leur nuire, ou des bordereaux de rentes viagères que je m'engagerai de ne pas vendre, mais seulement de placer comme sûreté d'emprunt dans les bourses d'amis ou tel autre moyen doux et silencieux que je m'engage de régler avec M. de Bourgade à sa satisfaction et à la vôtre, Monsieur le Comte, voilà ce que je demande et propose, et toute mon espérance en ce moment le plus douloureux de ma vie est dans votre puissante médiation.

Je suis, avec le plus respectueux dévouement, Monsieur le Comte, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Conformément aux prévisions du Marquis de Castries, l'affaire est confiée au Contrôleur général des Finances Joly de Fleury, qui se propose d'en soumettre le dossier à l'examen d'une commission. Beaumarchais lui adresse dès le 2 fé-

vrier un nouveau mémoire, et il lui écrit quelqu
jours plus tard pour le supplier de choisir s
commissaires parmi les négociants maritimes.

21 mars 1783.

Monsieur,

Mon sort est maintenant dans vos mains. J'igno
encore quelles distinctions, messieurs les Commissair
ont faites sur mes demandes : mais pour vous assur
que me pertes sont rigoureusement telles que je les
portées, j'oserais vous supplier de poser ainsi la que
tion en la faisant examiner par les négociants maritime
Si le *Sieur de Beaumarchais présentait un tel mémoi
au consulat d'une ville de commerce comme un nég
ciant, que pensez-vous qu'il lui en fût alloué.* Car, Mo
sieur, ce qu'un tribunal de commerce allouerait s
mes demandes contre un négociant est au moins ce q
Sa Majesté doit me rembourser. L'intention du Roi e
qu'on fasse justice à un homme qui l'a bien servi. Et
justice est de me rendre tout ce qu'on m'a fait perdr

Vous avez à Paris, en négociants maritimes, M. Pa
chaut, attaché au contrôle général, M. de Saint-Jame
qui a fait des armements, M. le Ray de Chaumont, q
est mon ennemi, M. Grand-Clos-Meslé, M. Segrais
Saint-Malo, nommez, Monsieur, qui vous voudrez, no
mez-les tous même, j'irai, pièces en mains, établir to
les faits qu'un mémoire, quelque long qu'il soit, lais
souvent obscurs.

Mon sort est dans vos mains, Monsieur, et vous co
naissez avec quelle reconnaissance respectueuse j'atten
votre décision, et suis avec un profond respect, Mo
sieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Pour se ménager un appui auprès de Joly
Fleury, Beaumarchais a recours une fois de pl

ux bons offices du Comte de Vergennes. « Je ne uis si pressant, lui écrit-il le 24 mars en lui dressant une copie du court mémorial qu'il a re- nis au Contrôleur Général, je ne suis si pressant ue parce que je suis mourant (au figuré s'en- end). Ma patience respectueuse de six années à eu près vous prouve que c'est à la dernière extré- nité que je demande justice au Roi comme un utre demanderait une grâce ! »

Il appartenait à Lefèvre d'Ormesson, qui avait uccédé le 30 mars à Joly de Fleury, de mettre en mouvement l'appareil administratif qui devait fournir au Roi les moyens de statuer sur la re- quête de Beaumarchais.

Une décision [1] du 26 avril 1783, portant la signature autographe du Roi, nomme comme commissaires trois conseillers d'Etat, MM. de Sauvigny, Boutin et Vidaud de la Cour, auxquels est adjoint, en qualité de rapporteur, le maître des requêtes Méné. Elle accorde en même temps à Beaumarchais un acompte de 150.000 l. pour acquitter des billets échus.

En commençant l'année 1784, Beaumarchais ignore encore le résultat des travaux de la com- mission et cependant il est contraint, par des déci- sions de justice, de payer tous ses créanciers. Affréteurs, assureurs, fermiers du Roi, tous se sont lassés d'attendre et il est écrasé de condam-

1. Reproduite à l'annexe IV.

nations. Les tribunaux ont donné gain de cau aux demandeurs pour ce motif que la flottille q devait avoir un convoyeur en avait été privée a milieu de sa course et qu'elle avait été prise perdue.

Beaumarchais adresse le 7 janvier une su plique au Contrôleur Général en invoquant principe que le Roi « doit au moins ce que l tribunaux du Roi condamnent un négociant payer en pareil cas ».

Le 19 janvier 1784, le Contrôleur Général i forme Beaumarchais que le Roi lui accorde u indemnité de 570.627 l. qui, avec les 905.400 qu'il a déjà reçues, parfera la somme de 1 millio 476.027 l. (11.800.000 fr.) que les commissair chargés de l'évaluation de ses indemnités o estimé lui être due.

L'examen de ses répétitions ultérieures se confié à cinq négociants spécialisés dans l affaires maritimes ou qui ont fait le haut co merce.

Le bon du Roi est du 18 janvier, le 29 Bea marchais reçoit 70.627 l. 3 s. 9 d. et le 7 févri 500.000 l. en assignation sur la régie des d maines, payables par mensualités de 100.000 l. partir de janvier suivant.

Le rapport des négociants commissaires est d posé un an plus tard, le 21 février 1785. Sur ci commissaires, l'un, Le Ray de Chaumont, enne personnel de Beaumarchais, s'est récusé ;

utre, D'Acosta, est tombé dangereusement ma-ide ; les trois autres, MM. Le Normand, Gour-ade et Panchaut signent seuls le rapport.

Les commissaires qui sont chargés d'évaluer les pertes subies par Beaumarchais depuis le mois de mai 1779 ont établi les comptes en partant de ce principe que « le Roi devient propriétaire et débiteur du tout envers Beaumarchais qui devient comptable envers le Roi de tous les produits quelconques ». C'est le principe même de la réquisition.

Ils ont examiné les divers mémoires de Beaumarchais et la critique qu'en a faite l'administration de la Marine en procédant à une discrimination des diverses demandes d'indemnités ; ils ont évalué eux-mêmes le *Fier-Roderigue*, ils ont réduit de leur propre autorité la valeur du *Hardy* pour tenir compte du fait que ce navire n'était pas assuré, imprudence dont il est juste que les armateurs subissent en partie les conséquences. La fixation de l'indemnité pour manque à gagner dans le voyage de France aux îles, des îles au continent et du continent en Europe dépendait de multiples facteurs, « de la connaissance du port effectif des vaisseaux que les armateurs évaluent à 3.000 tonneaux, du prix du fret qu'ils portent à 340 l. par tonneau des îles au continent, des bénéfices vraisemblables de l'achat à la vente des marchandises, des îles au continent et du continent en France, enfin du prix à dé-

duire des assurances depuis le départ des îl
jusqu'au retour en France. »

Finalement les pertes sont liquidées à 2 mi
lions 154.693 l. 16 s. 6 d. (17.200.000 fr.) ;
balance en faveur de Beaumarchais s'élève
678.666 l. 10 s. 9 d.

Toutefois, en clôturant leurs opérations, l
commissaires font remarquer que cette somm
était insuffisante pour indemniser Beaumarcha
et ses associés, qu'il est des éléments d'appr
ciation qu'ils n'étaient pas qualifiés pour reteni
et que Beaumarchais était en droit d'en appel
à la *munificence du Roi*..

Malheureusement c'est au moment où l'aute
du *Mariage de Figaro* est invité à solliciter l
bontés du Monarque qu'il est victime d'une rid
cule mésaventure dénouée par un emprisonn
ment de cinq jours à Saint-Lazare.

A la suite d'une polémique violente avec
critique dramatique Suard, à propos du *Maria*
de Figaro, l'auteur de la pièce avait comparé s
adversaire au vil *insecte de la nuit*. Cette ripos
n'aurait provoqué que des sourires si Beauma
chais n'avait eu la malencontreuse idée de parl
des *lions et des tigres* dont il avait triomphé
réussissant à faire jouer son œuvre. Le com
de Provence, le frère de Louis XVI, Monsie
enfin, qui ne dédaignait pas d'infuser de sa pro
aux articles de Suard, eut l'art de persuader
Roi, dont l'opposition avait retardé de quat

ns l'apparition du *Mariage de Figaro* à la scène, ue l'impertinente allusion s'appliquait à Sa lajesté. Il en obtint, dans un mouvement de olère, une lettre de cachet qui, au lieu d'enoyer le coupable à la Bastille, le jetait sur heure à Saint-Lazare, prison, dit La Harpe, dont e seul nom était un opprobre et jusque là desinée à punir obscurément des fautes de jeunesse qu'on voulait, par une indulgence fort bien plaée, dérober à la vindicte des tribunaux. C'était, u sens littéral du mot, une maison de correcion. Une telle mesure était le comble de l'humiliation pour un homme de l'âge et de la réputation de Beaumarchais qui avait alors 51 ans, était marié et père de famille. Elle offrait cependant un côté si grotesque que, sur le moment, elle provoqua dans la Capitale un éclat de rire général, puis à la réflexion une vive indignation. Emprisonné le 8 mars, Beaumarchais fut relâché le 13, mais il conserva de sa mésaventure une telle impression de honte que pendant plusieurs semaines il ne sortit plus de chez lui.

Le procédé ignominieux dont il venait d'être victime ne pouvait manquer d'influencer défavorablement le Congrès américain, bien excusable après tout d'y voir une confirmation de ses doutes secrets : son fournisseur était bien sujet à caution, indigne de tout égard, puisque, dans son propre pays, on le traitait sans ménagements ?

Du coup, Beaumarchais est atteint non seul
ment dans sa dignité, mais encore dans son cr
dit. Comme l'Amérique se dérobe, il faut, coû
que coûte, qu'il obtienne du Gouvernement fra
çais le remboursement des sommes qui lui so
dues et, puisqu'il s'est interdit, par sa claustratio
volontaire, de visiter ses amis, ce sont eux qu'
engage à venir le voir. Il compte en tout cas s
Gojard, premier commis des Finances, qui do
rendre compte au Ministre du travail des co
missaires.

Samedi, 2 avril 1785.

Dans mon état de *prisonnier dans ma maison*, Mo
sieur, auquel j'ai cru devoir me condamner, jusqu'à
que je sois parvenu à obtenir du Roi justice sur l'erre
dans laquelle on a jeté Sa Majesté à mon égard, je
puis vous solliciter vous-même que par écrit.

Je prie l'ami qui vous rend cette lettre de vous co
muniquer celle que j'ai reçue hier de M. le Contrôle
Général, remplie de justice et de volonté bienveillan
Je voudrais bien jaser un quart d'heure avec vous sur
compte que vous allez rendre au Ministre du travail
mes commissaires, et surtout des objets qu'ils ont lais
à la justice du Roi indépendamment de mes embar
actuels. Je serais ruiné de fond en comble, si, dans
travail du Ministre avec le Roi, les objets sur lesquels
commissaires n'ont pas prononcé restaient sans é
équitablement remboursés par Sa Majesté.

Mais, comment faire moi-même un court travail
plicatif avec vous si vous n'avez pas la charité de ve
gagner les œuvres de miséricorde en visitant le pau
prisonnier, même en venant manger sa soupe avec l'a
Sérionne, aujourd'hui samedi, si cela vous est possibl
Il ne faudrait qu'avoir en poche les papiers qui reg
dent cette affaire, et nous la recorderions fort bien,

dix minutes. Recevez les assurances de la vive reconnaissance et du sincère et inviolable attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Beaumarchais reçoit 445.463 l. sur la régie, 156.937 l. sur le Trésor Royal ; cette dernière somme est payable par échelons en mai, juillet et octobre 1785. Après quoi il lui reste encore dû 76.266 l. 10 s. 9 d. Son ami, l'armateur Saint-James, a bien voulu, pour lui rendre service, prendre les assignations et lui verser les fonds dont il avait besoin. Le 21 avril, il compte encore sur lui pour le même bon office, mais il demande à Gojard qu'on lui règle le solde, se déclarant prêt à se contenter d'une « division en 4 ou 5 paiements de mois en mois » pourvu qu'on lui *remette le premier en argent, car il ne veut pas, s'il est possible, apporter la gêne la plus légère à la destination de la caisse royale.*

La délégation à Saint-James du solde de 76.266 l. achève d'apurer le compte des commissaires. Il reste maintenant à déclancher la *munificence royale.* C'est toujours Gojard qui est chargé de plaider la cause de Beaumarchais et c'est lui qui reçoit, en qualité « d'aimable conciliateur des intérêts du pauvre souffrant », les doléances de son ami [1]. Celui-ci s'inquiète en

1. Voir annexe V.

effet d'une contradiction entre le libellé de l'ordonnance de comptant et l'objet des travaux des commissaires.

Dans les réclamations que Beaumarchais va désormais présenter, il ne demandera rien pour les *escales* de sa flottille dans les ports de France avant le 1er avril 1779.

Il réclamera uniquement le remboursement de ses frais pour le débarquement des marchandises destinées au continent et le chargement de comestibles pour nos îles. D'autre part, dans leur décompte, les commissaires ont estimé qu'ils devaient laisser de côté *trois vaisseaux dont un sauté, le* Duc-du-Châtelet, *un pris, la* Victoire, *et un naufragé, le* Comte-de-Sabran. Dans sa demande d'*indemnité*, terme qu'il réserve à cette nouvelle réclamation, il tiendra compte de la perte de ces trois navires.

Mais l'année s'écoule sans que le Roi ait répondu à ses sollicitations. Au mois de décembre ses embarras financiers se sont considérablement aggravés ; il a des dettes immédiatement exigibles ; personne ne le paie et il prévoit que, malgré l'appréhension du mal de mer, il va être obligé de faire un *douloureux* voyage en Amérique pour plaider sa cause devant le Congrès général.

La nécessité de ce déplacement, écrit-il le 30 décembre au Contrôleur Général, me pressant de mettre, avant de partir, mes affaires dans le plus grand ordre en Europe

et d'y assurer, autant qu'il est en moi, le sort de mes créanciers, je vous supplie, Monsieur, et vous demande comme une grâce la justice de consommer le règlement définitif du compte de *clerc à maître !* qu'on m'a fait rendre au Roi, devant des commissaires, pour les campagnes de mer de 12 navires retenus au service de Sa Majesté en 1778 et 1779.

Cette fin de règlement n'est aujourd'hui qu'un travail au plus de quelques heures, toutes les pièces justificatives étant dans le plus grand ordre.

La totalité des économies et bénéfices de cette affaire montant à deux millions a été passée au profit de Sa Majesté mise en lieu et place des armateurs, mais on ne m'a encore remboursé que la partie de mes dépenses qui regarde ls campagnes de la Grenade et de Savannah en 1779, tout ce qui se rapporte au changement de destination de ma flotte ordonné par le Roi en 1778 est resté soumis par les commissaires à votre règlement, Monsieur, et à la justice de Sa Majesté.

... J'attends de vous, Monsieur, comme une grâce spéciale, cette justice infiniment facile.

A la même date, il rédige une supplique au Roi que l'ami Gojard, qui vient de triompher de ses ennemis, voudra bien mettre sous les yeux de Sa Majesté.

Le 30 décembre 1785.

Monsieur,

Après les mouvements d'une sollicitude assez vive, je vous adresse aujourd'hui mes félicitations. Le trouble et la consternation sont au comble chez vos ennemis, la division s'y joint, et, dans la rage qui les consume, ils sont prêts à vous crier : *tu triomphes, Galiléen.*

Puissent tous les lâches et les injustes avoir le même sort.

Et vous, Monsieur, dont j'admire toujours la sérénité, continuez d'être ce que vous êtes, ce sera tous les ans le vœu sincère de celui qui est avec le plus respectueux

dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le mémoire que je joins à cette lettre et que je vous supplie de mettre sous les yeux *du Roi* vous instruira de mon état actuel.

AU ROI

Sire,

Trop malheureux pour solliciter des grâces, au fond de la retraite où je vis depuis que le courroux du Roi m'a frappé, je ne demande à Votre Majesté que la justice rigoureuse qu'elle ne refuse à personne.

Créancier du Roi depuis huit années, après avoir tout sacrifié pour son service, je vais périr déshonoré s'il n'ordonne pas mon remboursement légitime.

Sire, que tout ce qui n'est pas sévèrement dû suivant les lois du commerce et de l'honneur me soit durement refusé, je ne m'en plaindrai pas ; car les Commissaires qui ont scruté pendant deux ans la justice de mes réclamations ont déclaré dans leur rapport que, quelles que soient les décisions de Votre Majesté, les pertes immenses de cette affaire ne seront jamais réparées.

Oserai-je ajouter, Sire, que par l'instigation de mes ennemis, au seul soupçon d'une faute que j'étais bien loin de commettre, en m'ôtant un moment ma liberté vous avez détruit mon repos, ma considération et mon crédit. Depuis ce moment, renfermé chez moi, je n'ai vécu que de pertes et de douleurs. Les perfides Américains que j'ai si chaudement servis, apprenant ma disgrâce et me croyant perdu dans ma patrie, ont cru pouvoir impunément me dénier justice. Ils viennent de m'envoyer 5.000 l., à compte de 9 millions qu'ils me doivent ; il faudra donc que je périsse !

Mais si, faute de secours, je manque aux engagements sacrés d'un négociant, forcé d'en montrer publiquement les motifs à toutes les villes de commerce de l'Europe, mes travaux depuis quinze années, les lettres des ministres, des généraux, des premiers hommes de l'Etat

ui m'ont soutenu dans mes efforts attesteront à mon ys que j'étais digne d'un meilleur sort.

Et le Roi, mieux instruit alors, regrettera peut-être, en bonté, d'avoir réduit au désespoir un homme d'honeur qui a toujours encouragé le patriotisme, le comerce et les arts par son exemple, qui n'a jamais cessé d'être bon Français, laborieux citoyen, créancier très patient et sujet très fidèle de Votre Majesté.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Le 12 janvier 1786, l'intervention de Gojard étant vraisemblablement restée sans effet, il s'adresse au Contrôleur Général :

Paris, ce 12 janvier 1786.

Monsieur,

Si je joins une lettre pressante aux sollicitations de M. Le Noir [1], aux travaux de M. Gojard, ne croyez pas que je cherche à vous investir ; j'ai trop éprouvé vos bontés pour douter de votre justice, mais elle m'est presque inutile si je péris avant de l'obtenir, et c'est le point où je me trouve.

J'attendais pour 600 m. l. de remises du Continent ; les perfides Américains m'envoyent, après huit ans, à compte de 9 millions, *cinq mille livres tournois*. Mes correspondants joignent à cela des nouvelles affreuses qui vont me forcer d'aller en Amérique.

Cependant, j'ai tellement à payer, du 15 au 26 de ce mois, que si vous n'avez pas la grande bonté de venir, par un prompt règlement, au secours du plus patient des créanciers de l'Etat, il faut que je cesse mes paiements, et comment irais-je alors reprocher aux Américains leur manque de foi, si je suis coupable moi-même ?

C'est votre bon cœur, Monsieur, que je sollicite en ce

1. Conseiller d'Etat, ancien lieutenant de police, associé de Beaumarchais dans diverses entreprises.

moment. Ne souffrez pas que je périsse. En mettant mo dernier mémoire sous les yeux du Roi, daignez rappele à Sa Majesté qu'après avoir eu le malheur d'éprouve le prompt et terrible effet de son courroux, au seu soupçon d'une étourderie que j'étais bien loin de com mettre, des services longs, importants et prouvés par l nature même de mes réclamations méritent peut-êtr que la plus noble justice me soit faite, aussitôt qu'ell devient indispensable à mon existence comme négociant et qu'elle peut seule empêcher que trente maisons d commerce en relation avec la mienne ne soient absolu ment découragées.

Vous connaissez la vive reconnaissance et le très res pectueux dévouement avec lesquels je suis, Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

M. de Calonne répond avec une *extrême bont* qui cause à son correspondant une *douce émo tion* mais cependant, quoiqu'en dise celui-ci pa flatterie, certainement moins douce que ne l'au rait fait le succès. Beaumarchais proclame, e effet, que sa détresse reste affreuse, il se compare dans une nouvelle lettre adressée au même desti nataire, à un malade à l'agonie :

Paris, le 27 janvier 1786.

Monsieur,

C'est un malade à l'agonie qui demande au Roi justic en vous criant miséricorde.

Dès ce moment même il ne serait plus temps pou moi de l'obtenir, et le médecin viendrait après la mor si un ami bien connu de M. Gojard ne m'eût secour cette semaine.

Et pourquoi ne le nommerais-je pas ? Suis-je donc d ces hommes pusillanimes ou bas, que la reconnaissanc

fatigue ? Oui, je le nommerai, c'est le bon, très obligeant Saint-James, à qui j'ai dû la prolongation de mon existence, et qui par un prêt fortuit de 35o m. l., a soutenu ma vie et mon honneur.

Mais, Monsieur, ses propres embarras ne lui ayant permis de m'aider que pour un moment, les premiers fonds que je sollicite sont destinés à remplir dans sa caisse ce vide instantané que mes besoins et son amitié viennent d'y faire.

Je suis dans la posture et les sentiments que mon malheur exige, en vous suppliant de ne pas oublier celui qui est, avec le plus respectueux dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Enfin le 8 février, M. de Calonne a la satisfaction d'informer son solliciteur que Sa Majesté a fixé à 800.000 l. (6.400.000 fr.) pour solde de tout compte, l'indemnité qu'elle a jugé juste d'accorder relativement à l'expédition et à l'emploi de la flottille. La somme sera payée en contrats à 4 %.

Le *Bon du Roi* est signé le 12. Cette pièce reproduite par L. de Loménie dans ses pièces justificatives porte la mention : Comptant au Trésor Royal. Il faudrait se garder d'y voir une contradiction avec les déclarations du Contrôleur Général. L'expression signifie simplement que la dépense est imputable au Trésor Royal et qu'elle y sera portée en compte.

Avant d'entrer en possession des contrats à 4 %, Beaumarchais a une formalité à remplir. On exige de lui au Trésor Royal une quittance

motivée par devant notaire. Il doit y déclarer qu'étant entièrement payé de ses avances, indemnisé de toutes ses pertes, il renonce à former jamais aucune autre demande à cet égard. C'est une obligation à laquelle il ne souscrira qu'en désespoir de cause. Seule la *crainte de périr, seuls le respect et l'obéissance aux ordres* de S. M. pourraient le *forcer de signer qu'il est entièrement payé quand il est prouvé par son propre travail avec le Roi qu'il s'en faut d'une somme égale à celle qu'il reçoit qu'il ne soit indemnisé.*

Il y a pis. On exige en outre au Trésor Royal qu'il dise dans cette quittance qu'il a reçu les 800.000 l. portées au *Bon du Roi* lorsqu'en escomptant les contrats à 4 % qu'on lui donne il ne touchera net que 713.000 livres. Cette perte de 87.000 l. (700.000 fr.), *ajoutée à l'autre bien plus forte, le remet une seconde fois en contradiction avec la vérité dans cette quittance.*

Partant de ces considérations, il adresse le 17 mars un nouveau mémoire à M. de Calonne pour essayer de lui faire modifier le mode de paiement des 800.000 l. Il demande que les deux tiers de cette somme, soit 600.000 l., lui soient accordés en viager avec jouissance des arrérages du 1er janvier 1785. Grâce à cette combinaison, il *serait presque au pair de la somme portée au bon du Roi.*

La perte sur les 200.000 l. de contrats à 4 %

e serait plus que de 67.000 l., balancée, à 000 l. (40.000 fr.) près, par les arrérages sur viager à 9 % pendant l'année 1785, soit 54.000 vres, et l'année d'arrérages sur les 200.000 l. e contrats à 4 %, soit 8.000 l.

Le dossier des archives s'arrête sur cette pièce nous laisse dans l'incertitude sur le sort de tte ultime tentative de marchandage. Quel qu'il t été, le total des indemnités encaissées par caumarchais aura été très voisin de trois millons (24 millions de francs).

XV

L'EFFRITEMENT DE LA CRÉANCE SUR L'AMÉRIQUE

L'idée fixe d'Arthur Lee. — Une lettre de change payable à trois ans. — Une créance bien vérifiée. — La raison avouée de l'attitude du Congrès. — Les dernières années de Beaumarchais. — Epilogue de l'histoire de sa créance.

Au cours des conversations qu'ils avaient ébauchées au hasard de leurs rencontres et qu'ils prirent l'habitude, pendant l'été de 1781, de poursuivre presque quotidiennement hors de chez eux, lorsque la tiédeur de la saison les engageait à porter leurs pas sous les frondaisons des parcs, cette verte parure de Londres, Arthur Lee et Beaumarchais avaient envisagé sous toutes ses faces le problème de l'intervention de la France, revenant sans cesse sur ce sujet, discutant passionnément le fort et le faible de toutes les combinaisons issues de la surexcitation de leur esprit.

Le Congrès, avant de rompre ouvertement avec

l'Angleterre, se préoccupait prudemment d
trouver des alliés parmi les puissances maritim
de l'Europe. La France et l'Espagne, humiliée
par l'Angleterre en 1763, lui paraissaient les plu
faciles à entraîner. Arthur Lee ne se lassait pa
de sonder Beaumarchais sur les dispositions d
la Cour de Versailles. Malheureusement son inte
locuteur ne se faisait aucune illusion sur l'éta
des esprits. Il savait que le Roi voulait obstin
ment la paix et que d'ailleurs le pays, épuisé pa
la guerre de Sept Ans, n'était pas prêt à courir d
nouvelles aventures. C'est alors que naquit l'idé
de la politique des secours secrets. Si votre Gou
vernement ne peut combattre à nos côtés, a
moins, disait Arthur Lee, qu'il nous fourniss
des armes. Entassez du matériel de guerre sur le
quais de vos ports, nous autres Américains, nou
nous chargeons de venir l'y prendre.

C'est cette conception que Beaumarchais ava
éloquemment défendue à Versailles. En quittan
Arthur Lee, il était comme lui convaincu que
Congrès n'aurait affaire qu'au Gouvernemen
français. On a vu que le Ministère, par peur d
se compromettre, en avait décidé autrement. Ma
la génèse de l'opération explique l'attitude d
Lee, lequel, insuffisamment informé en Angl
terre des circonstances qui avaient modifié
plan arrêté d'un commun accord avec Beauma
chais, resta convaincu toute sa vie que celui-
avait profité de l'occasion pour transformer

concours généreux du Gouvernement français en une excellente affaire pour lui-même. La combinaison est d'autant meilleure, suppose-t-il, que le Gouvernement français, ne réclamant rien pour ses fournitures, a, sans aucun doute, le dessein d'en faire don aux Américains et que Beaumarchais facture très cher des marchandises qui ne lui coûtent pas un denier. C'est d'ailleurs l'opinion générale que le madré compère gagne beaucoup d'argent. « Ce garçon-major de M. Franklin, répète-t-on partout en le désignant, a reçu de très grosses sommes... Rien qu'avec l'*Amphitrite* il a gagné plus d'un million [1]. »

C'est en vain que Silas Deane se porte garant de la parfaite correction du fournisseur attitré. Arthur Lee, impitoyablement logique, et peut-être aigri par son rôle effacé dans la mission américaine, n'hésite pas à récuser le témoignage de son collègue. Arrivé en France en fin de décembre 1776, quelques jours après Franklin, il a su que Silas Deane avait accepté les offres de service de Beaumarchais. Franklin se trouve bien dans une situation identique vis-à-vis de Le Ray de Chaumont dont il est l'hôte et l'ami. Qui, cependant, songerait à lui en faire grief ? Oui, mais avec Beaumarchais tout devient immédiatement suspect, l'amitié ne peut être que complicité et Lee, dans ses rapports, prononce le

1. *Correspondance secrète.*

mot de collusion. Aussi ne cesse-t-il de recommander de ne pas prendre au sérieux les demandes de son pseudo-créancier. A l'entendre, c'est une mise en scène réglée par la Cour de Versailles pour donner le change à celle de Saint-James.

Beaumarchais, sous le masque mal ajusté de Roderigue ou d'Hortalez, n'est qu'un agent politique à la solde du Roi, un intrigant toujours préoccupé de se faire valoir, un bel esprit mieux à sa place dans les coulisses d'un théâtre ou dans un salon que derrière un comptoir, un homme à tout faire qui vient de se dépeindre lui-même sous les traits d'un barbier de comédie, bref, il est tout ce qu'on voudra, sauf un professionnel du négoce. D'ailleurs ses connaissements fantaisistes et sa correspondance déconcertante suffiraient à le prouver si, par ailleurs, les renseignements recueillis permettaient de conserver quelque doute. Voyez, par exemple, en quel style complètement étranger aux usages du commerce il paraphrase la formule d'usage : toujours empressé à vos ordres :

> Messieurs, considérez ma maison comme la tête de toutes les opérations utiles à votre cause en Europe, ma personne comme le plus zélé partisan de votre nation, *l'âme de vos succès*, et l'homme le plus profondément pénétré de la respectueuse estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc...
>
> RODERIGUE, HORTALEZ ET Cie.

Le Congrès, qui se trouvait dans la situation précaire d'un gouvernement obligé de conquérir ou de défendre son indépendance les armes à la main, n'était que trop disposé à faire sienne l'opinion de son correspondant.

En douze mois, il n'avait, comme on l'a vu, expédié que pour 300.000 l. de retours que Beaumarchais avait dû disputer à la mission américaine ; il rappelle Silas Deane au mois de mars 1778, en lui ordonnant de venir se justifier devant lui.

Cependant l'action exercée par Francy en Amérique, depuis la fin de 1777, conjuguée avec celle de notre ambassadeur Gérard, finissent par modifier l'état d'esprit du Congrès et l'intervention de Louis XVI achève de couper court aux dernières hésitations. « Entre autres sottises », la délégation américaine, endoctrinée par Arthur Lee dont Silas Deane n'était plus là pour contrebalancer l'influence, voulait accréditer cette opinion des deux côtés de l'Atlantique que Beaumarchais avait eu l'art d'obtenir un présent très considérable du gouvernement français et que l'argent dépensé par lui n'avait pas d'autre origine.

Tous les efforts d'Arthur Lee et consorts, nous apprend une lettre de Beaumarchais écrite en juillet 1789 et citée par Edouard Fournier, furent bravement repoussés, éclaircis et détruits par moi à leur honte, à Versailles, ce qui amena l'ordre exprès donné par le roi Louis XVI

à son ministre Vergennes de faire déclarer au Congrè américain, par Gérard, notre plénipotentiaire en Amé rique, au nom et par ordre du Roi : que l'intention d Sa Majesté de faire faire aux Américains aucun présen par moi n'avait jamais existé ; que c'était de ma par une affaire purement commerciale et libre, à laquelle l Ministre n'avait participé qu'en permettant au sieur d Beaumarchais de se pourvoir dans les chantiers, maga sins et arsenaux, etc..., à titre de remplacement.

Le Congrès n'avait plus qu'à s'incliner. Sila Deane est déchargé de toute suspicion. Arthu Lee est à son tour rappelé et Beaumarchais reçoi une lettre[1] d'excuses du Président John Jay :

15 janvier 1779.

Monsieur,

Le Congrès des Etats-Unis de l'Amérique, reconnais sant les grands efforts que vous avez faits en leur faveu vous présente ses remerciements et l'assurance de so estime. Il gémit des *contre-temps que vous avez souf ferts pour le soutien de ces Etats.* Des circonstance malheureuses ont empêché l'exécution de ses désirs mais il va prendre les mesures les plus promptes pou l'acquittement de la dette qu'il a contractée envers vous

Les sentiments généreux et les vues étendues qui seul pouvaient dicter une conduite telle que la vôtre fon bien l'éloge de vos actions et l'ornement de votre carac tère. Pendant que, par vos rares talents, vous vou rendiez utile à votre prince, vous avez gagné l'estim de cette république naissante et mérité les applaudisse ments du Nouveau-Monde.

JOHN JAY, *président.*

Cette satisfaction morale est bientôt suivie d

1. Publiée par L. de Loménie.

envoi de 56 lettres de change formant un total de 2.544.000 l. (20 millions de francs) tirées sur Franklin mais *payables à trois ans.*

C'était en prendre à son aise avec un fournisseur qui se trouvait à découvert de plus de 5 millions. Quelle banque aurait, dans ces conditions, consenti à escompter une traite gagée sur la solvabilité d'un Etat dont l'existence était encore en jeu !

Nouvelles réclamations de la part de Beaumarchais, nouveau silence du Congrès. Celui-ci va se borner pendant 14 ans à faire périodiquement vérifier les comptes. Il est vrai que le protestataire est mal défendu en Amérique par le successeur de Gérard. Francy l'a prévenu que le nouvel ambassadeur ne lui était pas favorable. Beaumarchais avait suffisamment d'ennemis pour que le choix de la Cour pût tomber sur l'un d'eux.

En 1781, Silas Deane retourne en France pour procéder à un règlement de comptes avec Beaumarchais. Il arrête le solde, intérêts compris, à la somme de 3.600.000 l.

En 1784, le compte est revisé et réduit par M. Barclay qui vient de s'installer en France avec le titre de consul général.

En 1787, le Congrès, pour être bien sûr de ramener sa dette au chiffre le plus bas, charge Arthur Lee de reviser les estimations précédentes, malgré les protestations de Beaumarchais qui

avait récusé d'avance son malveillant antag
niste. Arthur Lee conclut que non seulement
fournisseur du Congrès n'avait rien à réclam
mais encore qu'il était débiteur d'une somme
1.800.000 l. !

En 1793, M. Alexandre Hamilton, au vu d
même dossier, trouve que le compte est crédite
et fixe définitivement à 2.280.000 l. (18 millio
de francs) le montant de la créance.

Un accord conclu à l'insu de Beaumarchai
en 1783, entre les gouvernements français
américain, avait enfin fourni un prétexte a
Congrès pour ajourner tout paiement. Après
conclusion de la paix à Versailles, les Etats-Un
ayant demandé à contracter un emprunt
6 millions en France, il avait été convenu que
contrat relatif à cet emprunt récapitulerait l'éte
due des engagements souscrits par l'Amériqu
vis-à-vis de la France, à savoir : le précédent em
prunt de 18 millions ; un emprunt de 10 mi
lions contracté en Hollande mais garanti par
Roi qui en payait les intérêts ; enfin le nouv
emprunt de 6 millions. Ces 34 millions (272 mi
lions de francs) ne représentaient pas le total d
dettes de l'Amérique, mais le gouverneme
français spécifiait au contrat que le reliqu
avait été versé à titre de don. Il s'agissait
3 millions avancés, avant le traité d'alliance d
6 février 1778, à la mission américaine, et
6 millions remis directement au gouverneme

des Etats-Unis en 1781. Franklin, que la question des 3 millions touchait personnellement, ne retrouvait pas son compte. Il restait un million dont la provenance était incertaine. Etait-ce le million avancé par les fermiers généraux et dont son Gouvernement avait remboursé une fraction au expédiant pour 153.229 l. de tabac ?

A sa demande d'explications, on lui répond que le versement avait eu lieu le 10 juin 1776. Ce n'était donc pas la mission qui l'avait encaissé. Mais alors, quel en avait été le bénéficiaire ? Qu'était devenu le million perdu ? Le Gouvernement des Etats-Unis, persuadé qu'il s'était égaré dans la caisse de Beaumarchais, multiplie pendant onze ans les démarches pour en avoir confirmation et décide de surseoir à tout paiement jusqu'au jour où le mystère sera éclairci [1].

Beaumarchais ignore tout encore de cette situation, mais néanmoins il est averti par ses correspondants d'outre-mer *qu'il n'arrachera jamais un écu au Congrès* s'il ne se rend pas lui-même en Amérique. Il est à ce moment fort préoccupé de la décision, toujours en suspens, des Commissaires chargés de l'examen de ses répétitions sur le Roi, et, devant la perspective d'un voyage hasardeux, il demande *comme une grâce* à M. de Calonne de hâter un règlement qui

1. Cf. Chasles J. Stillé : *Beaumarchais and the lost million, a chapter of the secret history of the american revolution.* Philadelphie. 1886.

lui permettra de laisser toutes ses affaires e
ordre en quittant l'Europe :

Depuis que le courroux du Roi a frappé ma personn
et mon crédit, écrit-il dans sa lettre inédite du 30 dé
cembre 1785, enseveli dans la retraite, j'ai dévoré me
pertes et n'ai vécu que de chagrins. L'un des plus sen
sibles pour moi est l'ingratitude horrible de ces Amér
cains que j'ai si bien servis.

Mes dernières lettres d'Amérique... m'annoncent qu
je n'arracherai jamais un écu des fortes sommes que m
doit le Congrès général, si je ne vais pas en Amériqu
plaider moi-même la plus honorable des causes. Ains
ma fortune et le fruit de tous mes travaux, réduits
des créances interminables sur l'Amérique et à de
dettes exigibles en Europe, me forcent de m'expatrie
pour un temps et de faire un douloureux voyage à l'autr
continent.

... Quoi qu'il y ait neuf ans que je souffre, je n
demande qu'un règlement définitif, qui termine enfi
cette malheureuse affaire, et, sans charger le trésor roy
d'un remboursement total, qui pourrait le fatigue
aujourd'hui, les paiements s'en feront après, dans
forme et aux termes qui vous conviendront.

Mon intention et mon devoir sont de déposer ce règl
ment et d'en déléguer le montant aux époques choisie
à mes créanciers d'Europe avant de m'embarquer.

Je le dois d'autant plus que ma mauvaise santé m
laisse peu d'espoir de revoir ma Patrie en m'emba
quant, le mal de mer m'ayant toujours mis à deux doig
de la mort, dans le très court trajet de France en Angl
terre [1].

Beaumarchais ne donne pas suite à son proj
de voyage si tant est qu'il y ait jamais songé s
rieusement. Au cours de l'année 1786, de mu

1. Extrait de la lettre inédite du 30 décembre 1785.

ruples intérêts le retiennent en France ; il est au fort de sa querelle avec Mirabeau, à propos de la pompe à feu de Chaillot. Au début de 1787, il se défend contre les attaques furibondes de Bergasse qui se dissimule derrière la personne de Kornman ; il dirige à l'Opéra les répétitions de *Tarare* qui, représenté pour la première fois le 8 juin, va aux nues ou peu s'en faut, en dépit de la cabale.

Cependant, le 12 juin, il s'inquiète à nouveau de ses affaires d'Amérique, mais c'est pour adresser au président du Congrès une sorte d'ultimatum[1].

Que voulez-vous, Monsieur, qu'on pense ici du cercle vicieux dans lequel il paraît qu'on s'enveloppe avec moi ? Nous ne ferons aucun remboursement à M. de Beaumarchais avant que ses comptes ne soient réglés par nous, et nous ne réglerons point ses comptes pour n'avoir point de remboursement à lui faire !

Un peuple devenu puissant et souverain peut bien regarder, dira-t-on, la gratitude comme une vertu de particulier au-dessous de sa politique, mais rien ne dispense un Etat d'être juste et surtout de payer ses dettes. J'ose espérer, Monsieur, que, touché de l'importance de l'affaire et de la force de mes raisons, vous voudrez bien m'honorer d'une réponse officielle sur le parti auquel l'honorable Congrès s'arrêtera, soit de me régler promptement et de solder son règlement comme un souverain équitable, soit de choisir enfin des arbitres en Europe pour juger les points en débat, *d'assurances* et de *commission*, ainsi que M. Barclay eut l'honneur de vous le proposer lui-même en 1785, soit enfin de m'écrire sans détours que les souverains d'Amérique, oubliant les ser-

1. Publiée par L. de Loménie

vices passés, me refusent toute justice : alors j'adopterai le parti le plus convenable à mes intérêts méprisés, à mon honneur brisé, sans sortir du profond respect avec lequel je suis, du Congrès général et de vous, Monsieur le président, le très humble, etc...

CARON DE BEAUMARCHAIS.

A cette mise en demeure, le Congrès avait riposté en chargeant Arthur Lee de la vérification des comptes, on sait avec quel succès. Depuis et malgré la rectification d'Hamilton, les choses étaient restées en l'état, lorsque, le 24 juin 1794, le citoyen Buchot, ministre révolutionnaire des Affaires Etrangères, communiqua au représentant des Etats-Unis le reçu, signé de Beaumarchais, que ses prédécesseurs s'étaient obstinément refusés à laisser sortir de leurs archives.

Dès lors, il était bien certain que tous les efforts de Beaumarchais pour obtenir d'être payé se heurteraient à un refus. En vain allègue-t-il qu'il était comptable uniquement vis-à-vis du Gouvernement français aussi bien du million dont les Etats-Unis lui demandaient de justifier l'emploi, que de deux autres millions avancés par l'Etat ; que le Gouvernement américain était tenu de régler, conformément aux engagements pris par son représentant, toutes les fournitures qu'il avait reçues ; que l'impossibilité de recouvrer une créance aussi importante le mettait en fâcheuse posture vis-à-vis de ses commanditaires auxquels il avait des comptes à rendre. Le Congrès

st bien décidé à ne rien payer. Car enfin, même n défalquant le million litigieux et en tenant our exacte la vérification d'Hamilton, la créance e Beaumarchais, en 1779, se serait encore élevée 1.280.000 l., somme qui, compte tenu des intéêts capitalisés, aurait plus que quadruplé en 835, époque où une transaction intervint entre 'Amérique et les héritiers du créancier.

En 1794, l'ancien champion de l'indépendance méricaine, au moment même où les Etats-Unis venaient d'être mis en possession d'une arme contre lui, était proscrit de France et s'était réfugié à Hambourg où il se trouvait sans ressources.

Est-il rien de plus bizarre que sa destinée ? Même sur l'autre versant de l'existence, il ne connaît pas le repos. Quel tourbillon d'événements l'a jeté de l'ancien hôtel de Hollande, où il avait liquidé la Société Roderigue, Hortalez et Cie, dans une mansarde de cette ville hanséatique ! La représentation du *Mariage de Figuro* avait marqué en 1784 l'apogée de sa fortune. Cette pièce, jouée malgré l'opposition du Roi, avait connu un succès d'argent sans précédent dans les annales du théâtre. *Tarare*, à l'Opéra, avait été accueilli avec une faveur presque aussi éclatante. L'affaire Kornman s'était terminée sur un procès en diffamation où il avait fait condamner le folliculaire Bergasse.

Acquéreur dans le quartier Saint-Antoine d'un

vaste terrain abandonné où il se proposait d
faire bâtir, il s'était plu à y créer une réplique d
célèbre jardin du Roi, dont seule la Seine le sé
parait ; pour en faciliter l'accès et achever d'em
bellir ce coin de Paris, il avait même songé
faire les frais d'un pont d'une seule arche, e
pierre ou en fer, projet réalisé un siècle plus tar
seulement par la construction du pont Sully.

La Révolution le surprend dans sa somptueus
maison du boulevard qui, encore inachevée, de
vait lui coûter tout près de deux millions, et qu
sera expropriée en 1818, sur versement d'un
indemnité de 500.000 francs en chiffre rond. Ins
tallé juste en face de la Bastille, il pourra, de
terrassements de son jardin, assister à la prise d
la forteresse symbolique. Il connaît d'abord l
satisfaction d'être porté par les suffrages de se
concitoyens à la présidence du district des Blanc
Manteaux, puis d'être nommé membre de la r
présentation de la Commune. Dénoncé success
vement comme affameur, puis comme recéleu
d'armes, il subit périodiquement dans ses deu
domiciles, car il est toujours locataire du vie
hôtel de Hollande, des perquisitions qui ne r
vèlent l'existence ni d'un sac de blé, ni d'u
fusil, mais d'un énorme stock d'éditions de Vo
taire ; il s'empresse, après chaque visite domic
liaire, de faire afficher sur tous les murs de
capitale le procès-verbal de l'opération ; fourni
seur de la Convention, il achète en Hollan

60.000 fusils qu'il essaiera vainement de faire passer en France ; auteur dramatique, il donne en 1792 une suite au *Mariage de Figaro*, et fait jouer *La Mère coupable ;* enfermé à l'Abbaye, il est libéré deux jours avant les massacres de Septembre ; décrété d'accusation pour conspiration et dilapidation des fonds publics, il est emprisonné pour dettes à Londres et, aussitôt libre, revient à Paris défendre sa tête ; agent du Comité de Salut Public à l'étranger pour la fameuse fourniture de fusils redevenue d'actualité, il est traité comme un émigré ; ses biens sont confisqués, sa famille est emprisonnée, tandis qu'il vit misérablement à Hambourg.

C'est de là que, le 10 avril 1795, il crie sa détresse aux Américains sans réussir à les émouvoir [1] :

Américains, je vous ai servis avec un zèle infatigable, je n'en ai reçu dans ma vie qu'amertume pour récompense et je meurs votre créancier. Souffrez donc qu'en mourant je vous lègue ma fille à doter avec ce que vous me devez. Peut-être qu'après moi, par d'autres injustices dont je ne puis plus me défendre, il ne lui restera rien au monde, et peut-être la Providence a-t-elle voulu lui ménager, par vos retards d'acquittement, une ressource après ma mort contre une infortune complète. Adoptez-la comme une digne enfant de l'Etat ! Sa mère, aussi malheureuse et ma veuve, sa mère vous la conduira. Qu'elle soit regardée chez vous comme la fille d'un citoyen. Mais si, après ces derniers efforts, si après tout ce qui vient d'être dit, contre toute apparence

1. Cité par L. de Loménie.

possible, je pouvais craindre encore que vous rejetiez ma demande ; si je pouvais craindre qu'à moi ou à mes héritiers vous refusiez des arbitres, désespéré, ruiné, tant en Europe que par vous, et votre pays étant le seul où je puisse sans honte tendre la main aux habitants, que me resterait-il à faire sinon à supplier le ciel de me rendre encore un moment de santé qui me permît le voyage d'Amérique : arrivé au milieu de vous, la tête et le corps affaiblis, hors d'état de soutenir mes droits, faudrait-il donc alors que, mes preuves à la main, je me fisse porter sur une escabelle à l'entrée de vos assemblées nationales et que, tendant à tous le bonnet de la liberté, dont aucun homme plus que moi n'a contribué à vous orner le chef, je vous criasse : Américains, faites l'aumone à votre ami, dont les services accumulés n'ont eu que cette récompense. *Date obolum Belisario!*

Cinq jours plus tard, dans une lettre citée par Edouard Fournier, le proscrit se félicite de la communication, faite l'année précédente par Buchot, de son reçu aux Américains. Aucune décision ne pouvait être plus favorable à ses intérêts ; c'est la confirmation éclatante de la thèse qu'il n'a cessé de soutenir :

Rien, prétend-il, ne pourra donner plus de prépondérance aux derniers cris que je pousserai dans mon *Mémoire politique*. C'est moi qui demanderai aux injustes Américains de publier mon reçu d'un million de 1776, afin qu'on y voie bien que je n'ai donné dans le temps ce reçu d'une somme que le roi ordonnait que l'on ajoutât à mes forces parce qu'il devint un peu honteux — comme il eut la bonne grâce de l'avouer lui-même — de voir que les seuls étrangers m'aidaient et se fussent associés à moi pour enlever l'Amérique aux Anglais. J'ai donné ce reçu dans la même forme que celui de tous les autres millions que j'ai rassemblés

moi tout seul, chez mes différents associés. Nous verrons alors publiquement à quel titre mes débiteurs américains prétendent tondre à leur profit et faire entrer mes récépissés en Europe, acquittés ou non acquittés, dans leur refus de me payer. Comme si je les avais chargés de faire honneur à mes engagements, quand depuis vingt années ils ont manqué à tous les leurs à mon égard !

Ses infortunes n'affaiblissent pas son zèle patriotique. Comme il le faisait sous la royauté, il adresse au Directoire des mémoires sur la politique anglaise et, à propos des visées de Pitt sur la région de Panama, il s'empresse d'en signaler le danger en cas de percement de l'isthme, opération qu'il estime très réalisable en canalisant les déversements du lac de Nicaragua dans les deux océans.

Rentré en France en 1796, il passe ses dernières années à se débattre contre ses créanciers, à réclamer à l'Etat les sommes dont il a été spolié à l'occasion de sa désastreuse mission en Hollande, et meurt à Paris le 18 mai 1799, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en laissant à sa famille une situation embarrassée et une créance irrecouvrée, *sinon irrecouvrable*, sur l'Amérique.

Le compte finit cependant par être réglé, mais après quelle amputation ! trente-six ans après la mort de Beaumarchais et cinquante-six ans après avoir été clôturé ! Les multiples interventions de tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France depuis le Consulat s'étaient invariable-

ment heurtées au parti pris du débiteur, lorsqu'en 1835 les Etats-Unis s'avisèrent de réclamer le paiement, resté en suspens, des indemnités que la France, l'Espagne, le Portugal et le Royaume de Naples s'étaient engagés à leur verser pour les pertes subies par leur commerce pendant les guerres de l'Empire.

En qualité de créancier, le Gouvernement américain ne goûtait guère les atermoiements dans les règlements de comptes. Le président Jackson le fit bien voir par son attitude à l'égard de la France dont il exigeait 25 millions. Le Gouvernement de Louis-Philippe, soucieux de mettre en balance avec les prétentions de Washington l'ensemble des revendications qu'à son tour il avait à faire valoir, n'eut garde d'oublier la vieille créance de Beaumarchais.

Devant la tournure nouvelle que prenait cette affaire, les Etats-Unis se décidèrent enfin à la liquider, mais en réduisant à l'extrême la somme qu'ils auraient à verser. Ne tenant aucun compte des intérêts, ils la fixèrent arbitrairement à 800.000 francs (un peu moins de 5 millions de francs-papier), mettant les héritiers de Beaumarchais dans l'alternative de l'accepter pour solde de tout compte ou d'être désormais considérés comme forclos dans leurs revendications. Les héritiers furent obligés de ratifier cette transaction dérisoire et purent encore s'estimer heureux d'avoir bénéficié d'une contestation sans laquelle

s n'auraient vraisemblablement rien touché. Le Gouvernement américain, grâce à sa ténacité, avait, avec la complicité du temps, réussi à imposer sa volonté à ses créanciers.

Laisse faire le temps, ta vaillance et ton Roi.

Le Roi, en l'espèce, n'était qu'un Président, et sa vaillance que force d'inertie. Mais le conseil du castillan ne s'est pas pour autant révélé moins judicieux.

Les Etats-Unis, qui ne peuvent que s'applaudir de l'avoir appliqué, auraient mauvaise grâce à contester à une autre puissance, même s'ils ne devaient pas y trouver tout à fait leur compte, le droit d'en éprouver à son tour la valeur.

ANNEXES

I

ÉQUIVALENCE ENTRE LA LIVRE ET LE FRANC-PAPIER

La livre, dont il vient d'être question dans tout le cours de l'ouvrage, est la livre tournois, seule monnaie de compte depuis 1767. Livre ou franc — c'est tout un, les deux termes s'employant indistinctement l'un pour l'autre — ce signe monétaire contenait 4 grammes 441 d'argent fin. Si on le compare au franc créé par la Convention et qui contient 4 grammes 50 d'argent fin, il vaut 0 fr. 987.

En francs-papier de 1928, la livre vaudrait donc cinq fois plus, soit un peu moins de cinq francs, mais, en ne considérant que la seule dépréciation des métaux précieux, il est bien certain que son pouvoir d'achat à l'époque où elle avait cours,

était très supérieur à celui d'un billet de cin
francs actuellement en circulation (février 1928)
Mais de combien ? C'est ce qu'il est bien difficil
de préciser. A dire vrai, le problème qui consist
à traduire par un coefficient unique les pertur
bations qui se sont produites depuis cent cin
quante ans dans la situation économique est pra
tiquement insoluble. Le chiffre qu'on peu
adopter a tout juste la même valeur que la tem
pérature moyenne d'un trimestre comme carac
téristique d'une saison. A chaque catégorie d
manifestations économiques correspond, en réa
lité, un coefficient différent.

S'agit-il, par exemple, de denrées, le renché
rissement est énorme ; s'agit-il de transports, no
seulement il est nul, mais encore on enregistr
une baisse d'autant plus sensible que le temp
nécessaire à leur exécution est devenu plus cour

J'ai eu l'occasion d'indiquer à la suite de qu
raisonnement, d'ailleurs tout à fait superficie
je me suis décidé à adopter le coefficient 8. Pou
que ce chiffre soit acceptable, il faut qu'il donn
des résultats approchés tantôt par excès, tant
par défaut. C'est ce que seuls des sondages jud
cieusement pratiqués peuvent permettre de con
tater.

Dans une étude traitant de questions mar
times, il va de soi que les investigations port
ront de préférence sur des éléments propres
sujet, et d'abord sur la valeur des navires. C

trouve dans la documentation relative aux réclamations de Beaumarchais des indications précises à cet égard.

Dans le rapport dont il a été question au chapitre XIV, huit bâtiments de charge, totalisant 3.000 tonneaux, aux dires de l'armateur, soit 2.900 tonnes de portée en lourd, sont évalués à 575.648 l. par les experts, ce qui fait ressortir la tonne à un peu moins de 200 livres. Des navires en bois, doublés de cuivre, coûteraient aujourd'hui à construire, de 1.000 à 1.200 francs la tonne. Même si les navires de Beaumarchais avaient été neufs, ce qui était loin d'être le cas, le rapport des prix n'atteindrait pas 6.

Un exemple n'établit pas la règle, pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps ; il est bien possible que d'autres transactions fassent apparaître une plus grande différence entre les prix pratiqués jadis et aujourd'hui pour des navires comparables.

Il n'en reste pas moins acquis qu'appliqué au résultat moyen d'une expertise portant sur 8 navires, le coefficient 8 se révèle trop fort.

Les salaires des gens de mer se prêtent à une série de comparaisons faciles mais discordantes par les constatations auxquelles elles aboutissent. Ici, le changement des conditions économiques se complique, en effet, d'un phénomène social qui se traduit par une tendance au nivellement. Les bas salaires se sont considérablement relevés,

les hauts traitements beaucoup moins. Ainsi, même dans cette catégorie nettement délimitée d'échanges monétaires, le coefficient unique n'est qu'un leurre. Là encore, il faut se borner à chercher un coefficient moyen.

Ce n'est pas dans le dossier de Beaumarchais, du moins dans celui que j'ai pu constituer, que nous trouverons des renseignements sur l'échelle des loyers des gens de mer. Tous les chiffres de salaires, utilisés dans les calculs, sont globaux. Il est tout de même possible, par comparaison avec d'autres sources, de savoir à peu près à quoi s'en tenir.

D'après M. Jean de Maupassant, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, Abraham Gradis, grand armateur bordelais, en était arrivé, pendant la guerre de Sept Ans, à payer des soldes mensuelles très élevées : 400 l. pour les capitaines, de 50 à 65 l. pour les matelots, soit, en convertissant au coefficient 8, 3.000 francs d'une part, et 460 francs en moyenne de l'autre. Ces résultats sont loin de concorder avec les chiffres actuels et pour les capitaines qui, dans la navigation au Tramping, coûtent à leur armateur, tous accessoires de solde compris, charges de famille, primes, pourcentage, participation, invalides, de 2.000 à 2.500 francs par mois et pour les matelots qui touchent une solde uniforme de 540 francs par mois. Pour retomber sur ces chiffres, au haut de la hiérarchie le coefficient 8 suffirait, au bas le coefficient 12

s'impose, et encore les heures supplémentaires, inconnues du temps de Beaumarchais, n'entrent-elles pas en ligne de compte !

Les frais de nourriture pour les passagers à destination de Québec sont fixés par marché, pour un voyage de 60 jours environ, à 300 l. (2.400 francs) à la table du capitaine, à 150 l. (1.200 fr.) à l'office, à 120 l. (960 fr.) à la ration, soit respectivement à 40, 20 et 16 francs par jour. Ici, le coefficient 8 aboutit à des chiffres qui ont un air d'actualité tout à fait remarquable.

Les chiffres indiqués par M. Jean de Maupassant se rapportent à l'année 1758. Les salaires avaient singulièrement augmenté depuis le début du siècle, époque où, en temps de paix, les capitaines recevaient une solde mensuelle de 100 l., les matelots de 18 à 25 l., les novices de 15 à 18 l., et les mousses 10 l. à peine pour un temps de service qui durait en moyenne de huit à douze mois et leur valait au départ le paiement de deux mois d'avance[1].

C'est alors que le coefficient 20 eût été tout juste suffisant ! Aujourd'hui, sans parler des capitaines et des matelots dont on connaît les soldes, un novice touche 285 francs et un mousse 215 francs par mois.

Les salaires ont-ils subi une réduction après le traité de Paris en 1763 ? C'est possible, mais

1. Jean de Maupassant : *Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis.*

ce n'est pas certain. Nous avons, par exemple, constaté après la guerre de 1914-1918 un relèvement direct et indirect des soldes qui, pour le personnel non gradé, a plus que compensé la dépréciation de la monnaie. S'il y a eu baisse en 1763, elle n'a pas tardé, en tout cas, à être suivie, au cours de la guerre de l'Indépendance Américaine, d'un relèvement à parité du tarif pratiqué par Gradis, du moins si on en juge par les dépenses mensuelles accusées par Beaumarchais en 1782 pour ses navires en partance. L'*Aimable-Eugénie*, montée par 160 hommes, lui coûte mensuellement 9.000 l., soit une moyenne d'un peu plus de 55 l. par homme. Les deux frégates la *Ménagère* et l'*Alexandre*, qui portent un supplément d'équipage pour pouvoir éventuellement armer le *Fantasque* et qui, à elles deux, doivent réunir bien près de 440 hommes, dépensent ensemble 24.000 l. par mois.

Quant au bénéfice qu'un capitaine peut, en sus de sa solde, retirer d'un voyage qui, à la vérité, ne se renouvelle qu'une fois l'an, nous avons vu, à l'occasion de la prise de commandement de la *Ménagère* par Foligné, ce qu'il pouvait être. Beaumarchais consent à ce qu'il s'élève à 18 ou 20.000 l. par le bénéfice des passagers, mais pas au delà. Le coefficient 8 fait apparaître un gain de 144.000 à 160.000 francs. Il n'y a pas une compagnie de navigation qui, même pour un commandant de paquebot, concevrait que de pa-

ils chiffres pussent être seulement prononcés.

Pour achever de m'éclairer sur la façon dont ton coefficient se comporte sur le plan des gros traitements, j'ai eu la curiosité de l'appliquer aux compensations accordées à M. de Sartine lorsque ce ministre abandonna ses fonctions à la tête du département de la Marine, en octobre 1780. Le roi lui accorda une pension de 70.000 l., y compris celle dont le bénéficiaire jouissait en qualité d'ancien lieutenant de Police, et lui fit verser la gratification de 150.000 l. qu'il était d'usage de remettre à tous les Sous-Secrétaires d'Etat. Même au taux de 800 %, ces chiffres convertis en francs-papier, donnent encore une assez haute opinion de la munificence royale. Une pension annuelle de 560.000 francs, une gratification de 1 million 200.000 francs, voilà certes des chiffres qui, quoique évalués en monnaie dépréciée, laisseront rêveurs, je ne dis même pas les anciens ministres, mais les anciens Présidents de la République !

Il semble bien, car tout, dans cette question, n'est qu'affaire d'impression, que les gros traitements paraissaient à l'époque moins exorbitants qu'ils ne le seraient aujourd'hui convertis en francs-papier au coefficient 8. Celui-ci serait donc exagéré dans ce cas mais, dans nombre d'autres, il serait trop faible. Il jouerait donc bien le rôle moyen auquel il peut seulement prétendre.

II

REFLEXIONS SUR LES SECOURS A DONNER A L'AMÉRIQUE

Remis à M. le Marquis de Castries le 17 février 1781.

On ne peut secourir les Américains qu'en leur envoyant des troupes, de l'argent et des marchandises. Est-il nécessaire d'envoyer ces trois choses à la fois, ou une seule peut-elle suffire ? C'est ce qu'il faut examiner.

L'envoi des troupes a un grand avantage en ce qu'il met les Américains en état de repousser toutes les attaques des ennemis, et même de faire une guerre offensive. Les Anglais n'ayant pas actuellement plus de 18 à 20.000 hommes répartis en Canada, à New-York, à Charlestown, à Savannah et à Saint-Augustin, la distance entre ces différents postes est telle qu'ils ne peuvent se donner mutuellement un prompt secours en cas d'attaques; il serait donc possible qu'on parvînt à les chasser d'Amérique en ajoutant 10.000 hommes au détachement de M. de Rochambeau, cela est même très probable, mais ce moyen a de grands inconvénients ; il est extrêmement coûteux pour la France et l'on ne peut se dissimuler qu'une grande partie des Américains, peut-être le gros de la nation, ne vît avec beaucoup d'inquiétude quinze mille soldats français débarqués sur le

Continent. D'ailleurs les différences de mœurs et de langage, les préjugés de la naissance sont autant d'obstacles au concours si nécessaire dans les opérations combinées, et sans une parfaite union, il est certain que l'on aurait que très peu de succès. Les soldats français seraient bien vêtus et approvisionnés lorsque les Américains manqueraient peut-être de tout, de là les jalousies d'une part, les railleries piquantes de l'autre, les Américains diraient ce qui a déjà été tant dit : « Nous manquons de provisions parce que les Français mettent la famine chez nous, au lieu de nous secourir efficacement; ils nous font éprouver le seul besoin dont il semblait que nous dussions être à l'abri par la fertilité de notre terrain, etc. Très nécessairement ces plaintes seraient faites et se renouvelleraient tous les jours, parce que la culture ayant été négligée depuis le commencement de la guerre, les provisions y sont fort rares. En outre, les Français auraient toujours la préférence en achetant parce qu'ils pourraient payer avec de l'or, tandis que le Congrès n'aurait aucun moyen d'approvisionner ses propres troupes, sinon avec du papier absolument déprécié, que la concurrence de l'or des Français rendrait encore plus inutile aux achats : ce motif seul suffirait pour engendrer la haine et le dégoût de toutes parts. Il me semble donc que l'envoi des troupes ne serait pas le moyen à préférer.

Celui de faire passer de l'or serait peut-être plus efficace, il parerait du moins aux inconvénients que l'on vient de lire, il mettrait le Congrès à même de racheter une grande partie de son papier, ce qui lui rendrait un jour sa valeur, il se procurerait des provisions et tout ce que le Continent produit, mais cela ne donnerait pas du drap, de la toile, des couvertures, des souliers, des chapeaux, des bas, etc., en un mot le soldat n'en serait pas mieux vêtu. Tous ces objets de première nécessité qu'on fabrique en très petite quantité en Amérique, doivent y être portés d'Europe.

Mais le commerce de France n'ayant fait jusqu'à présent que des opérations ruineuses, est absolument dégoûté des expéditions du Continent ; ainsi le Congrès ne

endrait pas à vêtir son armée avec de l'or, et il rait excessivement cher le peu d'objets qu'il pour- se procurer en Amérique, à moins qu'il ne ren- it en Europe cet or, qu'il en aurait reçu, pour y ter les objets de nécessité première, et s'il l'y ren- it que ferait-il autre chose que nous mieux prouver bien nous aurions eu tort de ne pas préférer tout coup l'envoi des marchandises à celui de l'or avec el il faudrait qu'il revînt nous les acheter chez nous. c'est ce qui n'arriverait point. L'or est la dernière choses dont un peuple pauvre se défasse ; comme il l'objet de la cupidité universelle, il écarte bientôt les autres moyens d'acheter, les premiers besoins sorbent et on ne le revoit plus. D'où il suit qu'un ours en or ne serait qu'un secours très momentané ir le Congrès, à moins qu'il ne fût considérable et on ne recommençât souvent, ce qui ne ferait qu'en- ir des trésors dans un pays d'où ils ne reviendraient nais.

Si l'on observe qu'il est possible de parer à cet incon- nient, en offrant au Congrès le crédit d'une somme venue, et en l'autorisant à tirer sur la France, on oudra qu'il y a longtemps que le Corps législatif cette nouvelle république a adopté la méthode de er sur l'Europe, sans y être autorisé par personne et s trop s'embarrasser de qui payerait, et que cette source ne leur a jamais été très utile. Voici quelques convénients de cette manière de secourir le Congrès : meilleur papier sur France ne peut que perdre en nérique tant que le commerce entre les deux puis- nces ne sera pas en grande vigueur. D'où il résulte en prêtant 100 francs à l'Amérique en crédit sur la ance, si le papier perd 25 o/o vous payerez 100 francs ectifs et n'aurez obligé le Congrès que de 75 francs. raison de cette perte du papier sur France est que s peu de particuliers en Amérique ont des relations commerce en France ; de manière qu'on y trouve fficilement à placer le meilleur papier. Un fermier i a de la farine ou des bœufs à vendre s'en défait ontiers pour de l'or, pour des valeurs réelles du

pays, mais s'il est obligé d'accepter une lettre de chan qu'il doit envoyer en France et qui le met dans le c d'attendre plusieurs années le produit de ses denrées, préfère le garder ; ainsi le nombre des particuliers q peuvent accepter des lettres de change étant peu consid rable, *ils fixent le change au taux qui leur convient*, le meilleur papier n'a de cours *qu'autant qu'ils veule bien leur en donner* entre eux.

Le papier du Congrès, tout déprécié qu'il est, do être préféré par la majeure partie des habitants qui e pauvre, parce qu'ils peuvent toujours se procurer u baril de farine et les autres articles de consommatio journalière, en donnant beaucoup de ce papier, ce qu'i ne pourraient faire avec une lettre de change s France. Presque personne n'a le moyen d'envoyer c effets en Europe et de les y laisser jusqu'à la paix.

Tous les planteurs, et en général tous les habitants l'Amérique, ne manquaient de rien avant la guer mais aussi n'avaient-ils rien de superflu ; beaucoup o souffert dans leur aisance, et la plupart manquent tout aujourd'hui : ce n'est donc pas pour eux le m ment de spéculer ni de se priver du peu de moye qui leur reste. Les seuls à qui les lettres de change s la France pourraient convenir sont ceux qui, par d spéculations et les monopoles, se sont engraissés de substance de leurs concitoyens, et ont en ce moment leur disposition toutes les marchandises apportées d'E rope et même toutes les denrées du pays. Il en résul donc *qu'ils vendront toujours au prix qu'ils voudro ce qu'on ne peut acheter que d'eux seuls, et qu'ils fix ront toujours au plus bas change possible les lettres France* qu'on leur donnerait en paiement ; s'il se joi à ces causes d'autres causes particulières de la bais des lettres sur France, elles ont toutes leur source da ce principe, qu'il n'y a que le peu de gens riches état de les garder qui les prennent, et que ce so toujours des spéculateurs qui se réunissent à des spéc lateurs, pour gagner sur la dépréciation du papier. Ce observation est faite d'après une expérience de plusieu années consécutives.

Mais il y a, je crois, un moyen de parer à tous ces onvénients, c'est d'adresser directement au Congrès, t comme secours gratuit, soit à titre de prêt acquit-ble à la paix, c'est de lui adresser, dis-je, des cargai-s d'Europe, composées d'articles de première néces-é. D'abord les troupes seront habillées et l'on aug-entera l'armée tant qu'on voudra, car il est prouvé avec un *habit neuf*, une couverture et un fusil, *le ngrès se procurera toujours aisément un soldat.* Ce l principe, qu'on ne peut plus contester, montre jà combien les envois de marchandises sont préfé-bles aux envois de troupes ou d'argent.

En second lieu, avec des marchandises qui seront ven-ues très cher par le Congrès, il rachètera, de la ma-ère la plus simple, une très grande quantité de son -pier monnayé, qu'il peut brûler à mesure qu'il ren-era. Vous me demandez, dira le Congrès, cent aunes e drap valant 1.000 l. d'Europe ; avec quoi me payez-ous ? Seigneurs, avec votre propre papier. Quel en est e change aujourd'hui ? Seigneurs, il perd 98 o/o. uisque telle est, dira le Congrès, l'affreuse dépréciation ue le malheur des temps, le monopole et l'intrigue nglaise ont mis à nos valeurs, donnez-moi donc pour ent aunes de drap, autant de papier à 98 o/o de perte u'il en faut pour les payer. Alors il reçoit 50.000 de on papier, qu'il jette au feu, pour une valeur de 1.000 l. n marchandises reçues d'Europe.

S'il veut, par échange de denrées, il se procurera sans erte, et même avec un grand bénéfice, des vivres, des hevaux et généralement tout ce qui lui sera nécessaire, t sans renforts d'hommes, sans avoir besoin d'or, sans irer des lettres de change sur l'Europe, le crédit du apier se rétablira, les Américains seront bientôt seuls n état de faire face partout aux Anglais, car lorsque eurs soldats seront vêtus, payés et bien entretenus, ils 'en manqueront jamais.

De toutes les manières de les aider, c'est certainement elle qui est la moins onéreuse à la France; deux millions e marchandises de France faites avec des matières pre-ières dont la main-d'œuvre est payée en France avec de

l'or de France à des ouvriers de France, envoyées par ci gaisons aux Américains, ne coûtent pas un sol à l'Éta l'argent s'est seulement déplacé, il a circulé dans l'in rieur du royaume un peu plus fort, et tant mieux, n'en est pas sorti un écu. On doit avoir aujourd'h l'idée de ce qu'il en coûte pour entretenir une arm avec de l'or en Amérique.

Envoyer de l'or laisse donc de grands inconvénien tant pour les Américains que pour les Français. Ouv un crédit en présente de plus grands encore ; au li qu'en envoyant des marchandises on ouvre un débouc à nos manufactures, plus d'hommes en France so occupés fructueusement, on accoutume les Américai à nos toiles, à nos draps, etc... leur armée est vêt entretenue, le papier remonte, alors le commerce France rentre en concurrence avec nos envois, ce qu exporte passe à vos ports, ce qu'il rapporte y pa encore, et de cela seul que vous avez préféré au secou ruineux des armées ou de l'or, le secours fertile marchandises et denrées de votre cru, le bien que vo faites à l'Amérique en devient un réel pour vous, si l'or qui s'exporte ne revient jamais, est perdu po toujours, il n'en est pas de même de la laine, chanvre, du fer, du cuivre, de la main-d'œuvre qui fabrique. Tout cela revient, repousse et propage et reproduit sans cesse ; en sorte que s'il arrivait que l ne vous payât jamais ce que vous prêtez en march dises, vous ne laisserez pas d'avoir réellement beauc gagné en les envoyant gratis, par l'accroissement manufactures et du commerce, et finalement des dr fiscaux qui en dérivent.

Enfin tous les avantages qu'on peut se promet d'une opération bien combinée serait l'honorable fr de celle-ci.

Un envoi de cinq ou six millions de marchandi bien choisies, fait à différentes époques et renouvelé plus une fois par an, peut-être moins souvent, rem rait donc tous les effets qu'on peut avoir en secour l'Amérique, et le ferait très efficacement.

S'il était ensuite possible d'y faire croiser une esca

supérieure à celle des Anglais, ce qui doit être aisé vu la supériorité de notre marine actuelle, et l'avantage d'avoir les ports du Continent à notre disposition, il n'y a pas à douter que la guerre ne fût bientôt finie.

Les Anglais ne peuvent être attaqués nulle part avec plus d'avantage. Une escadre qui tiendrait la mer empêcherait la communication entre les différents postes que les Anglais occupent et les Américains pourraient les attaquer successivement avec le plus grand espoir de succès. D'ailleurs les garnisons anglaises étant entretenues par les convois d'Europe, si l'on parvenait à en intercepter un seul, les Anglais finiraient par être obligés de capituler. Joignez à tous ces avantages celui de les chercher en force dans les parages où ils n'ont point de refuge, pendant que tous les ports vous sont ouverts et que tous les approvisionnements vous sont offerts. Joignez-y si vous voulez l'avantage de les éloigner de vos possessions, ce qui vous délivre du double soin de les attaquer et de vous défendre, alors calculez combien d'embarras à la fois vous causerez aux Anglais. Ils ont toujours tellement senti l'importance pour eux d'être supérieurs sur ces parages, que depuis longtemps ils auraient abandonné le Continent si les Français y avaient entretenu une escadre propre à s'y faire redouter et certainement nous avons beaucoup plus de moyens qu'eux pour le faire. On ne peut trop le répéter, c'est là qu'il faut les attaquer pour les lasser et les vaincre.

Des marchandises et une flotte supérieure, tel est le résumé de toutes les réflexions. Je les offre aux Ministres du Roi, avec la respectueuse liberté d'un citoyen zélé dont l'intention ne peut être méconnue.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

J'entrerai là-dessus dans de plus grands détails aussitôt que j'en recevrai l'ordre.

III

SOUMISSION DE M. DE BEAUMARCHAIS CONCERNANT L'ARMEMENT DE LA FLUTE DU ROY LA « MÈNAGÈRE » QUI LUI EST PRÊTÉE POUR UN AN.

4 avril 1781.

SOUMISSION

Je soussigné Pierre, Augustin Caron de Beaumarchais, promet et m'engage envers Monseigneur le Marquis de Castries, Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine et des Colonies, de remplir tous les articles tombant à ma charge dans les clauses et conditions suivantes, respectueusement convenues, savoir :

Article premier

Le radoub entier du *Fier-Roderigue*, dont Sa Majesté s'est chargée, ayant été retardé de façon à faire perdre encore à ce vaisseau la campagne de 1781, Monseigneur le Marquis de Castries, en considération des pertes que ce nouveau retard occasionne, a prêté, prête et fera livrer au Sieur de Beaumarchais, propriétaire du *Fier-Roderigue*, la flûte du Roy la *Ménagère*, avec tous ses agrets (*sic*), artillerie et apparaux, l'équipage à bord, enfin prête à mettre à la voile au port de Rochefort où ce bâtiment arme en ce moment.

ARTICLE 2.

Le Sieur de Beaumarchais s'engage de faire les fra
d'armement, c'est-à-dire d'approvisionner de vivres
dite flûte et de faire les avances à l'équipage, tous l
autres frais de relâche, de gages d'équipage et de désa
ment seront de même à sa charge.

ARTICLE 3.

Le Sieur de Beaumarchais s'engage en outre à porte
les munitions et autres effets du Roy qui seront charg
sur la *Ménagère* et de les débarquer à Saint-Domingu
au port de leur destination, sans exiger aucun paieme
de Sa Majesté pour le fret de ces mêmes objets ; en o
servant seulement que le chargement de la dite flû
sera fait de manière à laisser au Sieur de Beaumarcha
la liberté de l'armer en guerre et marchandises, ce q
exige un plus fort équipage.

ARTICLE 4.

En échange de ces dépenses, le Ministre accorde a
Sieur de Beaumarchais la jouissance du navire pour u
an, à compter du jour où les effets du Roy auront é
débarqués au port de leur destination ; et il sera lib
alors au Sieur de Beaumarchais de faire croiser le d
navire ou naviguer à son profit, sans qu'on puisse avo
le moindre recours contre lui dans le cas où le dit navi
serait pris ou perdu.

ARTICLE 5.

Les prises que la flûte pourra faire du moment de s
départ de France jusqu'à celui où elle y rentrera appa
tiendront tout entières au Sieur de Beaumarchais q
fait entrer cette flûte bien armée à la place du *Fi
Roderigue* dans un armement en Société composé de

dite flûte, de la frégate l'*Andromède*, armée de 36 canons de 18, de 12 et de 6 et d'une forte corvette.

ARTICLE 6.

Le Sieur de Beaumarchais s'engage à tenir un compte exact du fret que la *Ménagère* pourra gagner en revenant des îles en France et, après avoir prélevé du montant total les différentes sommes dont il aura été obligé de faire don envers la Société, c'est-à-dire de l'armement de la dite flûte, les frais de relâche dans les différents ports où elle pourra toucher et ceux de son désarmement, il tiendra compte à Sa Majesté de l'excédent, s'il y en a, et si la somme du fret de retour ne suffisait pour le rembourser de toutes les avances susdites il ne réclamera rien pour le surplus qu'il lui en aurait coûté.

ARTICLE 7.

Il sera accordé au Sieur de Beaumarchais toutes les facilités convenables pour l'armement et les équipages tant de la flûte la *Ménagère* que de la frégate l'*Andromède* et de la corvette appartenant à sa Société. Ces trois bâtiments devront partir ensemble, ce qui diminuera de beaucoup les risques pour les effets du Roy chargés sur la dite flûte ; le Sieur de Beaumarchais paiera les matelots qui seront levés d'autorité pour former les équipages des susdits navires, un tiers en sus de leur salaire au service du Roy.

Paris, ce 4 avril mil sept cent quatre-vingt-un.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Accepté sous la condition que les munitions qui seront chargées pour le compte du Roy sur la dite flûte la *Ménagère* seront remises tant à la Martinique qu'à Saint-Domingue conformément aux factures qui seront dressées à Rochefort et qui seront signées du Capitaine.

CASTRIES.

IV

DÉCISION DU ROI

Comité du 26 avril 1783.

Au mois de juillet 1778, le Sieur de Beaumarchais se disposant à envoyer au Continent une flottille de 10 navires chargés de marchandises utiles aux nouveaux Etats de l'Amérique, MM. les comtes de Maurepas et de Vergennes l'invitèrent, au moment du départ, à changer la destination de cette flottille pour aller approvisionner nos îles qui étaient dans le besoin absolu.

Elle fut réunie, le 11 mai 1779, à la flotte de M. de la Motte-Picquet, et le vaisseau le *Fier-Roderigue*, qui la convoyait, fut forcé de combattre en ligne avec l'escadre du Roi à l'affaire qui eut lieu lors de la prise de Grenade.

Une suite d'événements malheureux que cette flottille a éprouvée par le changement de sa destination a occasionné au Sieur de Beaumarchais une perte considérable qu'il évalue à plus de quatre millions et dont il demande l'indemnité.

L'importance de cette demande méritant une attention très particulière, je proposerai à Votre Majesté d'en confier l'examen à MM. de Sauvigny, Boutin et Vidaud de la Cour, conseillers d'Etat, sur le rapport de M. Mène, maître des requêtes.

Mais la situation des affaires du Sieur de Beaumarchais exigeant les secours les plus prompts, et la discussion de sa demande ne pouvant être terminée, au plus tôt, que dans le courant du mois de mai prochain, je lui ai fait donner 150.000 l. d'après l'approbation de Votre Majesté.

Ce secours lui a servi à payer des engagements échus.

Il demande une pareille somme de 150.000 l. pour acquitter ceux qui écherront le 30 du présent mois d'avril.

Je supplie Votre Majesté de donner ses ordres à ce sujet.

Approuvé, ce 26 avril 1783.

Louis.

V

Paris, ce 8 mai 1785.

Monsieur,

Je vous supplie d'accueillir avec votre justice ordinaire l'observation très importante que j'ai l'honneur de vous soumettre, sur la forme dans laquelle est libellée l'ordonnance de comptant de 2.154.693 l. 16 s. 6 d. que Sa Majesté a signée pour moi le 1er mai de cette année.

Il est dit dans cette ordonnance que cette somme est celle à quoi ont été liquidés *par les commissaires nommés à cet effet les remplacements et indemnités* dus au Sieur de Beaumarchais pour raison des pertes qu'il a éprouvées *par le changement de destination d'une flottille de plusieurs navires chargés de marchandises destinées pour les Etats-Unis de l'Amérique et qu'il a employées par ordre du Roi à l'approvisionnement des îles françaises en* 1779. Et cependant, Monsieur, les pertes que le changement de destination de ma flottille, chargée pour les Etats-Unis en marchandises sèches et remplacement en comestibles pour nos îles, *m'ont causées*, sont les seuls objets pour lesquels les commissaires n'ont point statué, et dont ils ont laissé la liquidation entière à la justice du Roi et de son Ministère.

Ils ont seulement statué et liquidé *les pertes que les campagnes de la Grenade et de Savannah ont occasionné à la flotte marchande du Sieur de Beaumarchais et à son*

commerce lorsque le Fier-Roderigue, *convoyeur de cette flottille, en a été séparé pour servir dans l'escadre de M. le comte d'Estaing en* 1779, *ainsi que prises, naufrages, escales, séjours, etc., qui tiennent à cette expédition* (de la Grenade et de Savannah). Ce sont là les termes précis de l'intitulé de leur rapport. *Mais cette expédition de la Grenade et de Savannah* où mes navires ont été traînés à la suite du *Fier-Roderigue* leur convoyeur, ne forme qu'une partie de mes justes réclamations sur le Roi. Elle commence ainsi qu'il est expressément établi dans le compte liquidé par les commissaires, *au* 11 *mai* 1779, presque un an après que j'ai eu changé la destination de la flotte *par ordre du Roi en juillet* 1778, et que j'ai débarqué de mes navires les marchandises destinées au continent, et les ai fait charger, *par ordre du Roi,* en denrées pour nos îles.

Ainsi l'ordonnance de comptant fait porter la somme accordée sur les seuls objets qui n'ont pas été liquidés par les commissaires (*lesquels composent mes pertes depuis juillet* 1778, *jusqu'en mai* 1779) au lieu de l'attribuer, suivant leur travail, aux seuls objets qu'ils ont cru devoir liquider (*mes pertes depuis* 1779 *causées par l'expédition de la Grenade et de Savannah*).

Si cette erreur de fait dans l'ordonnance de comptant n'était pas relevée, Monsieur, il s'en suivrait du libellé de l'ordonnance que je suis remboursé des seuls objets qui n'ont pas été liquidés par les commissaires, et que je ne le suis pas des seuls objets qu'ils ont cru devoir liquider : ce qui est contraire aux faits, et jetterait une confusion inextricable sur mes réclamations ultérieures, soumises à la justice du Roi et de M. le Contrôleur Général par les commissaires eux-mêmes.

Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien me tirer d'inquiétude à ce sujet. Mon acquit, pur et simple au dos de cette ordonnance, annonçait que j'ai souscrit tant la réception des sommes que l'objet sur quoi elles portent. Mais je n'aurais plus aucun droit de solliciter une chose que j'aurai reconnue bien posée et totalement acquittée.

Vous serez aussi frappé que moi, Monsieur, de la jus-

tice de mes observations, si vous tirez la conclusion du rapport des commissaires qui porte ces mots :

Si ces considérations ont obligé les commissaires à n'allouer à M. de Beaumarchais pour solde de ses réclamations que la somme de 678.666 *l.* 10 *s.* 9 *d., il n'en est pas moins vrai que cette somme est bien insuffisante pour que M. de Beaumarchais et ses associés soient indemnes. Et les commissaires ont pensé qu'il était de leur devoir d'établir aux yeux de M. le Contrôleur Général ces nouvelles considérations.*

Et après les avoir établies, les commissaires finissent ainsi :

Mais toutes ces considérations ont paru aux commissaires n'être pas de leur ressort immédiat, et ils ont pensé qu'à cet égard M. de Beaumarchais ne pouvait rien faire de mieux que de s'en rapporter avec confiance à la munificence éclairée du Roi et de ses Ministres à laquelle il paraît avoir les plus justes droits.

Ma confiance est sans bornes en la justice du Roi et de M. le Contrôleur Général : mais il paraîtra sûrement à ce sage Ministre et à vous, Monsieur, qu'il peut y avoir de l'inconvénient que je signe l'acquit d'une ordonnance dont la forme et le libellé détruiraient absolument tous droits de ma part à une réclamation ultérieure pour les objets restés en souffrance et qui ne portent que sur le changement de destination et ses suites.

J'ai l'honneur, etc...

CARON DE BEAUMARCHAIS.

BIBLIOGRAPHIE

Les textes de Beaumarchais cités dans le cours de l'ouvrage ont été recueillis presque exclusivement aux sources suivantes :

L. de Loménie : *Beaumarchais et son temps.* Paris, Michel Lévy, 1856.

Œuvres complètes de Beaumarchais, avec introduction d'Édouard Fournier. Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1876.

Gudin de la Brenellerie : *Histoire de Beaumarchais*, publiée par Maurice Tourneux. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1888.

Jules Marsan : *Beaumarchais et les affaires d'Amérique* (Lettres inédites). Paris, Champion, 1919.

Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Nouvelles acquisitions françaises. Nos 9415-9417-9421-9422-9434.

Manuscrits des Archives Nationales. H 1468-G1 56.

Archives de la Comédie-Française. Manuscrits. T. III : Diplomatie.

Quelques citations ont été glanées dans les deux publications suivantes :

Eugène Lintilhac : *Beaumarchais et ses œuvres.* Paris Hachette, 1887.

Paul Bonnefon : *Etude sur Beaumarchais.* Paris, aux bureaux de l'*Artiste*, 1887.

La vie compliquée de Beaumarchais a fait, tant à l'étranger qu'en France, l'objet d'innombrables études, aussi bien générales que fragmentaires, parmi lesquelles il convient de citer :

La Harpe : *Cours de littérature.* Paris, 1799.

Cousin d'Avallon : *Vie privée, politique, littéraire de Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, suivie d'anecdotes, bons mots, réparties, satires, épigrammes et autres pièces propres à faire connaître le caractère et l'esprit de cet homme célèbre et singulier.* Paris, Michel, an X-1802.

E. Berger : *Essai sur la vie et les œuvres de Beaumarchais. Angers,* 1847.

John Bigelow : *Beaumarchais the merchant.* New-York, 1870.

Anton Bettelheim : *Beaumarchais. Eine Biographie.* Frankfurt am Mein, 1886.

Charles J. Stillé : *Beaumarchais and the lost million : a chapter of the secret history of the American Revolution.* Philadelphie, 1886.

André Hallays : *Beaumarchais.* Hachette, 1887.

Louis Bonneville de Marsangy : *Madame de Beaumarchais* d'après sa correspondance inédite. Paris. Calmann-Lévy, s. d. (1890).

Miss Kite : *Beaumarchais and the war of the American Independance.* Boston. 1919.

Beaumarchais : *Lettres de jeunesse* (1745-1775), publiées par Louis Thomas. Paris, E. de Boccard, 1923.

Charles de Vailles : *Beaumarchais magistrat.* (Documents inédits.) Paris, 1928.

René Dalsème : *La vie de Beaumarchais.* Paris, Gallimard, 1928.

Beaumarchais : *Lettres à Madame de Godeville,* 1777-1779. Paris, Lemerre, 1928.

TABLE DES MATIÈRES

I. — De la boutique d'horloger à la maison d'armement 9
II. — Le champion de l'indépendance américaine . . 31
III. — Le fournisseur des insurgés 43
IV. — Exportateur par raison d'État 61
V. — Le faux départ de « l'Amphitrite » 83
VI — Sous l'œil de l'Anglais. 101
VII. — Les déboires d'un forceur de blocus 121
VIII. — A la manière d'un souverain. 133
IX. — L'envers de la célébrité maritime 149
X — La cession de la « Ménagère ». 175
XI. — Un négociant bien affairé 195
XII. — Le porte-parole des armateurs. 219
XIII. — Les studieux loisirs d'un armateur. 233
XIV. — En compte avec le roi. 245
XV. — L'effritement de la créance sur l'Amérique . . . 269

ANNEXES. 289

BIBLIOGRAPHIE. 315

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY — 1928.